

**DIAGNOSTIC ET OPPORTUNITE DE CREATION D'UN
PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES
ET NATURELS PERIURBAINS (PPEANP)
SUR LE TERRITOIRE DE MARNE-ET-GONDOIRE**

Version Octobre 2012

intégrant le diagnostic de Jablines et Montévrain



Sommaire

Préambule	3
Objet de l'étude.....	3
<u>PARTIE I. CADRAGE</u>	5
I. Périmètre de l'étude	6
II. Présentation du territoire	8
III. Les espaces ouverts de Marne-et-Gondoire.....	30
<u>PARTIE II. LES ESPACES AGRICOLES</u>	36
I. Le contexte général de l'agriculture de Marne-et-Gondoire	37
II. Caractérisation du fonctionnement de l'agriculture de Marne-et-Gondoire	47
III. Le territoire, ses atouts et ses contraintes pour l'activité agricole	76
IV. Synthèse de la fonctionnalité des espaces agricoles de Marne-et-Gondoire	89
<u>PARTIE III. LES ESPACES FORESTIERS</u>	92
I. Le contexte général des espaces forestiers.....	93
II. Les massifs forestiers et leur typologie	97
III. Le fonctionnement écologique des espaces forestiers	110
IV. La fonction de gestion	116
V. La fonction sociale	123
VI. Les outils de protection	130
VII. Les fragilités.....	133
VIII. La synthèse de la fonctionnalité des espaces forestiers	136
<u>PARTIE IV. LES ESPACES NATURELS</u>	139
I. Le contexte général des espaces naturels.....	140
II. La protection des espaces naturels	144
III. Les trames écologiques	157

IV. Fonction socio-économique des milieux naturels.....	176
V. Menaces et enjeux pour la biodiversité à l'échelle du territoire	183
VI. Synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels.....	188
<u>PARTIE V. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES ESPACES OUVERTS</u>	204
I. La méthodologie.....	206
II. La synthèse par secteur.....	208
III. Conclusion	234
<u>PARTIE VI. ANALYSE FONCTIONNELLE PAR ENTITE PAYSAGERE</u>	238
I. Les entités paysagères.....	239
II. L'analyse fonctionnelle par entité.....	243
ANNEXES.....	330

Préambule

Le diagnostic des espaces ouverts de Marne-et-Gondoire a été validé le 8 mars 2011 lors d'un Comité de pilotage. Le territoire étudié comprenait les 15 communes alors membres de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG). Le territoire a depuis évolué et intégré la commune de Jablines le 5 décembre 2011. De même, la commune de Montévrain rejoindra la CAMG en 2013.

C'est pourquoi, alors que l'enquête publique préalable à la création du PPEANP s'est achevée le 21 juillet 2012, la CAMG en partenariat avec le Conseil général et l'Agence des Espaces Verts, a souhaité compléter le diagnostic initial afin d'étudier l'opportunité d'agrandir le périmètre du PPEANP sur ces deux communes.

Le présent document a donc été basé sur le diagnostic initial et apporte des compléments sur Jablines et Montévrain. Il semble, en effet, important de ne pas étudier séparément les espaces ouverts de ces deux communes mais bien de les intégrer dans l'ensemble des systèmes ouverts de la CAMG pour en comprendre leur fonctionnement global.

Objet de l'étude

Face aux enjeux liés aux pressions exercées sur les espaces ouverts et agricoles, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG), le Département et l'Agence des Espaces Verts (AEV) ont souhaité initier ensemble la création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur le territoire de Marne-et-Gondoire.

Le PPEANP constitue un outil de protection permettant de sécuriser certaines zones particulièrement menacées du territoire. Il est un moyen de protection renforcé par rapport au seul classement des terrains en zone NC ou ND du POS ou en zone A ou N du PLU. En effet, une fois le PPEANP approuvé par délibération du Conseil général, toute modification de son périmètre ayant pour effet d'en retirer un ou plusieurs terrains ne peut intervenir que par décret.

C'est dans ce contexte que la CAMG a mandaté le bureau d'études Biotope et la SAFER pour l'élaboration du PPEANP.

La présente étude doit permettre d'identifier les spécificités et les richesses du patrimoine agricole, naturel et forestier du territoire de Marne-et-Gondoire, de les

cartographier et de mettre en évidence les principaux secteurs à enjeux, afin de délimiter le périmètre d'intervention et les actions à mener pour favoriser le maintien d'une agriculture viable, la conservation des espaces forestiers et le maintien de la biodiversité. L'analyse portera sur l'ensemble des espaces ouverts du territoire. Ceux-ci se définissent comme l'ensemble des espaces non construits et non imperméabilisés, c'est-à-dire des espaces qui ont la caractéristique d'avoir un sol vivant, riche en potentialités (par opposition aux espaces urbanisés – zones urbaines, zones d'activités, infrastructures – dotés d'un sol recouvert, non réversible). Parler d'espaces ouverts permet ainsi de regrouper sous un même vocable l'ensemble des espaces agricoles, boisés et naturels, habituellement considérés de manière indépendante, alors qu'ils jouent des rôles similaires dans le fonctionnement des territoires.

Basé sur la mise en commun des connaissances existantes, ce diagnostic vise également à pointer les lacunes en termes de connaissances environnementales, forestières et agricoles afin d'orienter la conduite d'études futures sur les secteurs les moins connus et les moins prospectés. Il se base sur la méthodologie de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts développée par la DRIAAF et l'IAU Ile-de-France (<http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/realiser-une-analyse-fonctionnelle-des-espaces-ouverts.html>).

Elément aujourd'hui au cœur des débats sur la fonctionnalité des espaces ouverts, la connectivité entre les espaces naturels, forestiers et agricoles a fait l'objet d'investigations.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic permet, à terme, de proposer une cartographie dynamique des espaces à enjeux pour l'agriculture, la forêt et les espaces naturels.

Le document présente tout d'abord la structuration administrative du territoire, son ancrage dans le département, la région, et ses enjeux en termes de développement.

L'analyse se poursuit par l'analyse fonctionnelle de chaque type d'espace (agricole, naturel, forestier). Celle-ci est synthétisée dans la cinquième partie qui permet de dégager les enjeux en termes de protection des espaces ouverts.

Enfin, une sixième partie décrit de manière détaillée chaque secteur du territoire. Celle-ci vient compléter à la manière d'un atlas ce document.

PARTIE I

CADRAGE

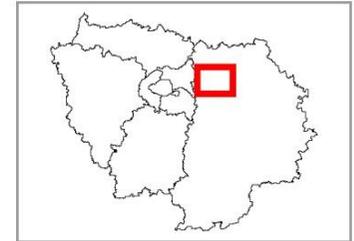
I. Périmètre de l'étude

Le périmètre d'étude comprend les 17 communes composant la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (Montévrain intégrant l'intercommunalité en 2013)¹. Il est urbanisé à hauteur de 34% (pourcentage qui comprend les espaces construits mais également les espaces verts anthropisés). Les espaces ouverts représentent 4 937 ha dont 2 340 ha de cultures et 1 759 ha de forêts (*Source : IAU, MOS 2003 et ECOMOS 2000*). Avec 61 602 habitants (source : INSEE, 2007) pour 7 470 ha, sa densité est comparable aux autres zones dites périurbaines de la ceinture verte francilienne.

Le territoire s'organise autour :

- du cœur urbain, composé des communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne, qui a concentré la plus grande part de la croissance démographique de ces dernières années et s'articule autour du pôle gare,
- de villages ruraux qui conservent une forte identité rurale : Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Jossigny, Lesches, Chalifert, Carnetin et Jablines,
- de villages en mutation : communes de Collégien, Bussy-Saint-Martin, Guermantes, Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

¹ Dans la suite du document, sera appelé CAMG l'ensemble des 17 communes y compris Montévrain qui n'intégrera la Communauté d'Agglomération qu'en 2013.



- Espaces artificialisés
- Espaces boisés
- Espaces naturels et agricoles
- Plans d'eau

0 2 4 8 12 16 20
Km



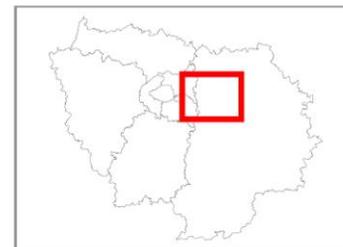
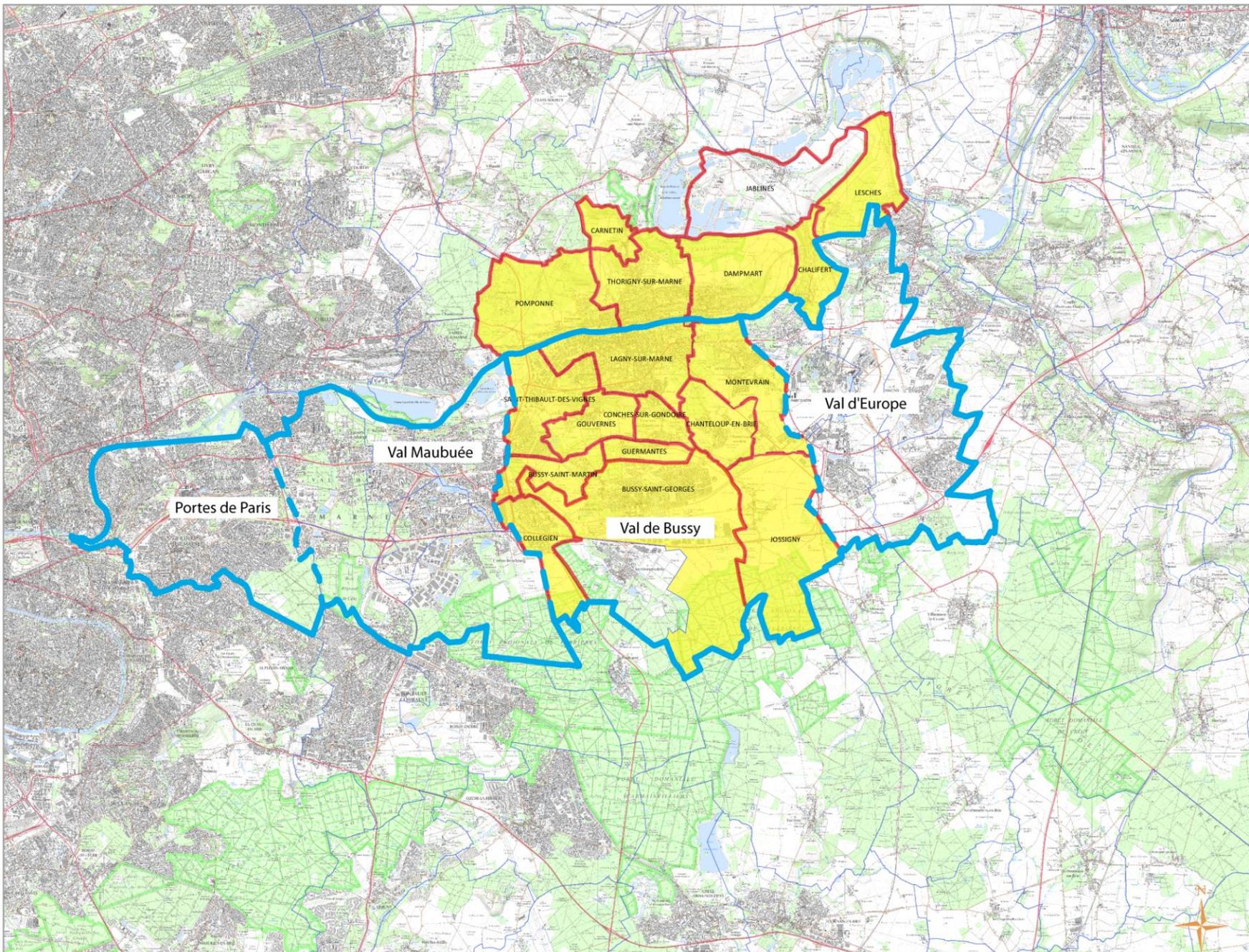
II. Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération est située au cœur d'un des principaux pôles de développement de l'agglomération parisienne : la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (secteur III).

Ce développement est organisé autour de grands équipements de communication, A4, A104, RER A, ligne transilien Paris-Est, qui lui assurent un accès direct au cœur de son agglomération et à ses grands équipements économiques.

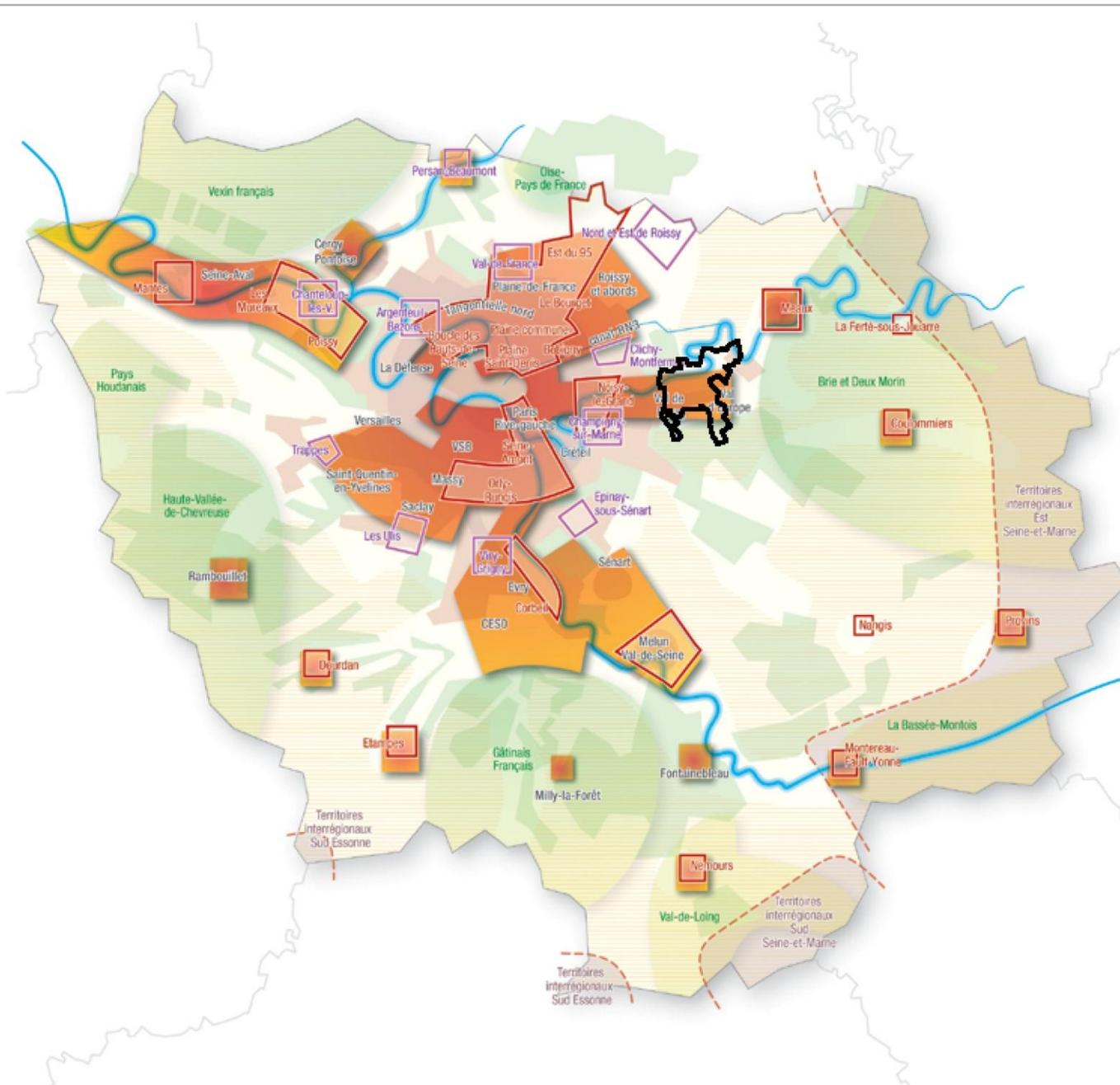
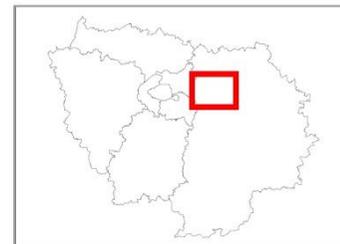
Ce territoire stratégique représente un enjeu de développement régional.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



-  Territoire de la CAMG
 -  Future extension de la CAMG (Montevrain)
 -  Territoire du SCoT
 -  Val de Bussy
 -  Ville Nouvelle de Marne la Vallée
- Secteurs de la Ville Nouvelle





Le fleuve élément fédérateur

Territoires stratégiques structurants pour le développement régional

Territoires stratégiques des zones agglomérées

Territoires stratégiques de l'espace rural

Sites prioritaires

Pôles moteurs à dynamiser

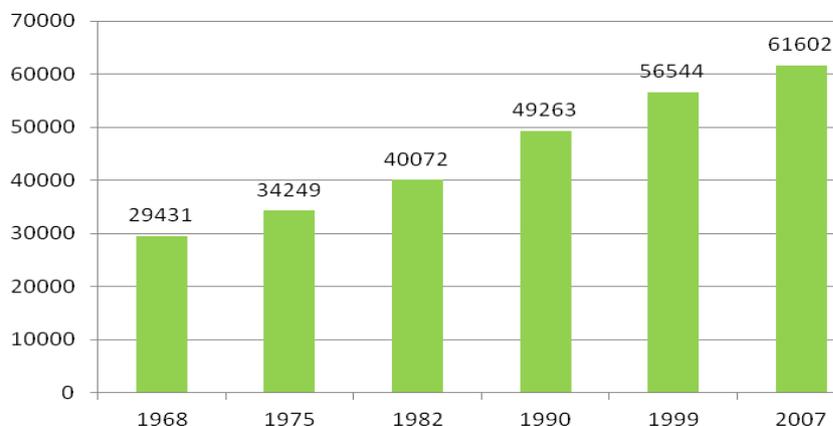
Pôles à raccrocher au dynamisme francilien

Territoires interrégionaux de l'Est et du Sud de l'Île-de-France



II.1. Une croissance soutenue de la population

Cette position a favorisé une forte croissance démographique et urbaine. La population des communes composant la CAMG a ainsi doublé entre 1968 et 1990. Depuis cette date, la croissance se fait plus lentement mais reste cependant soutenue.



Evolution de la population du territoire étudié entre 1968 et 2007
(Sources : INSEE – Populations légales 2007)

	POPULATION PAR COMMUNE				EVOLUTION			
	2007	1999	1990	1982	EVOLUTION TOTALE	1982-1990	1990-1999	1999-2007
Bussy-Saint-Martin	708	573	475	317	123,34%	49,84%	20,63%	23,56%
Carnetin	437	436	411	376	16,22%	9,31%	6,08%	0,23%
Chalifert	1174	1055	831	603	94,69%	37,81%	26,96%	11,28%
Chanteloup-en-Brie	1862	1780	1222	463	302,16%	163,93%	45,66%	4,61%
Collégien	3149	2983	2331	818	284,96%	184,96%	27,97%	5,56%
Conches-sur-Gondoire	1722	1716	1790	1750	-1,60%	2,29%	-4,13%	0,35%
Dampmart	3092	2754	2693	2390	29,37%	12,68%	2,27%	12,27%
Jablins	628	574	333	260	141,54%	28,08%	72,37%	9,41%
Gouvernes	1083	1024	934	764	41,75%	22,25%	9,64%	5,76%
Guermantes	1289	1392	1128	489	163,60%	130,67%	23,40%	-7,40%
Jossigny	652	530	529	516	26,36%	2,52%	0,19%	23,02%
Lagny-sur-Marne	20401	19368	18643	17959	13,60%	3,81%	3,89%	5,33%
Lesches	664	534	572	386	72,02%	48,19%	-6,64%	24,34%
Montévrain	5509	3158	1794	1147	380,30%	56,41%	76,03%	74,45%
Pomponne	3336	3256	3044	2826	18,05%	7,71%	6,96%	2,46%
Saint-Thibault	6510	6382	4207	1412	361,05%	197,95%	51,70%	2,01%
Thorigny-sur-Marne	9386	9029	8326	7596	23,57%	9,61%	8,44%	3,95%
Territoire étudié	61602	56544	49263	40072	53,73%	22,94%	14,78%	8,95%

Evolution de la population du territoire étudié entre 1968 et 2007 par commune
(Sources : INSEE – Populations légales 2007)

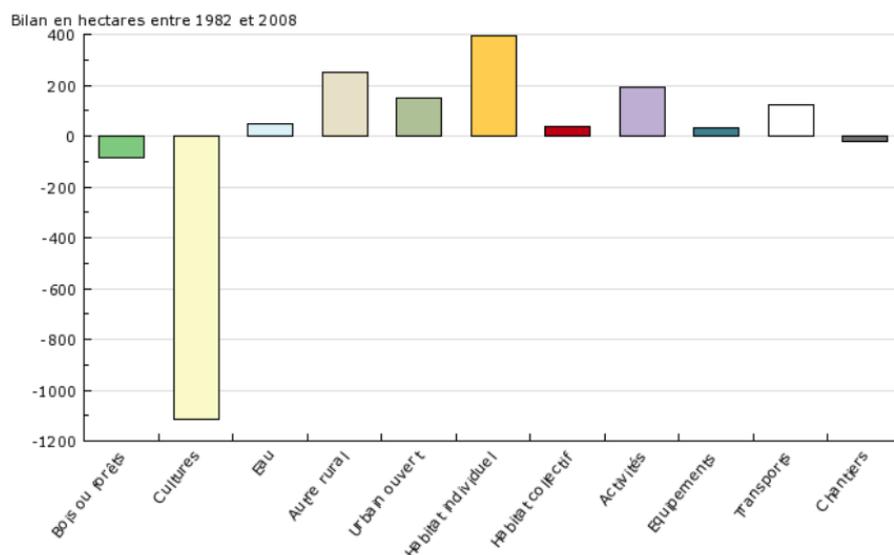
La population se concentre essentiellement au sein du pôle Lagny-sur-Marne – Thorigny-sur-Marne – Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne. Cependant, ces proportions ne sont pas restées stables dans le temps. Le pôle urbain Lagny-Thorigny-Saint-Thibault est historiquement très attractif et comptait des populations déjà nettement supérieures aux autres communes du territoire en 1990. En 1968, Lagny-sur-Marne comptait déjà 15 743 habitants et Thorigny-sur-Marne en recensait 5 768. En revanche, Saint-Thibault-des-Vignes a connu un développement un peu plus tardif puisqu'en 1968, la commune n'était peuplée que de 775 habitants.

Les communes rurales (Jossigny, Lesches, Chalifert, Conches-sur-Gondoire et Carnetin) ont connu des rythmes de croissance beaucoup plus modestes. Seule Jablines, qui reste une commune rurale avec 628 habitants, a connu une croissance démographique relativement importante.

Enfin, les communes en mutation (Collégien, Bussy-Saint-Martin, Guermantes, Chanteloup-en-Brie et Montévrain) ont connu un développement lié à l'exceptionnel dynamisme des secteurs situés à proximité des gares RER, et au développement plus récent de la commune de Bussy-Saint-Georges.

II.2. Une forte croissance des espaces urbanisés au cours des périodes récentes

Ce fort accroissement s'est réalisé essentiellement aux dépens des espaces agricoles. Alors que les espaces forestiers et naturels font l'objet de mesures de protection et ce, depuis de nombreuses années, les espaces agricoles ont servi, en quelque sorte, de réserves foncières pour les projets urbains. Sur près de 1 200 ha d'espaces ouverts consommés entre 1982 et 2008, 1 100 ha concernent des espaces agricoles. Les espaces boisés qui ont disparu n'appartiennent pas aux massifs forestiers d'importance. Il s'agit soit de vergers, soit de petits bosquets déjà présents en milieux urbains.



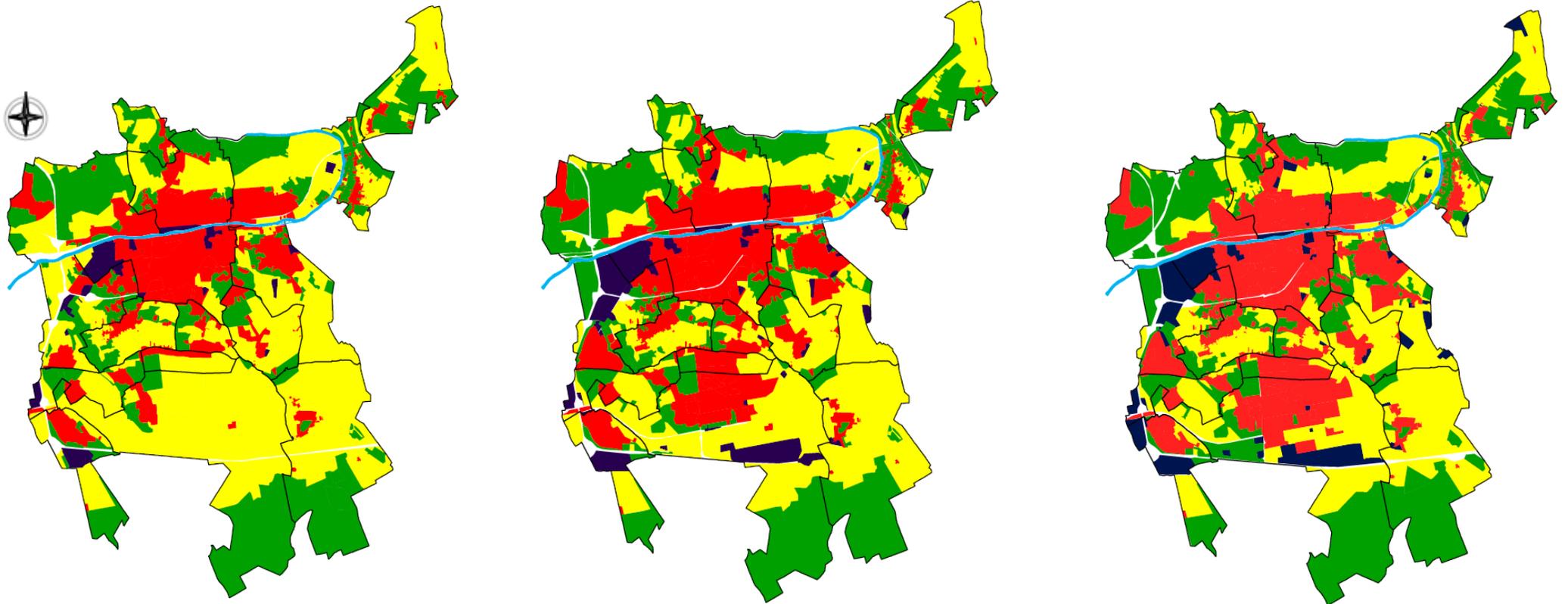
Evolution de l'occupation du sol sur le territoire étudié entre 1982 et 2008
(Sources : IAU-IDF – 2008)

Les cartes suivantes expriment de manière localisée les évolutions du tableau ci-dessus (il est précisé que les cartes ci-après sont issues d'une étude menée sur le territoire du SCoT, ce qui explique pourquoi Jablines n'y figure pas).

L'occupation du sol en 1987

L'occupation du sol en 1998

L'occupation du sol en 2005



Evolution de l'occupation du sol de 1987 à 2005
Sources : SAFER Ile-de-France, IGN
Auteur : SAFER Ile-de-France 2010



Les principales zones de consommation foncière entre 1982 et 2008 se situent sur les secteurs de Saint-Thibault-des-Vignes, Bussy-Saint-Martin et Collégien. Des grandes opérations économiques et d'habitats individuels ont conduit à un recul très net de la surface agricole sur ces secteurs.

Le développement important du Val d'Europe, à l'Est du territoire, a conduit également à la progression de l'urbanisation sur le secteur de Chanteloup-en-Brie et de Montévrain.

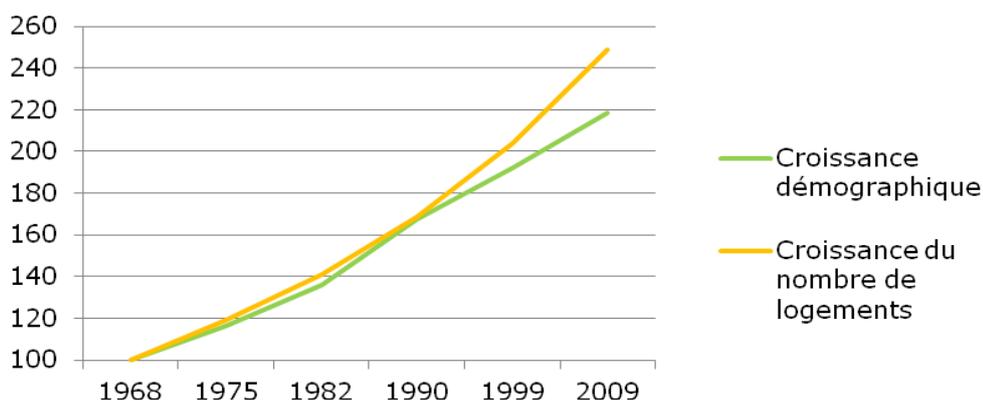
La diminution des espaces agricoles a fortement impacté les exploitations du territoire, d'autant que celles-ci sont majoritairement céréalières et donc nécessitent de grandes surfaces. Les zones d'habitats et les infrastructures routières ont morcelé l'espace agricole. Les ilots de culture ainsi plus petits deviennent plus difficiles à exploiter. Ce morcellement implique des difficultés en termes de rentabilité mais aussi des problèmes de déplacement pour les exploitants.

Un certain nombre d'espaces, aujourd'hui ouverts, sont menacés par l'avancée de l'urbanisation. C'est le cas d'espaces « périurbains » ou de plaines agricoles comme :

- L'espace agricole au nord-est de Collégien entre le bourg et la ligne ferroviaire,
- L'espace agricole au nord-ouest de Bussy-Saint-Georges au lieu-dit le Vieux Parc,
- L'espace agricole au nord de Thorigny-sur-Marne au niveau de l'aqueduc de la Dhuis,
- La plaine agricole à l'est de Jossigny.

Les espaces naturels sont eux aussi menacés, principalement au niveau des berges de la Marne mais d'une autre manière. Ces espaces naturels sont ainsi l'objet d'aménagements, certes légers mais qui menacent leur fonctionnement. Les espaces forestiers sont, quant à eux, épargnés du fait des nombreuses mesures de protection.

Les besoins en logements augmentent aujourd'hui à un rythme plus rapide que la croissance démographique avec, notamment, l'émergence du phénomène de « décohabitation », qui implique une baisse du nombre d'habitants par ménage et donc par logement (à croissance démographique égale, les besoins en logements sont aujourd'hui plus importants qu'il y a 40 ans).



Evolution comparée (base 100 en 1968) de la croissance démographique et du nombre de logements (*sources : INSEE, RP 1968 à 2009*)

La Communauté d'Agglomération est notamment confrontée à ces enjeux. Le SDRIF de 1994 a, en effet, fixé un objectif de construction de 8 400 logements par an pour la Seine-et-Marne.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 21 novembre 2011, s'est fixé comme objectifs de construction 535 logements par an, dont la plupart se concentreront dans le cœur urbain.

Pour répondre à ces objectifs, le territoire a lancé divers projets, notamment le projet de mise en valeur du cœur urbain de Marne-et-Gondoire. Les prévisions de croissance du parc de logements, à l'horizon 2017, sont les suivants :

PREVISIONS DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS 2011-2017		
	NOMBRE DE LOGEMENTS	NOMBRE DE LOGEMENTS PAR AN
Bussy-Saint-Martin	1	0
Carnetin	17	3
Chalifert	16	3
Chanteloup-en-Brie	557	93
Collégien	116	19
Conches-sur-Gondoire	33	6
Dampmart	112	19
Gouvernes	1	0
Jossigny	48	8
Lagny-sur-Marne	1 071	179
Lesches	31	5
Pomponne	259	43
Saint-Thibault-des-Vignes	344	57
Thorigny-sur-Marne	258	43
CAMG	2 910	485

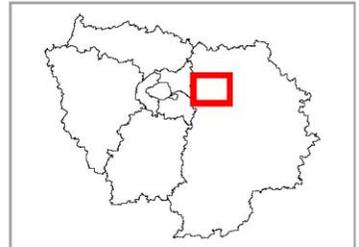
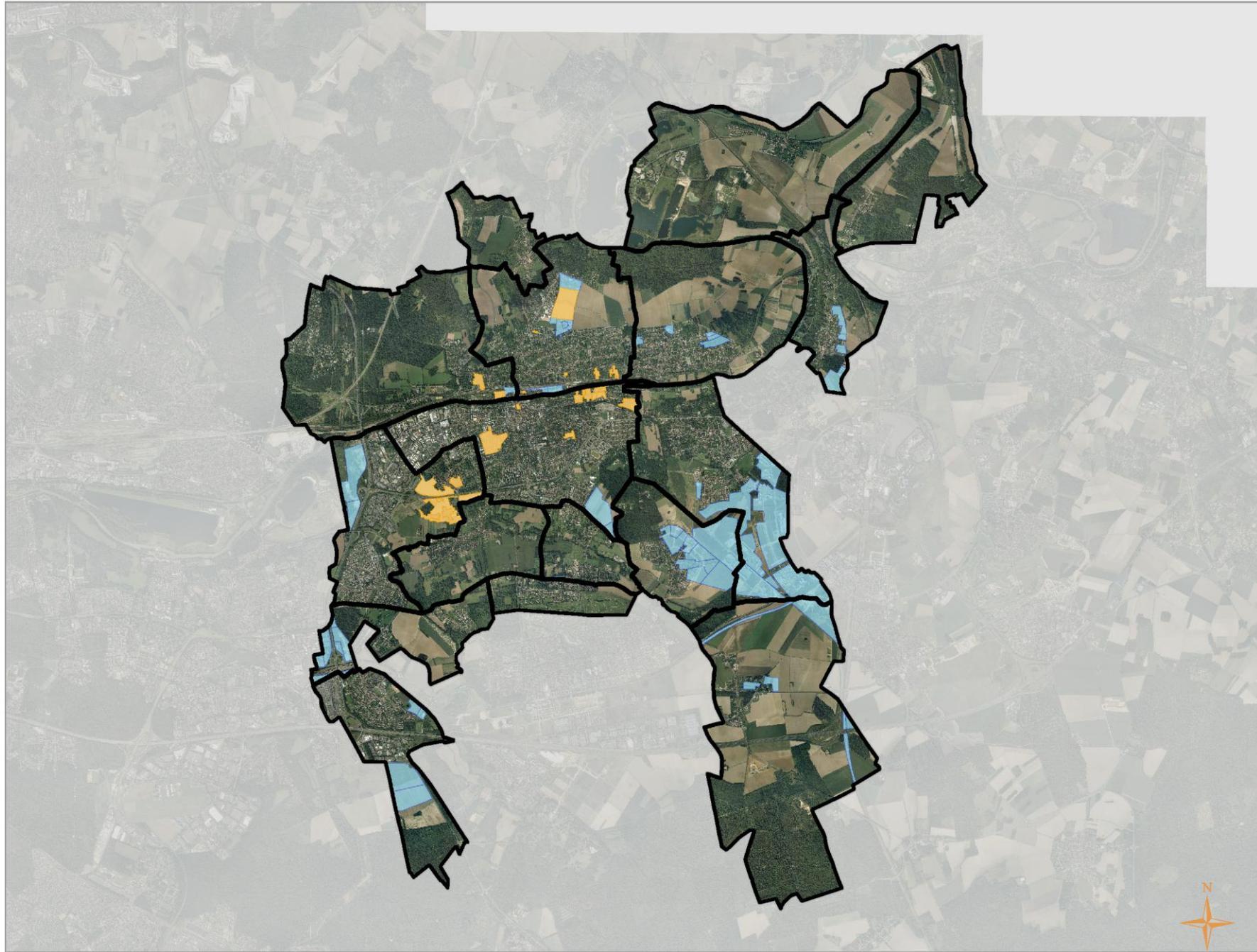
Prévisions des constructions de logements entre 2011 et 2017
(*Source : Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire, 2011*)

Il existe un écart de 50 logements par an entre les chiffres annoncés dans ce tableau et l'objectif global du PLH ne tient pas compte. Cette différence correspond à un effort de constructions supplémentaires qui devra être réparti entre les communes. Les principaux projets concernent le cœur urbain de l'agglomération. Ils incluront la construction de nouveaux logements mais également de nombreuses réhabilitations qui permettront de créer une nouvelle offre, plus proche des demandes des ménages d'aujourd'hui.

Il convient également de citer deux autres grands projets, qui peuvent avoir une importance sur l'équilibre général du territoire :

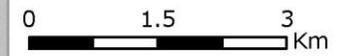
- L'éco quartier de Montévrain : ce projet qui correspond aux quatre ZAC d'EPAMARNE (Charbonnière, Clos Rose, Montévrain Université, Montévrain Val d'Europe). Ce projet basé sur la mixité logements/emplois devrait aboutir à la construction de près de 3 800 logements à l'horizon 2025.
- L'éco quartier de Bussy-Saint-Georges, situé en périphérie immédiate du territoire d'étude : la ville de Bussy-Saint-Georges est concernée par une Opération d'Intérêt National, qui a eu pour conséquence une forte urbanisation du territoire communal. Ce secteur a une importance déterminante en termes d'accueil de la population métropolitaine puisque près de 5 000 logements devraient y être construits.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



-  Coeur Urbain
-  Zones à urbaniser selon les documents d'urbanisme*

*Le PLU de Montévrain est en cours de révision.
La mise en conformité des PLU avec le futur SCot
sera nécessaire.



II.3. L'occupation du sol aujourd'hui

La mise en évidence des grands types d'occupation du sol sur le territoire de la CAMG est basée sur un croisement des données issues des couches géographiques produites par l'IAU et par l'IFEN :

- le MOS, qui est la cartographie détaillée du mode d'occupation des sols, notamment axée sur l'urbanisation (version réactualisée en 2003) ;
- l'ECOMOS qui correspond à la cartographie des milieux naturels. Elle est basée sur la réinterprétation des postes « naturels » du MOS, de façon à créer une couche compatible avec ce dernier (version unique de 2000).

Le territoire se distingue par la forte diversité de types d'occupation du sol. L'urbanisation, importante au cœur du territoire, et notamment à proximité de la Marne, laisse progressivement la place à un territoire beaucoup plus rural au nord et au sud sur le secteur du plateau de Jossigny/Forêt de Ferrières.

Les milieux naturels représentent une part importante du territoire. Les surfaces boisées (23 %), couvrent ainsi presque un quart de la surface totale du territoire étudié (*Source : IAU, MOS 2003 et ECOMOS 2000*). Des massifs de taille importante (Forêt de Ferrières au sud, Forêt des Vallières au sein des Boucles de la Marne) sont complétés par une trame de boisements (parcs et bois privés et publics) bien répartis sur l'ensemble des communes de la CAMG. Cette proportion correspond à la moyenne régionale (23 %).

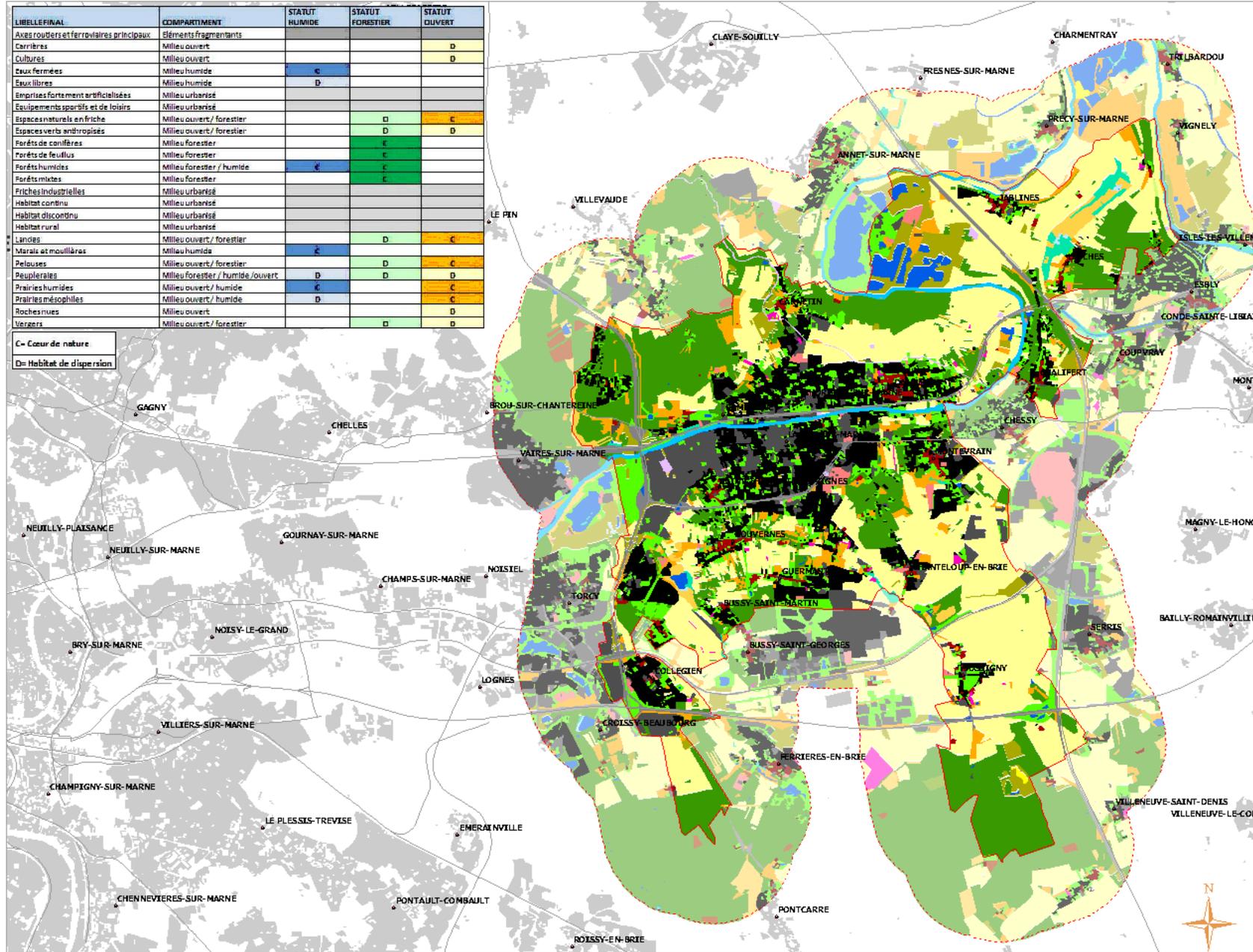
Les surfaces agricoles sont également bien représentées (environ 31 % de la surface totale), ce qui situe néanmoins le territoire étudié très en dessous de la moyenne régionale (52 % du territoire francilien couvert).

A l'inverse, certains milieux remarquables tels que les prairies, marais, landes ou pelouses sont très peu présents sur le territoire (4%). Ce type de milieux, en particulier en contexte francilien, s'avère donc particulièrement important à conserver.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire

LIBELLE/FINAL	COMPARTIMENT	STATUT HUMIDE	STATUT FORESTIER	STATUT OUVERT
AXES routiers et ferroviaires principaux	Éléments fragmentants			
Carrières	Milieu ouvert			D
Cultures	Milieu ouvert			D
Eaux fermées	Milieu humide	C		
Eaux libres	Milieu humide	D		
Emprises fortement artificialisées	Milieu urbanisé			
Équipements sportifs et de loisirs	Milieu urbanisé			
Espaces naturels en friche	Milieu ouvert / forestier		D	C
Espaces verts anthropisés	Milieu ouvert / forestier		D	D
Forêts de conifères	Milieu forestier		E	
Forêts de feuillus	Milieu forestier		E	
Forêts humides	Milieu forestier / humide	E	E	
Forêts mixtes	Milieu forestier		E	
Friches industrielles	Milieu urbanisé			
Habitat continu	Milieu urbanisé			
Habitat discontinu	Milieu urbanisé			
Habitat rural	Milieu urbanisé			
Landes	Milieu ouvert / forestier		D	C
Marais et mouillères	Milieu humide	Z		
Pelouses	Milieu ouvert / forestier		D	C
Peupleraies	Milieu forestier / humide / ouvert	D	D	B
Prairies humides	Milieu ouvert / humide	C		C
Prairies mésophiles	Milieu ouvert / humide	D		C
Roches nues	Milieu ouvert			B
Vergers	Milieu ouvert / forestier		D	D

C= Coeur de nature
D= Habitat de dispersion



Territoire de la CAMG
 Tampon de 1,5 km

Occupation du sol

- Routes et voies ferrées principales
- Carrières
- Cultures
- Eaux fermées
- Eaux libres
- Emprises fortement artificialisées
- Equipements sportifs et de loisirs
- Espaces naturels en friche
- Espaces verts anthropisés
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Forêts humides
- Forêts mixtes
- Friches industrielles
- Habitat continu
- Habitat discontinu
- Habitat rural
- Landes
- Marais et mouillères
- Pelouses
- Peupleraies
- Prairies humides
- Prairies mésophiles
- Roches nues
- Vergers
- Secteurs urbanisés hors zone d'étude
- Axes routiers et ferroviaires
- Communes

0 2 4 Km

Sources : Limites administratives © DRIEE (le de France), 2011 -
 MOS © IAUURIF, 2003 - ECOMOS © IAUURIF, 2000 -
 Routes et voies ferrées © IAUURIF, 2003 -
 Cartographie : Balape, 2012

II.4. Les grands projets stratégiques : vers une limitation de la consommation de l'espace

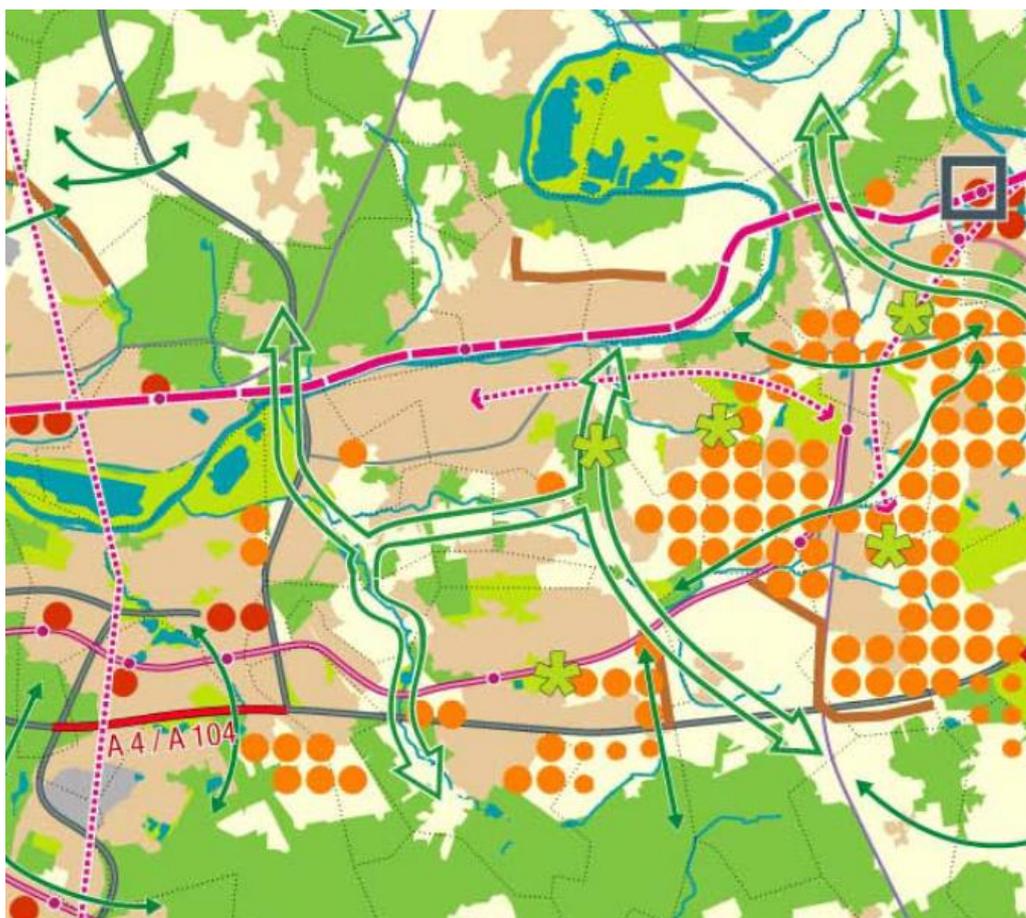
II.4.1. Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France

II.4.1.1. Cadrage

Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit la vision globale, à 25 ans, de l'Île-de-France. Il s'imposera, en termes de compatibilité, aux SCoT et, à défaut, aux PLU. Le SDRIF actuellement en vigueur a été approuvé en 1994. Dix ans plus tard, la Région, l'État et le Conseil Economique et Social Régional faisaient le constat qu'il n'avait pas atteint tous ses objectifs, et qu'il convenait de le mettre en révision. Ce bilan a permis de révéler des écarts entre les objectifs définis et la réalité observée en 2004, notamment en matière :

- de production de logements,
- de préservation des espaces verts,
- de maîtrise de l'urbanisation,
- de stabilisation des surfaces dédiées aux centres commerciaux,
- de rééquilibrage des pôles de l'enseignement universitaire et supérieur,
- de réduction des inégalités sociales et territoriales,
- de rééquilibrage est/ouest,
- de désengorgement de la zone centrale de l'agglomération.

De plus, le cadre législatif a beaucoup évolué depuis 1994 et le concept de développement durable s'est imposé comme pilier central des politiques d'aménagement du territoire. Un nouveau Schéma Directeur de la Région Île-de-France a donc été réalisé et adopté par l'Assemblée Régionale le 25 septembre 2008. Cependant, pour tenir compte des évolutions législatives, et notamment les lois Grenelle et la loi du Grand Paris, ce projet a été mis en révision. Elaboré en association avec l'État, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) et en concertation avec l'ensemble des collectivités et acteurs d'Île-de-France, un nouveau projet de SDRIF a été arrêté par le Conseil régional le 25 octobre 2012.



Vocation urbaine

- espace urbanisé à optimiser
- secteur de densification préférentielle
- secteur d'urbanisation préférentielle
- secteur d'urbanisation conditionnelle
- pôles de centralités à conforter hors agglomération centrale
- front urbain d'intérêt régional

Vocation naturelle

- espace agricole
- espace boisé ou naturel
- espace de loisirs
- espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public
- continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir
- continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer

Infrastructures de transport

- Réseau routier :**
- existant
 - tracé
 - principe de liaison
 - principe de liaison long terme (préservation de faisabilité)
 - nouveau franchissement

Fleuve et espaces en eau

Aéroport - aérodrome

Limite de commune

Carte de destination générale du territoire
 Projet de Schéma Directeur Régional de la Région Ile-de-France de 2008²
 (Source : Région Ile-de-France, 2008)

²A l'heure où nous rédigeons ce présent rapport, nous ne disposons pas d'une carte du projet 2013 dont la définition est suffisante pour présenter un zoom sur le territoire d'étude. Quelques différences sont à noter entre le projet de 2008 et celui de 2013, notamment sur la pointe de Conches où la pastille d'urbanisation préférentielle a disparu.

II.4.1.2. Les grands principes pour le territoire

La lecture de la carte de destination générale du territoire permet de dégager quelques grands principes d'aménagement qui devront être repris dans les différents documents d'urbanisme :

- Des grandes continuités écologiques à maintenir ou à préserver :
 - A l'Ouest, l'axe Forêt de Pomponne – Forêt de ferrières, via la Vallée de la Marne,
 - A l'Est, l'axe constitué de la Vallée de la Marne, le Bois de Chigny, la Plaine de Jossigny et la Forêt de Ferrières,
 - L'axe Est Ouest, qui permet de relier les deux grandes continuités écologiques précitées,
 - Et enfin, l'axe Jablines-Chalifert à l'Est (extrémité d'une continuité écologique entre Jablines et Condé-Sainte-Libiaire).

- Peu de sites d'urbanisation nouvelle :
 - Les secteurs d'urbanisation préférentielle se situent aux franges du territoire et sont situées à Croissy Beaubourg, Bussy-Saint-Georges (OIN) et sur le secteur Val d'Europe,
 - En conséquence, le territoire de la Communauté d'Agglomération n'est concerné par ces grands projets d'urbanisation que sur Chanteloup-en-Brie, la Pointe de Conches à Lagny-sur-Marne et Montévrain.

- Une volonté affichée d'optimiser les espaces déjà urbanisés :
 - La carte du SDRIF met en avant le principe de consommation limitée de l'espace pour le territoire. Ainsi, la construction de nouveaux logements, équipements, zones d'activités se fera essentiellement dans les espaces urbanisés déjà constitués.

II.4.2. Le Schéma de Cohérence Territorial

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est un document qui détermine les conditions permettant d'assurer :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la prévention des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, tout en respectant les objectifs du développement durable;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emplois et habitats ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

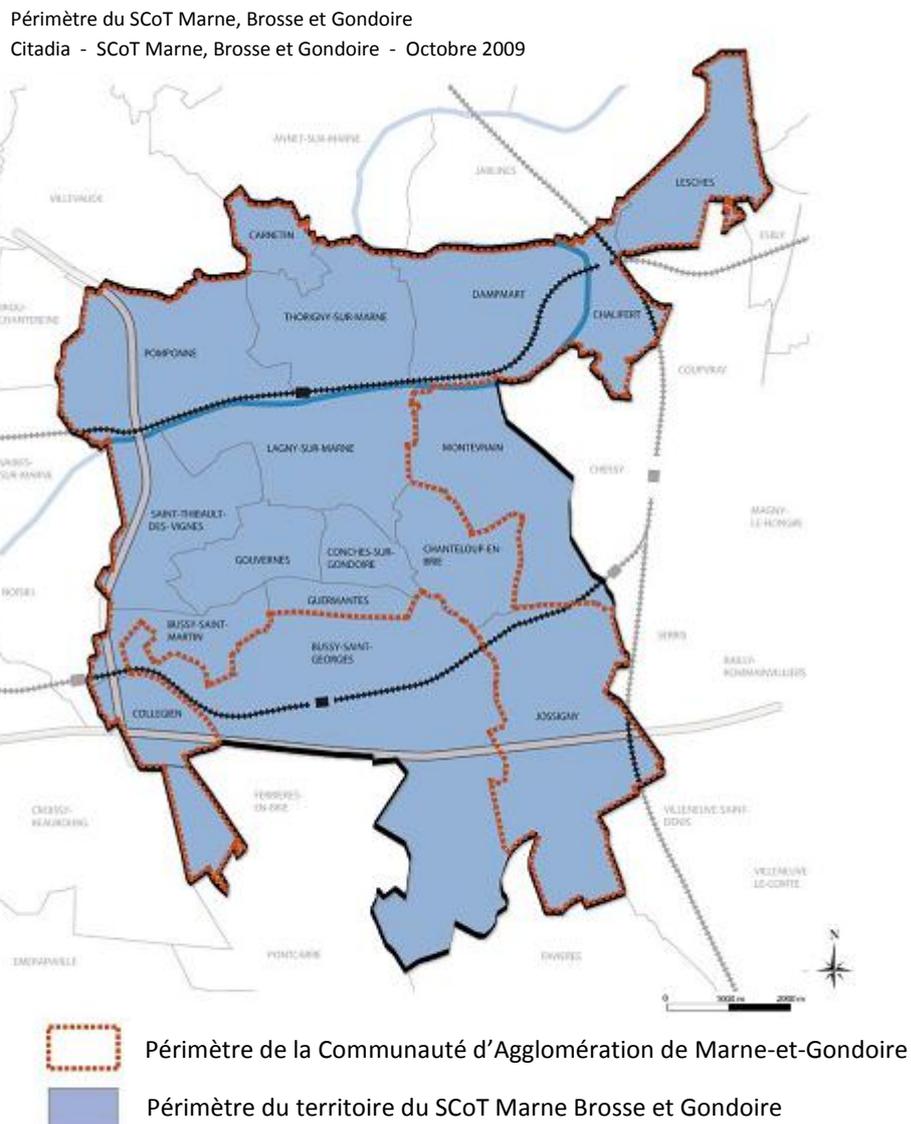
Le SCoT a une portée juridique : les autres documents d'urbanisme (programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacement urbains, les schémas de développement commercial, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ...) devront se mettre en compatibilité dans les trois ans.

Contrairement aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), le SCoT propose un regard plus global. Il agit plutôt comme un cadre général : il exprime des principes, des orientations et des objectifs, et sauf dans le cas précis des protections, il ne comporte pas de plan précis et reste un schéma.

Le Schéma de Cohérence Territorial Marne Brosse et Gondoire mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation (SIEP) du secteur III de Marne-la-Vallée a été arrêté le 2 avril 2012. L'enquête publique a eu lieu du 17 septembre au 20

octobre 2012. Les communes devront veiller à la compatibilité de leur PLU avec le SCoT lorsque celui-ci sera opposable (mi-2013).

Son périmètre est composé des communes de la Communauté d'Agglomération (hormis Jablines) ainsi que Bussy-Saint-Georges et Montévrain. Le périmètre regroupe une population de près de 79 000 habitants.



Périmètre du SCoT Marne, Brosse et Gondoire
(Source : Citadia, SCoT Marne, Brosse et Gondoire, 2009)

Les grands enjeux du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire s'inscrit dans la démarche SCoT Grenelle initiée par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de la

Mer. Il repose sur deux grands enjeux majeurs que sont la pérennisation des espaces ouverts et la production de logements sur le territoire pour répondre à la demande et aux orientations régionales.

Ce SCoT s'inscrit par ailleurs dans une démarche AEU, « Approche Environnementale de l'Urbanisme », qui évaluera chaque orientation du SCoT au regard de l'impact sur l'environnement. Une approche spécifique sur la consommation de l'espace servira notamment à répondre à la nécessité de mettre en place un développement économe en espace.

Le diagnostic a mis en avant quatre grands principes qui servent de base à la constitution du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientation :

- Affirmer l'identité de Marne-et-Gondoire en veillant à la préservation d'un cadre de vie de qualité et à la valorisation de richesses naturelles remarquables (espaces naturels à préserver et à valoriser, maîtrise de l'urbanisation, pérennisation de l'agriculture, valorisation du patrimoine naturel et bâti...),
- Développer une offre de logements et d'activités à hauteur d'un territoire stratégique au cœur de Marne-la-Vallée,
- Organiser un développement durable autour de pôles urbains attractifs accessibles en transports alternatifs à l'automobile,
- Affirmer l'image du territoire dans la dynamique régionale.

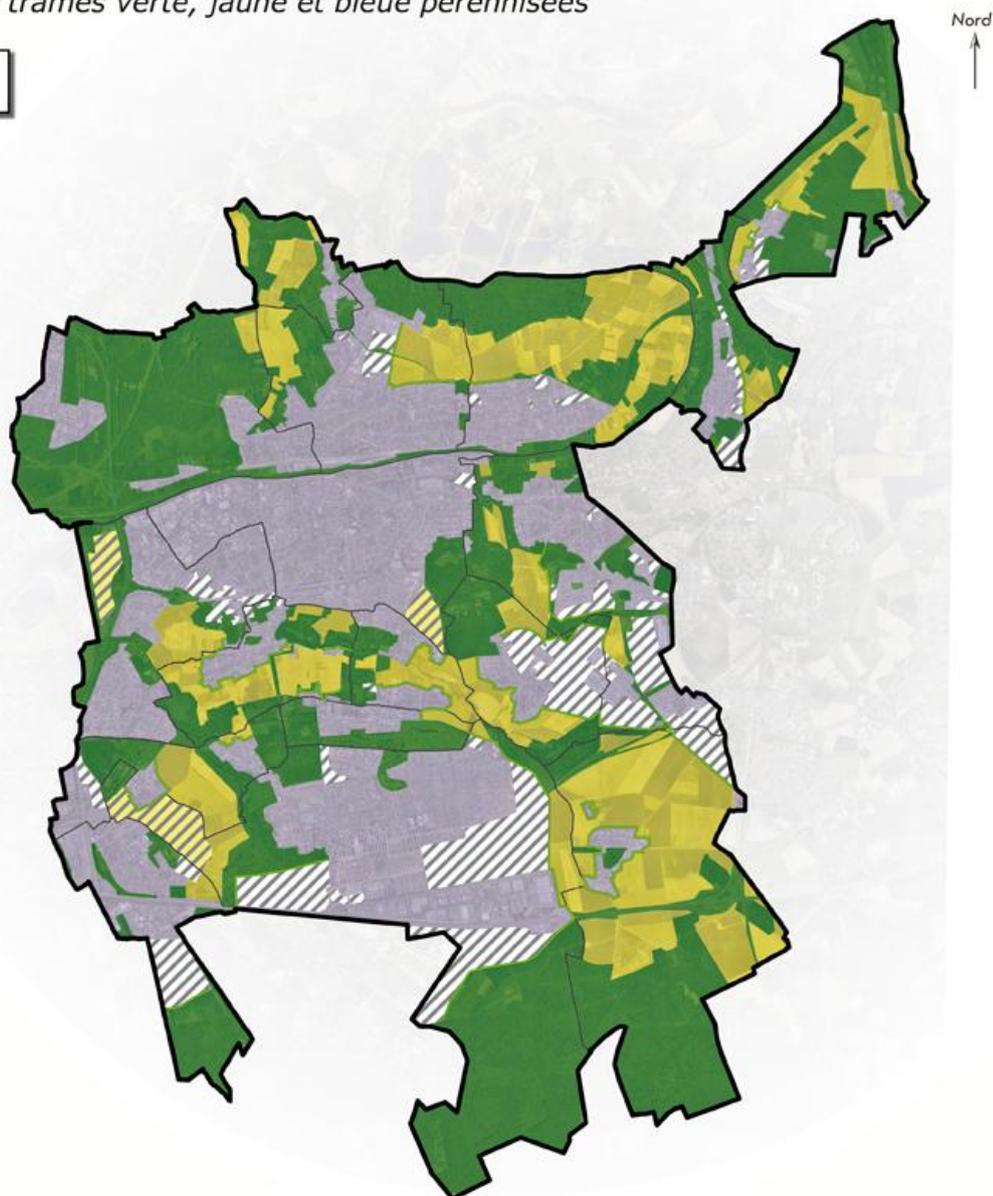
En termes d'organisation spatiale, le diagnostic du SCoT décrit les enjeux de la manière suivante :

- Favoriser la construction de nouveaux logements et la réhabilitation d'espaces en mutation dans le cœur urbain du territoire (Lagny-sur-Marne-Thorigny-sur-Marne-Saint-Thibault),
- Conforter les pôles d'équilibres (les bourgs ruraux) (développement raisonné du parc de logements, conforter les commerces de proximité...),
- Permettre le développement urbain sur les secteurs de Bussy-Saint-Georges et Montévrain,
- Optimiser le potentiel foncier et requalifier en suivant des critères d'intégration paysagère et environnementale des zones d'activités économiques existantes pour leur redonner un nouveau dynamisme,
- Recréer les corridors écologiques identifiés au SDRIF,
- Maintenir les espaces agricoles, conforter leur potentiel économique,
- Protéger les espaces forestiers,
- Traiter de manière qualitative les franges urbaines, notamment en travaillant sur les interfaces villes/espaces agricoles ou forestiers.

Orientations et objectifs en faveur...

...d'une organisation de l'espace équilibrée
autour des trames verte, jaune et bleue pérennisées

CARTE 1



Source photo aérienne : Marne et Gondoire, 2011

0 1000 m 2000 m

	Espace naturel et forestier à préserver		Espace urbanisé à optimiser
	Espace agricole		Espace voué à l'urbanisation
	Front vert		Espace à la constructibilité limitée

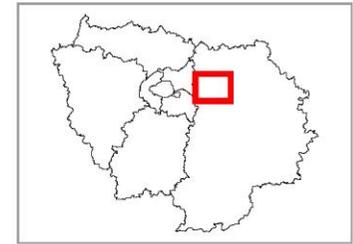
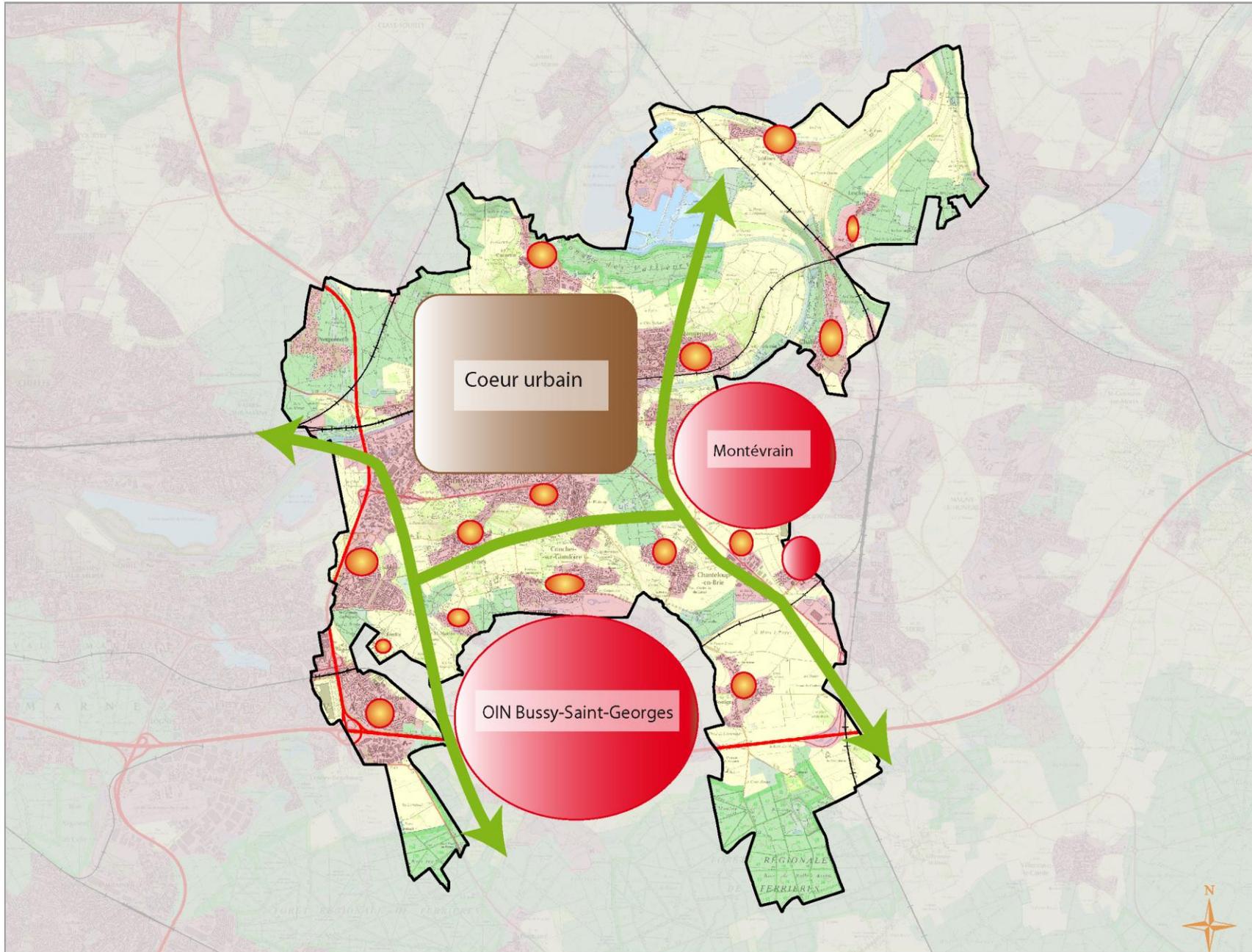
Les enjeux du SCoT de Marne, Brosse et Gondoire : Un équilibre entre pérennisation des trames verte, jaune et bleue et développement territorial
(Source : SIEP, Auteur : Citadia, 2012)

II.4.3. Bilan des grands principes d'aménagement du territoire

Les principales orientations d'aménagement du territoire concernent la préservation et la valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire pour :

- Maintenir les principales continuités environnementales,
- Protéger l'agriculture et ses espaces de production,
- Maintenir l'identité encore rurale de certaines parties du territoire.

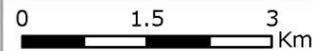
En conséquence, le territoire choisit de privilégier le renouvellement urbain et la densification des espaces déjà urbanisés pour accueillir les nouveaux logements et infrastructures dont le territoire a besoin.



- Espaces agricoles
- Espaces forestiers
- Espaces urbanisés
- Principales voies de communication

Enjeux synthétiques

- Zone de renouvellement urbain/densification
- Secteur d'extension urbaine
- Communes rurales à conforter
- Continuité écologique à préserver



III. Les espaces ouverts de Marne-et-Gondoire

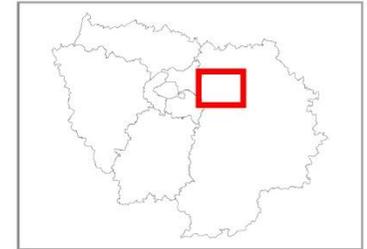
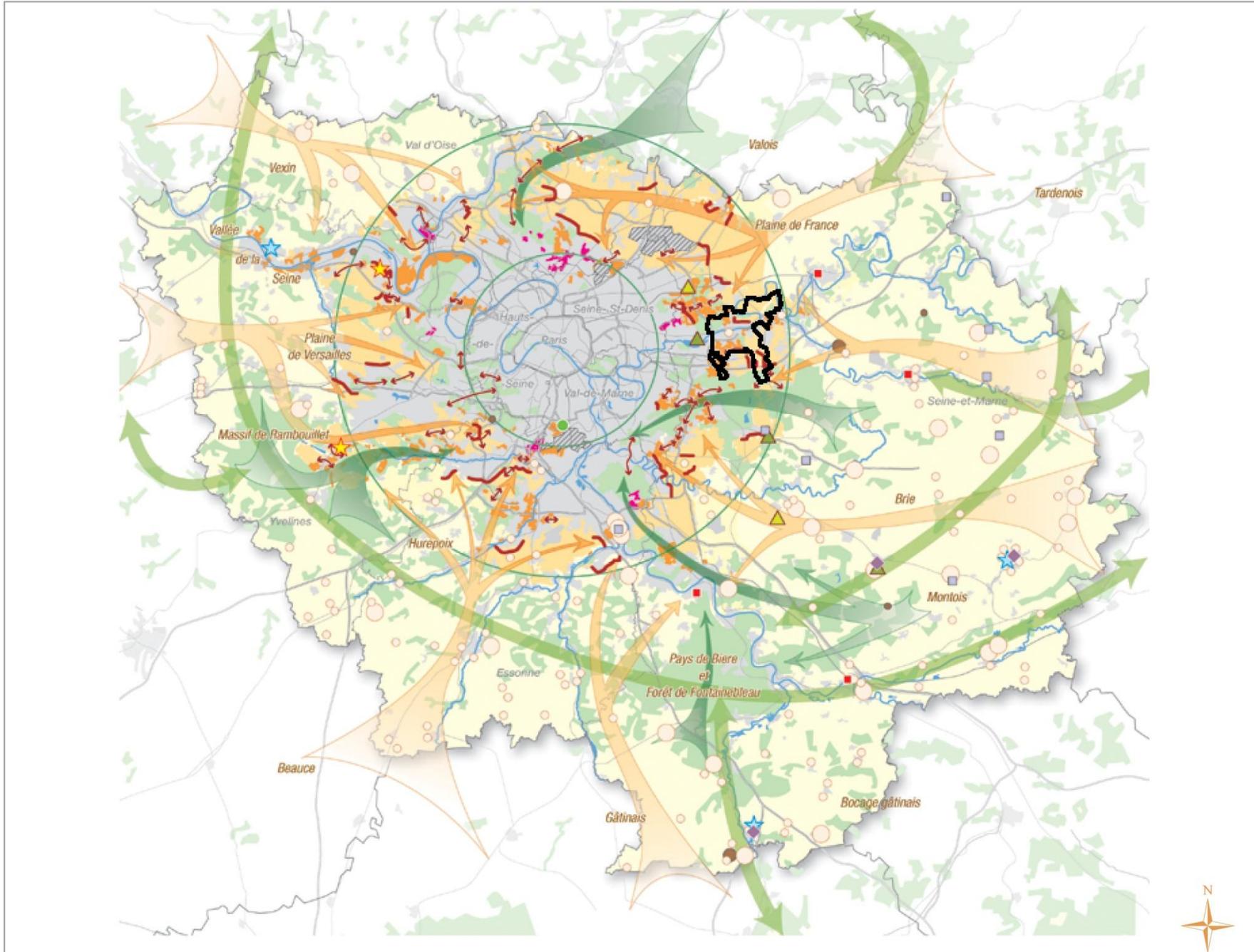
III.1. Un maillon essentiel de la ceinture verte francilienne

La géographie de la Seine-et-Marne est fortement imbriquée dans le contexte francilien et s'insère ainsi dans la vaste plaine sédimentaire que constitue le bassin parisien. Elle se caractérise cependant, comme celle des autres départements de la grande couronne parisienne par l'importance de l'espace rural.

A ce titre, le territoire étudié est un maillon essentiel de la ceinture verte francilienne. Il accueille ainsi des entités naturelles qui assurent des continuités écologiques et environnementales dans ce secteur de l'Ile-de-France :

- la Vallée de la Marne dont l'aménagement de ses berges, d'une portée régionale, aura des conséquences sur la valorisation des autres cours d'eau et rus qui la rejoignent,
- la Butte d'Aulnay au Nord du territoire,
- la Brie Boisée avec notamment les Forêts de Ferrières, Crécy et Gretz-Armainvilliers.

Enfin, le territoire se situe aux confins des deux grandes zones agricoles de la Plaine de France et de la Brie.



Préserver et valoriser les espaces agricoles et boisés

- Ensemble agricole homogène de l'espace rural
- Ensemble agricole homogène de la ceinture verte
- Réseau fonctionnel des entités agricoles urbaines et périurbaines
- Espace à pérenniser en tant qu'espace ouvert
- Massif boisé
- ★ Projet de zone agricole protégée (ZAP)

Maintenir et restaurer les continuités et les pénétrantes agricoles et boisés

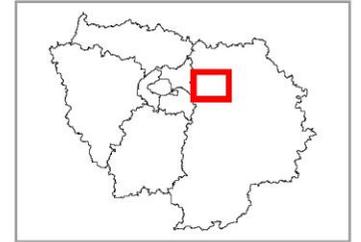
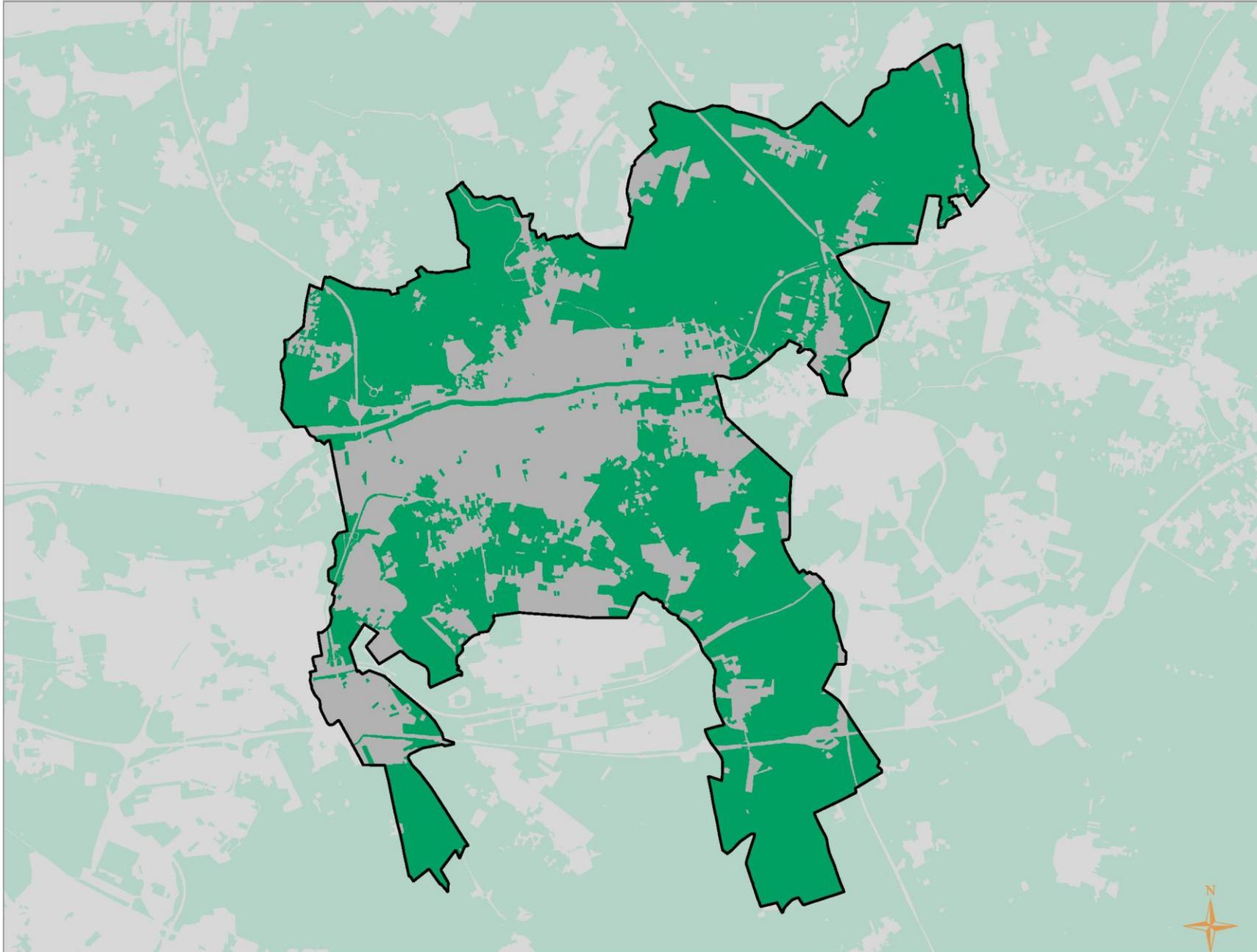
- Pénétrante agricole
- Pénétrante boisée
- Continuité agricole et/ou boisée
- Continuité écologique majeure s'appuyant sur les espaces agricoles et boisés
- Front urbain
- Ceinture verte

Maintenir les grands équipements des filières agricoles et des filières bois

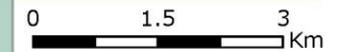
- Sucrerie
- Marché d'Interet National
- Abattoir
- Silo de grande capacité
- Autre silo
- Paille
- Plaquette de bois
- Laiterie
- ★ Projet biocarburant
- Scierie de grande capacité
- Autre scierie



Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Espaces ouverts



III.2. Relief et géomorphologie

Le relief de la Seine-et-Marne est celui d'une plaine découpée par des vallées relativement marquées, d'une altitude variant de 40 à 143 mètres.

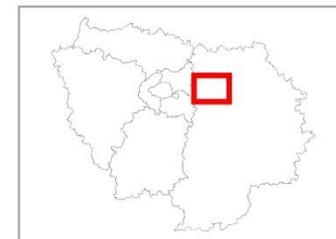
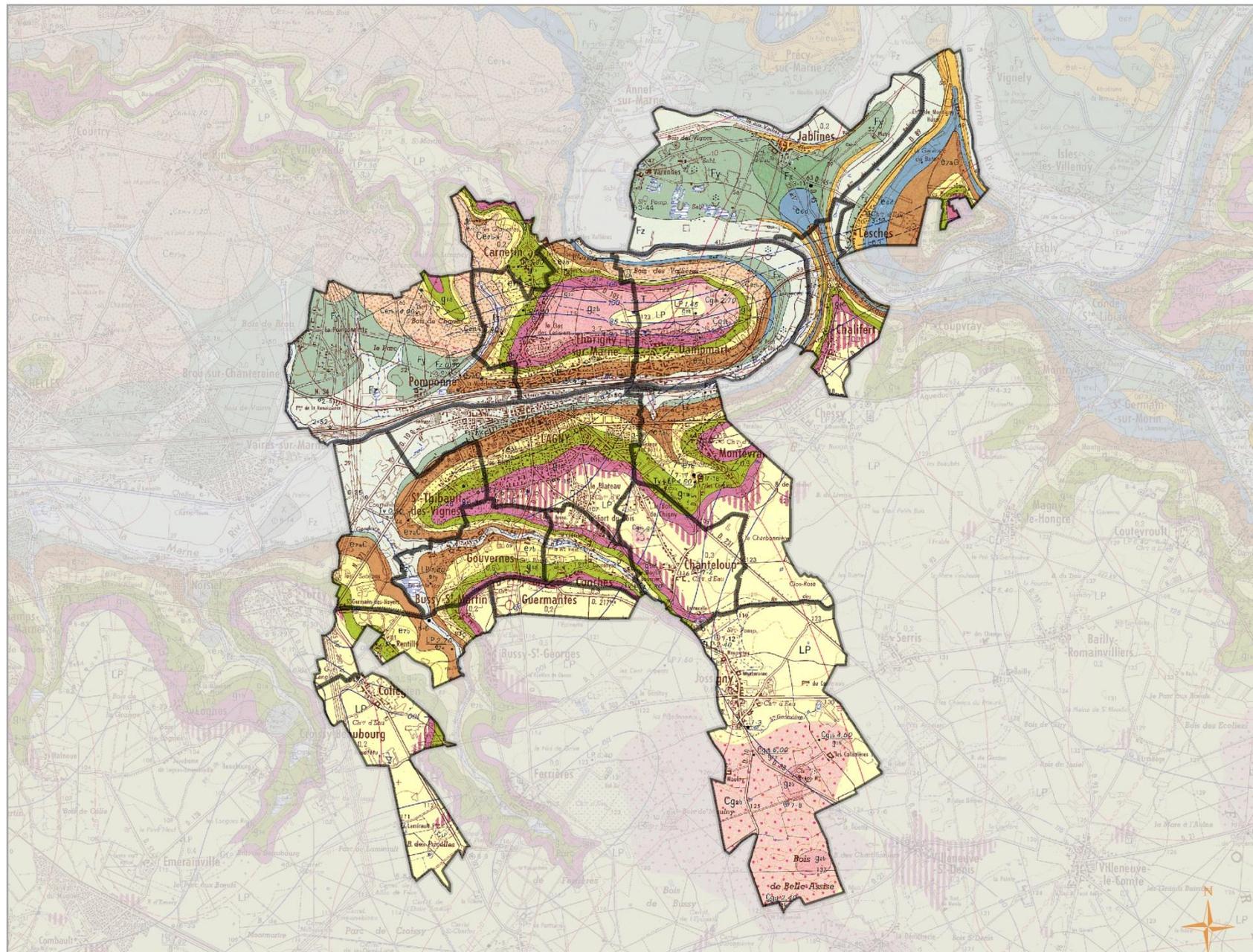
Sur le territoire de la CAMG, la vallée de la Marne traverse le territoire d'est en ouest, délimitant ainsi deux régions distinctes, avec au nord une vallée très large constituée de quelques buttes témoins et au sud un plateau uniforme marqué par de petits vallons formés par la Marne et le ru de la Gondoire principalement.

Les caractéristiques géologiques du territoire de la CAMG s'avèrent également diversifiées. Le contexte général est celui d'un empilement de couches sédimentaires de l'ère tertiaire, caractéristique de l'Ile-de-France et alternant calcaires, marnes, sables et argiles. Sur l'aire d'étude, le territoire se scinde en 3 grands ensembles naturels : la Vieille France et Goële au nord, la Brie Boisée au sud et l'Aulnoye à l'ouest. Des buttes épargnées par l'érosion sont recouvertes de forêts acidiphiles sur les points les plus hauts et neutrophiles sur les pentes au nord. Les sédiments tertiaires ont été fortement érodés par les cours d'eau, principalement la Marne, et remplacés dans le fond des vallées par des alluvions quaternaires, alors qu'au sud, les rebords de la Brie Boisée laissent place à du calcaire et Meulière de Brie du Sannoisien supérieur.

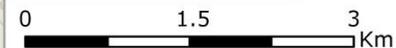
L'importante variabilité du contexte géomorphologique du territoire étudié offre une grande complexité de contextes physiques, en fonction de la pente, de l'orientation, de la nature du sol... L'ensemble de ces éléments, déterminant pour les composantes naturelles des différents écosystèmes, permet l'établissement d'une importante diversité écologique.

Cette diversité des milieux physiques est aussi à prendre en compte pour comprendre les différents types d'agricultures présentes sur le territoire. En effet, les secteurs de Jossigny, Chanteloup et une partie de Guermantes et de Bussy-Saint-Martin constituent une zone plane où les sols sont favorables à l'agriculture céréalière alors que les secteurs de Saint-Thibault-des-Vignes et Dampmart présentent davantage de dénivelés et des sols qui pourront être valorisés par de l'élevage ou une production légumière.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



-  Remblais
-  Colluvions polygéniques (sablo-argileuses)
-  Colluvions polygéniques (marno-argileuses)
-  Colluvions de fonds de vallon
-  Limons des plateaux
-  Fx Alluvions anciennes Basse terrasse : 10-15m
-  Fy Alluvions anciennes Basse terrasse : 20m
-  Sables de Fontainebleau Marnes à huitres
-  Formation de Brie
-  Marnes vertes
-  Marnes blanches de Pantin Marnes bleues d'Argenteuil
-  Masses et marnes du gypse Calcaire de Champigny Marnes à Pholadomyes
-  Sables de Monceau Calcaire de Saint Ouen
-  Sables de Mortfontaine
-  Marnes et caillasses



III.3. Climat et biogéographie

Le département de la Seine-et-Marne étant à la fois soumis à l'influence océanique et continentale, la tendance climatique peut-être considérée comme « océanique dégradée ».

La température moyenne annuelle peut être qualifiée de douce (moyenne de 11°C) avec une amplitude thermique annuelle relativement faible (environ 9°C), des hivers plutôt doux et des étés dont les températures ne dépassent pas les 25 °C en moyenne (*Données Météo-France*).

Les précipitations, dans l'ensemble modérées (moyenne annuelle de 660 mm environ), mais régulières (notamment en hiver avec 2 jours sur 3), placent le département dans les secteurs à cumuls élevés de l'Ile-de-France.

III.4. Hydrographie

Le département de la Seine-et-Marne est marqué par des axes hydrographiques majeurs : la Seine et la Marne. Située, au nord du département, la CAMG voit son territoire marqué par la présence de la Marne uniquement. Véritable colonne vertébrale du territoire, la rivière Marne récupère sur son parcours de nombreuses vallées secondaires qui drainent le territoire de la CAMG (Brosse et Gondoire notamment).

Un chevelu hydrographique secondaire dense constitué de nombreux petits rus (Armoins, Bouillon, Bicheret, Gassets, Rapinet, Sainte-Geneviève) parcourt également le territoire.

PARTIE II

LES ESPACES

AGRICOLES

I. Le contexte général de l'agriculture de Marne-et-Gondoire

I.1. Des facteurs physiques variés permettant une diversité des agricultures

L'agriculture est une activité fortement dépendante de facteurs physiques. Les systèmes de culture et les rendements sont, en effet, liés à la topographie, aux types de sol, au climat et à la présence d'eau sur le territoire. Sur Marne-et-Gondoire, ces critères déterminants sont globalement favorables à l'agriculture, qui a toujours été fortement présente sur ce secteur. Par ailleurs, la pluralité des milieux permet d'expliquer la diversité des productions présentes sur le territoire (cet aspect sera développé ultérieurement).

Le territoire étudié présente des sols de nature hétérogène. Les sols limoneux à argilo-limoneux de la plaine agricole de Jossigny et Chanteloup présentent un bon potentiel agro-pédologique permettant des rendements céréaliers élevés. Certaines parcelles nécessitent cependant un drainage pour éviter les phénomènes d'hydromorphie.

Dans les vallées de la Brosse et de la Gondoire, les sols sont marno-calcaires et de qualité très variable pour l'agriculture. Les fonds de vallées humides, par exemple, sont principalement occupés par les prairies. Les autres surfaces permettent la culture de céréales.

Dans les zones intermédiaires, notamment à Lagny, Saint-Thibault, Conches, Guermantes et Montévrain, les sols marno-calcaires sont plus ou moins caillouteux et présentent un potentiel agro-pédologique moyen pouvant accueillir tout type de cultures mais avec des rendements hétérogènes.

Enfin, sur Dampmart, Carnetin, Thorigny, Lesches, Chalifert et Jablines, la qualité des sols est variable d'une parcelle à l'autre. Des sablières ont été exploitées sur la commune de Dampmart puis remblayées. Elles sont aujourd'hui de nouveau exploitables même si elles demandent aujourd'hui de les enrichir pour obtenir de meilleurs rendements. Les parcelles à proximité de la Marne sont, par ailleurs, inondables.

En résumé, les sols présents sur le territoire sont globalement favorables à l'activité agricole. Certains sont davantage propices aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux...) comme à Jossigny par exemple. D'autres permettront davantage une production herbagère pour un système d'élevage. Les productions maraîchères et arboricoles ont également leur place. Cette diversité constitue ainsi une richesse pour le territoire.

I.2. L'agriculture francilienne et seine-et-marnaise

La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 50% du territoire francilien (Cf. carte ci-après). 5 000 exploitations ont été recensées dans la région. Elles exploitent en moyenne 126 ha et sont principalement orientées vers la production de céréales qui

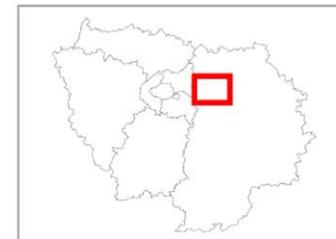
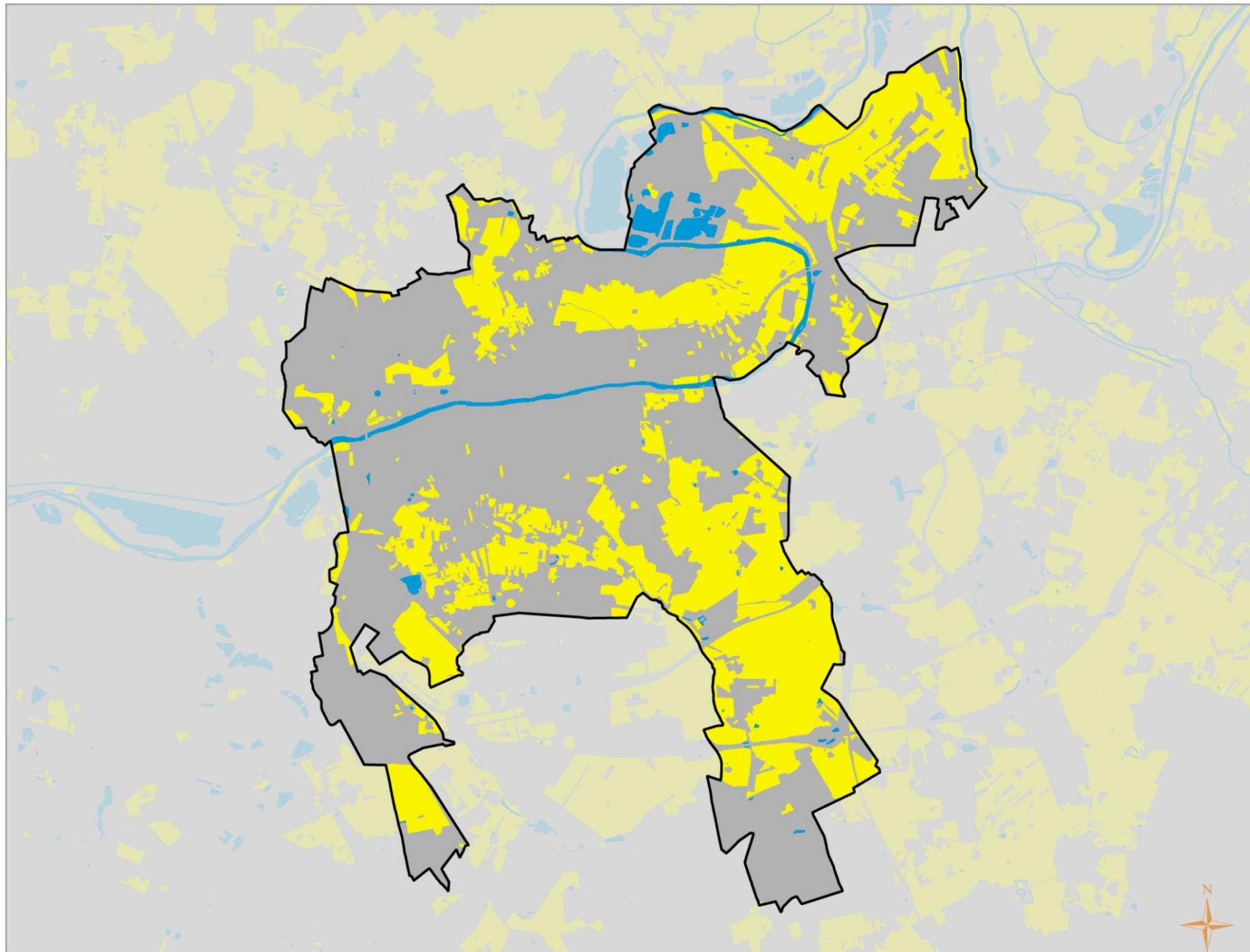
représentent 60% de la production régionale (*Source : les premières tendances du recensement agricole 2010, Agreste 2011*).

Le nombre d'exploitations sur le territoire francilien a diminué de 22% entre 2000 et 2010. Les données du Ministère de l'agriculture montrent également que les exploitants sont de plus en plus âgés, ce qui est source d'inquiétude pour l'avenir de l'agriculture dans la région. Les exploitants de plus de 50 ans, c'est-à-dire ceux qui feront valoir leur droit à la retraite dans une dizaine d'années représentent plus de la moitié des exploitants. Ce phénomène est aggravé par la diminution des installations. En 2007, le Ministère a enregistré 49 installations aidées dans toute la région.

La SAU de la Seine-et-Marne atteint 336 000 ha. Comme partout en France, le nombre d'exploitations est en diminution constante dans le département. Le Ministère de l'Agriculture a, en effet, dénombré 2 653 exploitations en 2010, soit une diminution de 18% par rapport à 2000. Ce phénomène s'est accompagné d'un agrandissement des exploitations restantes qui atteignent désormais une SAU moyenne de 126 ha.

L'agriculture seine-et-marnaise est principalement orientée vers la production de céréales et d'oléo-protéagineux. Les grandes cultures sont la principale orientation technico-économique de 60% des exploitations du département et de 80% des 10% des exploitations les plus grandes (*Source : les premières tendances du recensement agricole 2010, Agreste 2011*). Les grandes cultures occupent 65% de la SAU du département.

La Seine-et-Marne se caractérise également par une production de lait : 315 900 hl sont livrés chaque année aux industriels, soit environ les trois quarts de la production francilienne (*source : Agreste, 2007*).



-  Espaces agricoles
-  Espaces en eau
-  Autres espaces

0 1.5 3 Km

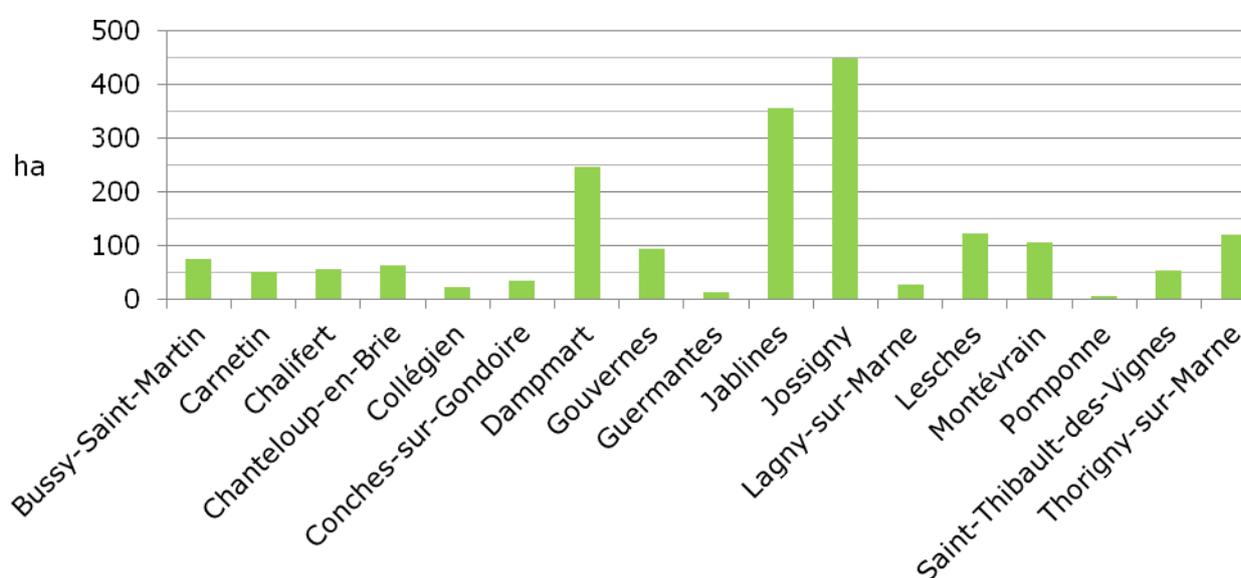


I.2.1. La situation agricole de Marne-et-Gondoire

L'agriculture occupe 31% du territoire de la CAMG (*Source : IAU, MOS 2003 et ECOMOS 2000*). La situation géographique – en zone périurbaine – du territoire étudié explique que l'agriculture occupe proportionnellement moins de surface que sur l'ensemble du territoire francilien.

L'agriculture de Marne-et-Gondoire est située dans la ceinture verte de la région parisienne et constitue les premiers espaces ouverts en frange avec le front urbain à l'est de Paris.

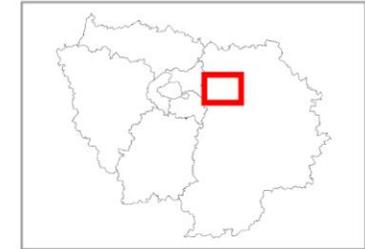
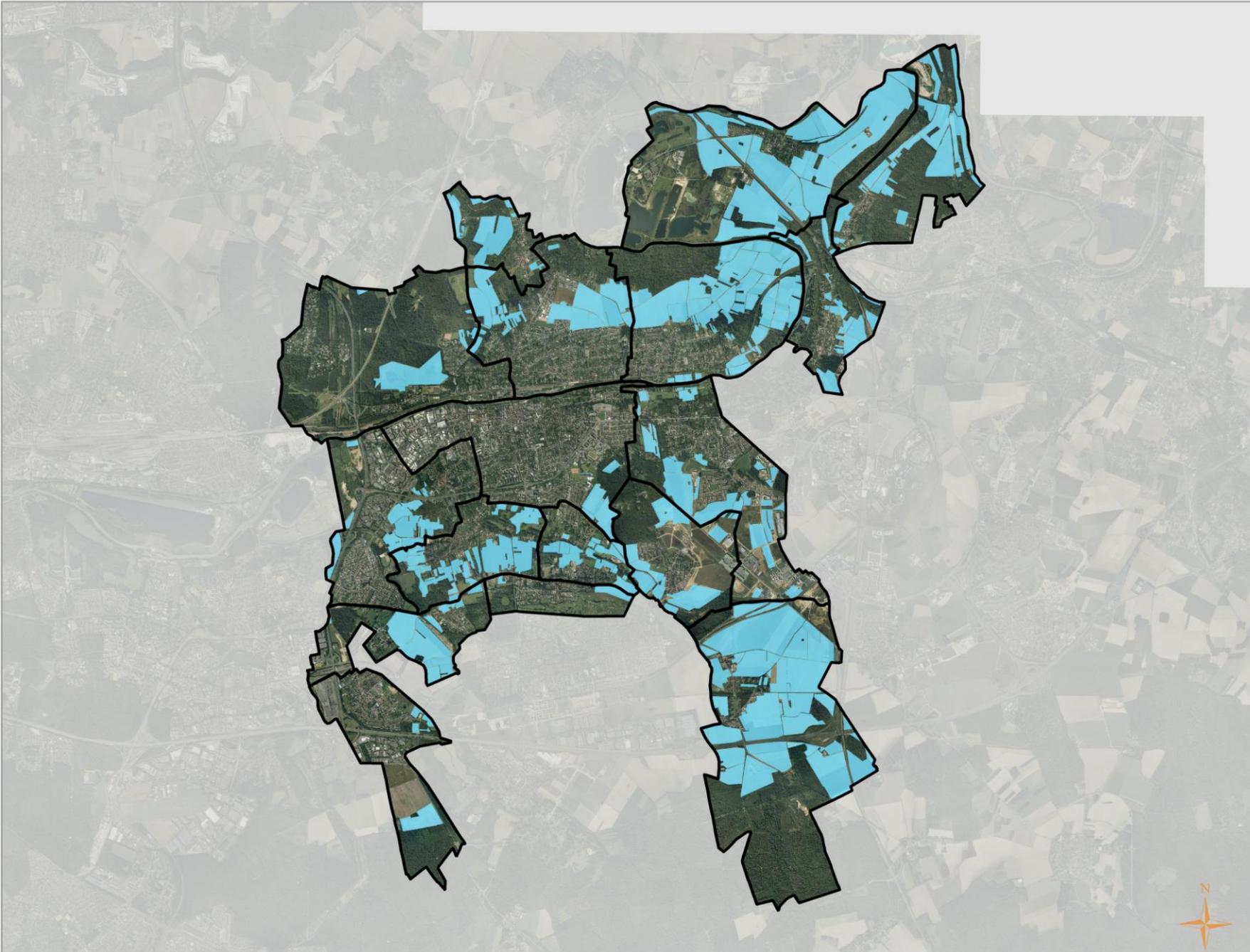
A ce jour, les parcelles cultivées représentent 1 906 ha (Cf. carte des ilots d'exploitation ci-après, *source : ASP 2011 complété par les enquêtes SAFER auprès des agriculteurs en 2010 et 2012*) sur le territoire de Marne-et-Gondoire et de Montévrain. Ces surfaces sont réparties comme suit :



Surfaces éligibles aux aides agricoles de la Politique Agricole Commune
(*Source : ASP 2011, complété par les enquêtes SAFER auprès des agriculteurs en 2010 et 2012*)

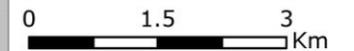
Elles correspondent majoritairement aux surfaces agricoles mises en valeur en grandes cultures sur la plaine de Jossigny (523 ha), dans la boucle de Jablines (355 ha) et dans la boucle de Dampmart (366 ha). La vallée de la Brosse accueille quant à elle environ 130 ha. Les communes de Guermantes et de Pomponne (territoire essentiellement occupé par la forêt) n'accueillent respectivement que 13 ha et 6 ha.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



■ îlots exploités

Cette carte contient des mises à jour par rapport
au diagnostic initial



Les productions du territoire sont comparables à celles du département. Les grandes cultures sont, en effet, les principales productions de Marne-et-Gondoire (cf. Partie II §II.2.2). En termes de surfaces, les terres labourables (par opposition aux cultures et prairies permanentes) représentent 96% de la SAU déclarée par les agriculteurs.

Par ailleurs, la taille des exploitations est inférieure à celle du département. En effet, la SAU moyenne des exploitations cultivant sur le territoire étudié est de 103 ha en tenant compte des centres équestres et la SAU moyenne des exploitations dont le siège est situé sur ce territoire n'est que de 67 ha, contre 126 dans le département (source : RGA 2010). La situation périurbaine peut expliquer ce phénomène. En effet, l'agriculture de Marne-et-Gondoire a connu une forte diminution de sa surface en raison notamment de l'urbanisation. Entre 1982 et 2003, 1 100 ha d'espaces de culture ont ainsi disparu sur le territoire d'étude (Source : IAURIF, 2008).

I.2.2. Une agriculture fortement dépendante de la Politique Agricole Commune et des cours mondiaux des céréales

Orientée principalement vers les systèmes de grandes cultures, l'agriculture de Marne-et-Gondoire est fortement dépendante des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) et des réformes de celle-ci. Les agriculteurs doivent donc s'adapter aux conditions d'attribution des aides, notamment aux BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales), et aux réformes de la PAC. La prochaine est prévue en 2014 pour aller vers une PAC « plus verte » liée au respect obligatoire de pratiques permettant de préserver les ressources naturelles et une politique de développement rural plus importante.

Par ailleurs, les évolutions des dernières années ont montré que les exploitations céréalières étaient confrontées à des variations de prix importantes, induisant des difficultés de trésorerie et la nécessité d'adopter de nouvelles formes de gestion des entreprises agricoles.

Les systèmes d'élevage connaissent également des fluctuations de prix importantes, notamment en lait (forte baisse en 2009 par exemple) alors que les charges ont augmenté. Les systèmes bovins viande sont par ailleurs fortement dépendants des subventions. Les primes à l'abattage représentent, en effet, une source de revenus non négligeables pour les vaches allaitantes. De plus, les élevages avaient jusqu'au 31 décembre 2009 pour mettre aux normes leurs bâtiments avec quelques dérogations pour les jeunes installés. Cette mise aux normes représente un investissement coûteux pour les exploitations et exige des financements sur du long terme. Sur la Communauté d'agglomération, une seule exploitation est concernée par cette mise aux normes.

Actuellement, seuls les systèmes maraîchers et horticoles ne sont pas concernés par la PAC mais ils sont dépendants des cours très fluctuants des légumes dans les circuits traditionnels, et de la concurrence d'autres régions françaises et de pays étrangers.

Enfin, les centres équestres sont autonomes vis-à-vis des politiques agricoles et des cours mondiaux. Ils se positionnent davantage sur le créneau des prestations et des cours. Situés à proximité des centres urbains et de la population, ils connaissent aujourd'hui une forte demande.

I.2.3. Des actions régionales et locales en faveur de l'agriculture

I.2.3.1. Le programme agri-urbain de la Région Ile-de-France

Le Conseil régional d'Ile-de-France mène une politique de conservation des espaces ouverts et notamment agricoles sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Le territoire de Marne-et-Gondoire est donc concerné par les dispositifs mis en place par la Région.

L'Agence des Espaces Verts (AEV) a ainsi mis en place des PRIF (Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière) sur Marne-et-Gondoire dont la vocation est de préserver les espaces agricoles (cf. partie II -§ III.3).

Le programme agri-urbain prévoit également des aides pour les démarches territoriales. Un Plan de Développement Economique Local a permis d'appuyer le travail effectué par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire sur les circulations agricoles, les énergies renouvelables, le bâti agricole, la valorisation des produits agricoles et le foncier (cf. Partie II § I.2.3.3).

Parallèlement à ces actions, la Région et la Chambre d'agriculture participent au réseau Terres en Villes qui a pour vocation de diffuser et d'échanger les informations et les expériences menées sur différents territoires situés en zone périurbaine, notamment sur la thématique agricole.

1.2.3.2. Les actions de la Chambre d'agriculture

Dans le cadre de ses missions institutionnelles (actions en matière de représentation du monde agricole, d'installation et de conseils techniques), la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne a signé, en novembre 2010, une convention « Agriculture périurbaine et aménagement » avec la Région en faveur de la préservation du foncier et des projets territoriaux. L'objectif est de mieux prendre en compte l'espace et l'économie agricole au sein des projets de territoire.

La Chambre d'agriculture mène également des actions pour promouvoir et défendre l'agriculture locale. Ainsi chaque année, elle organise la Semaine du goût au mois d'octobre dont l'objectif est de faire découvrir l'agriculture du territoire aux habitants grâce à des portes ouvertes et des animations sur les exploitations. En 2012, deux exploitations y ont participé sur le territoire de Marne-et-Gondoire.

1.2.3.3. Les actions de la CAMG

La CAMG s'est dotée d'une compétence agricole. Elle mène ainsi des actions en faveur de l'agriculture. Outre le PPEANP et le SCoT (mis en place par le SIEP) qui ont parmi leurs objectifs de maintenir des espaces agricoles, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre, depuis plusieurs années, une série d'actions (dont certaines sont comprises dans le Plan de Développement Economique Local), telles que :

- un travail sur les circulations pour sensibiliser les institutions publiques (édition d'un prospectus complet sur les engins agricoles et leur taille, sur les aménagements routiers à éviter...) et les habitants (panneaux sur les routes) aux problématiques de la circulation agricole et tenter d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs.
- la promotion des produits locaux avec des actions de communication (prospectus à destination des habitants pour localiser les points de vente directe, étude sur la valorisation des produits agricoles, panneaux...). Actuellement, la CAMG tente de mettre en relation les agriculteurs et les restaurateurs pour établir un plat du terroir.
- les jachères fleuries : distribution de graines et remboursement des frais d'implantation par la Communauté d'agglomération.
- la mise en place de barrières sur des secteurs stratégiques pour éviter les installations illégales sur les parcelles de culture ainsi que les dépôts sauvages.
- la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER qui permet à la CAMG de connaître les ventes de parcelles agricoles et naturelles sur son territoire et de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption dans le but de maintenir la vocation du bien mis en vente et de lutter contre la spéculation foncière (cf. § III.3).

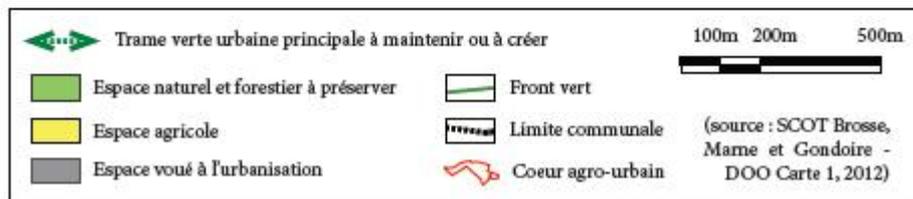
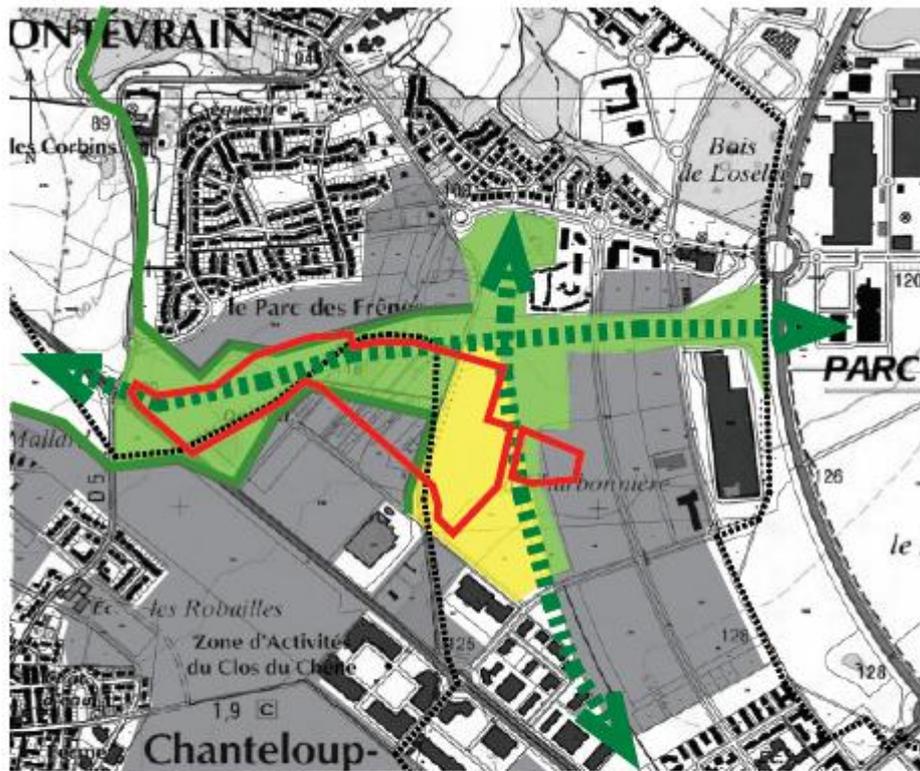
- la location de terres agricoles à des agriculteurs via des baux ruraux, permettant de conforter les exploitations et notamment les installations.
- l'organisation des tours de plaine en 2007, 2011 et 2012 : quelques agriculteurs ont accueilli des habitants sur leur exploitation pour leur montrer leur métier.
- des études de faisabilité pour développer les énergies renouvelables et la valorisation de la biomasse localement.
- des études de faisabilité de valorisation du bâti agricole afin de permettre aux agriculteurs de diversifier leur activité et de mettre en valeur des bâtiments de caractère parfois non adaptés à l'agriculture moderne.

L'ensemble de ces actions montre que la Communauté d'agglomération mène une politique active en matière d'agriculture sur son territoire.

1.2.3.4. Les actions de l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)

EPAMARNE est un Etablissement Public d'Aménagement qui a pour mission d'aménager, de planifier et d'impulser le développement de Marne-la-Vallée.

Lors des réflexions menées pour la construction d'un éco-quartier à Montévrain en 2009, EPAMARNE a travaillé notamment avec des paysagistes pour mettre en place un cœur agro-urbain. Celui-ci, occupant une surface d'environ 20 ha, doit permettre l'installation de 3 à 4 maraîchers avec un système de commercialisation de proximité et favoriser le lien entre monde agricole et monde urbain. Des jardins familiaux pourront renforcer ce lien et jouer un rôle de transition paysagère. Il s'agit d'un projet à moyen terme qui pourrait débuter dans un premier temps avec la remise en état agricole et l'entretien des parcelles concernées dès 2013.



Localisation du Cœur agri-urbain

(Source : EPAMARNE, SCoT Brosse, Marne et Gondoire - DOO Carte 1, 2012)

II. Caractérisation du fonctionnement de l'agriculture de Marne-et-Gondoire

Une enquête auprès des agriculteurs cultivant sur la CAMG a été menée dans le but de comprendre le fonctionnement agricole du territoire. Cela comprend aussi bien la fonction de production et ses caractéristiques (surfaces cultivées, systèmes de culture, moyens humains et techniques, partenaires économiques...) que les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture.

II.1. Les exploitations agricoles présentes sur le territoire

Selon l'INSEE, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des biens agricoles,
- avoir une gestion courante indépendante,
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

- une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare,
- ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 ares,
- ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

De plus, est considérée comme exploitant agricole, toute personne physique qui n'est pas titulaire d'un contrat de travail et qui exerce une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural à titre professionnel, soit individuellement, soit au sein d'une société, et qui :

- assure la surveillance et la direction de l'exploitation,
- participe de façon effective aux actes nécessaires à l'exploitation,
- bénéficie des résultats de l'exploitation ou en supporte les pertes.

Les bases de données de la SAFER et les enquêtes ont permis de recenser 48 exploitations agricoles qui cultivent des parcelles sur le territoire. Parmi elles, 30 ont leur siège sur l'une des communes de Marne-et-Gondoire.

EXPLOITATIONS DONT LE SIEGE EST SUR LE TERRITOIRE DE LA CAMG			
PRENOM	NOM	NOM DE LA SOCIETE	COMMUNE DU SIEGE
Christine	GUICHARD		BUSSY SAINT MARTIN
Gabriel	VAN HONACKER		CHALIFERT
Jean-François	BIGOT	Les Ecuries de Chalifert	CHALIFERT
Romuald	BOUSCASSE	Haras du Grand Clos	CONCHES SUR GONDOIRE
Jean-Marc	LEVESQUE	Exploitation Individuelle et SCEA de la Ferme des Champs	CONCHES SUR GONDOIRE
Frédéric et Magali	SINGER	Le haras des Sources	CONCHES SUR GONDOIRE
Rodolphe	DAMOISELET		DAMP MART
Pierre	ILLIAQUIER		DAMP MART
Laurence	DO REGO		DAMP MART
André	MERCIER		DAMP MART
Michel	THIESSON		DAMP MART
François	CHATENAY		GOVERNES
Marie-Claude	ROME	EARL JCT	GOVERNES
Alexia	DEVAUTOUR	Centre équestre de Governes	GOVERNES
Jean-Pierre	LIARD		JABLINES
Jocelyn	CHABOT	SCEA du Patis	JABLINES
Philippe	VANDIERENDONCK	EARL de Maulny	JOSSIGNY
Marcel	WAGEMAKER	SCEA Wagemaker	JOSSIGNY
Daniel	VAN DE KERCHOVE		JOSSIGNY
Didier et Benoît	CORMAN	GAEC Corman	JOSSIGNY
Geneviève	DECHAUME		JOSSIGNY
Jean	DECHAUME		JOSSIGNY
Michel	DUPAS		LAGNY SUR MARNE
Patrick	PRESLE	EARL Presle	LAGNY SUR MARNE
Maurice	HARROUARD		LAGNY SUR MARNE
Didier	GIBERT		LESCHES
Michel et Marc	BUTET	SCEA les Corbins	MONTEVRAIN
Michel et Marc	BUTET	Club hippique des Corbins	MONTEVRAIN
Daniel	AGUILLAUME	GFA du Parc de Pomponne	POMPONNE
Brigitte	BRODIER-BISSON	EARL Ferme de St Thibault	SAINT THIBAUT DES VIGNES

EXPLOITATIONS DONT LE SIEGE EST HORS TERRITOIRE D'ETUDE			
PRENOM	NOM	SOCIETE	COMMUNE
Luc	DINNEWETH	EARL Dinneweth	BUSSY SAINT GEORGES
Denis	DINNEWETH	EARL de la Guette	CUCHARMOY
Marc	VANDIERENDONCK	EARL du Grand Bervilliers	FEROLLES ATILLY
Jean	LEFORT		FRESNES SUR MARNE
Dominique	VANDIERENDONCK	EARL D. Vandierendonck	GOUVIEUX
Didier	VANDIERENDONCK		GOUVIEUX
Nicolas	BARLIER		LES ECRENNES
Benoît et Thibault	COZON	SCEA les cueillettes du Plessis	LUMIGNY
Cédric	THOMAS		MAISONCELLES EN BRIE
Xavier	VALET		MEAUX
Anne-Marie	MARGOTTEAU		OTHIS
Didier	THIERRY		PROVINS
Frédéric	BRUNOT	SCEA de la ferme de Montepot	RAMPILLON
Gilles	VAN DE KERCHOVE		SERRIS
Pascal	DASILVA		TRILBARDOU
Philippe	VANACKER	EARL Vanacker	VILLENEUVE SAINT DENIS
Julien	LEVESQUE		VILLIERS SUR MORIN
Michel	VALLEE		VOULANGIS

Liste des exploitations présentes sur le territoire de Marne-et-Gondoire
(Source : Etude réalisée par la SAFER pour la CAMG, 2010, complétée en 2012)

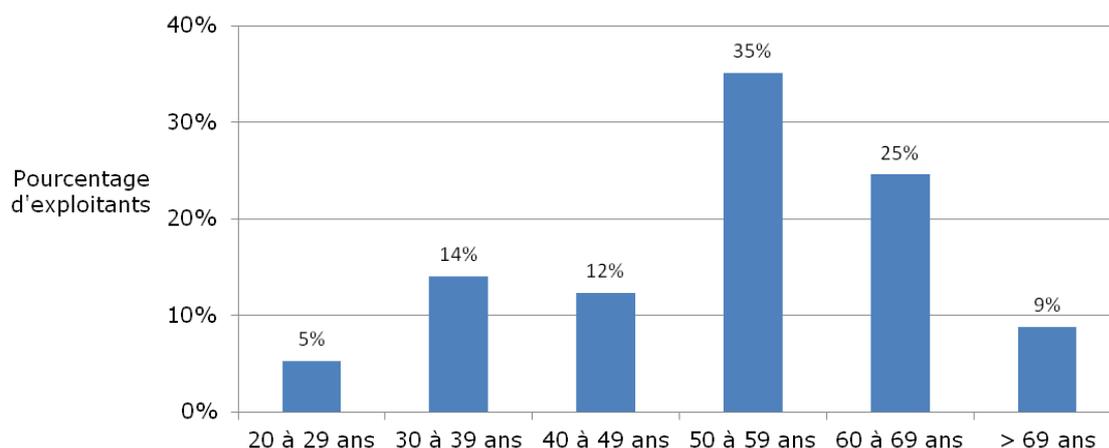
Lors de l'enquête, 42 des 48 exploitations ont répondu aux questionnaires. Seules 6 exploitations (dont 4 céréaliers dont le siège d'exploitation est hors de la CAMG et ayant peu de surface sur la CAMG ainsi que 2 centres équestres) n'ont pas pu être contactées ou n'y ont pas répondu. Cependant, la base de données de la SAFER a permis de compléter certaines données chiffrées sur ces exploitations manquantes (âge, surface, système de culture...).

Ce résultat permet d'avoir une bonne vision de l'agriculture sur le territoire et de bénéficier de données qui ne sont, certes pas exhaustives, mais représentatives de la situation actuelle du secteur et pertinentes.

II.2. La fonction de production de l'agriculture de Marne-et-Gondoire marquée par la diversité des exploitations

II.2.1. Le potentiel humain présent sur le territoire

48 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire de Marne-et-Gondoire, soit 62 exploitants, ce qui représente un potentiel humain important sur un territoire dont la Surface Agricole Utile totale est de 1906 ha³ (source : ASP 2011 complété par les enquêtes SAFER auprès des agriculteurs en 2010 et 2012). Cependant, la moyenne d'âge (52 ans) entraîne une série de questions sur le comportement des agriculteurs qui ne font pas valoir leur droit à la retraite, sur la transmission des outils de production et la faisabilité du renouvellement générationnel. Le phénomène de transmission/installation paraît rencontrer des difficultés sur les exploitations conduites par des agriculteurs de plus de 65 ans qui n'ont pas de repreneurs.



Répartition des exploitants par classe d'âge

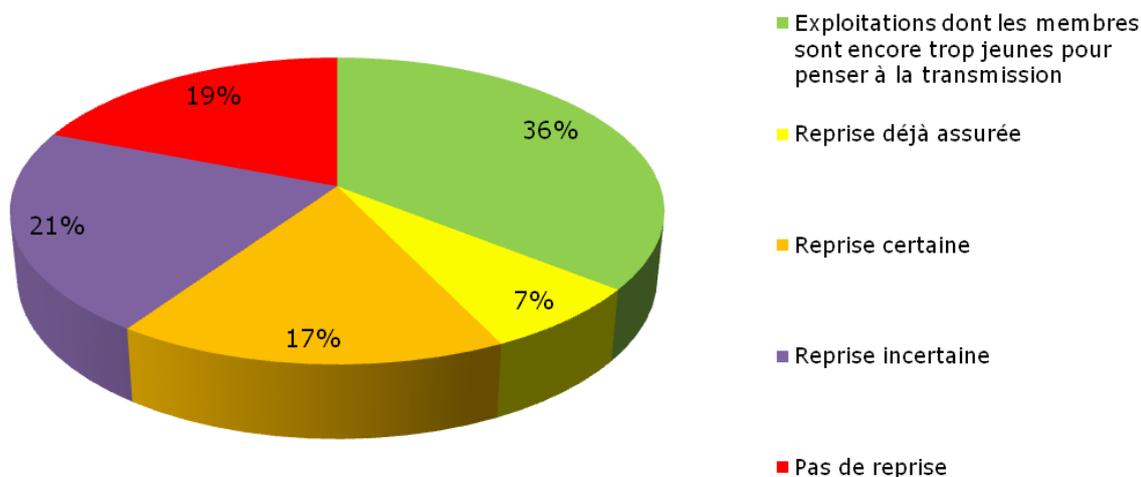
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010 et réactualisée en 2012)

³ Il s'agit, ici, des données confirmées par les agriculteurs lors des entretiens réalisés en 2010 et 2012. L'analyse des espaces agricoles se base sur ces données, plutôt que sur celles du MOS 2003 et de l'ECOMOS 2000 présentées dans la Partie Cadrage, car elles vont permettre d'analyser plus finement les modes de faire-valoir et les types de culture dans la suite du document.

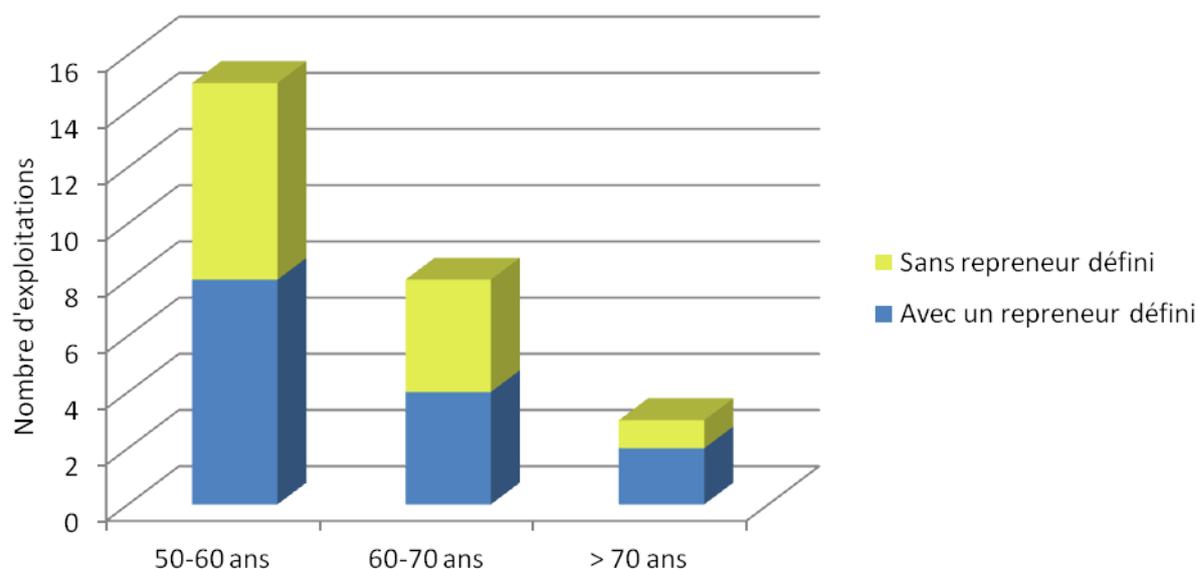
L'installation récente (entre 2000 et 2010) de 13 jeunes entre 26 et 40 ans a permis, cependant, de diminuer la moyenne d'âge, d'autant plus que 5 d'entre eux ont leur siège d'exploitation sur le territoire et 3 autres ont une partie non négligeable de leur exploitation sur Marne-et-Gondoire. Le dynamisme des installations est un critère important pour la pérennisation de l'activité agricole.

On peut noter que 7 installations concernent des productions particulières : maraîchage, production de lait avec transformation à la ferme, cueillette à la ferme et centre équestre. Ainsi, seules trois installations en système céréalier, et ce sur des exploitations dont le siège est hors Marne-et-Gondoire, ont pu être recensées sur les 10 dernières années.

Une seule installation a eu lieu en production céréalière sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ce qui pose des questions sur l'avenir des exploitations céréalières de Marne-et-Gondoire alors même que la qualité des terres permet d'obtenir de bons rendements. Ainsi, si aucune action n'est menée, il est possible qu'une restructuration des exploitations céréalières ait lieu. Ce phénomène pourrait se traduire par une diminution du nombre de structures et un agrandissement de celles qui persistent (et notamment celles qui ont leur siège hors Marne-et-Gondoire). La question du maintien de ces exploitations résultera d'un choix à réaliser, qui se concrétisera par des actions à mener dans ce sens ou non.



Reprise des exploitations cultivant sur Marne-et-Gondoire
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG 2010, complétée en 2012)



Reprise des exploitations en fonction de l'âge des agriculteurs
 (Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG, 2010 et réactualisée en 2012)

Ces deux graphes montrent que les exploitations dont la reprise n'est pas assurée ou dont la reprise est encore incertaine représentent 40% des exploitations. Fait encore plus marquant : la moitié des exploitants de plus de 50 ans, qui sont en âge de réfléchir à la transmission de leur outil de production, n'ont pas déterminé de repreneurs potentiels. Ce phénomène touche essentiellement les céréaliers puisque parmi ces exploitations, seule une est en système maraîcher.

Les agriculteurs de plus de 50 ans qui n'envisagent ni cessation d'activité ni transmission dans l'immédiat concernent 12 exploitations. Ils évoquent plusieurs raisons :

- Souhait de travailler tant que leur santé est bonne,
- Pas de repreneurs en raison de surfaces insuffisantes et en attente d'expropriation et/ou transmission à une exploitation qui s'agrandira,
- Travailler sur de petites surfaces pour ne pas s'ennuyer,
- Exploiter les terres en propriété permet de les entretenir en attendant de les vendre à un bon prix.

Ainsi, deux tendances s'observent chez ces agriculteurs : d'un côté, il existe un attachement fort à la terre et à leur métier, mais d'un autre, ces terres représentent une opportunité pour améliorer leur condition financière.

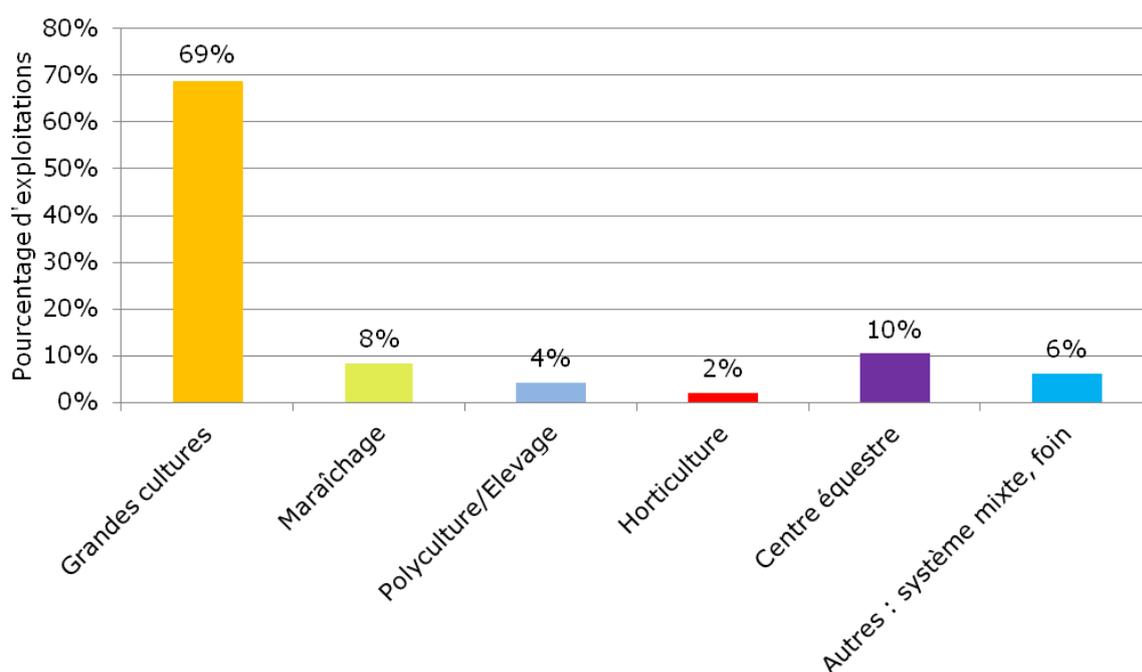
- Cette première étape de l'étude fait ressortir plusieurs points :
 - De jeunes exploitants s'installent sur le territoire, permettant de redynamiser l'agriculture locale. Ce phénomène montre que le territoire de Marne-et-Gondoire offre des possibilités à ceux qui ont des projets innovants. L'activité agricole semble donc avoir un avenir du point de vue du potentiel humain.
 - Quelques exploitations céréalières, notamment celles dont le siège d'exploitation n'est pas sur le territoire, n'envisagent pas la transmission de leur outil. Or, il paraît nécessaire de conserver des exploitations locales pour maintenir un dynamisme au territoire et pour maintenir la vocation agricole

des terres qui sont à proximité de leur corps de ferme. La suite de l'analyse permettra de comprendre ce phénomène. Mais il paraît d'ores et déjà nécessaire de mener des actions pour permettre la transmission du foncier à des jeunes.

Ces éléments seront pris en compte dans les enjeux et les actions à mener pour conforter le potentiel humain sur le territoire en fonction des orientations choisies. L'analyse des systèmes de production et de la taille des exploitations ci-après montre également que les surfaces de quelques exploitations céréalières sont insuffisantes pour transmettre un outil de production viable et autonome.

II.2.2. Des systèmes de culture hétérogènes

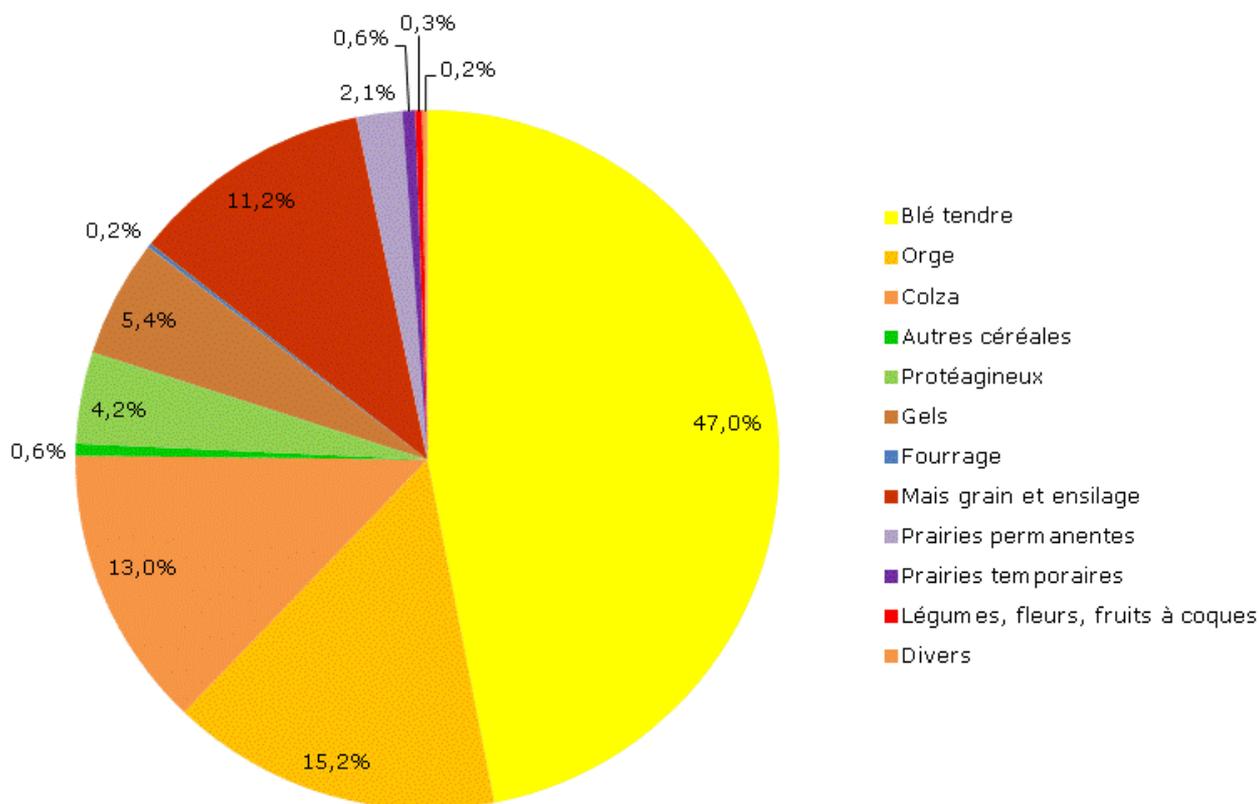
Les exploitations cultivant sur Marne-et-Gondoire sont principalement orientées vers un système en grandes cultures. Ce système concerne 69% des agriculteurs et 96% de la SAU du territoire. L'une d'entre elles a, par ailleurs, développé la transformation à la ferme d'une petite partie de son blé en farine.



Systèmes de culture des exploitations du territoire étudié

(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG 2010, complétée en 2012)

Le territoire compte également 4 exploitations maraîchères dont une est certifiée Agriculture Biologique, un horticulteur et un producteur de noisettes (mais dont les noisetiers ne sont pas sur Marne-et-Gondoire). Le maraîchage et la production de légumes de plein champ semblent avoir un avenir sur le territoire : la nature des sols peut le permettre et les consommateurs sont à proximité. 5 jeunes se sont, en outre, installés depuis 2006. Une des exploitations qui produit déjà des légumes et des petits fruits souhaiterait, de plus, développer des vergers sur Chanteloup.



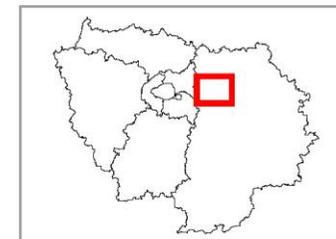
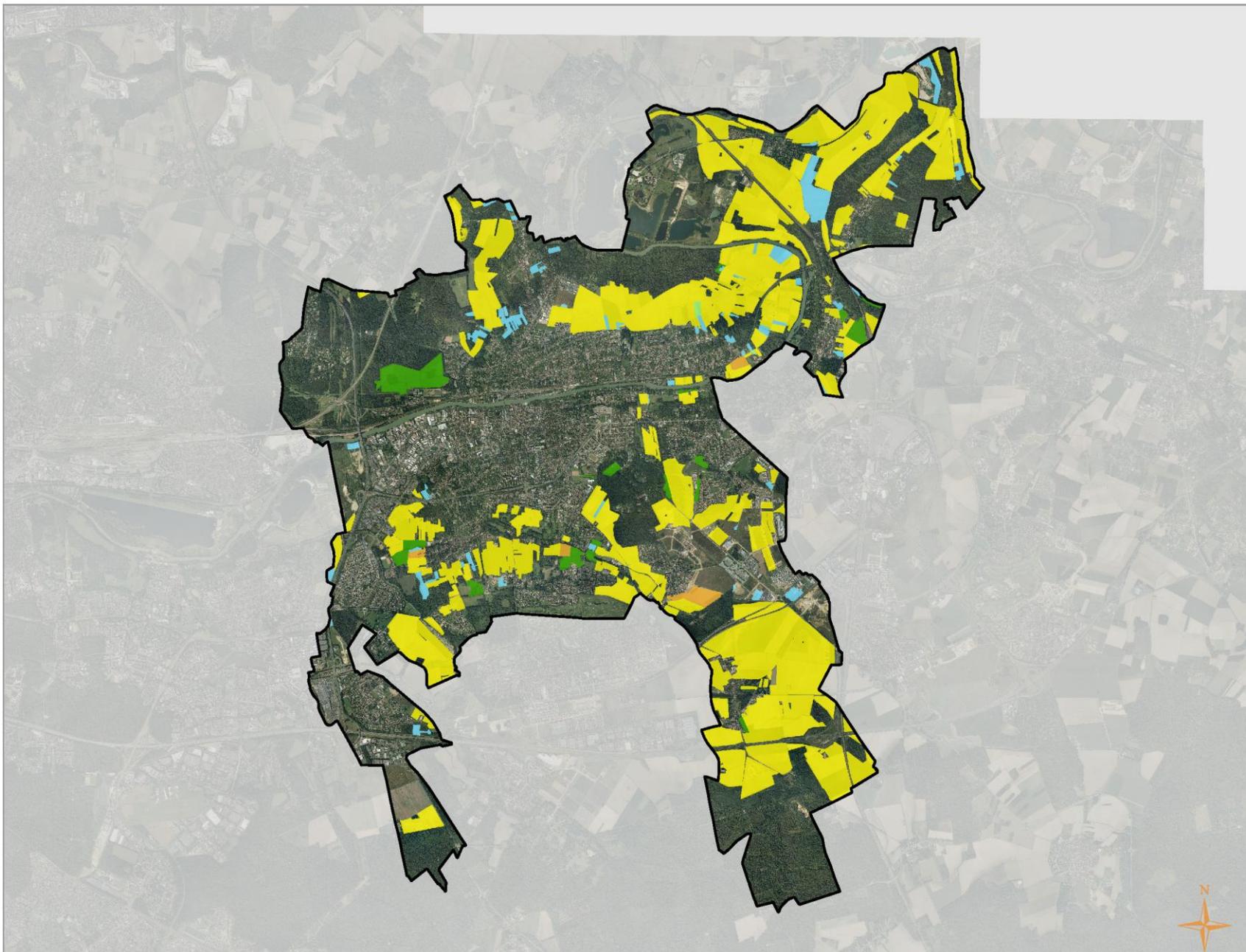
Les productions agricoles de Marne-et-Gondoire
 (Source : ASP, 2011 complété par l'enquête de la SAFER auprès des agriculteurs en 2010 et 2012)

Enfin, deux exploitations continuent d'élever des bovins, l'une pour le lait, l'autre pour la viande. L'exploitation laitière transforme une partie de son lait sur place (fromages et yaourts).

Ces deux élevages ainsi que la plupart des centres équestres sont situées à proximité des fonds de vallées, plus humides, et permettent une valorisation de ces prairies. Il y a encore deux ans, un élevage d'ovins était présent sur la commune de Pomponne. L'éleveur a arrêté cette activité et ne produit plus que du foin pour le revendre aux propriétaires de chevaux.

Ainsi, l'agriculture de Marne-et-Gondoire se caractérise par une diversité de productions (cf. carte ci-après) qui correspondent à des milieux différents (types de sols, proximité des consommateurs...) et qui se traduisent par des paysages différents. Cette diversité crée, par ailleurs, une dynamique sur le territoire, qui se concrétise par des modes de commercialisation divers et variés et par une complémentarité des productions (cf. II.2.2).

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



- Grandes cultures
- Divers
- Légumes de plein champs
- Maraichage et horticulture
- Prairies (Elevages bovins et équins)

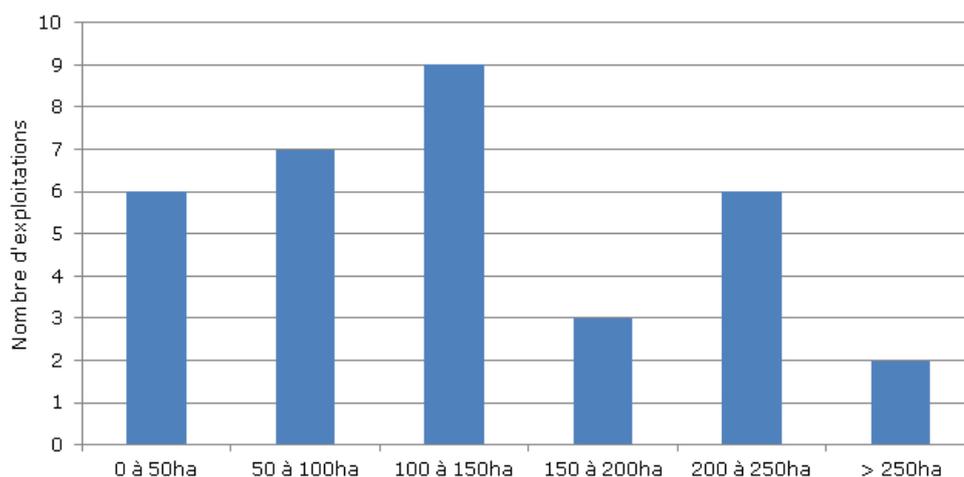
Cette carte contient des mises à jour par rapport
au diagnostic initial



II.2.3. La problématique du foncier

II.2.3.1. La taille des exploitations

Les exploitations en grandes cultures présentent de fortes disparités en termes de surfaces comme le montre le tableau ci-dessous. En effet, celles-ci varient entre 6 et 559 ha.



Répartition des exploitations en grandes cultures en fonction de leur SAU
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG 2010, complétée en 2012)

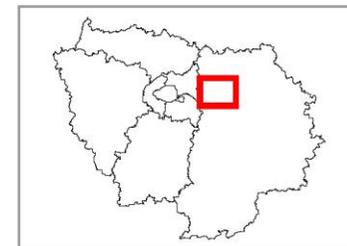
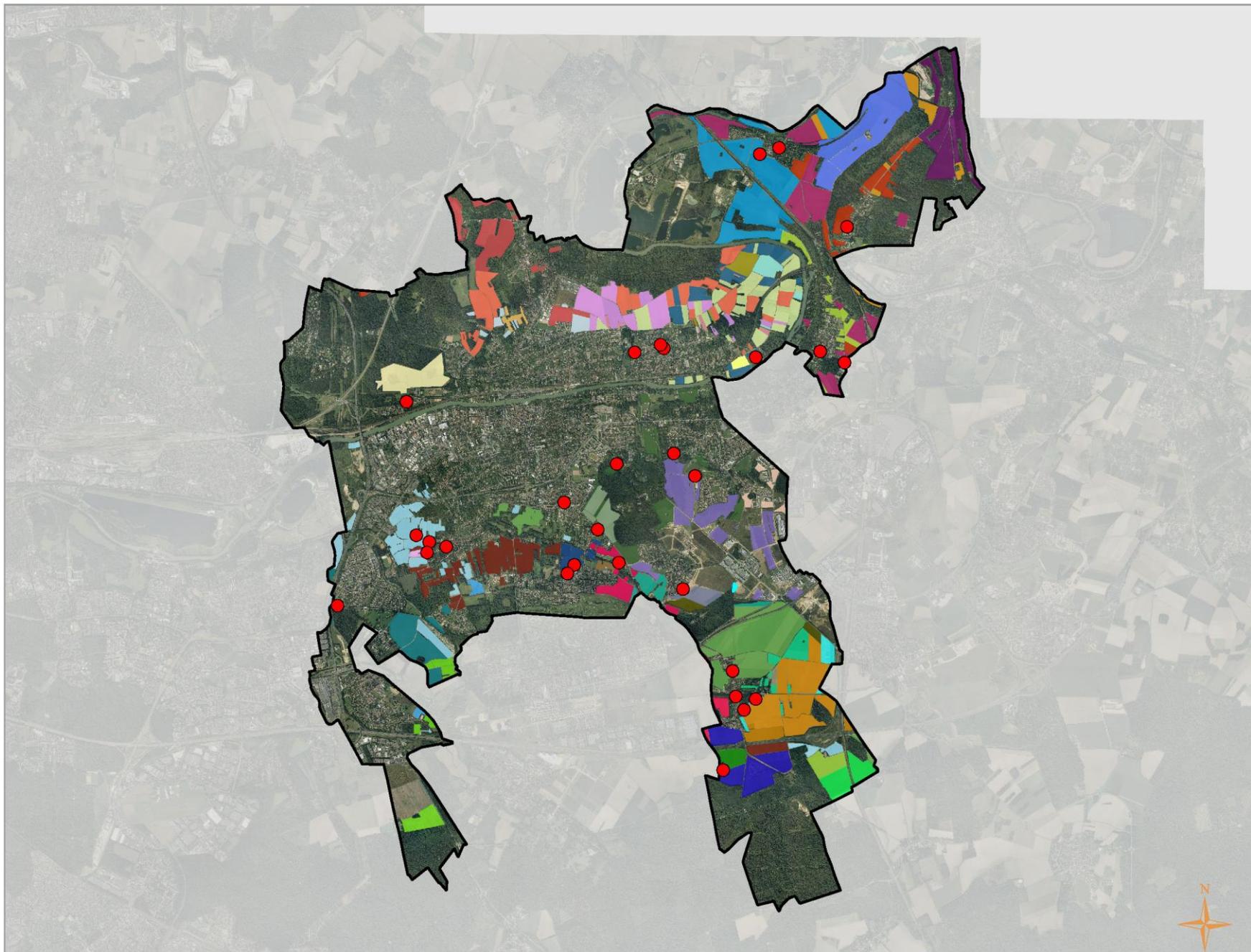
Pour les 6 petites exploitations en grandes cultures (moins de 50 ha), trois cas de figure se présentent :

- 3 d'entre elles, dont les surfaces varient entre 6 et 15 ha, sont des structures héritées et conservées par les exploitants (entre 50 et 65 ans) dont la plupart souhaitent vendre leurs terrains à un prix élevé ou recevoir des indemnités d'expropriation et de dédommagement. Ils attendent alors un complément de retraite.
- Une d'entre elles ne conserve plus que 17 ha de SAU après avoir connu de fortes pertes de surfaces suite à des projets d'urbanisation.
- 2 d'entre elles sont gérées par des agriculteurs (âgés de plus de 70 ans) qui ont manifesté un fort attachement à la terre et au travail. Ils représentent une ancienne génération, pour laquelle « le travail, c'est la santé ».

Hormis ces très petites structures, seules huit exploitations de plus de 200 ha, et dont seulement deux ont leur siège sur le territoire en faisant vivre deux familles, peuvent être dénombrées sur le territoire.

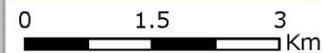
En agriculture spécialisée, la taille des exploitations varie de 3 à 19 ha. Ces surfaces sont suffisantes pour permettre à ces structures d'être viables en maraîchage ou en horticulture.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



● Sièges d'exploitation

Cette carte contient des mises à jour par rapport
au diagnostic initial



II.2.3.2. Le parcellaire

Le territoire étudié présente un parcellaire aux caractéristiques hétérogènes en fonction des secteurs. Le tableau ci-dessous relate le nombre de parcelles en nature cadastrale de Terres et de Prés ainsi que les ilots de culture par commune.

	NOMBRE DE PARCELLES	SURFACE MOYENNE DES PARCELLES (HA)	NOMBRE D'ILOTS DE CULTURE	SURFACE MOYENNE DES ILOTS DE CULTURE (HA)
Bussy-Saint-Martin	156	0,96	14	5,46
Carnetin	271	0,28	14	3,77
Chalifert	127	0,50	29	1,93
Chanteloup-en-Brie	125	1,01	22	2,89
Collégien	103	0,91	6	3,94
Conches-sur-Gondoire	199	0,30	15	2,27
Dampmart	693	0,41	85	2,91
Gouvernes	354	0,32	29	3,25
Guermantes	41	0,46	3	4,66
Jablins	113	3,32	26	13,67
Jossigny	154	3,48	48	9,34
Lagny-sur-Marne	80	0,70	10	2,77
Lesches	191	0,86	33	3,77
Montévrain	284	0,56	29	3,70
Pomponne	75	1,72	3	1,89
Saint-Thibault-des-Vignes	354	0,34	13	4,22
Thorigny-sur-Marne	751	0,24	38	3,17

Parcellaire et regroupement parcellaire sur la CAMG (Source : cadastre 2011 et ASP 2011)

Les communes telles que Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, Saint-Thibault, Thorigny, Carnetin sont caractérisées par de petites parcelles alors que les communes de Jossigny et de Jablins présentent de grandes parcelles.

L'analyse des surfaces moyennes des ilots de culture fait ressortir que Jossigny et Jablins présentent également de grands ilots contrairement à Pomponne, Chalifert, Dampmart, ou Conches-sur-Gondoire. D'autres communes, ayant pourtant de petites parcelles présentent des ilots de taille non négligeable. C'est le cas de Guermantes, Saint-Thibault des Vignes, et dans une moindre mesure Chanteloup, Gouvernes, Montévrain et Carnetin. Sur ces communes, les agriculteurs ont pu au fil des ans constituer des ilots de culture plus grands.

Sur quelques communes telles que Chalifert, Dampmart et Conches-sur-Gondoire, les ilots de culture restent morcelés. Les agriculteurs nous ont fait savoir leur souhait de réaliser des échanges. Cependant, il existe des freins au regroupement des parcelles : il faut, en effet, que les agriculteurs s'arrangent entre eux mais également que les propriétaires soient d'accord. Par ailleurs, les vendeurs sont peu enclins à vendre leurs

parcelles situées dans des zones périurbaines. En effet, ils espèrent souvent un hypothétique changement de destination pour valoriser au mieux leurs biens.

II.2.3.3. Les modes de faire-valoir

Plusieurs modes d'exploitation des parcelles sont possibles :

- L'agriculteur peut tout d'abord exploiter des parcelles qui lui appartient : il est alors propriétaire / exploitant.
- Il peut ensuite cultiver ses parcelles en vertu de baux ruraux (qui peuvent être signés pour une durée de 9 ans, 18 ans...). Ces parcelles sont sous le statut du fermage qui régie la location des biens ruraux et qui s'applique à « toute mise à disposition à titre onéreux d'immeuble à usage agricole en vue de l'exploitation ». Ces baux permettent à l'exploitant d'avoir suffisamment de visibilité pour investir sur ses parcelles (apports d'amendements...). Ils peuvent être écrits ou verbaux. En effet, dès lors qu'un exploitant agricole peut justifier d'un paiement régulier d'un loyer pour cultiver une parcelle, et ce, même sans contrat écrit, le Code rural considère que le statut du fermage s'applique et qu'il s'agit donc d'un bail rural.
- Il peut enfin les exploiter avec des conventions précaires. Il s'agit de conventions renouvelables tous les ans. Elles peuvent être contractées par :
 - o des collectivités ou aménageurs qui souhaitent que les parcelles amenées à changer de destination soient cultivées avant les travaux,
 - o des propriétaires privés ne souhaitant pas s'engager avec un agriculteur en attendant un hypothétique changement de destination des parcelles aux documents d'urbanisme.

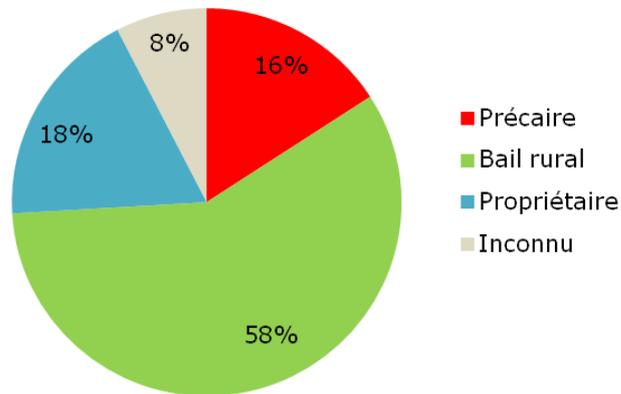
Sur ces parcelles, les exploitants limitent les travaux et opérations. Il n'est, en effet, pas envisageable pour l'exploitant d'engager des sommes importantes pour, par exemple, drainer ou rectifier le pH alors que le devenir des parcelles est plus qu'incertain. De même, l'apport des amendements sera limité au strict minimum.

- Il peut enfin les exploiter sans droit ni titre, ce qui représente également une situation précaire. Il est difficile de savoir avec précision dans quelle mesure les agriculteurs de Marne-et-Gondoire exploitent ainsi les parcelles car les relevés parcellaires MSA ne sont pas toujours mis à jour et les agriculteurs n'ont pas systématiquement précisé ces parcelles lors des entretiens.

Selon le mode d'exploitation, l'agriculteur a donc une vision à plus ou moins long terme de son foncier. Ainsi, les surfaces exploitées en mode de faire valoir direct (en propriété) ou en fermage (bail rural) donnent une garantie forte à l'agriculteur et sont considérées comme pérennes. Au contraire, les surfaces exploitées avec un bail précaire ne permettent pas aux agriculteurs d'avoir une vision à moyen et long terme pourtant indispensable à la gestion de leur entreprise (investissements, transmission aux enfants ou à un tiers...).

Pour information, un propriétaire public peut contracter des baux ruraux dits environnementaux avec un agriculteur. Des clauses sur les modes de production sont

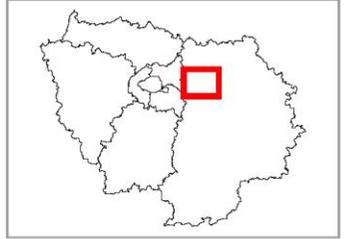
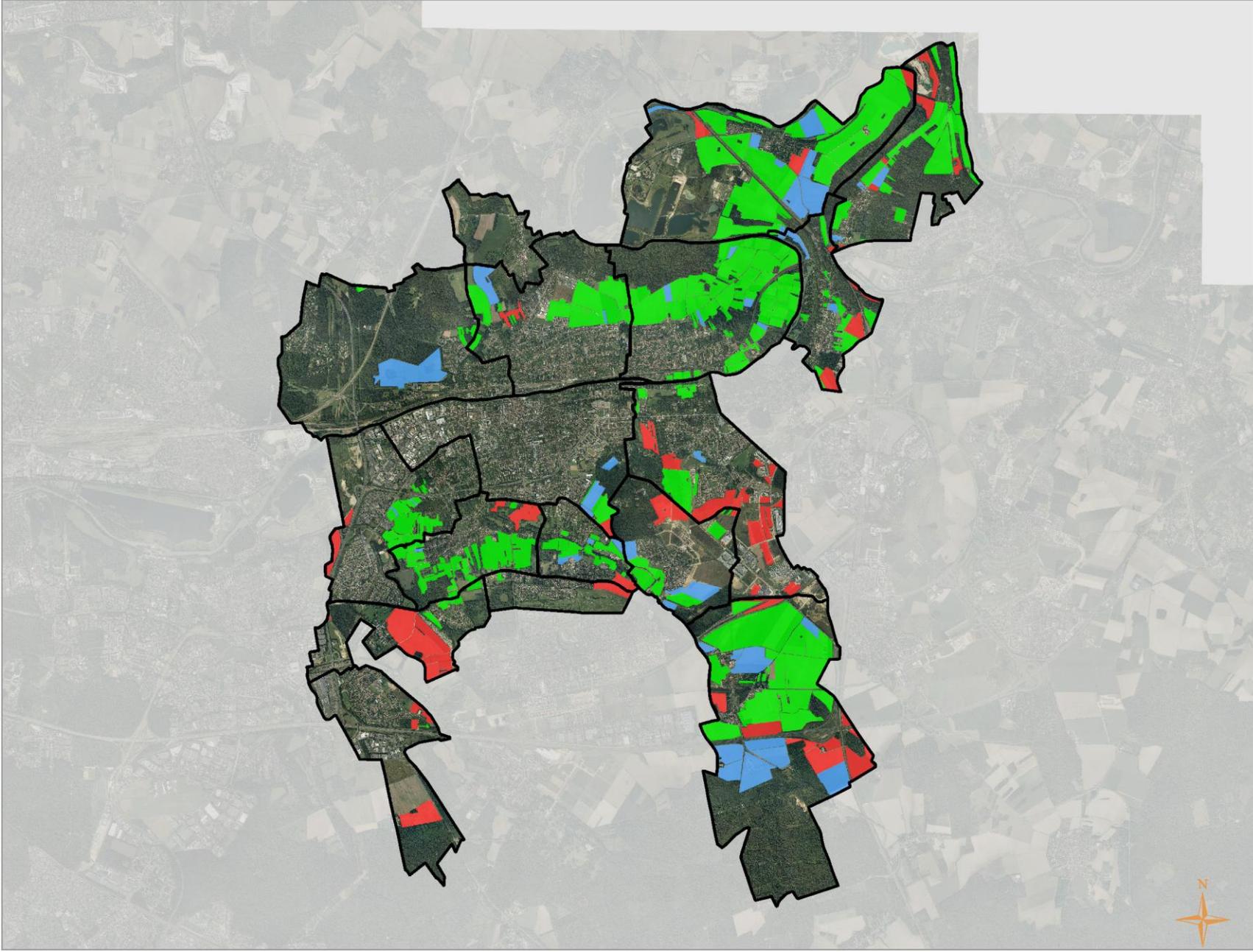
alors inscrites dans le bail afin de mettre en œuvre des techniques respectueuses de l'environnement. Actuellement, aucun bail environnemental n'a été identifié sur le territoire.



Répartition des modes de faire-valoir des parcelles cultivées sur Marne-et-Gondoire
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010, complétée en 2012)

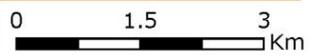
Ce graphe ainsi que la carte ci-après mettent en évidence une part importante de surfaces exploitées en précaire (16 % sur Marne-et-Gondoire contre environ 1 % sur l'ensemble du département). Ces terres sont principalement au sud de l'A4, à l'ouest du territoire sur Bussy Saint Martin et Collégien et à l'est sur Montévrain. Les propriétaires louent avec un bail précaire les terres qui sont vouées à l'urbanisation et qui sont le plus souvent compris dans un périmètre de ZAC.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Bail rural
- Propriétaire
- Précaire

Cette carte contient des mises à jour par rapport au diagnostic initial



Sources : IGN, CAMG, ASP, Safer Ile-de-France (Enquêtes 2010 - 2012)
Cartographie: Safer Ile-de-France, Novembre 2012

II.2.3.4. Les projets fonciers des agriculteurs

Lors des entretiens, les exploitants se sont prononcés sur leurs projets fonciers :

- 40% ont manifesté leur volonté de s'agrandir si possible à proximité de leur exploitation
- 19% souhaitent améliorer leur parcellaire notamment en réalisant des regroupements.

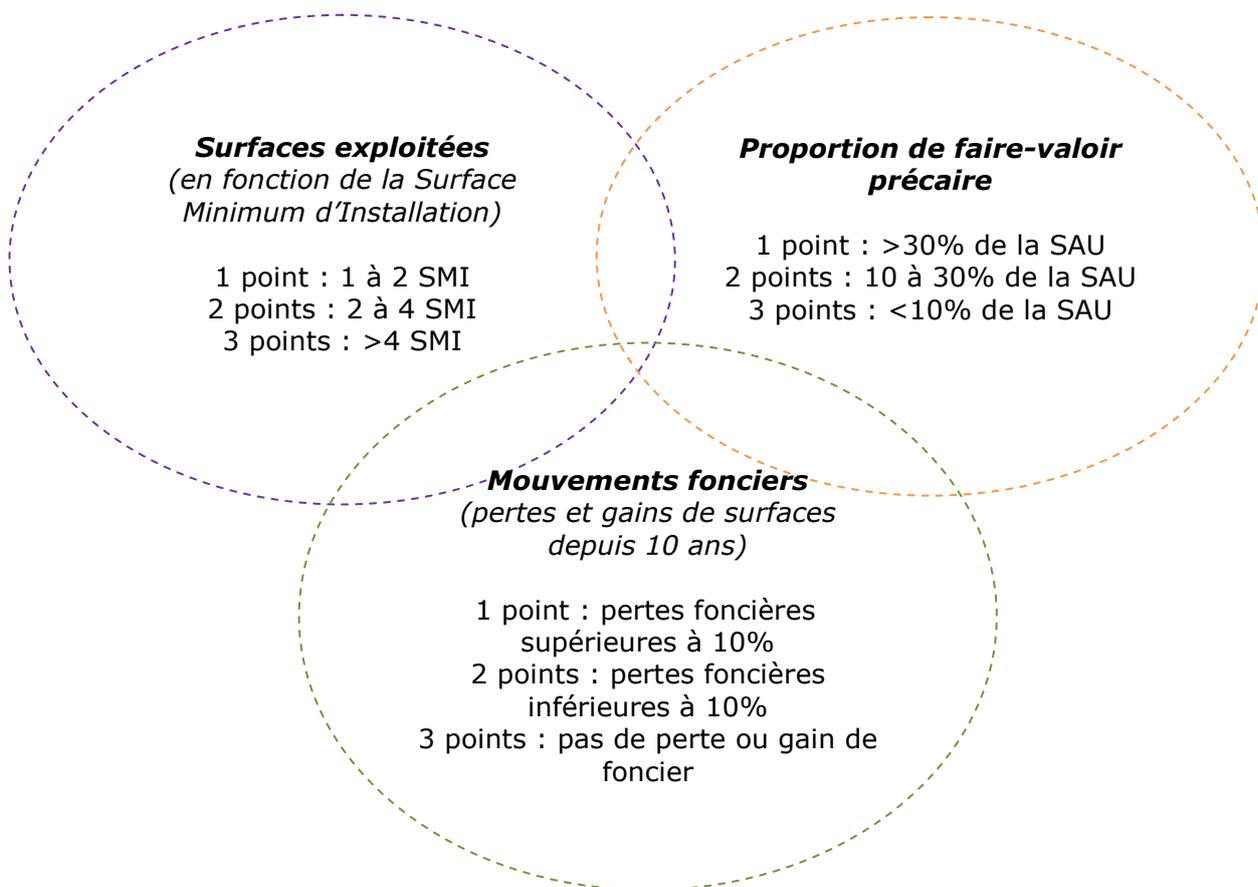
Les exploitants ont également souligné les freins à leur projet : il est difficile de trouver du foncier disponible ou de réaliser des échanges (accord préalable des propriétaires indispensable) dans ce secteur.

II.2.3.5. Bilan de la situation foncière des exploitations

L'analyse ci-dessous fait ressortir la situation foncière des exploitations pour lesquelles les informations ont pu être récoltées (soit 44 sur 48) au regard de trois facteurs :

- la SAU rapportée au nombre de SMI (Surface Minimum d'Installation) pour permettre la comparaison entre des systèmes de culture nécessitant des surfaces différentes pour la viabilité de l'entreprise. En application de l'article L312-6 du Code rural, l'arrêté préfectoral n°2007/DDAF/SDAF/142 révisant le Schéma Départemental des Structures de Seine-et-Marne prévoit, pour chaque type de culture, une SMI (cette surface sert ainsi de référence mais ne correspond pas au seuil de viabilité d'une exploitation qui est davantage de l'ordre de 180 ha en système grandes cultures par exemple). Elle est de :
 - 40 ha pour un système de polyculture et polyculture/élevage,
 - 8 ha pour des légumes de plein champ et l'arboriculture fruitière,
 - 2 ha pour des cultures maraîchères de plein champ,
 - 1 ha pour des cultures maraîchères sous abris non chauffés,
 - 1,60 ha pour les cultures florales de plein air,
 - 0,25 ha pour des cultures florales sous abris chauffés...
- La proportion de faire-valoir précaire dans la SAU : comme il a été précisé précédemment, les exploitants peuvent d'une année à l'autre ne plus cultiver une parcelle qui est en bail précaire. Ce mode de faire-valoir fragilise donc l'exploitation.
- Les mouvements fonciers : ils comprennent aussi bien les pertes que les gains de surfaces des exploitations depuis 10 ans. Certaines exploitations ont connu de fortes pertes de foncier en raison de projet d'urbanisation alors que d'autres ont pu stabiliser voire agrandir leur SAU.

Chaque exploitation a été analysée au vu de ces trois critères de la façon suivante :



La situation foncière de l'exploitation est déterminée en fonction des trois facteurs : la surface exploitée, les surfaces cultivées en précaire et les mouvements fonciers, et sa valeur correspond à la moyenne pondérée suivante :

Situation foncière =

$$[3 \times \text{« Surfaces exploitées »} + \text{« Faire valoir précaire »} + \text{« Mouvements fonciers »}]/5$$

Si les surfaces exploitées sont inférieures à 2 SMI, la situation foncière globale prend la valeur de 1.

Le critère « surfaces exploitées » a une pondération plus importante que les deux autres en raison de son importance. En effet, une exploitation qui a perdu beaucoup de surfaces mais dont la SAU restante est élevée sera moins fragilisée que celle qui a déjà peu de surface initialement.

Cette valeur permet de classer les exploitations en trois catégories :

Moyenne comprise entre 1 et 1,75 ou SMI < 2 : **situation foncière de l'exploitation menacée**

Moyenne comprise entre 1,75 et 2,4 : **situation foncière de l'exploitation fragilisée**

Moyenne comprise supérieure à 2,4 : **situation foncière de l'exploitation pérenne**

Ce travail a permis d'aboutir au tableau ci-après. L'analyse est basée sur des critères liés aux exploitations et non sur des critères liés à chaque secteur. Ainsi, ce tableau

synthétise la situation foncière des exploitations qui cultivent les parcelles de Marne-et-Gondoire et ne doit pas être comprise comme la pérennité agricole des secteurs en question.

	SECTEUR DAMPMART THORIGNY CARNETIN POMPONNE	SECTEUR LESCHES CHALIFERT	SECTEUR DE JABLINES	SECTEUR MONTEVRAIN LAGNY CHANTELOUP GUERMANTES BUSSY-SAINT-MARTIN GOUVERNES CONCHES	SECTEUR JOSSIGNY	TOTAL
Situation foncière pérenne	5	4	2	5	4	20
Situation foncière fragilisée	0	1	0	2	4	7
Situation foncière menacée	4	3	0	7	3	17

Répartition des exploitations selon leur situation foncière sur Marne-et-Gondoire
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010 complétée en 2012)

Il ressort de ces éléments que :

- 45% connaissent une situation pérenne alors que 38% ont une situation fragile ;
- parmi les exploitations fragilisées, on retrouve les exploitants âgés, les exploitants qui continuent de cultiver les terres reçues en héritage et ceux qui ont connu expropriations et résiliations de bail ;
- les exploitations dont la situation foncière est fragilisée et celle dont la situation est pérenne sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Bien entendu, cette analyse ne tient compte que de la situation foncière des exploitations. Elle permet de faire ressortir deux aspects de l'agriculture locale :

- globalement la moitié des exploitations nécessitent soit plus de surface soit des modes de faire-valoir apportant une meilleure garantie quant à l'avenir. Il paraît ainsi nécessaire de mener des actions pour sécuriser le foncier des exploitations mais également pour permettre la transmission des petites exploitations céréalières encore existantes aujourd'hui ;
- des exploitations qui ont une situation foncière fragile résistent économiquement. En effet, les agriculteurs ont mis en place une stratégie de commercialisation et/ou de diversification (cf. paragraphes suivants sur les débouchés et la diversification) qui permet d'augmenter la valeur ajoutée ou d'apporter un revenu complémentaire et de compenser le manque de surface.

Ces aspects seront repris ultérieurement dans les enjeux et actions à mener dans le cadre de la mise en place du PPEANP.

II.2.4. Les moyens techniques et humains dont disposent les exploitations

Le bâti

Les bâtiments d'exploitation sont généralement situés au siège d'exploitation sauf pour trois agriculteurs dont l'un n'a pas de bâtiment. 80% des agriculteurs rencontrés ne ressentent pas le besoin de construire un bâtiment agricole sur Marne-et-Gondoire. Ils se disent suffisamment pourvus en bâtiment ou font appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA).

Sept exploitations ont l'intention de construire un hangar supplémentaire, de réaliser la mise aux normes des bâtiments d'élevage ou d'agrandir leur bâtiment déjà existant. 3 agriculteurs ont également un besoin en bâtiment mais l'un d'entre eux est trop âgé et les deux autres rencontrent des difficultés en raison d'un site classé ou d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

Cinq propriétaires dont quatre exploitants ont un projet concernant leur corps de ferme. Les agriculteurs n'utilisent pas entièrement leur bâtiment, d'autant plus quand celui-ci est inadapté à l'agriculture moderne et souhaiteraient trouver une valorisation à ces locaux. Pour certains, un projet de valorisation du bâti est même indispensable pour

dégager un revenu nécessaire aux travaux d'entretien. Les projets sont divers : logements, gîtes, observatoire de la nature pour le public... Dans le cadre du Plan de Développement Economique Local, la Communauté d'agglomération a commandité une étude sur la valorisation du bâti. Celle-ci mettait en évidence plusieurs freins à ces projets, et notamment les contraintes réglementaires liées aux documents d'urbanisme et les frais importants de travaux.

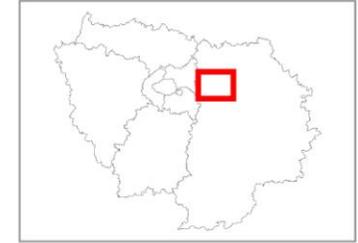
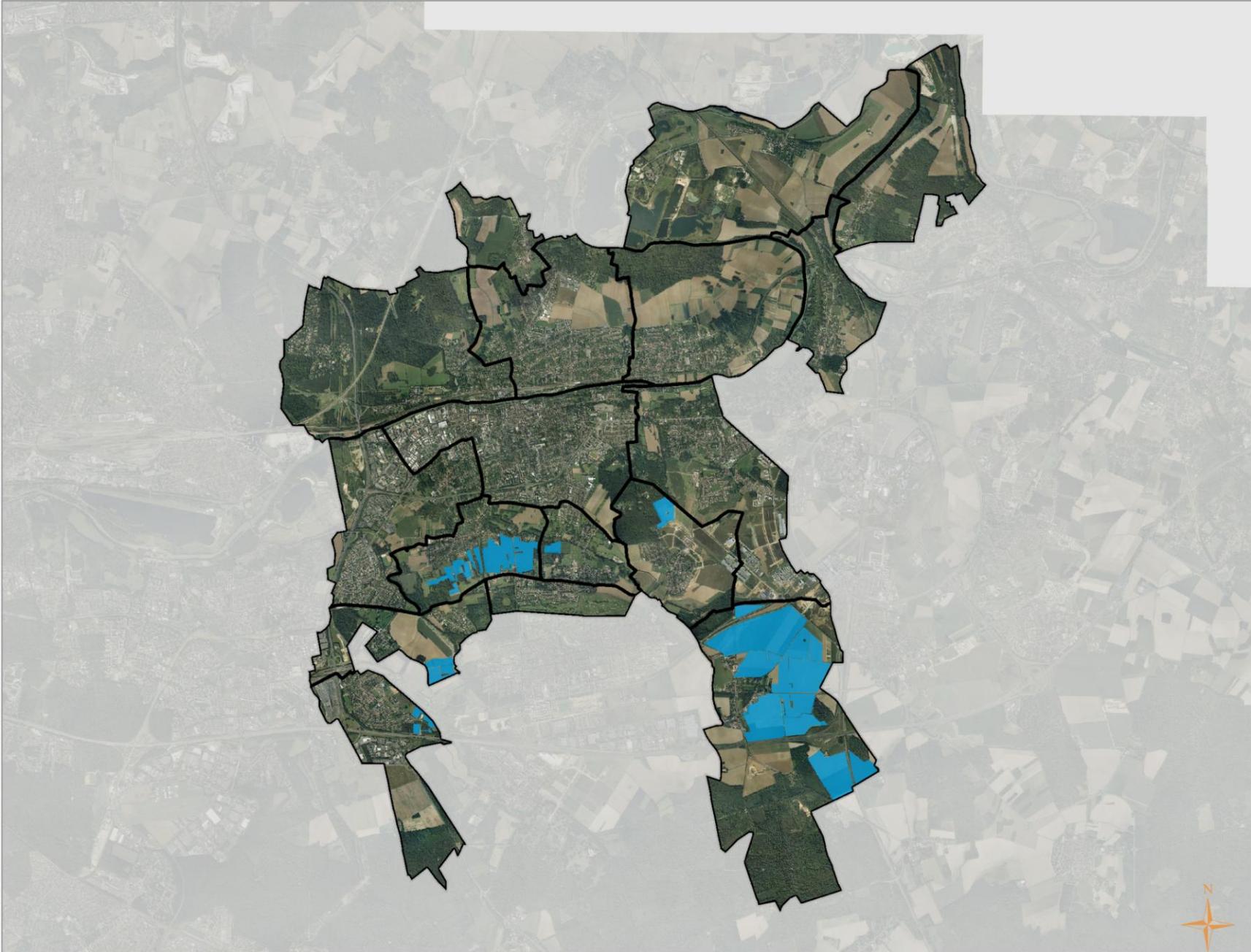
Le matériel

Seuls trois exploitants ont manifesté un besoin en matériel (pulvérisateurs répondant aux nouvelles normes, nécessité d'investir pour maintenir le matériel..). Les autres disent ne pas souhaiter investir dans le matériel pour différentes raisons :

- 29% d'entre eux font appel à une entreprise de travaux agricoles (système plus rentable quand les surfaces sont faibles),
- 4% évoquent la diminution de surface,
- 4% utilisent leur vieux matériel qu'ils entretiennent et ne souhaitent pas investir car ils sont âgés,
- 44% disent avoir un matériel en bon état.

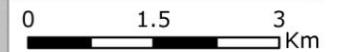
Le drainage

Pour limiter l'hydromorphie des sols particulièrement aux périodes humides, quelques parcelles sont drainées. Elles sont principalement situées sur les communes de Jossigny et de Conches, comme le montre la carte ci-dessous.



 lots drainés

Cette carte contient des mises à jour par rapport
au diagnostic initial



Certains drains ne sont plus entretenus, principalement en raison de l'urbanisation. Les infrastructures (autoroutes, lignes de chemin de fer...) ont coupé les réseaux de drainage et les rus non entretenus ne permettent pas le bon écoulement des eaux drainées. Les drains ne sont également pas entretenus sur les terres louées de manière précaire et sur lesquelles est prévu un changement de destination du sol (passage d'une vocation agricole à une vocation urbanisée des parcelles).

Cependant, ces dernières années ont été marquées par des phénomènes de sécheresse. Le mauvais état des drains n'a donc pas eu de conséquence sur les cultures d'après les agriculteurs interrogés.

La main d'œuvre

Les exploitations rencontrées font travailler 83,2 UTH (Unité de Travail Humain) dont 34,2 UTH salariés. La plupart des exploitations n'ont pas de salarié. Une SAU trop faible et l'appel à une entreprise de travaux agricoles sont les deux principales raisons pour lesquelles les agriculteurs ne font pas appel à cette main d'œuvre.

Parmi les exploitations interrogées, seules 13 ont embauché un ou plusieurs salariés. L'une d'entre elles est particulièrement créatrice d'emplois : il s'agit d'une exploitation maraîchère et fruitière qui embauche 12UTH dont 6 salariés permanents. Trois autres postes devraient être probablement créés : l'un dans un groupement d'employeurs, un autre sur un centre équestre (étude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010) et un dernier pour remplacer le départ à la retraite de deux associés sur trois sur une exploitation.

Deux des agriculteurs spécialisés ont souligné la difficulté du recrutement. En effet, peu de personnes paraissent correspondre aux postes demandés.

II.2.5. Les partenaires économiques et les débouchés des exploitations

Les principaux partenaires économiques des agriculteurs sont Val France et Soufflet. La coopérative Val France, dont le siège est situé à Senlis dans l'Oise, compte environ 1400 exploitations sociétaires. Elle collecte et stocke les productions céréalières et oléo-protéagineuses de la Vallée de la Marne, de la Brie Française et de l'Oise. Pour Marne-et-Gondoire, les récoltes sont principalement stockées à Lagny-sur-Marne et Esbly. Soufflet, quant à lui, est un négociant intervenant sur Marne-et-Gondoire et son siège est basé à Nogent-sur-Seine.

Ces deux structures représentent les principaux débouchés des céréaliers de Marne-et-Gondoire. Ils approvisionnent également ces derniers en intrants. Les agriculteurs interrogés n'ont pas soulevé de problème particulier concernant l'approvisionnement et les débouchés et font parfois jouer la concurrence en faisant appel aux deux.

En ce qui concerne la filière lait, la coopérative la Briarde Laitière, dont le siège se situe à Montmirail, réalise la collecte de la seule exploitation laitière du territoire. Elle ne collecte qu'une partie de la production, soit environ 150 000 litres, car le reste est transformé sur place. La situation paraît stable actuellement. La Maison de l'Élevage et le Contrôle laitier, situés au Mée-sur-Seine, leur fournissent des conseils sur les rations et la qualité du lait. Enfin, l'alimentation animale (part de la ration qui n'est pas produite par l'exploitation) vient de la société Brie Aliment, situé à Coulommiers, et les veaux gras

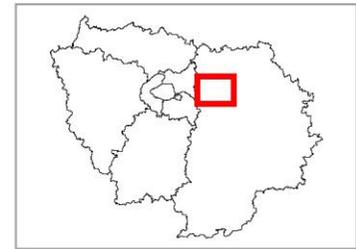
partent à l'abattoir de Jossigny et sont ensuite découpés à Dagny pour être vendus sur la ferme.

Quant à l'exploitation qui produit de la viande, les animaux partent à un abattoir plus éloigné, celui de Secavy à Migennes dans l'Yonne.

Les maraîchers s'approvisionnent chez des fournisseurs spécialisés tels que Clause et Vilmorin dont les représentants passent chaque année sur les fermes et chez CAAHMRO (situé dans le Loiret) pour les produits phytosanitaires. Certains plants viennent de Nantes. L'horticulteur s'approvisionne également auprès de représentants appartenant à de grandes maisons hollandaises. Les fournisseurs sont parfois éloignés, ce qui peut occasionner un manque de réactivité mais peut également être enrichissant pour les producteurs. En effet, ils rencontrent des représentants qui ont vu des exploitations et des techniques différentes sur d'autres territoires. Enfin, la cueillette de la Ferme du Plessis s'approvisionne auprès du réseau Chapeau de Paille auquel elle appartient.

Les centres équestres interrogés font appel à des fournisseurs plus ou moins proches géographiquement : la paille vient de Coulommès et de Betz dans l'Oise, l'alimentation d'Arras et de Montargis. Le vétérinaire est basé à Bailly-Romainvilliers et le maréchal ferrant à Claye Souilly.

En raison de la proximité du bassin de consommation, la vente directe est largement répandue sur le territoire de Marne-et-Gondoire (cf. carte ci-dessous). 15 exploitations (soit 36% des exploitants interrogés) dont 13 ont leur siège sur la CAMG vendent, en effet, une partie ou la totalité de leur production en direct aux consommateurs ou aux restaurateurs et ce, via la vente à la ferme, sur les marchés, en AMAP (Association Pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), sur le carreau des producteurs de Rungis ou via la cueillette à la ferme.



- Cueillette à la ferme
- Vente à la ferme
- Vente à la ferme + transformation
- Vente de foin aux chevaux
- Vente directe hors CAMG



Par ailleurs, 4 AMAP sont présentes sur le territoire (Lagny, Pomponne, Carnetin et parc de Rentilly) mais aucun producteur de la Communauté d'agglomération n'y participe actuellement. Les agriculteurs ont, en effet, des systèmes de commercialisation qui leur sont propres et ne rencontrent pas de problème de débouchés. Cependant, ce type de commercialisation peut constituer une opportunité dans le cadre d'une nouvelle installation, par exemple.

L'agriculture de Marne-et-Gondoire paraît suffisamment pourvue en partenaires économiques et en débouchés. La diversité des modes de commercialisation est un atout pour le territoire. Elle permet, en effet, de créer une dynamique sur la Communauté d'agglomération qui se concrétise par des liens entre exploitants qui échangent leurs produits pour proposer une gamme de denrées alimentaires plus importante à leur clientèle et par des liens avec la population locale. Elle est également le reflet de l'adaptation des exploitations au milieu périurbain où des stratégies voient le jour pour améliorer la valeur ajoutée de la production dans un contexte où le foncier disponible est rare. Cependant, cette dynamique ne doit pas faire oublier les systèmes en grandes cultures plus traditionnelles et dont les systèmes de commercialisation innovants sont moins adaptés.

II.2.6. L'évolution des revenus et l'importance de la diversification

La SAU des exploitations en grandes cultures paraît insuffisante pour certaines exploitations (cf. Partie II §II.2.3.1). En effet, la taille minimum requise pour qu'une structure agricole soit viable et autonome est de l'ordre de 180 à 200 ha. Par ailleurs, confrontés à l'instabilité des cours des produits agricoles et à la hausse des charges (engrais, fuel...), les agriculteurs interrogés ont vu leur revenu fluctuer fortement ces dernières années. Cependant, une seule exploitation céréalière s'est montrée en difficulté financière et ces résultats sont aujourd'hui en nette amélioration. D'après les exploitations interrogées, la part de subventions européennes représente environ un tiers de leur chiffre d'affaire. Elles sont donc sensibles aux modifications de la Politique Agricole Commune.

Pour compléter et stabiliser leur revenu, les exploitants se sont diversifiés. Certains ont développé ou mis en place une activité dans la continuation de la production agricole. Ainsi, deux exploitations ont actuellement un atelier de transformation : l'une produit des fromages vendus sur place ou sur les fermes avoisinantes, l'autre de la farine dans le cadre d'un atelier de démonstration auprès du public. Une exploitation a également développé un centre équestre en parallèle de sa production céréalière et deux autres vendent du foin aux particuliers.

Mais beaucoup ont choisi de développer une activité en parallèle de l'exploitation : entreprises d'espaces verts, entreprises de travaux agricoles, travaux publics, location de salles de réception, gîte rural, location de parkings pour caravanes, salariat dans une autre entreprise, retraité, abattoir... Cette deuxième activité, qui concerne 15 exploitations, leur apporte un revenu d'appoint voire un revenu principal.

Cette diversification peut être interprétée différemment selon les cas :

- Elle peut être une adaptation aux contraintes, notamment à la diminution du foncier disponible,

- Elle peut également être considérée comme une mise à profit de la proximité avec la population et de la diminution de surface des autres exploitations (nécessité de faire appel à des ETA au minimum pour la moisson car il n'est plus rentable d'avoir son propre matériel).

Cette analyse montre que l'agriculture de Marne-et-Gondoire a, de par sa fonction de production, un rôle économique non négligeable sur le territoire. L'activité agricole est, en effet, source de revenus pour 48 exploitations et entretient un réseau d'entreprises agricoles et para-agricoles (ETA et partenaires économiques notamment). Elle crée ainsi de l'emploi, dynamise le territoire par les échanges sociaux qu'elle induit et maintient également les paysages.

II.3. La multifonctionnalité de l'agriculture de Marne-et-Gondoire

L'agriculture remplit différentes fonctions sur le territoire de Marne-et-Gondoire. En plus de son rôle économique de production, elle assure également des fonctions sociales, territoriales et environnementales comme le montre la carte ci-après.

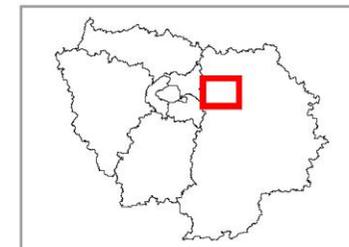
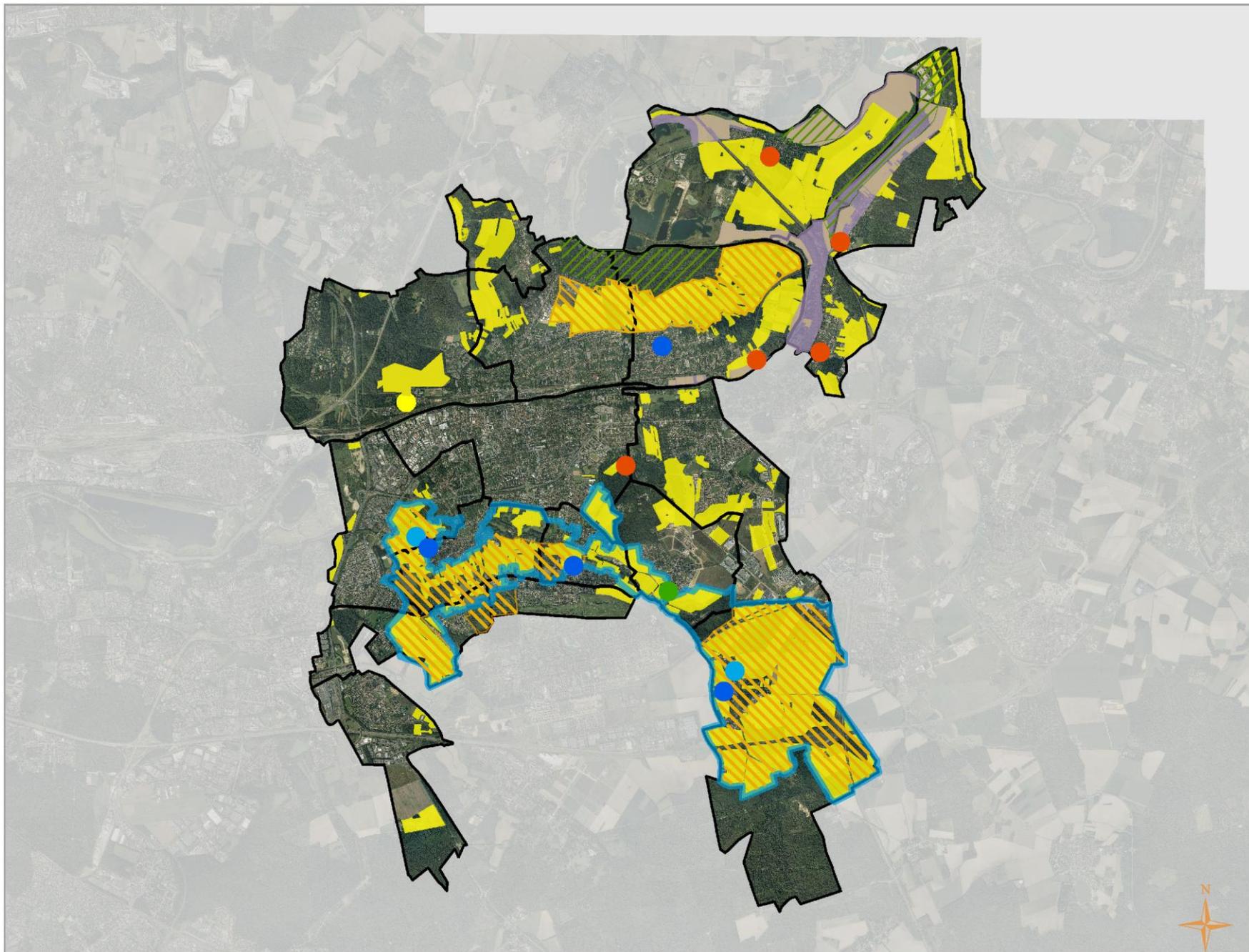
II.3.1. La fonction sociale et territoriale

L'activité agricole de Marne-et-Gondoire a une fonction sociale et territoriale en participant :

- au maintien d'une activité locale et de savoir-faire locaux,
- à la gouvernance alimentaire : les maraîchers, notamment, permettent de nourrir une population de proximité, proximité quasi-immédiate via la vente directe sur les fermes ou plus étendue dans le cas d'une commercialisation à Rungis,
- au rapprochement entre producteurs et consommateurs via la vente directe (création de lien social) et les activités pédagogiques (visite de fermes, balades et accueil d'enfants handicapés sur les centres équestres...),
- à l'identité du territoire et au maintien de paysages ouverts (un poumon vert pour les habitants) participant à l'attractivité de la Communauté d'agglomération. La production céréalière de ce secteur et plus encore l'élevage font, en effet, partie de l'histoire et du paysage de Marne-et-Gondoire (cf. partie IV).

Les entretiens ont permis de déceler le potentiel de lien social que pouvait mettre en œuvre les exploitations sur le territoire. La situation géographique de Marne-et-Gondoire en zone périurbaine (proximité de la population) crée des opportunités économiques pour les exploitations telles que :

- la transformation à la ferme et la vente directe qui permet aux agriculteurs d'augmenter leur marge,
- des prestations diverses et notamment touristiques, pédagogiques et récréatives (par exemple, vente de foin pour les chevaux des particuliers, centres équestres, cueillette à la ferme...).



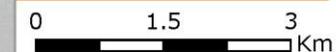
Fonctionnalité sociale

- Cueillette à la ferme
- Vente à la ferme
- Vente à la ferme + transformation
- Vente de foin aux chevaux
- Vente directe hors CAMG

Fonctionnalité environnementale

- Maintien des paysages ouverts forgeant l'identité rurale du territoire
- Maintien de la biodiversité
- Maintien de la continuité écologique par l'entretien d'espaces ouverts en secteur contraint par l'urbanisation
- Maintien des sols perméables en zone inondable
- Paysages agricoles remarquables

Cette carte contient des mises à jour par rapport au diagnostic initial



Ces opportunités économiques ont un impact positif sur le rapprochement entre producteurs et consommateurs autour d'un produit et d'un métier. Ces activités créent un lien social entre deux populations locales, d'une part les agriculteurs, et d'autre part, les habitants. Des initiatives envers des publics spécifiques sont également prises. C'est le cas du Haras du Grand Clos qui accueille de jeunes enfants handicapés pour leur faire découvrir le cheval.

Les exploitations participent aussi à des évènements permettant de faire découvrir leur métier aux habitants tels que la Semaine du goût organisé par la Chambre d'agriculture (cf. §I.2.3.2), les Tours de plaine (le dernier a eu lieu en 2012) ou l'accueil de scolaires (particulièrement sur les centres équestres).

D'autres exploitations ont également des projets qui vont dans ce sens :

LES PROJETS	DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE
4 exploitants souhaitent valoriser le bâti agricole (logements, gîtes, accueil du public)	Documents d'urbanisme, Coût des travaux, Attente de l'installation d'un fils
2 exploitants souhaitent mettre en place une ferme pédagogique	Difficultés pour construire un bâtiment d'accueil dans un centre ville, Attente de l'installation d'un fils
1 exploitant souhaite développer l'accueil de scolaires notamment	Rapprochement avec les écoles

Projets des exploitants permettant un rapprochement avec la population
(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010, complétée en 2012)

Deux ou trois exploitations sont souvent citées en exemple pour leur diversification. Cependant, tous les agriculteurs n'ont pas ce type de projet. Certains céréaliers se montrent peu enclins à ouvrir leur exploitation au public pour plusieurs raisons : manque de temps, pas le tempérament pour ce type de prestations, « rien à montrer », trop âgé pour faire des investissements...

Enfin, les agriculteurs entretiennent un paysage ouvert, qui fait partie de l'identité du territoire et permet aux habitants de bénéficier d'un poumon vert.

II.3.2. La fonction environnementale

Les agriculteurs participent de manière générale à une démarche environnementale. Ils maintiennent des sols vivants et peuvent jouer un rôle dans la limitation des crues en préservant des sols perméables et par l'emploi de techniques agricoles adaptées à côté de zones urbaines et sur des zones d'expansion des crues. Ils entretiennent, par ailleurs, un paysage ouvert (Cf. carte précédente) préservant la qualité rurale du territoire (Cf. Partie IV).

De fait, les agriculteurs de Marne-et-Gondoire ont tous une fonction environnementale. Cependant, les entretiens ont permis de détecter les exploitants qui ont développé davantage cet aspect. Ainsi, sur le territoire, 5 céréaliers adhèrent à la démarche d'agriculture raisonnée et 4 ont contractualisé une Mesure Agro-Environnementale (MAE).

Un seul maraîcher est certifié Agriculture Biologique et souhaiterait se rapprocher de son siège d'exploitation. Un autre maraîcher pourrait être intéressé à terme par la certification bio et souhaiterait dans un premier temps diversifier sa production avec un atelier de poules pondeuses conduit en agriculture biologique. Les autres maraîchers ne paraissent pas intéressés par cette démarche. Pour l'un d'entre eux qui utilisent déjà des intrants homologués dans la filière bio, ses surfaces ne sont pas suffisantes. Pour un autre, la concurrence étrangère est trop importante.

Quant à l'exploitation laitière, elle répondra aux exigences de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage dès qu'elle aura fini la mise aux normes de ses bâtiments.

Outre les certifications auxquelles elles peuvent prétendre, certaines exploitations ont mis en place des techniques pour minimiser leur impact sur l'environnement :

- technique du non labour citée par un agriculteur,
- choix du matériel (pulvérisateur bas volume, irrigation au goutte à goutte...) cité par deux agriculteurs,
- récupération des eaux de pluies citée par deux agriculteurs,
- protection biologique intégrée citée par deux agriculteurs,
- passage à une alimentation du troupeau plus autonome en intégrant davantage d'herbe dans la ration des vaches.

La CAMG propose également aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries en leur fournissant les semences et en remboursant les frais d'implantation.

De plus, 11 exploitants ont mentionné la présence de haies, d'anciens vergers, d'arbres isolés et de ripisylves sur leurs parcelles et une souhaiterait réimplanter des haies brise-vent. Deux exploitations entretiennent également des vergers pour leur production et sept ont dit entretenir les bordures de bosquets. Ces éléments étant épars, les entretiens avec les agriculteurs n'ont pu permettre de les recenser de façon exhaustive.

La question de l'utilisation de boues urbaines a également été abordée. En effet, 8 agriculteurs ont épandu des boues urbaines par le passé mais ont arrêté cette pratique dès les premiers soupçons sur les risques environnementaux et sur la qualité des produits.

Enfin, deux exploitations produisent et utilisent des énergies renouvelables : l'une valorise les déchets boisés issus de son verger pour alimenter une chaudière à bois et une autre a mis en place une pompe à chaleur. Parmi les autres exploitations, trois pourraient être intéressées par la production d'énergie renouvelable mais n'ont pas de projet précis. Les autres disent ne pas être intéressées ou avoir des contraintes techniques et financières pour de tels projets (site classé, pas de bâtiment ou de terres en propriété, investissements lourds qu'ils ne peuvent supporter...).

III. Le territoire, ses atouts et ses contraintes pour l'activité agricole

III.1. Le ressenti des agriculteurs

Les entretiens semi-directifs menés auprès des exploitations ont également permis d'avoir leur perception du territoire (ses atouts, ses contraintes, son avenir) dont voici la liste :

LES AVANTAGES DU TERRITOIRE	TAUX DE REPONSES CHEZ LES AGRICULTEURS
La proximité de Rungis et du bassin de consommation pour les activités de diversification	33%
La qualité des terres	24%
La proximité de la Marne pour irriguer	5%
La qualité de vie personnelle	5%
De nombreuses exploitations avec de petites surfaces, sources potentielles de clientèle pour les entreprises de travaux agricoles	2%

Les avantages du territoire d'après les agriculteurs

(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010, complétée en 2012)

LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE	TAUX DE REPONSES CHEZ LES AGRICULTEURS
La pression foncière, qui se traduit par une diminution de la surface, le morcellement du parcellaire, une baisse de la rentabilité, des terres inexploitées en attente d'un projet d'urbanisation...	45%
La circulation, l'accessibilité aux parcelles, les stationnements gênants	45%
Les installations de caravanes sur les parcelles cultivées	26%
Les problèmes de voisinage avec la population urbaine (horaires de travail, incompréhension des citoyens envers les traitements, la poussière et le bruit, passage sur les parcelles...)	26%

Les dégâts de gibiers sur les cultures	26%
Les dépôts sur les parcelles	16%
Les mauvaises terres sur certains endroits (remblais sur les anciennes sablières, zones inondables)	14%
Les vols de récolte ou de matériel	7%
La difficulté pour construire des bâtiments agricoles ou installer des serres dans les sites classés	7%
Le mauvais entretien des chemins et bordures de parcelles	7%
Le manque de chemins de promenade	2% (centre équestre)

Les contraintes du territoire d'après les agriculteurs

(Source : Etude menée par la SAFER pour la CAMG en 2010, complétée en 2012)

La question de l'avenir de l'agriculture sur le territoire a été posée aux exploitants lors des entretiens. Touchés par diverses expropriations et résiliations de bail et connaissant des difficultés d'exploitations au quotidien (circulation, voisinage...), quelques agriculteurs ont une vision pessimiste pour l'avenir. En effet, 15 d'entre eux dont 12 ont plus de 50 ans ne voient pas d'avenir pour une exploitation céréalière sur le territoire. Six exploitants pensent, cependant, qu'un avenir est possible à condition de préserver des conditions viables. Ces perspectives sont à mettre en parallèle avec la non transmission des exploitations. Il paraît donc nécessaire de trouver des solutions pour que les exploitations aient de nouveau une vision à long terme.

III.2. Les facteurs de fragilité existant sur le territoire

L'objectif de cette partie est d'aller au-delà du ressenti des agriculteurs, qui donne déjà un premier aperçu de la situation et d'identifier, comme proposé par l'IAU, les facteurs de fragilité présents ou à venir qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement agricole.

Il peut s'agir par exemple :

- de projets d'urbanisation consommateur de surfaces agricoles, et plus globalement de pression foncière,
- de difficultés de circulation,
- de difficultés d'accès aux parcelles,

- de difficultés pour l'obtention de permis de construire pour du bâti agricole...

Ne seront présentés que les facteurs de fragilité « externes » à l'activité agricole, c'est à dire les facteurs sur lesquels les acteurs de l'aménagement ont un levier d'action. Cette analyse permettra ultérieurement de définir des pistes de réflexion pour le maintien de conditions favorables à l'agriculture.

III.2.1. La consommation du foncier

Située en zone périurbaine, l'agriculture de Marne-et-Gondoire est confrontée aux différents projets d'urbanisation et d'infrastructures qui engendrent une consommation des espaces de culture mais également une déstructuration du parcellaire agricole (Cf. Partie I). Ces phénomènes ont plusieurs impacts sur les exploitations :

- diminution de la SAU des exploitations qui perdent de leur viabilité et de leur autonomie (nécessité d'une activité annexe),
- diminution de la rentabilité à l'hectare (amortissement du matériel plus long, perte de temps pour parcourir les distances...),
- manque de visibilité à moyen et long terme pour les exploitations engendrant un défaut d'investissement.

III.2.2. Les contraintes sur l'installation d'équipements nécessaires aux agriculteurs

Les exploitations, pour être viables, ont besoin de bâtiments adaptés ou d'équipements tels que les drains et les serres. Or les réseaux de drainage ne sont pas entretenus et ne fonctionnent plus pour certains en raison de l'urbanisation. Par ailleurs, deux agriculteurs ont manifesté des difficultés pour construire des bâtiments car le site est classé ou situé en ZPPAUP. Un maraîcher souligne également qu'une reprise de son outil ne pourrait être envisageable que s'il pouvait y installer des serres. Ces problèmes sont autant de facteurs qui peuvent fragiliser une activité agricole.

III.2.3. La circulation et l'accessibilité aux parcelles

Le maintien de bonnes conditions de circulations est primordial à la préservation d'une activité économique agricole et notamment pour :

- Accéder à ses îlots,
- Livrer ses productions,
- Se rendre chez le machiniste agricole, etc.

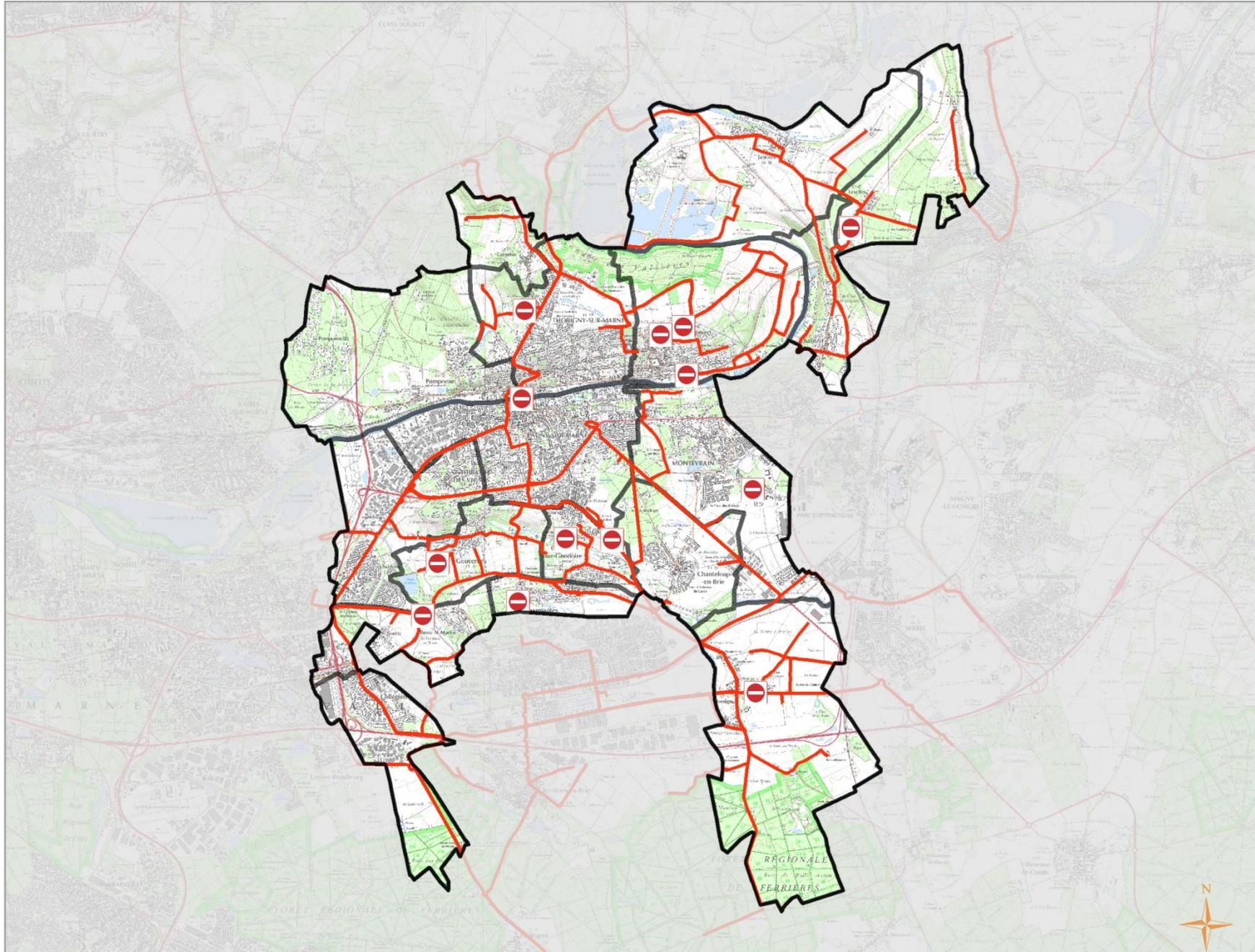
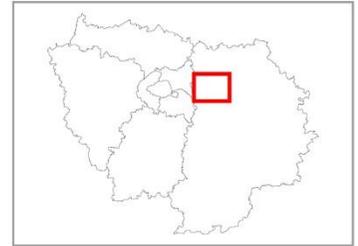
Les îlots agricoles difficilement accessibles sont parfois non cultivés ou mis en jachère. Maintenir de bonnes conditions d'accès permet donc également d'assurer la qualité paysagère des espaces desservis.

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire a réalisé une plaquette d'information à destination des techniciens des communes pour que les déplacements des agriculteurs soient pris en compte dans les futurs aménagements routiers.

Les agriculteurs dont leur siège d'exploitation est sur Marne-et-Gondoire ont un parcellaire relativement groupé, ce qui permet de limiter les déplacements. Cependant, certains sont amenés à parcourir des distances de plus en plus importantes pour atteindre leurs parcelles. Il s'agit notamment de ceux qui ont leur siège d'exploitation hors Marne-et-Gondoire et qui ont eu l'opportunité de s'agrandir dans ce secteur.

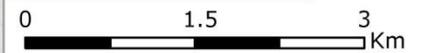
Il a été demandé aux exploitants agricoles d'indiquer les itinéraires qu'ils empruntaient ainsi que les emplacements ou, du fait par exemple de rétrécissements, leurs conditions de circulations étaient rendues difficiles ou impossibles.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



— Circulations agricoles

⊘ Points de blocage



Les enquêtes auprès des agriculteurs ont fait ressortir plusieurs problèmes liés à la circulation et à l'accessibilité des parcelles. Ce sont les mêmes difficultés que celles qui avaient été identifiées lors de l'enquête de 2006 de la CAMG sur l'agriculture de son territoire. Depuis, la Communauté d'Agglomération a mis en place une signalétique pour sensibiliser les automobilistes à la présence d'engins agricoles sur les routes du territoire. Cependant des difficultés de circulation persistent, à savoir :

- l'importance du trafic sur les grands axes et de la vitesse des automobilistes,
- la présence de points noirs : passages trop étroits pour les engins agricoles, traversées des centres villes (rues étroites, chicanes...), dépôts sauvages, fossés et constructions qui entravent l'accès aux parcelles de culture (elles sont alors mises en jachère), barrières, stationnement gênant...
- les accès aux parcelles entravés dans les zones en travaux dans les zones d'aménagement, en particulier à Montévrain.

Face à ces difficultés, les agriculteurs tentent de s'adapter en achetant du matériel adéquat, de taille moins importante ou repliable. Cependant, cette adaptation a un coût (changement de matériel, matériel repliable plus onéreux...).

Ainsi, des agriculteurs de Marne-et-Gondoire font appel à des entreprises de travaux agricoles qui doivent faire face à ces difficultés, ce qui engendre des coûts supplémentaires répercutés sur le prix des prestations.

III.2.4. Les facteurs externes entraînant des pertes de récolte

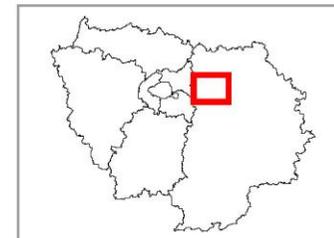
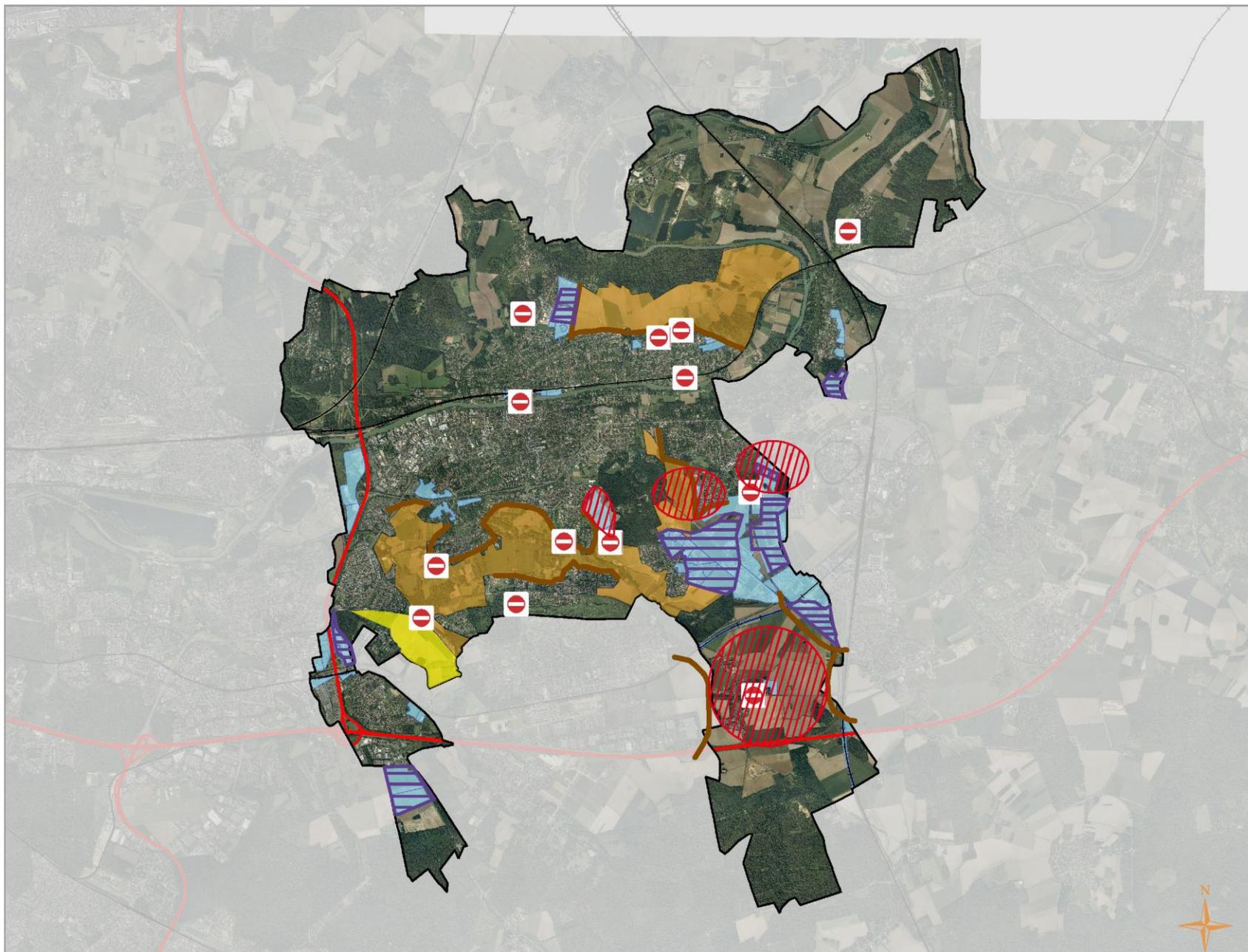
La proximité de la population est un atout en termes de débouchés pour les exploitations mais peut présenter également plusieurs inconvénients :

- les passages sur les parcelles : passages en quad ou passages de promeneurs, notamment près de l'étang de La Loy,
- les vols de récolte, qui exigent une surveillance quasi-permanente,
- l'installation de caravanes,
- les dépôts sauvages dans les parcelles.

Par ailleurs, l'interdiction du droit de chasse ou l'impossibilité de chasser dans certains secteurs et les parcelles en attente d'être urbanisées représentant un habitat potentiel pour la faune et la flore sauvages sont autant de facteurs qui permettent aux adventices (notamment les chardons) et aux gibiers (sangliers, lapins...) de se développer et d'occasionner des dégâts sur les cultures. Ainsi, les agriculteurs concernés ne produisent plus de maïs ou de colza sur certaines parcelles.

III.2.5. Bilan cartographique des facteurs de fragilité existant sur le territoire

La carte ci-après résume les principales sources de fragilité et les menaces qui pèsent sur l'agriculture du territoire.



Zones soumises à la fragilité spatiale

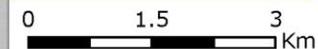
-  Zones à Urbaniser selon les documents d'urbanisme
-  Espaces avec un fort morcellement parcellaire
-  Espaces où les rendements sont affectés par la faune sauvage

Éléments de pression foncière

-  Franges urbaines à contenir
-  Zones à proximité de projets urbains importants
-  Espaces agricoles en cours d'artificialisation ou en voie de disparition

Éléments de destructuration de l'espace

-  Chemins de fer
-  Infrastructures routières fractionnant l'espace
-  Points de blocage pour les circulations agricoles



III.3. Les outils de protection

Il s'agit d'identifier les dispositifs, existants ou en projet, qui concourent directement ou indirectement au maintien de la vocation agricole des espaces.

Ce sont :

- les outils de protection directe de l'activité agricole (réglementaires ou non : PRIF, ZAP...),
- les outils de protection indirecte : ce sont des dispositions qui réglementent strictement la constructibilité des sols et peuvent avoir par-là une action de protection de l'«espace» agricole (Plan d'Exposition aux Bruits, Site classé...).

Sur le territoire, les outils de protection des espaces agricoles qui ont pu être recensés sont présentés ci-dessous.

III.3.1. Les POS et PLU des communes

Les POS et PLU des communes, grâce à leur zonage et leur règlement, protège la vocation agricole des parcelles situées en zone NC et A (Agricole) de leur territoire (Cf. partie I Cadrage).

III.3.2. Les PRIF (Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière)

Ce sont des périmètres de protection instaurés par la Région Ile-de-France. Ils intègrent aussi bien des espaces naturels qu'agricoles.

Leurs limites sont établies avec le concours des collectivités territoriales.

Bien que n'étant pas opposables juridiquement, ces périmètres ont pour vocation de préserver dans la durée les espaces :

- soumis à de fortes pressions urbaines,
- constituant de grandes liaisons ou coulées vertes,
- d'intérêt écologique régional, national ou européen.

Sur le territoire, plusieurs PRIF concernent les secteurs cultivés : le PRIF de Brosse et Gondoire, le PRIF du Domaine régional de Pomponne et celui des Vallières qui concernent quelques parcelles agricoles le long des espaces boisées et qui est en cours d'extension sur l'ensemble du plateau de Dampmart, Carnetin et Thorigny⁴.

⁴ Données concernant les PRIF sur le territoire de la CAMG : plusieurs extensions de PRIF, en attente de validation durant le diagnostic initial, ont été validées en fin d'année 2011. De plus, en 2012, de nouvelles propositions d'extension ont été proposées et sont en attente de validation. Il est précisé ici que ces données n'ont pas été intégrées dans ce rapport pour ne pas modifier les conclusions validées par le Comité de pilotage du 08/03/2011 et qui ont servi de base à l'enquête publique. Cependant, ces nouvelles mesures de protection vont permettre à ces espaces de tendre vers une meilleure fonctionnalité.

III.3.3. Les zonages de protection indirecte

Le site classé, les zones inondables figurant au PPRI (Plan de Prévention et des Risques d'Inondation) et les Espaces Naturels Sensibles (Cf. Partie IV) le long de la Marne ou les zones Natura 2000 représentent des périmètres où les nouvelles constructions sont limitées. Ils offrent ainsi une protection des espaces ouverts et notamment agricoles même s'ils représentent également une contrainte pour les exploitations qui ont besoin de bâtir des hangars ou pour la mise en place de culture lorsque les zones peuvent effectivement être inondables.

III.3.4. La convention de surveillance et d'intervention foncière

La Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire est signataire, depuis 2003, d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER. La Convention cadre entre l'Agence des Espaces Verts et la SAFER prévoit également le dispositif de veille foncière.

Le premier aspect de ce dispositif consiste à mettre en place un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles, se traduisant par la transmission par la SAFER des informations relatives aux projets de vente portant sur ces espaces à la Communauté d'agglomération et à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France. Les informations transmises sont issues des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) adressées à la SAFER dans le cadre du droit de préemption dont cette dernière est titulaire sur les espaces agricoles et naturels.

Le second aspect du dispositif concerne l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption à la demande de la Collectivité sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et les objectifs qu'elle doit poursuivre (L143-2 du Code rural). Ces objectifs sont l'installation ou le maintien des agriculteurs, l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations, la lutte contre la spéculation foncière, la réalisation des projets de mise en valeur des paysages et de protection de l'environnement approuvés par l'Etat ou les collectivités locales et leurs établissements publics.

Ce dispositif est en place sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération.

En termes de bilan, la CAMG et l'AEV ont demandé à la SAFER de soutenir son droit de préemption à 58 reprises sur le territoire entre 2003 et 2010. Ces préemptions ont entraîné 24 acquisitions de la part de la SAFER pour des motifs agricoles ou environnementaux. Le reste des dossiers ont abouti à des retraits de vente. La CAMG a été retenue attributaire à 15 reprises dont 12 fois sur des dossiers issus de préemption et 3 fois sur des dossiers amiables. Elle a acheté à ce titre 8ha97a76ca pour la protection des espaces agricoles et naturels. L'AEV a acheté 65a08ca issus des préemptions de la SAFER et 37ha67a33ca à pomponne issus d'un dossier amiable de la SAFER. Le reste des acquisitions SAFER a été rétrocédé à des agriculteurs locaux.

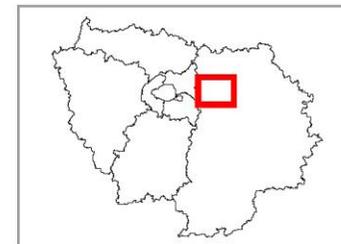
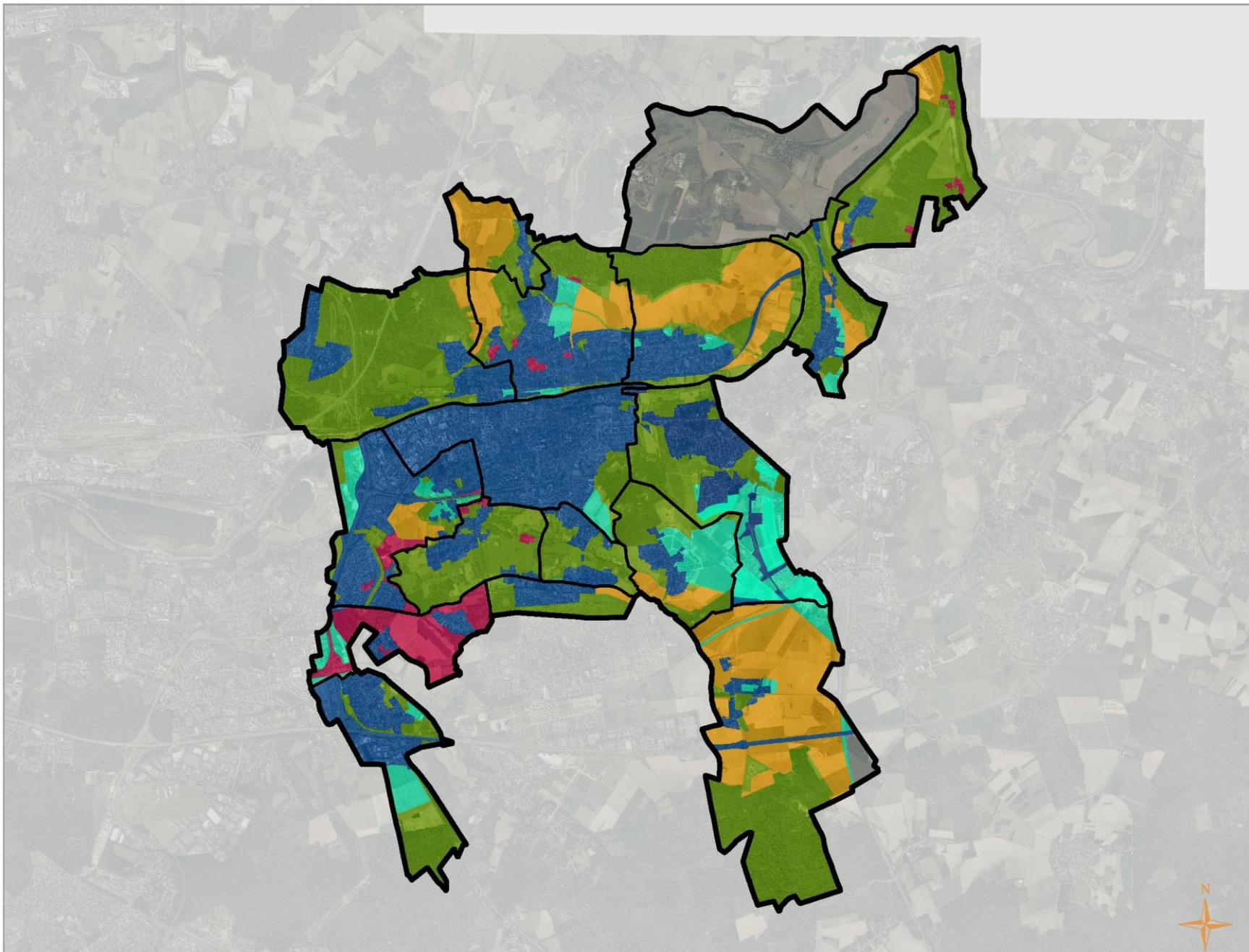
Au total, la SAFER est intervenue en préemption, à la demande de Marne-et-Gondoire ou de l'Agence des Espaces Verts, sur plus de 23ha, protégeant ainsi ces espaces d'usage non conformes à leur destination d'origine.

Les communes ayant le plus bénéficié de ce dispositif sont Saint-Thibault-des-Vignes, Dampmart et Gouvernes. Ceci s'explique par les risques de mitage existant sur ce territoire qui y sont plus développés.

III.3.5. Bilan cartographique des outils de protection existant sur le territoire

Les cartes ci-après résument les outils de protection déjà présents sur le territoire.

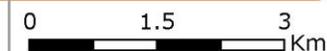
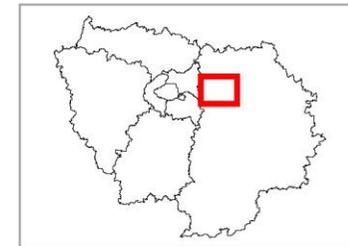
Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Zone A
- Zone N
- Zone Nh
- Zone AU
- Zone U
- Donnée non communiquée au format SIG

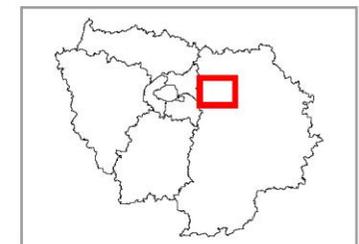
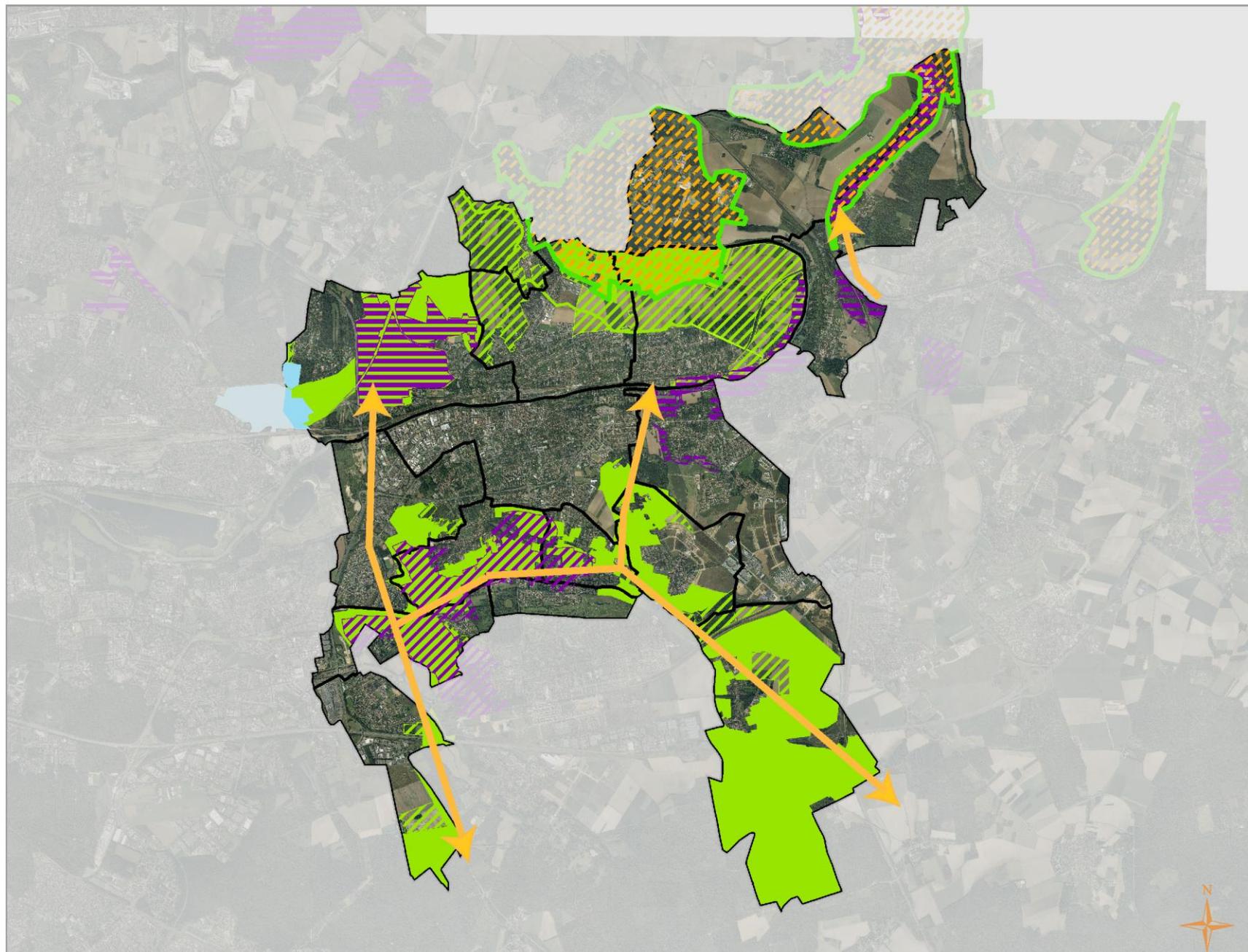
Le PLU de Montévrain est en cours de révision. La mise en conformité des PLU avec le futur SCoT sera nécessaire.





Les facteurs de protection

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Site classé
- Natura 2000 pSIC
- Natura 2000 ZPS
- Espaces Naturels Sensibles
- Projet d'extension de PRIF
- PRIF
- Corridor écologique identifié au SDRIF



IV. Synthèse de la fonctionnalité des espaces agricoles de Marne-et-Gondoire

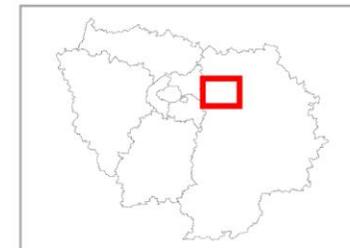
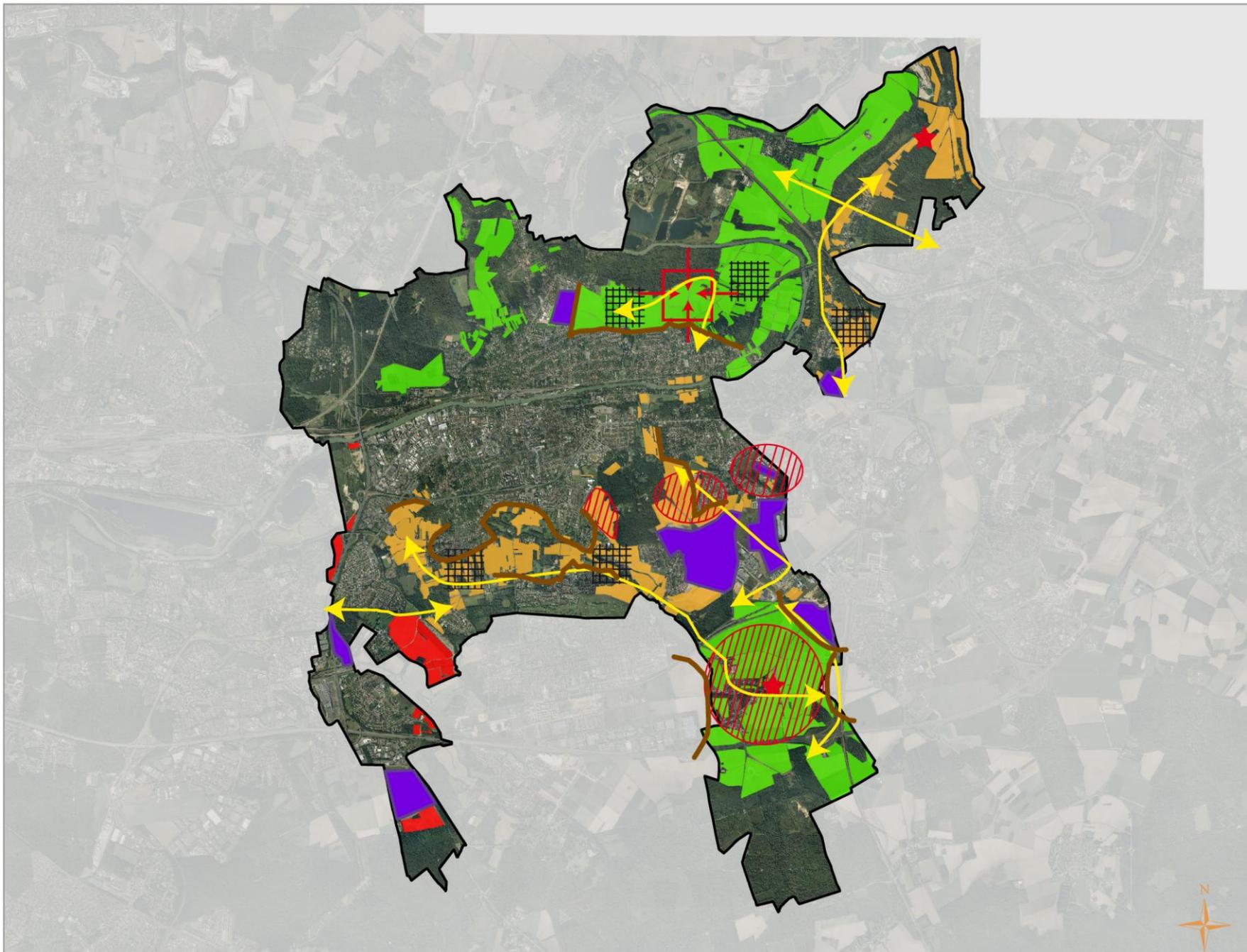
Au regard des éléments fournis précédemment et conformément à la méthode de l'analyse fonctionnelle, les espaces agricoles de Marne-et-Gondoire peuvent être classés en trois catégories en fonction de leur degré de fonctionnalité :

- Les espaces fonctionnels correspondant aux territoires où les exploitations présentes sont robustes et bénéficient de conditions d'exploitations sereines : parcellaire regroupé autour du siège d'exploitation, mode de faire valoir garantissant un avenir et une vision à long terme, peu de problèmes de circulation et où il peut y avoir éventuellement des mesures de protection déjà existantes.
- Les espaces relativement fonctionnels correspondant aux territoires où les exploitations rencontrent certaines difficultés mais restent présentes dans le secteur.
- Les espaces peu fonctionnels, territoires où les conditions sont défavorables à l'activité agricole : pression foncière forte, mode de faire-valoir peu pérennes, émiettement du parcellaire, problèmes de circulation..., facteurs entraînant un manque de viabilité, une baisse de la rentabilité et de la vision à long terme pour les agriculteurs.

La méthode utilisée pour déterminer le degré de fonctionnalité des espaces agricoles et notamment les critères d'analyse sont expliqués en annexe. Cette analyse a permis de relever les premiers enjeux, qui seront développés plus en détail par secteur dans la partie VI.

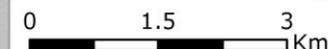
Le classement des espaces agricoles en trois catégories constitue un outil d'aide à la décision pour les élus et doit permettre de déterminer les actions à mener :

- Pour les espaces fonctionnels : quelles sont les actions à mener pour conserver des conditions favorables à l'agriculture à l'avenir ?
- Pour les espaces relativement fonctionnels : quelles sont les mesures à prendre pour rétablir des conditions favorables ?
- Pour les espaces peu fonctionnels : faut-il conserver leur vocation agricole ou y permettre d'autres types de projet ? Si la vocation agricole est une volonté politique, quelles sont les mesures à prendre pour rétablir la fonctionnalité agricole ?



- Fonctionnement agricole**
- Ensemble fonctionnel
 - Ensemble relativement fonctionnel
 - Ensemble peu fonctionnel
- Menaces sur le fonctionnement**
- Espaces agricoles en cours d'artificialisation ou en voie de disparition
 - Zones à proximité de projets urbains importants
- Enjeux**
- Circulations agricoles à protéger et à conforter
 - Franges urbaines à contenir
 - Lutter contre le morcellement parcellaire
 - ★ Favoriser la reprise des exploitations
 - Travailler au regroupement d'îlots d'exploitation fonctionnels

Cette carte contient des mises à jour par rapport au diagnostic initial



La carte met en évidence :

- Trois secteurs fonctionnels où la fonction de production peut être assurée : ce sont le plateau de Jossigny où des sols de qualité permettent de bons rendements céréaliers, la butte cultivée des Vallières où la diversité des productions, des modes de commercialisation et l'installation de jeunes agriculteurs représentent une richesse pour le territoire, et la Boucle de Jablines où des ilots de culture bien structurés et des modes de faire-valoir sécurisant apportent pérennité et facilité de gestion aux exploitations.
- Trois espaces relativement fonctionnels où des menaces liées à la consommation de l'espace et les problèmes de voisinage entravent quelque peu la fonction de production. Cependant, une dynamique sociale et/ou environnementale s'est créée. C'est le cas de la vallée de la Brosse et de la Gondoire, du secteur de Lesches et de Chalifert, et dans une moindre mesure à Montévrain.
- Un secteur peu fonctionnel sur Collégien où l'agriculture est temporaire en attendant un projet d'urbanisation.

Pour plus d'informations sur ces secteurs, vous pouvez vous référer à la partie VI de ce présent rapport.

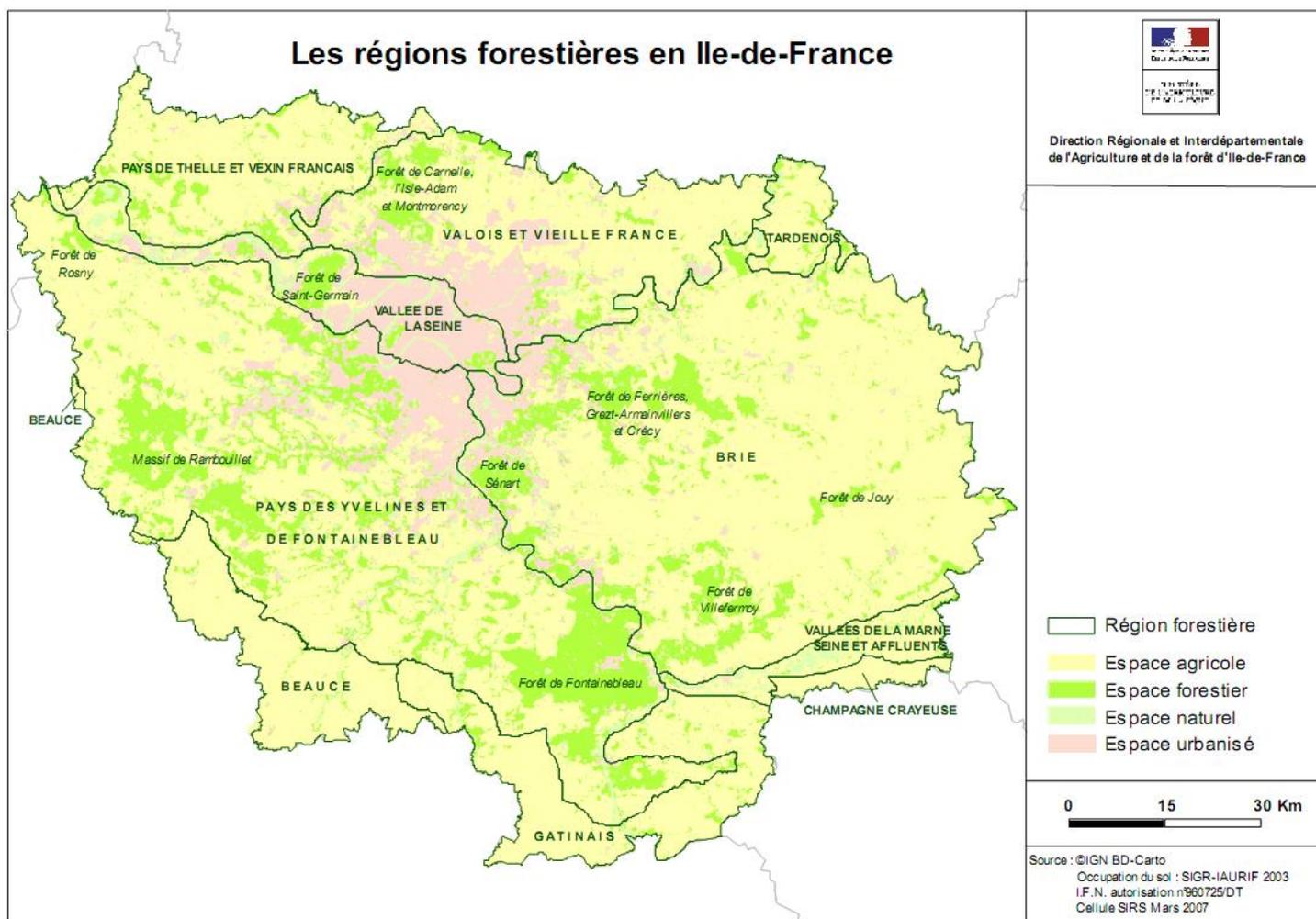
PARTIE III

LES ESPACES

FORESTIERS

I. Le contexte général des espaces forestiers

La forêt francilienne est présente sur 282 000 ha, selon les mesures de l'Inventaire Forestier National en 2009. Rapporté à la superficie de l'Ile-de-France, ce chiffre conduit à un taux de boisement de 23 %, relativement peu éloigné du taux moyen national de 26%. Malgré son caractère urbain remarquable, l'Ile-de-France est donc aussi forestière que bon nombre d'autres régions françaises. Qui plus est, comme ailleurs en France, la forêt progresse en Ile-de-France puisque lors de l'inventaire de 1978, ce taux de boisement n'était que de 21,6 %.



La répartition spatiale de la forêt est très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers (principalement ceux de Fontainebleau et Rambouillet) émergent au milieu d'une forêt dispersée dans le territoire rural de la grande couronne. Les départements du noyau urbain central, sont les plus pauvres en espaces boisés : le taux de boisement passe ainsi du simple au triple entre la petite couronne et la Seine-et-Marne. Par ailleurs, le statut de la forêt évolue aussi graduellement du centre vers la périphérie : dans Paris

et la petite couronne la proportion de forêt publique (près de 90 %) est beaucoup plus importante que dans les départements de la grande couronne.

Le taux de boisement du département de la Seine-et-Marne atteint 23,1 % de son territoire représentant une superficie totale de 137 070 hectares (*source : IFN inventaire forestier 2004*).

Elle est composée de quatre grandes entités :

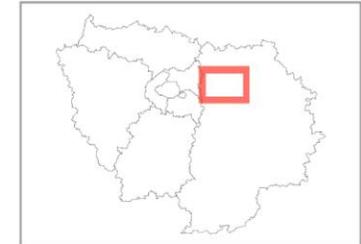
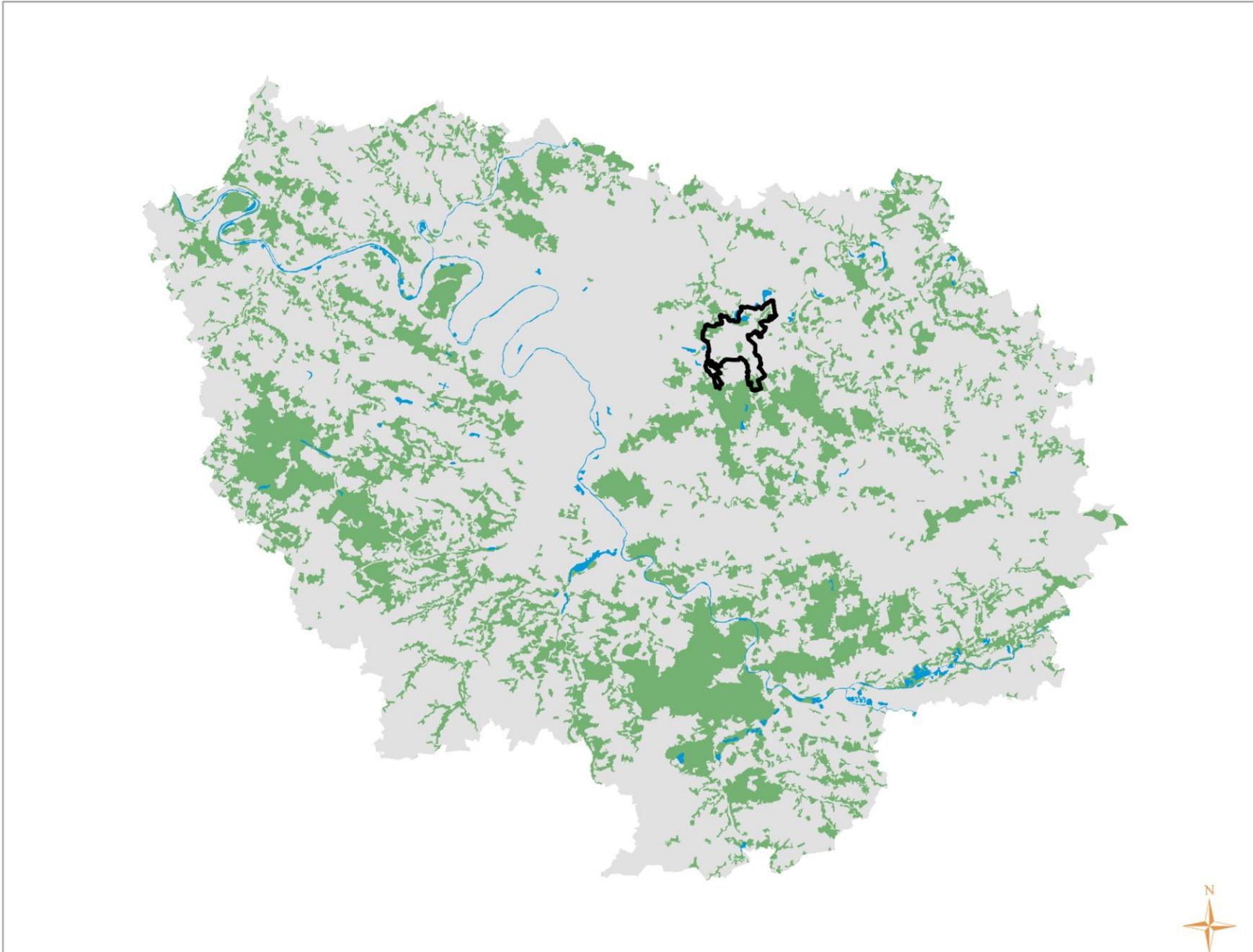
- Les forêts de Ferrières-Gretz/Armainvilliers-Crécy,
- La forêt de Fontainebleau,
- La forêt de Sénart,
- La forêt de Villefermoy.

Ces quatre ensembles forment un arc boisé qui constitue une des principales ressources de biodiversité d'Ile-de-France et une pénétrante naturelle dans l'agglomération parisienne.

Sur la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, le taux de boisement est de 23 % (*Source : MOS, 2003, ECOMOS 2000*), ce qui est identique à la moyenne départementale.

Si l'on tient compte des données cadastrales, le taux de boisement est alors d'environ 17% avec une surface forestière de 1 297 hectares⁵ (*source : données DGI, 2010*). Les communes dont le taux de boisement est supérieur à celui de la CAMG sont Jossigny, Lesches, Chalifert, Collégien et Pomponne. La commune de Pomponne avoisine les 50 %. A l'inverse, les communes de Jablines et de Montévrain et plus encore de Saint-Thibault-des-Vignes, Conches et Lagny-sur-Marne ont un taux de boisement inférieur à 5 %.

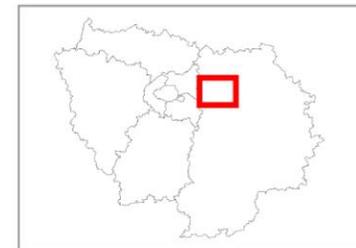
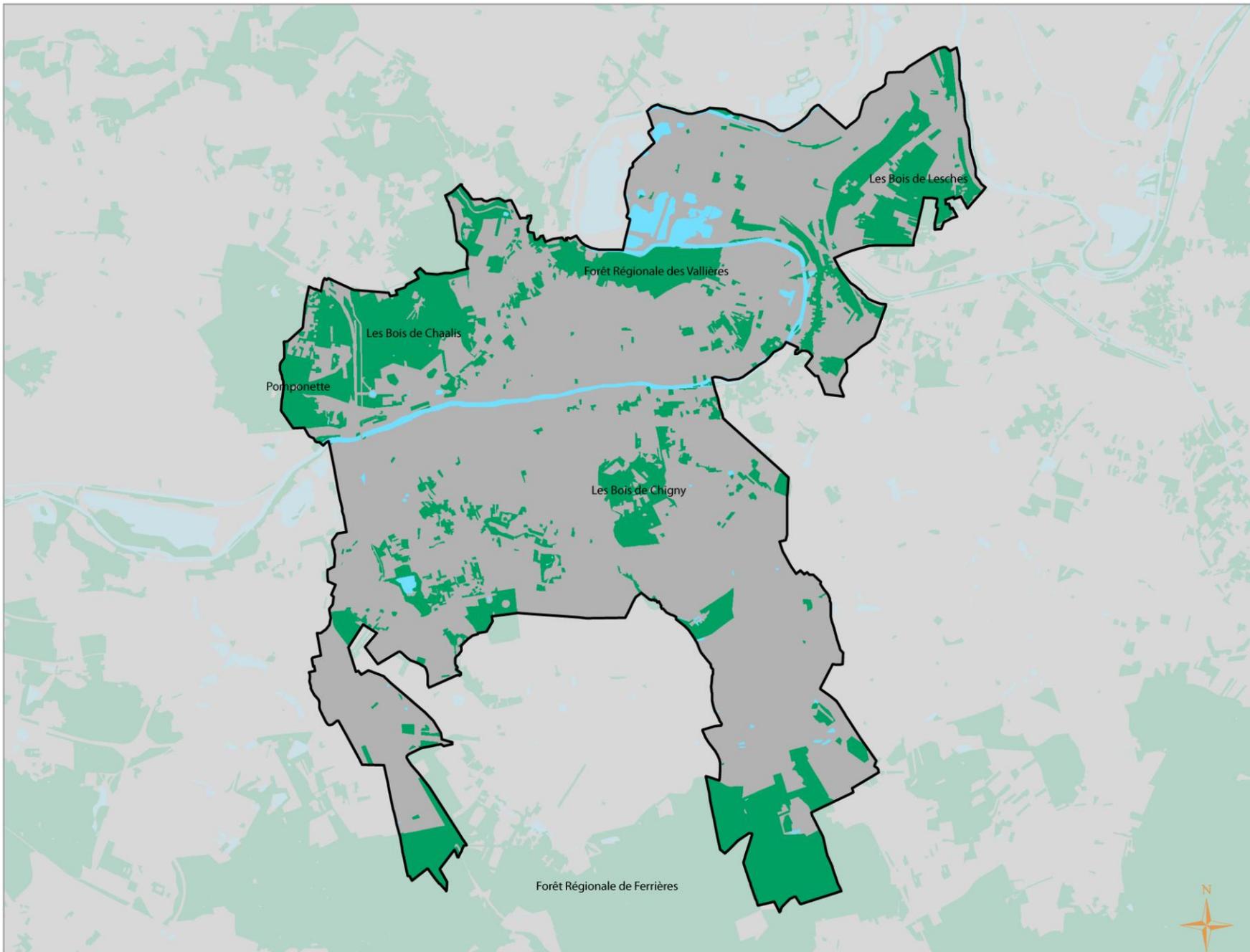
⁵ Dans l'analyse des espaces forestiers, il est particulièrement intéressant d'étudier les comptes de propriétés, ce qui nécessite d'utiliser les données cadastrales. C'est pourquoi, les données chiffrées varient quelque peu de celles de la Partie Cadrage qui sont issues, quant à elles, du MOS de 2003 et de l'ECOMOS de 2000.



-  Espaces boisés
-  Espaces humides
-  Autres espaces

0 2 4 8 12 16 20
Km





-  Espaces boisés
-  Espaces humides
-  Autres espaces

0 1.5 3 Km



II. Les massifs forestiers et leur typologie

Les grands massifs forestiers sont répartis au nord et au sud de la Communauté d'agglomération. Cependant quelques zones forestières existent au centre, c'est le cas des Bois de Chigny à cheval sur Lagny-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie et Montévrain.

On peut distinguer 6 massifs :

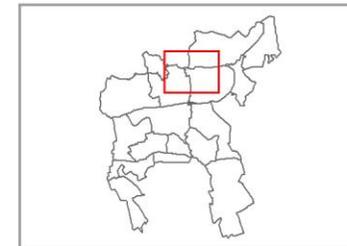
- La forêt régionale de Ferrières au sud des communes de Collégien et Jossigny. Ce vaste massif forestier s'étend sur d'autres communes en dehors de la CAMG.
- Le Bois de Chigny sur les communes de Lagny-sur-Marne, Montévrain et Chanteloup-en-Brie,
- La forêt régionale des Vallières sur les communes Thorigny-sur-Marne, Dampmart et hors CAMG sur Annet-sur-Marne,
- Les bois de Lesches sur les communes de Lesches et Esbly (hors CAMG),
- La forêt de la Pomponnette sur la commune de Pomponne,
- Les bois de Chaalis sur la commune de Pomponne.

II.1. La forêt régionale des Vallières

II.1.1. Localisation

La forêt régionale de Vallières se situe sur les communes d'Annet-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Sa superficie est de 252 hectares dont 154 hectares sont situés dans le périmètre de la CAMG. La forêt, en forme de croissant, est localisée sur le versant concave d'un méandre de la Marne.

Une de ses principales caractéristiques repose sur la présence d'une dizaine d'anciennes carrières de gypse et d'albâtre.



 Espace boisé



II.1.1.1. Les potentialités forestières

Le sol se divise en trois types :

- Une zone alluviale calcaire qui se caractérise par un sol profond limono-argileux,
- Une zone de plateau sableux avec un sol moyennement profond et filtrant,
- Une zone de versant, avec un sol brun calcaire limono-argileux.

L'altitude varie de 120 mètres sur le plateau à 40 mètres sur les bords de la Marne. La pente, exposée Nord et Est, est fortement prononcée (on note une pente à 80 % sur la moitié haute du versant nord).

II.1.1.2. Les essences forestières

Les deux essences les plus rencontrées sont le frêne et l'érable sycomore. Celles-ci sont omniprésentes sur l'ensemble du massif. On trouve également du chêne sessile, de l'aulne, du robinier faux acacia, ainsi que quelques hêtres, pins noirs et peupliers (généralement localisés sous forme d'îlots).

II.1.1.3. Les peuplements forestiers

La totalité du massif des Vallières est caractérisée par un mélange moyen de futaie de feuillus (couvert compris entre 25 % et 75 %) et d'un taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) (*Source : Rapport IFN - 2004*).

Le peuplement le plus présent est la futaie régulière de frênes et d'érables sycomores régularisée en bois moyen et petit bois. On trouve de manière éparse quelques plantations comme un peuplement de sapins de Nordmann d'une vingtaine d'années, un peuplement de pins noirs, ou encore quelques zones de peupleraies. Le massif n'a quasiment pas subi d'interventions sylvicoles durant ces dernières décennies.

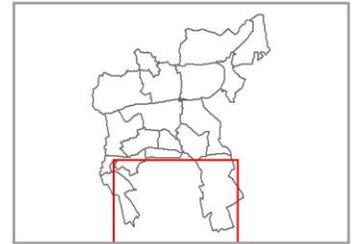
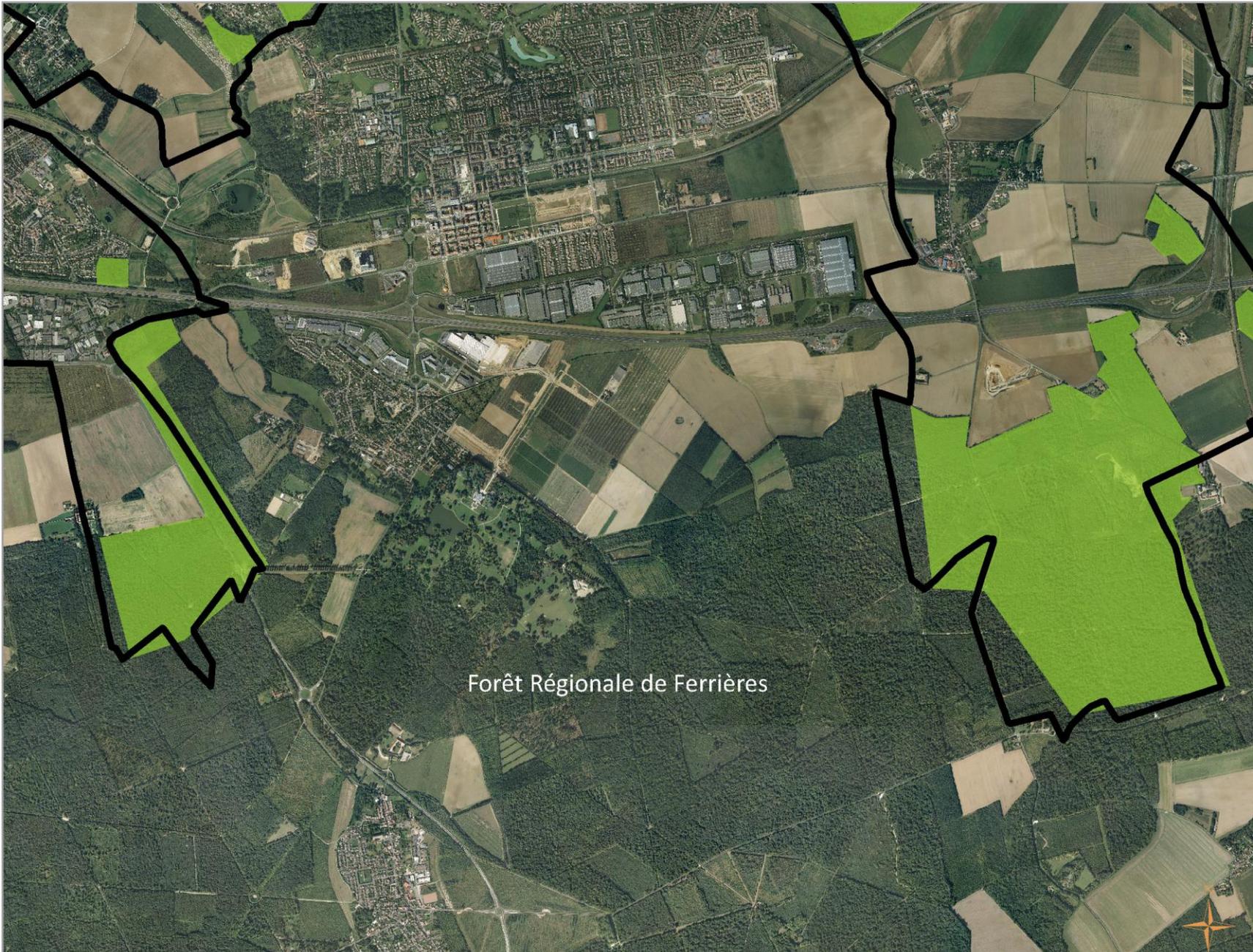
II.2. La forêt de Ferrières

II.2.1. Localisation

Véritable poumon vert de la région Ile-de-France, la forêt régionale de Ferrières s'étend sur 2 900 hectares répartis sur neuf communes. La partie comprise dans le périmètre de la CAMG se scinde en deux entités. La première se situe au sud de la commune de Collégien et représente une surface cadastrale 68ha 86a 84ca. La seconde se localise au sud de la commune de Jossigny et représente une surface cadastrale de 303ha 33a 84ca.

Le sous-sol est caractérisé par des colluvions polygéniques sur la commune de Jossigny à l'exception d'une tache de sable de Fontainebleau située au niveau de la carrière. Pour la commune de Collégien, le sous-sol est dans sa globalité de type limons des plateaux.

La pente est nulle et l'altitude moyenne est de 125 mètres sur la commune de Jossigny et 110 mètres sur la commune de Collégien.



Espace boisé

0 0.5 1 Km

II.2.2. Les essences forestières

Les essences dominantes du massif sont incontestablement le chêne sessile et pédonculé. Le taillis est essentiellement composé de charmes, mais on trouve de manière éparse des châtaigniers, de l'érable sycomore, des frênes, de l'alisier torminal, des bouleaux et des merisiers.

II.2.3. Les peuplements forestiers

Les peuplements sont variés et proviennent très certainement d'anciens taillis sous futaie. Actuellement, on rencontre deux modes de gestion prédominants : l'un tendant à régulariser les peuplements pour obtenir des futaies régulières, l'autre continuant à rechercher l'irrégularité des bois dans toutes les classes de diamètres.

Voici les différents peuplements compris dans le territoire de la CAMG :

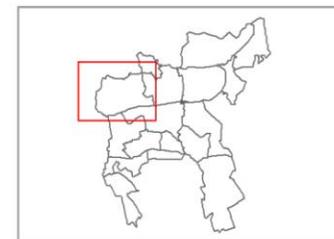
- 210 ha décrit comme un mélange moyen de futaie de feuillus (couvert compris entre 25% et 75%) et d'un taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) pour environ 200 hectares,
- 104 ha décrit comme un mélange riche de la futaie de feuillus (couvert supérieur ou égale à 75 %) et taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) pour environ 100 hectares,
- 13 ha décrit comme une jeune futaie de feuillus de très faible volume dans lequel le couvert libre est supérieur ou égal à 75 %,
- 14 ha, décrit comme d'autres futaies de feuillus (couvert supérieur ou égale à 75 %) comprenant des peuplements purs ou mélangés ne relevant pas du type précédent,
- 30 ha, décrit comme une forêt ouverte (taux de recouvrement inférieur à 40 %). Cette partie est située à l'emplacement de la carrière de Belle Assise (commune de Jossigny).

II.3. La forêt de Pomponne

II.3.1. Localisation

La forêt se situe au nord le commune de Pomponne. Elle forme deux entités, l'une située à l'ouest de l'autoroute A 104 nommée les Terres de la Justice et la Pomponnette, l'autre située à l'est de l'A 104 nommée le bois de Chaalis. Le diagnostic portera sur les bois de Chaalis d'une surface cadastrale de 204ha 22a 57ca.

Le bois de Chaalis à deux particularités : celle d'avoir un château datant de la fin du XX^{ème} siècle entouré par les bois et celle d'être traversé, par son milieu, par la ligne TGV dans un axe nord-est / sud-ouest.



 Espace boisé

Cette carte se base sur les données de l'IFN 2003.
Elle comprend des espaces construits tels que le
quartier de la Pomponnette en vertu de son boisement.



II.3.2. Les potentialités forestières

Le sous-sol est caractérisé par trois formations géologiques : des colluvions polygéniques, situés sur la partie haute, des alluvions anciens, sables et graviers, situés dans le versant, et des alluvions récents, argiles, limons et sables situés dans le bas de pente.

La pente est faible et orientée ouest. L'altitude varie de 50 à 100 mètres.

II.3.3. Les essences forestières

L'essence principale de la futaie est le chêne. On trouve également des essences autochtones comme le charme, le bouleau, le châtaignier, le frêne...

II.3.4. Les peuplements forestiers

Ancienne forêt traitée autrefois en taillis sous futaie, elle se caractérise actuellement par deux types de peuplements dominants :

- La moitié de la surface est décrite comme un mélange moyen de futaie de feuillus (couvert compris entre 25 % et 75 %) et d'un taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) pour environ 200 hectares,
- L'autre moitié est décrite comme un mélange riche de la futaie de feuillus (couvert supérieur ou égale à 75 %) et taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) pour environ 100 hectares (*Source : IFN, 2004*).

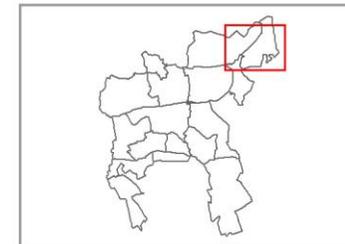
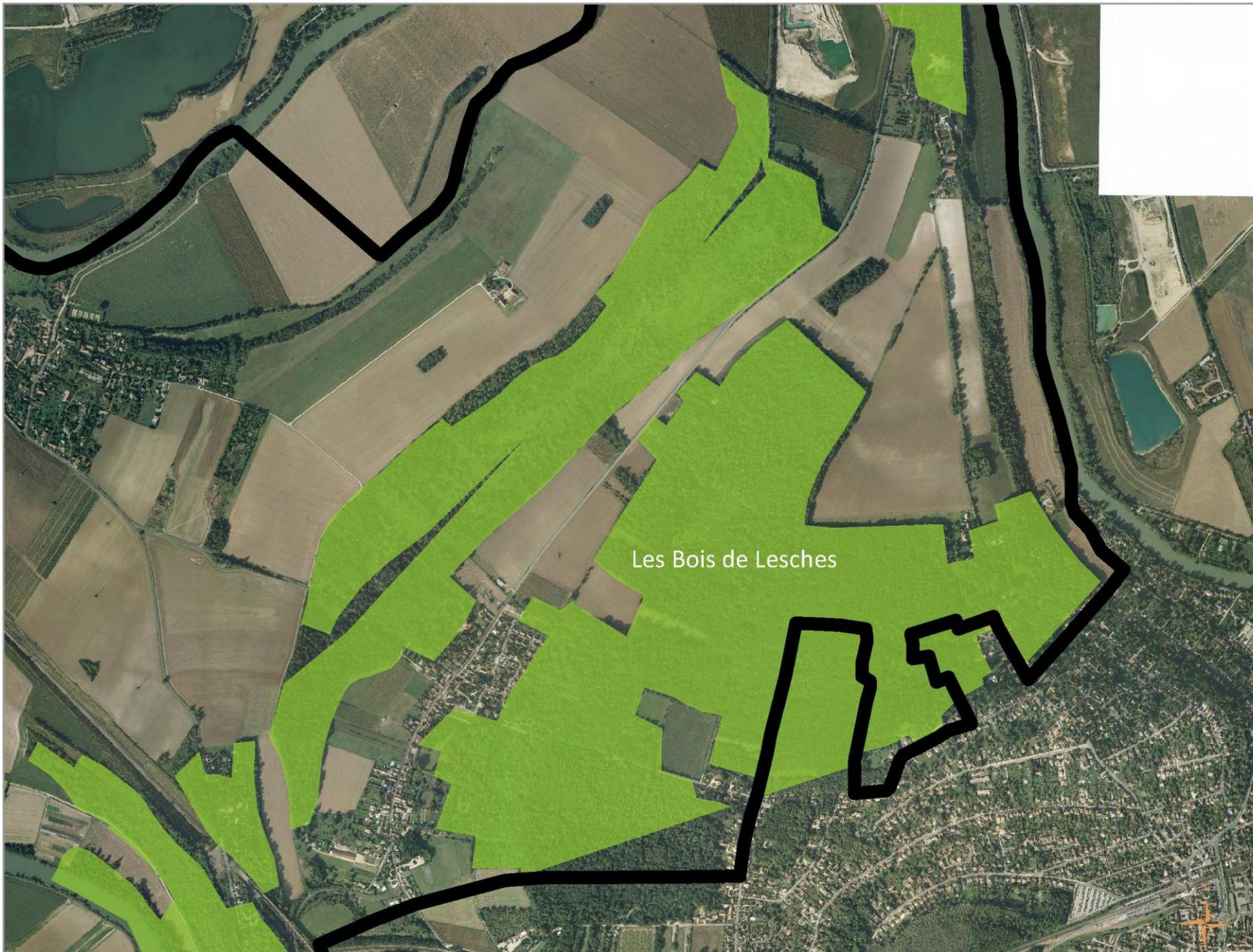
A noter qu'une partie située le long de l'autoroute est un taillis simple sans arbre de futaie.

II.4. Le Massif de Lesches

II.4.1. Localisation

Le massif de Lesches, se situe sur les communes de Lesches et d'Esbly. Sa superficie est d'environ 150 hectares, d'un seul tenant, dont 115 hectares sur la commune de Lesches.

Le grand nombre de propriétaires (plus de 130) et de parcelles cadastrales (461 parcelles) confère à cette forêt un important mitage.



 Espace boisé



II.4.2. Les potentialités forestières

Le sous-sol se caractérise, pour la partie est, par des marnes et masses du gypse avec une texture de sol de type limon-argileuse. La partie ouest se caractérise par du calcaire de Saint-Ouen avec une texture de sol argilo-limoneuse. La profondeur de sol varie de 20 cm à 60 cm.

La pente est très faible et exposée ouest. L'altitude moyenne est de 70 mètres.

II.4.3. Les essences forestières

Les arbres de futaie les plus rencontrés sont le chêne et le frêne. On trouve également dans l'étage dominant des châtaigniers, des érables sycomores et des robiniers faux acacia. Le sous-étage est composé de charmes, bouleaux et quelques feuillus précieux (merisiers).

II.4.4. Les peuplements forestiers

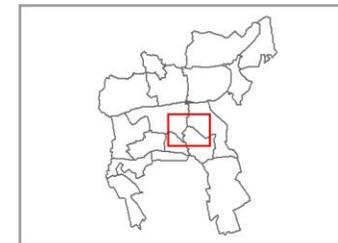
Les bois de Lesches sont caractérisés par un mélange moyen de futaie de feuillus (couvert compris entre 25 % et 75 %) et d'un taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25%) (*Source : Rapport IFN - 2004*).

II.5. Le bois de Chigny

II.5.1. Localisation

Le bois de Chigny se situe sur trois communes : Montévrain, Lagny-sur-Marne et Chanteloup-en-Brie. Il se caractérise par le mitage entre le bâti et des parcelles purement forestières. Sa surface est d'environ 120 hectares d'un seul tenant, mais si l'on ôte les surfaces de desserte, la surface de bâti et les terrains d'agrément, la surface cadastrale du parcellaire forestier n'est plus que de 70 hectares.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire
de Marne et Gondoire



 Espace boisé



II.5.2. Les potentialités forestières

Le climat est de type océanique avec une température moyenne annuelle de 11,4°C et une pluviométrie moyenne annuelle de 716,4 mm. L'étude détaillée donne un climat doux et humide (*source : poste météorologique de CHELLES*).

Le sol est composé en grande majorité par des limons sableux sur un sous-sol de type calcaire de Brie et limons des Plateaux.

Située à 100 mètres d'altitude, la pente est nulle à faible avec une légère exposition nord-est.

II.5.3. Les essences forestières

L'essence principale de la réserve est le chêne pédonculé, mais on trouve aussi du chêne sessile. Le sous-étage ou taillis est composé en grande majorité de charmes, mais on trouve également de manière éparse des frênes, châtaigniers, robiniers faux acacia, érables sycomores, bouleaux et quelques fruitiers (merisiers).

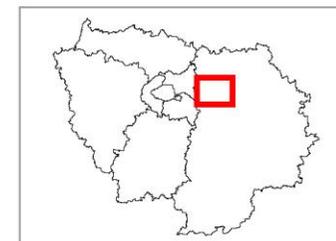
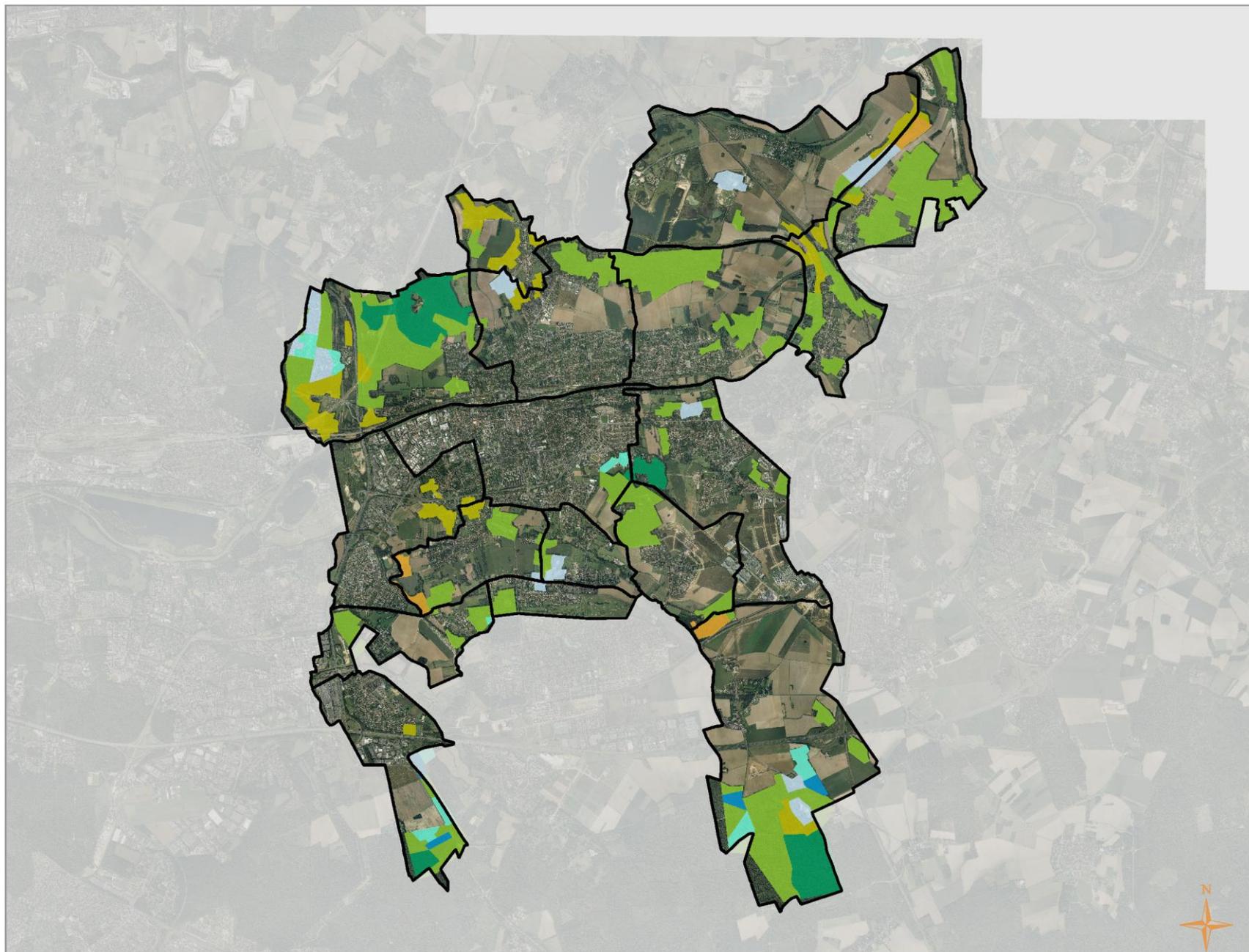
II.5.4. Les peuplements forestiers

71% du bois de Chigny sont caractérisés par un mélange moyen de futaie de feuillus (couvert compris entre 25 % et 75 %) et de taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %).

La surface restante est caractérisée par :

- un mélange riche de futaie de feuillus (couvert supérieur ou égale à 75 %) et de taillis (couvert libre supérieur ou égal à 25 %) occupant 22% du Bois (*Source : IFN - 2003*),
- un autre type de futaies (futaies de volume non faible ou d'âges mêlés dont le couvert comporte au moins 75% de feuillus), occupant 7% du bois de Chigny.

La très faible exploitation de la forêt depuis ces cinquante dernières années et surtout le manque de travail au profit de la régénération ont fait évoluer naturellement les peuplements vers des « taillis avec réserves de chênes », souvent le produit d'une ancienne gestion en taillis sous futaie. Le taillis avec réserves se caractérise par un peuplement à deux étages (futaie et taillis) dont la futaie est de type irrégulière tant en diamètre qu'en âge mais elle souffre d'un déficit de jeunes bois ou baliveaux permettant le renouvellement continu du peuplement.



- Mélange moyen de futaie de feuillus et taillis
- Mélange riche de futaie de feuillus et taillis
- Jeune futaie de feuillus
- Autre futaie de feuillus
- Forêt ouverte
- Peupleraie
- Taillis



III. Le fonctionnement écologique des espaces forestiers

Les massifs forestiers et zones boisées constituent des espaces où la richesse floristique et faunistique varie selon les caractéristiques pédoclimatiques (essences, cycles).

Ils sont bien représentés sur le territoire et présentent une grande variété de faciès. En effet, le territoire accueillent plusieurs habitats forestiers remarquables, comme les forêts fraîches et à sol riche sur les ensembles boisés formés par le bois de Pomponne et la forêt des Vallières au nord (mégaphorbiaie eutrophe, chênaie-frênaie acidiline mésotrophe, forêts de pentes notamment une acénaie sur pente humide calcaire), mais également des boisements humides sur le versant nord de la Forêt des Vallières bordant la Marne, avec la présence d'une forêt de Fresnes à Grandes Prêles sur tufs calcaires, typique d'une communauté forestière hygrophile, mésotrophe à méso-eutrophe.

Ces espaces forestiers sont souvent associés à d'autres types d'habitats non boisés particulièrement riches (mares intraforestières, prairies...) comme au sein de la forêt de Ferrières ou des Vallières.

III.1. Identification des entités et biodiversité

RECAPITULATIF DE LA TRAME FORESTIERE		
Fonctionnalité	Surface (hectare)	Représentativité (%)
Cœur de nature (> 30 ha)	1194,85	15,99 %
Éléments relais connectés	464,60	6,21 %
Habitats de dispersion	981,52	13,13 %
Autres habitats connectés	2708,01	36,25 %
Éléments relais non connectés	6,87	0,09 %
Habitats favorables non connectés	41,78	0,56 %
Autres habitats non connectés	140,58	1,88 %
Éléments fragmentants linéaires	212,05	2,84 %
Zones urbanisées	1719,94	23,02 %
Territoire de l'étude	7470,23	100 %

Sont connectés les habitats se situant dans un rayon de 3 800 m autour des cœurs de nature.

Surface et pourcentage des compartiments constitutifs de la trame forestière
(Sources : Traitement du MOS 2003 et de l'ECOMOS 2000 – IAUIDF)

La trame forestière apparaît relativement importante sur le territoire de la CAMG. 16 % du territoire est ainsi susceptible de constituer des cœurs de nature de taille suffisante pour héberger les cortèges caractéristiques de ces milieux. Ces espaces boisés qui se composent de deux entités importantes représentées par la Forêt des Vallières et la Forêt

de Ferrières (partiellement sur le territoire d'étude) constituent des espaces dont l'intégrité doit être préservée.

➤ **Flore remarquable**

Polystic à soies (*Polystichum Setiferum*) et le Sison amome (*Sison amomum*) sur la forêt des Vallières.

Epipactis pourpre (*Epipactis purpurea*) espèce protégée à l'échelon régional, ou encore la Fougère des montagnes (*Oreopteris limbosperma*) sur la Forêt de Ferrières.

Dans les grands espaces urbanisés du sud du territoire, les zones boisées plus morcelées qui existent jouent un rôle très important de refuge, de lieux de reproduction et d'alimentation pour la faune. Même de taille restreinte, elles constituent des réservoirs de biodiversité et des éléments relais intéressants pour la dispersion des espèces.

Ces sites constituent des milieux propices à de nombreuses espèces inféodées au milieu forestier (Chauves-souris, oiseaux et mammifères,...).

➤ **Faune remarquable**

Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

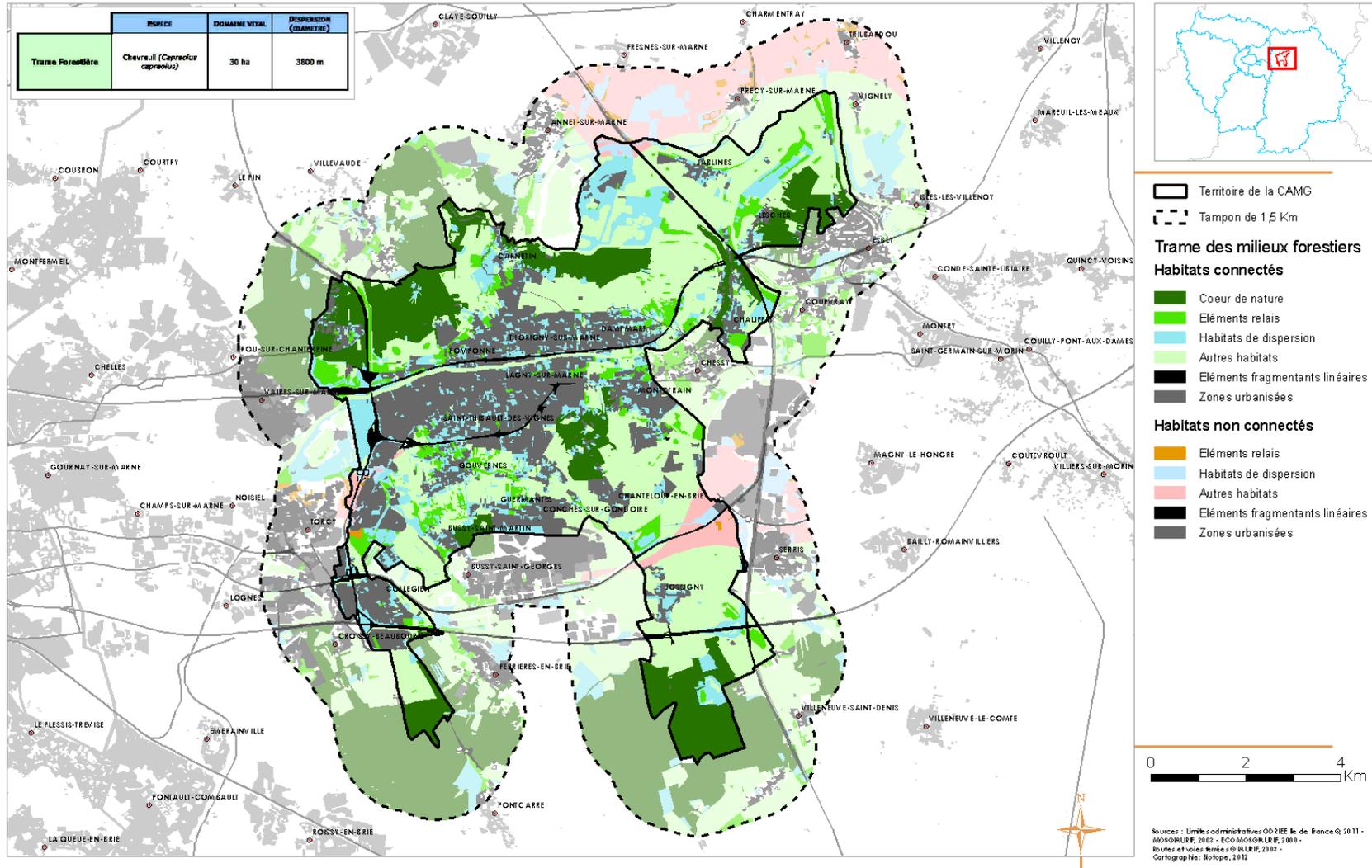
Murin à Moustaches (*Myotis mystacinus*)

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)



Grand capricorne (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)



III.2. La fonctionnalité écologique

La majeure partie du territoire se trouve dans le rayon d'action potentiel des espèces considérées autour des cœurs de nature, toutefois, l'interconnexion entre les territoires apparaît globalement fragmentée. Certaines connectivités, menacées de rupture notamment suite à une artificialisation croissante, apparaissent cependant particulièrement importantes à préserver ou à restaurer. C'est notamment le cas de :

- Au nord, l'axe Forêt de Pomponne – Forêt des Vallières – Bois de Lesches/Bois de la Chênaie, via la Vallée de la Marne.
- A l'est, l'axe constitué de la Vallée de la Marne, du Bois de Chigny, de la Plaine de Jossigny et de la forêt de Ferrières.
- Enfin au sud, la continuité entre la forêt de Ferrières, les vallons de la Brosse et de la Gondoire et la plaine de Jossigny.

Les lieux de passage, permettant une connexion entre les différents espaces doivent conserver une certaine perméabilité, au risque de voir s'accroître l'isolement des territoires au sein de la boucle de la Marne et de la Plateau de Jossigny.

De nombreux points de blocage existent également sur le territoire. Ils sont la conséquence de la multiplication des voies de communication (voie ferrée, autoroutes A104 - A4, routes départementales 45 - 934 - etc.) et de l'imbrication avec les cœurs urbains.

Les points de blocage majeurs sont majoritairement dus à la présence de l'A104 à l'ouest et le front urbain d'Annet-sur-Marne au nord-est.

L'ensemble de points de blocage importants sont ensuite concentrés au sud sur la barrière formée par la D344 A, le TGV ainsi que l'A4, mais également au nord sur la commune de Jablines avec la ligne TGV à proximité de la vallée de la Marne.



Point de blocage lié à la présence de la D 45 et des grilles de la base de loisirs de Jablines
(Photographie prise sur la zone d'étude © Biotope)

Alors que les points de blocage mineurs représentent le réseau secondaire ou des points de blocage liés à des aménagements linéaires ponctuels (mûrs, grillages,...) comme au niveau de la base de loisirs de Jablines.

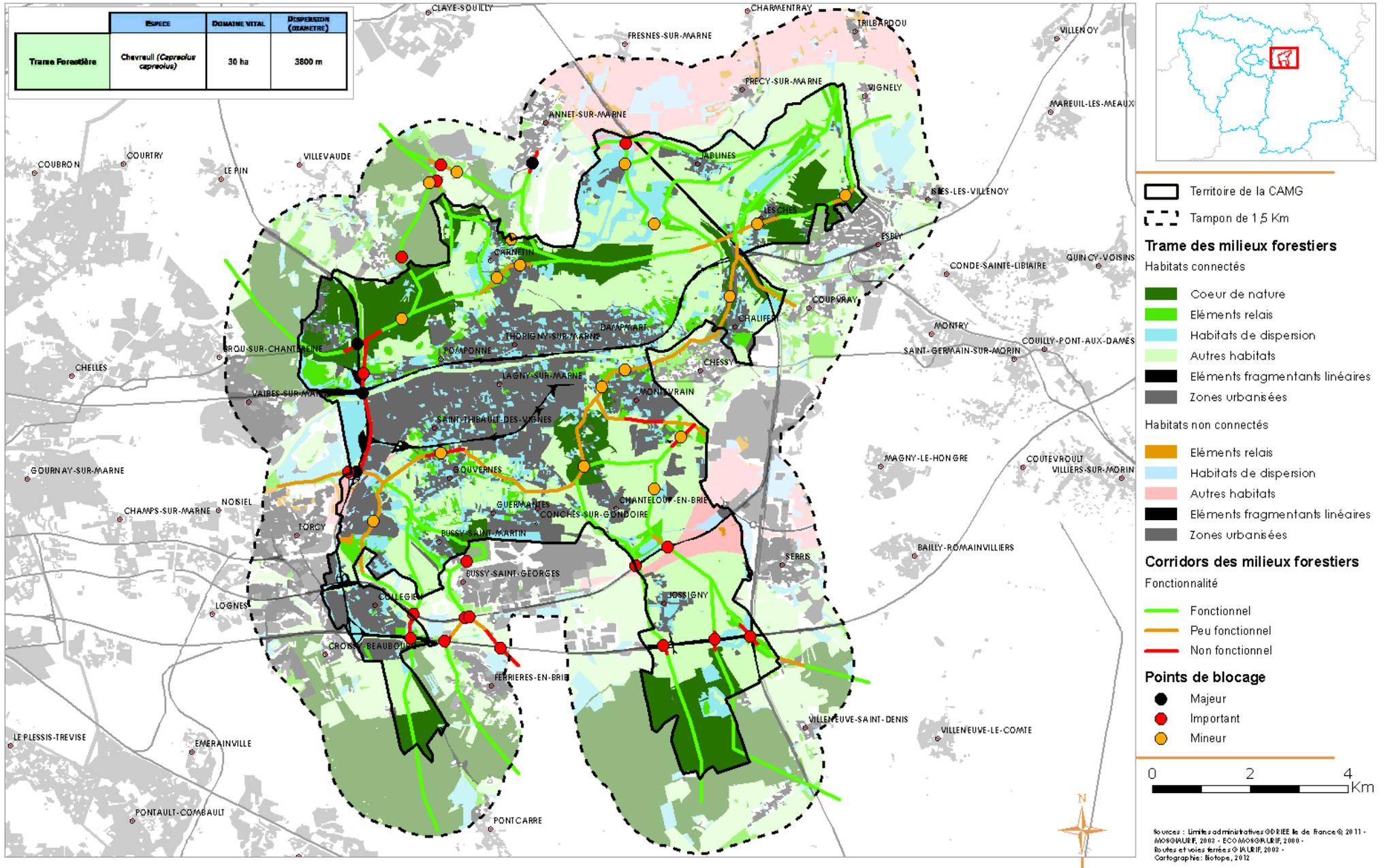
De ce fait, la présence d'obstacles perméables (barrière inférieure à 2 mètres), de lieux de passage potentiel (ponts routiers, etc.) permet de conserver une relative fonctionnalité sur des espaces de plus en plus artificialisés.

Enfin, la présence de milieux favorables aux abords des milieux urbains (bandes

boisées) et le maintien des haies et des bosquets permet de préserver une relative continuité en contexte périurbain et agricole.



Bosquets en milieu agricole au lieu dit « Le Champ Dolent »
sur la commune de Jablines
(Photographie prise sur la zone d'étude © Biotope)



IV. La fonction de gestion

La fonction de gestion des espaces forestiers tient compte des potentialités issues de la typologie du parcellaire, de l'analyse de la propriété ainsi que des documents encadrant la gestion de ces espaces. Ainsi l'analyse suivante portera, pour chaque massif, sur ces points particuliers.

IV.1. La forêt régionale des Vallières

IV.1.1. Le parcellaire et la propriété

Le parcellaire est relativement morcelé sur la forêt des Vallières puisque la surface moyenne d'une parcelle n'est que de 9a 31ca. Toutefois, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette caractéristique est compensée par la grande unité de la propriété sur ce secteur.

Commune de THORIGNY-SUR-MARNE :

Nombre de parcelles cadastrales : 366

Surface totale : 50ha 35a 10ca

Surface moyenne : 0ha 13a 75ca

Commune de DAMPMART :

Nombre de parcelles cadastrales : 1285

Surface totale : 103ha 41a 01ca

Surface moyenne : 0ha 08a 04ca

Le 14 décembre 1976, le district de la région Parisienne décide de l'acquisition du Bois de Vallières en motivant sa décision par le maintien de l'environnement forestier aux abords de Jablines et pour la constitution d'une ceinture verte autour de Paris. 80 hectares sont alors acquis. Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de mars 1980 permet de réaliser des acquisitions complémentaires sur les trois communes. Une dernière DUP datant de février 1992 est nécessaire pour finaliser le projet. Le 30 Août 2001, la Région a acheté plus de 1700 parcelles représentant plus de 250 hectares, seuls 30 ares n'ont pas encore été achetés.

Actuellement, la quasi-totalité du massif appartient à la Région Ile-de-France pour une surface de 252ha 61a 21ca répartie sur les trois communes. Seule une surface de 29a 16ca, répartie en 8 parcelles, appartient à des particuliers.

IV.1.2. Les objectifs de gestion

Le premier aménagement forestier de la forêt régionale des Vallières (2003- 2015) donne des objectifs précis :

- Une gestion conservatoire multifonctionnelle doit être mise en place et intégrer l'accueil du public, la prise en compte du paysage, la conservation des milieux et la protection des personnes.
- La mise en valeur du potentiel cynégétique ne doit pas être négligée mais reste subordonnée aux autres fonctions.
- L'exploitation de bois pourra être conduite dans le cas de peuplements vieillissants portant atteinte à la sécurité des usagers et dans le cas de peuplements chablis (dégâts de tempêtes).

IV.2. La forêt régionale de Ferrières

IV.2.1. Le parcellaire et la propriété

La forêt régionale de Ferrières d'une superficie de près de 2900 ha est une ancienne propriété de la famille Rothschild. Elle a été acquise par l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France afin de préserver le massif de l'urbanisation et de l'ouvrir au public. Cette démarche s'inscrit dans le projet de ceinture verte de l'agglomération parisienne.

Elle s'étend sur 9 communes :

- Bussy-Saint-Georges (349 ha),
- Collégien (69 ha),
- Croissy-Beaubourg (400 ha),
- Favières (592,3 ha),
- Ferrières-en-Brie (128 ha),
- Jossigny (303,3 ha),
- Pontcarré (585 ha),
- Roissy-en-Brie (348,4 ha),
- Villeneuve-Saint-Denis (121 ha).

IV.2.2. Les objectifs de gestion

L'Agence des Espace Verts (AEV) assure une gestion quotidienne du site, portant notamment sur l'accueil du public (signalétique, pistes cyclables et cavalières, aires de

jeux et de pique-nique, parkings, ...), la régénération et l'amélioration des peuplements sylvicoles ainsi que la préservation de la biodiversité des milieux boisés, la valorisation des milieux naturels (restauration de milieux, construction d'observatoires, ...) et la valorisation des paysages (insertion écologique et paysagère des lignes électriques dans les forêts, maintien de paysages ouverts, valorisation des ambiances forestières, ...).

Les principaux axes de travail portent aujourd'hui sur le maintien d'une forte fréquentation du public tout en préservant la biodiversité. Les enjeux sont donc de renforcer la connaissance des richesses de la forêt et de valoriser ses identités.

Pour renforcer les liens entre la ville et la forêt, l'AEV souhaite, par ailleurs, faciliter l'accès à la forêt aux cyclistes, piétons, voire par les transports en commun.

Le développement et l'organisation de moyens d'accès alternatifs à l'automobile constituent un des principaux enjeux pour les habitants du territoire de Marne-et-Gondoire.

IV.3. Le Massif de Lesches

IV.3.1. Le parcellaire et la propriété

Le contexte de la forêt de Lesches se caractérise par un mitage important de la propriété. L'analyse portera seulement sur la zone située sur la commune de Lesches. La forêt a une superficie cadastrale de 113ha 94a 66ca et seulement trois propriétaires possèdent une surface supérieure à 10 hectares.

Nombre de parcelles cadastrales : 461

- Surface maximum : 11ha 68a 28ca
- Surface minimum : 0ha 00a 10ca
- Surface moyenne : 0ha 24a 71ca

Le parcellaire est de trop petite surface pour effectuer une gestion à la parcelle. Seul un regroupement parcellaire par acquisition de parcelles contiguës faciliterait la gestion.

Les propriétaires sont au nombre de 139 et 137 d'entre eux sont privés, soit la décomposition de la surface cadastrale suivante :

- Propriétaires privés : 109 ha 06a 00ca
- ETAT, Services des Domaines : 0ha 43a 32ca
- Commune de Lesches : 4ha 45a 34ca

Les propriétaires privés ont en moyenne une surface de 0ha 79a 60ca. Si l'on ôte les trois propriétaires ayant plus de 10 hectares, la surface moyenne redescend à 0ha61a59ca.

Ces chiffres montrent toute la difficulté de mettre en place un mode de gestion cohérent. Peu de propriétaires habitent à proximité de leur bien. Le grand nombre d'indivisions est un obstacle au travail de prospection. Le faible taux de jeunes propriétaires laisse à penser qu'il y a un désintéressement pour l'acquisition de parcelles boisées.

IV.3.2. Les objectifs de gestion

La forêt offre des potentialités forestières intéressantes pour conduire des peuplements à un objectif de production ligneuse. Actuellement, le morcellement de la propriété ne permet pas de prendre en compte cet objectif.

L'objectif principal devra se tourner vers l'accueil du public, avec une difficulté particulière celle de faire des aménagements à l'intérieur d'un massif presque intégralement privé.

A noter qu'une exception peut être faite sur la partie nord du massif (environ une vingtaine d'hectares), qui est soumis à un plan simple de gestion et qui appartient au groupement forestier de Montigny (les objectifs de gestion n'ont pas été divulgués).

IV.4. La forêt de Pomponne

Le territoire de Pomponne, situé à l'est de l'autoroute A 104, a une superficie de 204ha 22a 57ca. Il est caractérisé par des propriétés privées, d'un seul tenant, supérieur à 25 hectares (seuil d'obligation pour la réalisation d'un document de gestion durable).

IV.4.1. Le parcellaire et la propriété

La forêt de Pomponne est marquée par un faible morcellement parcellaire puisque la surface moyenne d'une parcelle est de 1ha 47a 40 ca.

- Nombre de parcelles cadastrales : 139
- Surface totale : 204ha 22a 57ca
- Surface moyenne : 1ha 47a 40ca

Les propriétaires sont au nombre de 27 et 26 d'entre eux sont privés soit la décomposition de la surface cadastrale suivante :

- Propriétaires privés : 203 ha 93a 94ca
- Commune de Pomponne : 0ha 28a 63ca

Sur les 26 propriétaires privés, 6 ont une propriété supérieure à 10 hectares. Ils représentent une surface cadastrale de 194ha 75a 88ca.

Si l'on ôte ces 6 propriétaires, il reste 21 comptes de propriété, comprenant 32 parcelles, pour une surface cadastrale totale de 9ha 46a 69ca soit une moyenne de 45a 09ca par propriétaire.

IV.4.2. Les objectifs de gestion

Le territoire est actuellement géré selon quatre plans simples de gestion agréés par le CRPF en accord avec le schéma d'orientations régionales forestières. Les documents n'ayant pas pu être divulgués, il nous est impossible de connaître les objectifs assignés aux territoires et leur mode de réalisation.

IV.5. Le bois de Chigny

Le contexte particulier du bois de Chigny qui se caractérise par un mitage entre le bâti et les zones forestières, ne nous permet pas de travailler sur l'ensemble du massif pour appréhender la propriété forestière. Afin d'être plus précis dans notre analyse, les terrains d'agrément avec bâti ne seront pas pris en compte. Cette requête redescend la surface cadastrale à 70ha 72a 40ca.

IV.5.1. Le parcellaire et la propriété

Le parcellaire est de trop petite surface pour effectuer une gestion à la parcelle. Il faudra par conséquent travailler en termes d'îlots forestiers en regroupant plusieurs parcelles cadastrales ayant le même type de peuplement.

- Nombre de parcelles cadastrales : 97
- Surface maximum: 10ha 03a 12ca
- Surface minimum : 0ha 00a 21ca
- Surface moyenne : 0ha 72a 91ca

La grande majorité de la forêt appartient à des institutions publiques. Cette surface représente 56ha 43a 64ca qui se décompose ainsi :

- Commune de Chanteloup-en-Brie : 00ha 21a 73ca
- Commune de Montévrain : 00ha 15a 34ca
- ETAT Ministère de l'Ecologie Développement et Aménagement : 21ha 46a 86ca
- ETAT Service des Domaines : 00ha 53a 01ca
- REGION Ile-de-France : 34ha 43a 71ca

Cette surface permet une gestion unique et cohérente du massif, cependant elle est mitée par des petites parcelles appartenant à des propriétaires privés représentant une surface cadastrale de 13ha 91a 69ca soit :

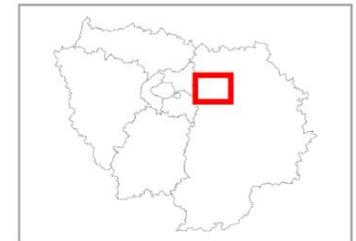
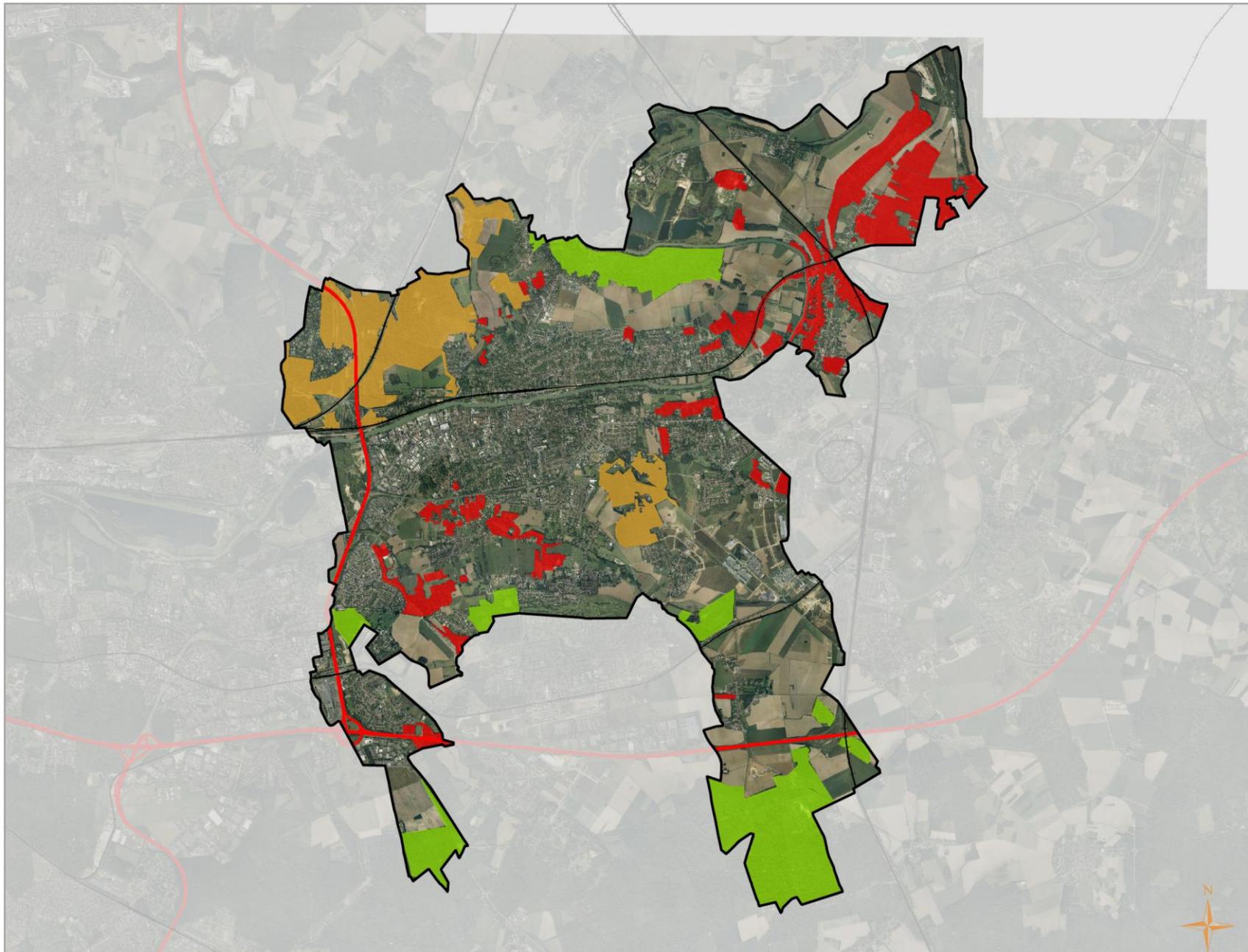
- Nombre de propriétaires : 31
- Nombre de parcelles cadastrales : 34
- Surface moyenne par propriétaire : 0ha 40a 93ca

IV.5.2. Les objectifs de gestion

Les parcelles n'ayant pas muté entre 1970 et 2003 sont très faibles puisque leur surface n'est plus que de 10ha 41a 52ca (soit environ 14 % des surfaces forestières du massif). Une forte hausse des mutations est arrivée à partir de 2004.

La volonté des collectivités d'acquérir ses terrains, a engendré une grande augmentation des mutations à leurs profits, puisqu'en 5 ans elles ont acquis 55ha 90a 63ca. Le reste de la surface mutée entre 2004 et 2009 représentant 4ha 40a 25ca s'est partagé entre 6 propriétaires privés.

L'objectif principal est de continuer ce mouvement d'acquisition afin d'établir une entité publique d'un seul tenant qui permettrait de renforcer la gestion du bois.



Fonctionnement forestier

- Ensemble fonctionnel
- Ensemble relativement fonctionnel
- Ensemble peu fonctionnel

Éléments de destructuration de l'espace

- Chemins de fer
- Infrastructures routières fractionnant l'espace

0 1.5 3 Km



V. La fonction sociale

La fonctionnalité sociale des espaces forestiers se mesure au regard de son attractivité auprès du public, de son accessibilité et des activités qui s'y déroulent (productive ou de loisirs). Ces points sont analysés pour chacun des massifs forestiers.

V.1. La Forêt régionale des Vallières

V.1.1. Fréquentation du public

L'est de la Forêt des Vallières est traversé par un chemin de petite randonnée formant une boucle. Le chemin de grande randonnée, nommé GR 14A, passe à proximité du massif. Le massif est traversé par des sentiers qui ne permettent pas l'accès à l'intégralité de la forêt. Un chemin de halage existe le long des bords de la Marne. D'après le plan d'aménagement de la forêt de Vallières (*source : ONF - 2003*), la fréquentation est forte l'été sur le chemin de halage et sur les pelouses du bord de Marne (estimation de 200 personnes par week-end). Ce sont surtout des familles venant du département.

V.1.2. L'activité cynégétique et les grands animaux

La forêt peu fréquentée offre une quiétude aux espèces animales. Le sanglier et le chevreuil sont présents sur le territoire. Le plan d'aménagement forestier (*source : ONF, 2003*) indique que le nombre de bracelets chevreuil était de 7 en 2001 et qu'une société de chasse, « la société de chasse des Vallières » loue une partie de la forêt. Les faibles indices de traces permettent de conclure que la pression due au gibier sur le massif est faible.

V.1.3. La desserte forestière

La forêt bénéficie de :

- Routes revêtues : 10 000 mètres
- Pistes empierrées : 1 400 mètres
- Sentiers : 15 600 mètres.

Seule la zone Est est bien desservie, la desserte ne se révèle pas satisfaisante pour un objectif de production.

V.1.4. Les enjeux pour la fréquentation du public :

Aucun équipement (mobilier d'accueil) n'a été prévu suite aux dégradations constatées. Seules les barrières sont remplacées. La création de nouvelles pistes sur des sentiers existants peut être envisagée pour permettre au public de mieux explorer l'intérieur du massif. Le plan d'aménagement prévoit également la mise en place de panneaux d'informations (portant sur l'histoire du massif et sa structure actuelle) et la création de parkings sécurisés à proximité immédiate du massif.

V.2. La Forêt régionale de Ferrières

V.2.1. Fréquentation du public

La Forêt de Ferrières présente des atouts touristiques indéniables avec une grande diversité d'allées :

- Allées de chasse,
- Allées de Séquoias,
- Allées des Poiriers,
- Allées de platanes de la Ferrandière.

La diversité de ses essences (tilleul, érables, merisiers), la présence de nombreuses mares, clairières, son environnement agricole et la proximité des villages en font un lieu très fréquenté. Ainsi la fréquentation touristique était estimée en 2006 (*sources ONF*) à près de 200 000 visiteurs par an.

Une étude de fréquentation réalisée par l'Agence des Espaces Verts, gestionnaire du site a permis de mettre en évidence un usage régulier et plutôt de courte durée, avec la pratique d'activités classiques en milieu forestier (détente, loisirs, sports...). La lisibilité des accès et la qualité paysagère du site sont des motifs de satisfaction pour les usagers.

V.2.2. L'activité cynégétique et les grands animaux

La grande faune est régulée sur l'ensemble de la forêt. Les sangliers, les cerfs, les chevreuils sont représentés par des populations fortes. Afin de réguler cette population dans cette forêt très fréquentée, 8 lots de chasse ont été créés. La Directive Régionale d'Aménagement pour les forêts domaniales impose ainsi un contrôle strict de l'équilibre des populations de chevreuils et de sangliers dans des zones à fort enjeu d'accueil du public.

A contrario, la chasse du petit gibier et la chasse au renard ne sont plus pratiquées dans la forêt.

V.2.3. La desserte forestière

Les accès à la forêt se font dans leur grande majorité en véhicule particulier. Plus de 80% des usagers viennent dans la forêt de Ferrières en voiture, contre 12 % à vélo, 6 % à pied et aucun en transport en commun.

Le massif compte 10 aires de stationnement qui permettent un accès aisé en voiture. Ces aires de stationnement sont reliées à une trame d'allées et de chemins qui permettent une découverte en profondeur de la forêt.

Liée à la tradition cynégétique de la forêt, cette trame s'articule autour de nombreux carrefours en étoile, points de départ d'innombrables allées qui partagent la forêt en parcelles. Cette trame, outre sa fonction de découverte et de cheminement, structure la forêt et lui donne son identité.

Depuis le territoire de Marne-et-Gondoire, les accès se font également majoritairement en voiture avec pour point de départ le parking de Piscop/Séquoia depuis Collégien et Belle Assise depuis Jossigny. Ceux-ci sont malheureusement mal reliés à la trame générale de la forêt.

La forêt, relativement enclavée par les infrastructures routières et ferroviaires, rend difficile les accès à pied ou à vélo. De même, il n'existe aucune desserte en transport en commun pour ce secteur.

V.3. Le Massif de Lesches

V.3.1. Fréquentation du public

La présence du chemin de grande randonnée GR 14 A, traversant le massif du nord au sud par le milieu, permet aux usagers de se promener. D'autres sentiers moins utilisés traversent le bois de Lesches mais donnent l'impression de se refermer par le manque de fréquentation. Des aménagements tels que des panneaux d'informations sont disposés à l'intérieur et aux abords de la forêt. L'absence de parking à proximité du site réduit la fréquentation d'un public extérieur.

V.3.2. L'activité cynégétique et les grands animaux

Les bois de Lesches bénéficient d'une quiétude propice aux animaux. Seule une faible partie de la forêt jouxte des habitations. On peut constater sur les parcelles forestières que des pancartes « chasses gardées » sont affichées. Il existe des aménagements pour l'agrainage du gibier. Il semblerait que le chevreuil et le sanglier soient présents sur la zone. Les faibles indices relatifs à la présence d'animaux laissent à penser que la densité de grands gibiers est faible.

V.3.3. La desserte forestière

La forêt bénéficie de :

- Routes revêtues : 1 000 mètres
- Sentiers ruraux : 4 100 mètres
- Sentiers privés : 2 100 mètres.

L'ensemble du massif est bien desservi par des sentiers mais ne permet pas l'accès aux engins motorisés.

V.3.4. Les enjeux pour la fréquentation du public

Le chemin de grande randonnée est un axe dominant autour duquel il faut améliorer le réseau de desserte. Les chemins partant du GR doivent être remis en état pour faciliter la pénétration de la forêt aux usagers. Les arbres morts et potentiellement dangereux nécessitent d'être suivis voire supprimer pour éviter tout risques d'accidents. Actuellement, il est difficile de se garer à proximité de la forêt, l'aménagement d'un parking serait nécessaire pour permettre au public extérieur de venir sur le site.

V.4. La forêt de Pomponne

V.4.1. Fréquentation du public

Les murets, les grillages, les panneaux d'interdiction de pénétrer sur les chemins et les territoires privés, laissent à penser que le territoire n'est pas propice à l'accueil du public.

V.4.2. L'activité cynégétique et les grands animaux

Le sanglier et le chevreuil sont présents sur le territoire. La création de la ligne TGV a scindé en deux le massif forestier, ce qui a pour conséquence de créer une rupture dans la divagation du gibier. Des aménagements pour la chasse (miradors) sont installés le long des lisières.

V.4.3. La desserte forestière

La forêt bénéficie de :

- Routes revêtues : 1 400 mètres,
- Pistes carrossables : 9 700 mètres.

L'intégralité de la forêt est bien desservie. La quasi-totalité des pistes sont privées.

V.5. Le bois de Chigny

V.5.1. Fréquentation du public

Le bois de Chigny, situé à proximité immédiate de Lagny-sur-Marne, subit une fréquentation importante. L'existence de sentiers et de chemins ruraux permettent un accès facile pour les promeneurs à pied, à cheval et à VTT, en toutes saisons. La route RD 231 traverse la forêt par un axe nord-ouest/sud-est. La partie la plus à l'ouest, mieux desservie, est la plus fréquentée. La plupart des personnes empruntent seulement les pistes et ne s'aventurent pas à l'intérieur des parcelles boisées, cependant lors de nos relevés, nous avons pu apercevoir quelques coupes illégales de taillis.

Ces coupes de très faible volume, souvent un brin, ne mettent pas, pour le moment, en péril l'évolution des peuplements. La fréquentation du publique n'altère pas la qualité des peuplements puisqu'il que celle-ci se fait surtout sur les sentiers.

V.5.2. La desserte forestière

La forêt bénéficie d'une très bonne desserte bien supérieure aux critères de référence :

- Routes accessibles aux grumiers : environ 4500 mètres (4 fois supérieur à la référence),
- Pistes de débardage : environ 5500 mètres (2 fois supérieur à la référence).

Il n'y a pas d'aire de stockage matérialisée, cependant des emplacements aux embranchements des pistes et des routes pourraient permettre le stockage de bois (inférieur à 500 m³).

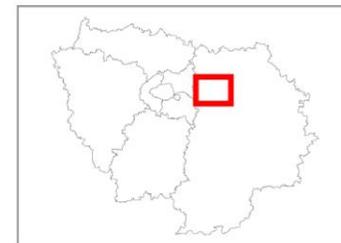
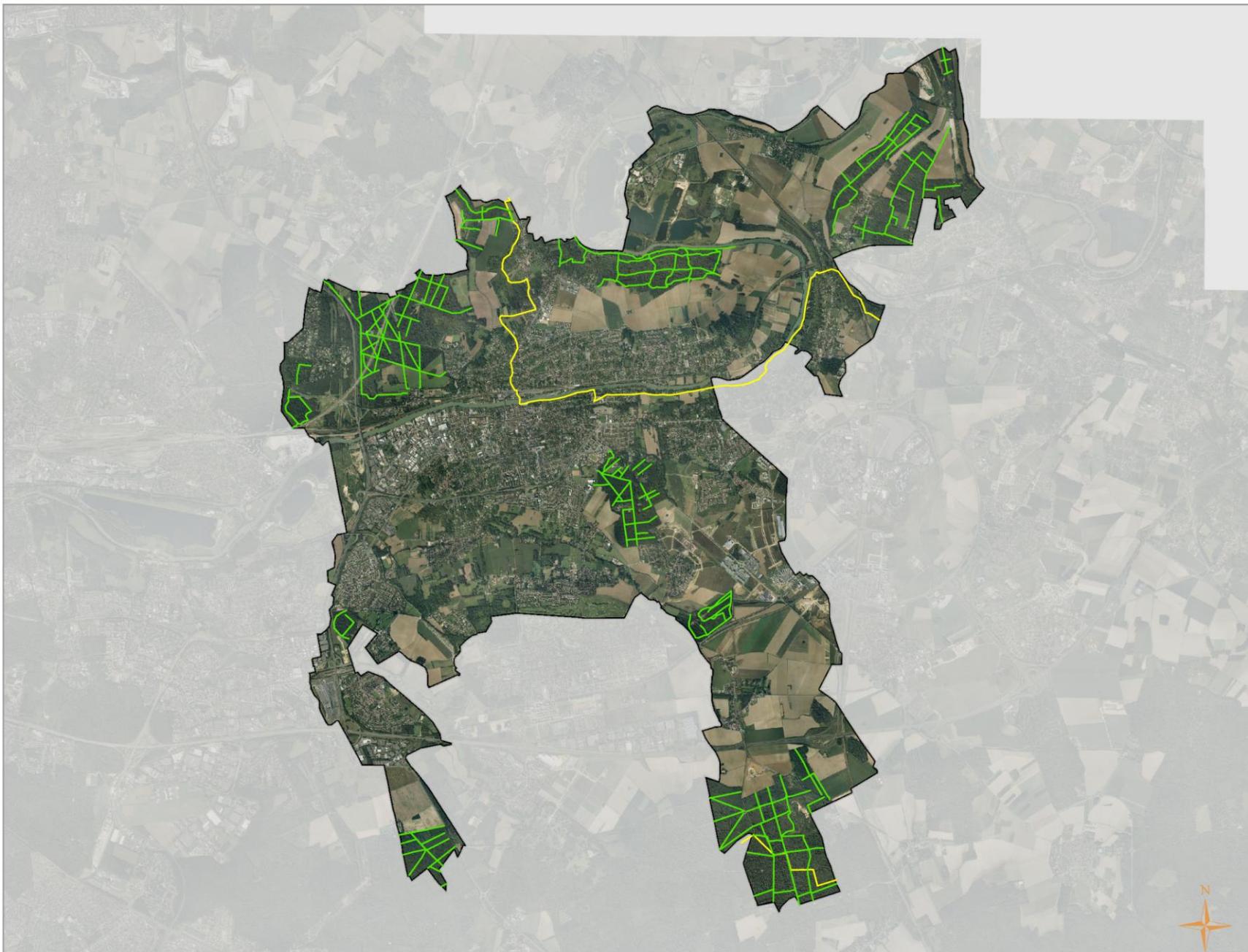
V.5.3. L'activité cynégétique et les grands animaux

Le bois de Chigny subit quotidiennement des nuisances liées aux résidences, à la fréquentation des automobilistes, des marcheurs et des animaux domestiques. L'absence de trace d'abrouissement laisse à penser que peu ou pas de grands animaux vivent dans le bois de Chigny ou ne sont alors que de passage.

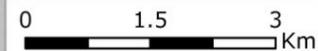
V.5.4. Les enjeux pour la fréquentation du public

Afin de maîtriser les déplacements, il faudrait améliorer le réseau de dessertes en créant des parcours de santé balisés évitant ainsi les déplacements dans des zones purement sylvicoles. Des lieux de parkings doivent être créés pour éviter le stationnement anarchique des usagers. Les coupes réalisées dans les réserves doivent prendre en compte l'extraction des arbres potentiellement dangereux et ceux gênants le passage dans les allées.

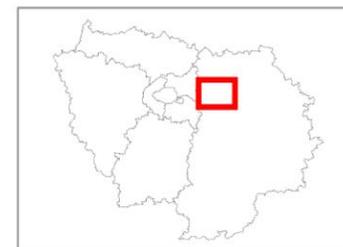
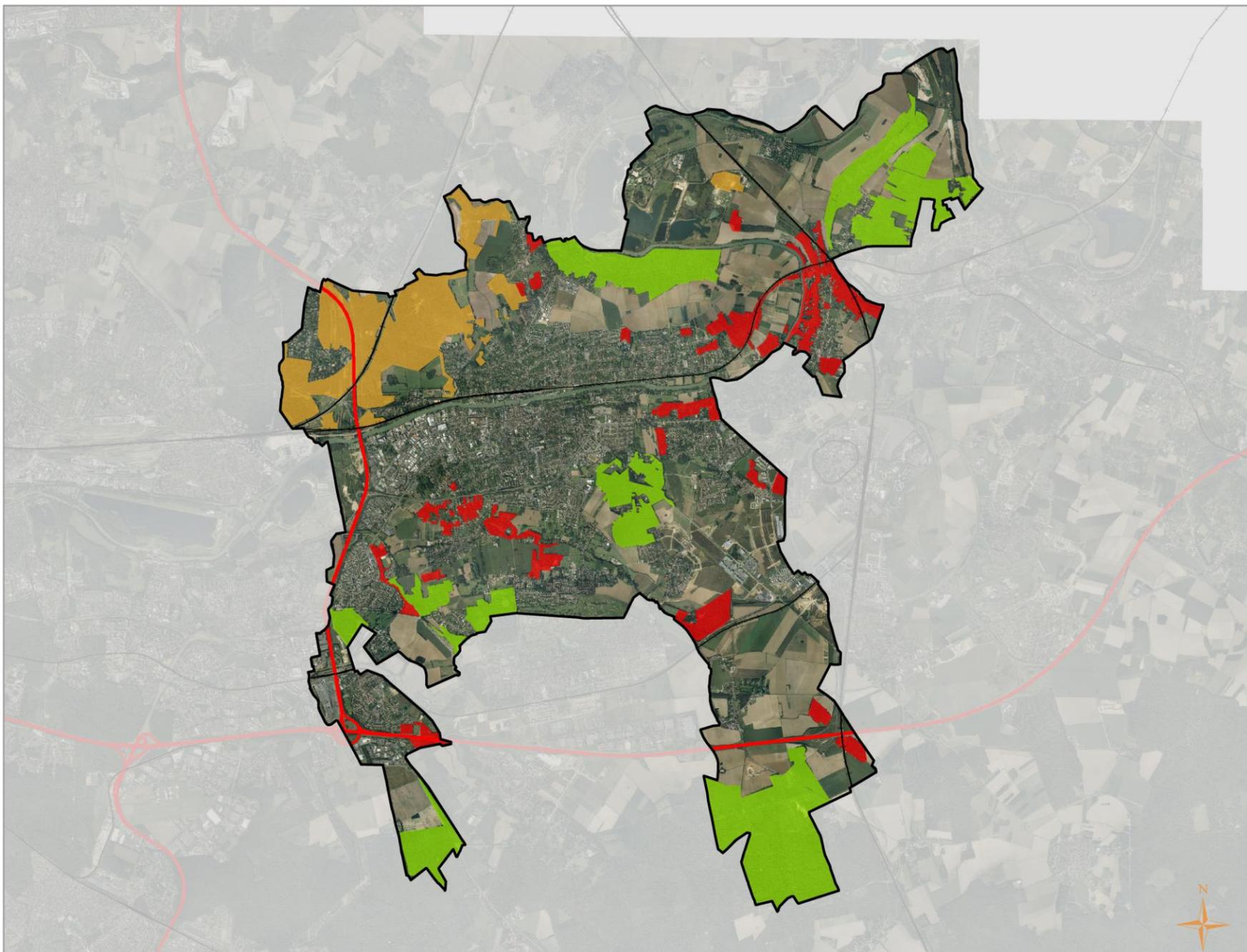
Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Allées forestières
- GR



Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire

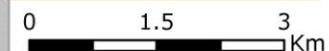


Fonctionnement forestier

-  Ensemble fonctionnel
-  Ensemble relativement fonctionnel
-  Ensemble peu fonctionnel

Éléments de destructuration de l'espace

-  Chemins de fer
-  Infrastructures routières fractionnant l'espace



VI. Les outils de protection

Les outils de protection des espaces forestiers prennent plusieurs formes. En complément des documents d'urbanisme qui déterminent la constructibilité ou non des espaces, des outils réglementaires apportent une protection supplémentaire, avec l'obligation d'obtenir des autorisations préalables à tout aménagement. Ces outils se basent notamment sur les zonages d'inventaire qui permettent de caractériser les richesses floristiques et faunistiques d'un territoire. Enfin, les outils d'intervention foncière permettent à une collectivité de maîtriser directement des espaces en vue de les préserver.

Ces outils sont décrits précisément avec une cartographie qui précise leur emplacement dans la partie « Espace naturels » (Cf. partie IV).

VI.1. Les documents d'urbanisme

Tous les espaces forestiers et boisés du territoire sont protégés par un classement en zone N (Cf. partie II), c'est-à-dire que les nouvelles constructions sont interdites. Cependant, ces zonages ne constituent pas une garantie pérenne à long terme puisque d'une part, certains aménagements peuvent être autorisés par le règlement, et d'autre part, les modifications ou les révisions de document d'urbanisme peuvent changer la destination de ces sols. De plus, le classement en Espace Boisé Classé (EBC) permet également d'assurer la protection des espaces forestiers concernés.

La présence d'outils réglementaires supplémentaires permet de consolider ces protections.

VI.2. Les zonages réglementaires

Ces zonages réglementent les aménagements.

Il s'agit notamment des Sites Classés ou Inscrits, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, des Réserves Naturelles (Nationales ou Régionales), des Sites du réseau Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)).

Les espaces forestiers du territoire sont concernés par la Zone de Protection Spéciale des Boucles de la Marne qui englobe notamment la forêt régionale des Vallières et une partie des bois de Lesches. Cette Directive européenne instaure, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels et les espèces de faune et de flore.

La commune de Pomponne accueille la Zone Spéciale de Conservation du « Bois de Vaires ». Les espaces concernés sont situés sur les espaces boisés à l'ouest du territoire.

Par ailleurs, le territoire de Marne-et-Gondoire comptabilise un site classé (Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire) qui protège notamment les petits ensembles boisés présents dans ces vallées et plusieurs sites inscrits dont les « Abords du Château de Guermantes et la Vallée de la Gondoire », le « Château et parc de Rentilly », le « Château de Pomponne » et le « Château de Jossigny ».

Enfin, le territoire compte un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du « Marais de Lesches », au nord, qui protège une partie des espaces boisés de Lesches, Chalifert et Jablines.

VI.3. Les zonages d'inventaire

Les inventaires ZNIEFF sont des outils de connaissance du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la Nature. Ils ne constituent pas des outils de protection directe, puisqu'ils n'ont pas d'implication directe mais servent tout de même de base à toutes les autres politiques de protection de l'environnement.

Les ZNIEFF de type I sont des sites particulièrement intéressants sur le plan écologique. Ils sont caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les deux grands ensembles forestiers situés au nord et au sud du territoire, constitués d'une part par la forêt de la Pomponnette, les bois de Chaalis, la forêt régionale des Vallières, les bois de Lesches au Nord et par la forêt régionale de Ferrières au Sud sont intégralement concernés par ces zonages. Il est à noter que les ZNIEFF n'ont pas d'implication réglementaire mais les aménageurs et maîtres d'ouvrages doivent mentionner et tenir compte de la richesse écologique du secteur concerné dans leurs projets.

VI.4. Les outils d'intervention foncière

Ceux-ci sont composés des PRIF, des ENS et par la convention de surveillance et d'intervention foncière de la SAFER décrite dans la partie « Espaces agricoles ».

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts (AEV) puis par le Conseil Régional d'Ile-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels.

Cinq PRIF sont présents sur l'ensemble du territoire de la CAMG dont les Forêts régionales de Ferrières et des Vallières, le Domaine régional de Pomponne ainsi que les Vallées de la Brosse et de la Gondoire et l'Aqueduc de la Dhuis.

Les périmètres Espaces Naturels Sensibles (ENS) résultent quant à eux de la mise en œuvre par les départements d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites naturels présentant une richesse écologique à préserver. Ils impliquent notamment l'application d'un droit de préemption.

Les « Coteaux Saint-Jacques » à l'Est, les espaces boisés du « Marais de Lesches » sur la commune de Chalifert et de Lesches et les Bois de Pomponne et de Chaalis sont concernés par cet outil.

Enfin l'ensemble du territoire de Marne-et Gondoire est concerné par une veille foncière active de la part de la SAFER. Si celle-ci ne peut appliquer son droit de préemption sur les parcelles de plus d'un hectare, son application permet tout de même de lutter contre le mitage des espaces boisés.

L'ensemble de ces outils a permis la maîtrise foncière publique de :

- la quasi intégralité de la forêt régionale des Vallières (251 ha sur 262 ha de PRIF),
- de 16,5 % de la forêt de Pomponne (64 ha sur 388 ha),
- de l'intégralité de la forêt de Ferrières,
- 37 ha d'espaces boisés du Bois de Chigny.

Cette maîtrise peut être considérée comme le degré ultime de protection.

VII. Les fragilités

Cette analyse massif par massif permet de dégager des fragilités dont peuvent souffrir les espaces forestiers du territoire. Ces fragilités ont été classées en deux grandes catégories :

- La première concerne les éléments de déstructuration des espaces forestiers (infrastructures de déplacement, mitage, pression urbaine)
- La seconde concerne les fragilités concernant la structure intrinsèque des massifs (structure de la propriété, degré de morcellement parcellaire, mode de gestion)

VII.1. Les éléments de déstructuration de l'espace

VII.1.1. Les infrastructures de transport

Les grandes infrastructures de déplacement (autoroutes, voies ferrées) ont un impact sur le fonctionnement des espaces forestiers, notamment en ce qui concerne l'intégrité des corridors écologiques : les déplacements de la faune sont ainsi contraints par ces coupures. La forêt de Pomponne est particulièrement touchée par ce phénomène. Les continuités écologiques entre la forêt de Ferrières et la Marne sont également fortement dégradées par l'A4.

Par ailleurs, la découverte de la forêt de Pomponne est également rendue difficile par la présence de ces grandes infrastructures. Les circulations douces à l'intérieur de ce massif présentent ainsi des points noirs au niveau du franchissement de la ligne SNCF. De même, l'accessibilité de la forêt de Ferrières pour les habitants de Marne-et-Gondoire est contrainte par le franchissement de l'A4. L'analyse de ce massif montre que peu de personnes utilisent les cheminements doux (vélo, marche à pied) pour se rendre dans le massif.

VII.1.2. Le mitage des espaces forestiers

La dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée des constructions implantées dans les espaces forestiers a entraîné parfois une détérioration de l'intégrité des milieux naturels. Cela est particulièrement vrai pour la vallée de la Brosse et de la Gondoire, où les espaces forestiers sont fragmentés en une série de petits bosquets séparés par des quartiers d'habitat, empêchant la constitution d'une véritable continuité écologique.

Si ce mitage prend une forme organisée à Pomponne (quartier de la Pomponnette), ou si la qualité des constructions dans le Bois de Chigny peut être un atout paysager, il n'en demeure pas moins que la circulation de la faune est dégradée (présence de clôtures).

Les risques de mitage sont également importants dans le bois de Lesches.

VII.1.3. La pression urbaine

Les projets d'urbanisation ne vont pas consommer de nouveaux espaces forestiers, du fait notamment de l'existence de protections réglementaires garants de leur intégrité.

Cependant, ces projets urbains peuvent être source de fragilité. Ainsi la présence d'une population plus nombreuse à proximité des espaces forestiers peut entraîner un certain nombre de dégradations (circulation d'engins motorisés, dépôts divers) et fragiliser la qualité de la biodiversité.

Le bois de Chigny et la forêt de Ferrières au niveau de Collégien sont ainsi concernés par ces projets d'urbanisation.

VII.2. Les fragilités structurelles

VII.2.1. Le degré de morcellement parcellaire

Le degré de morcellement parcellaire est mesuré par le ratio entre la surface de l'espace boisé et le nombre de parcelles la composant. Plus ce nombre de parcelles est important pour une surface donnée, plus les actions de gestion et d'aménagement sont rendues délicates. C'est particulièrement le cas pour le bois de Lesches.

VII.2.2. La structure de la propriété

La structure de la propriété est mesurée par rapport au nombre de propriétaires pour une surface donnée. Plus le nombre de propriétaires est élevé, plus il est difficile de mettre en place un mode de gestion cohérent et de travailler à un regroupement parcellaire.

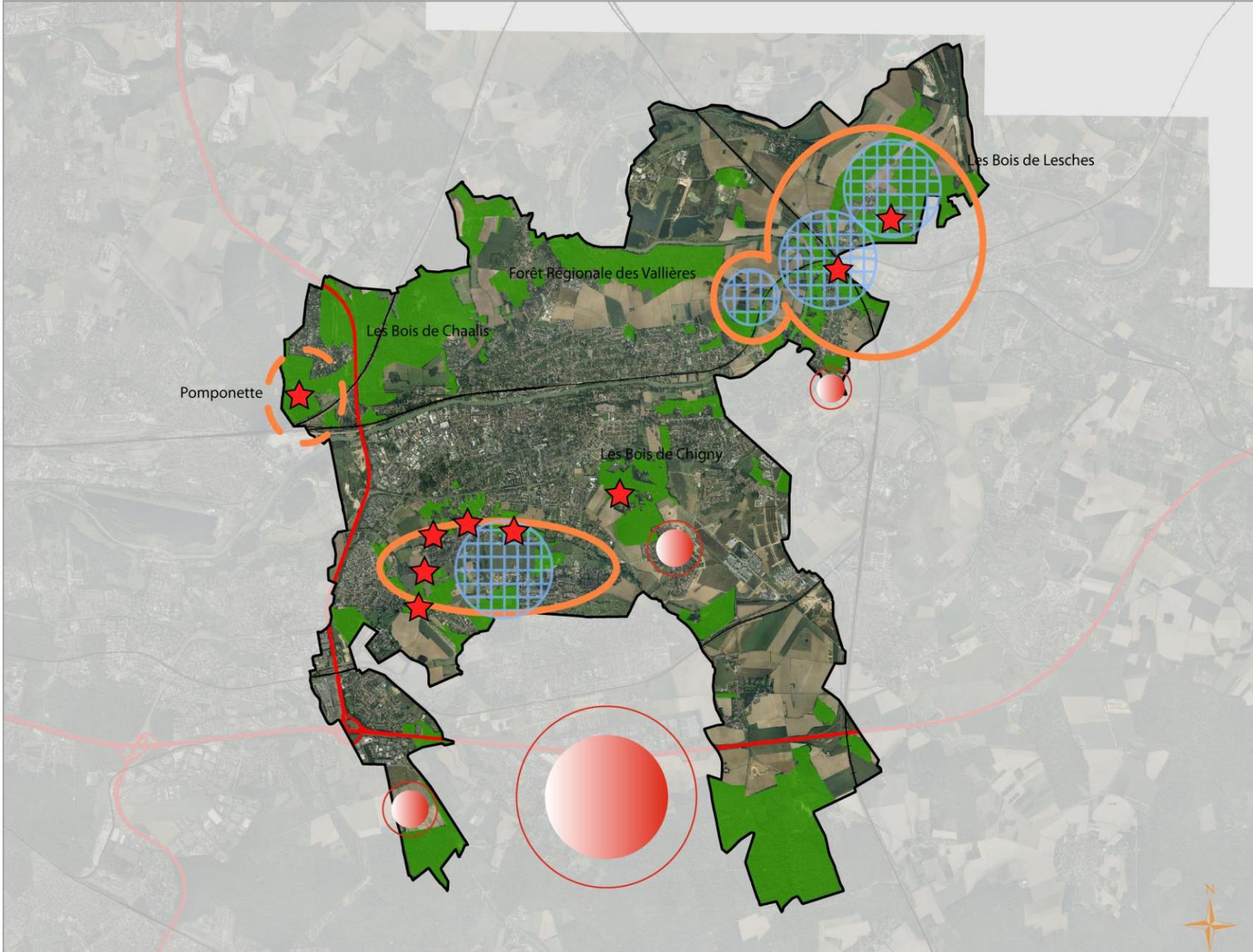
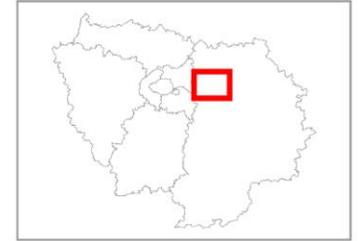
Cette structure pose des problèmes importants pour le bois de Lesches où la mise en place d'un mode de gestion cohérent est pour le moment rendue impossible.

Le bois de Chigny, à un degré moindre, souffre de l'enclavement d'un parcellaire privé dans un ensemble public, qui empêche d'avoir une unité intégralement fonctionnelle.

VII.2.3. L'absence de document de gestion

Le Bois de Chigny et la partie Sud et Ouest de la forêt de Pomponne sont caractérisés par une gestion cohérente mais non soumis aux ORF (Orientations Régionales Forestières). Pour la partie Sud et Ouest de Pomponne, aucun plan simple de gestion n'est existant. Pourtant, la typologie de la propriété permettrait d'adhérer à ce document de gestion durable.

Le bois de Lesches souffre quant à lui de l'absence de tels documents.

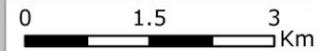


Éléments de destructuration de l'espace

-  Autoroute fractionnant l'espace
-  Chemins de fer
-  Mitage de l'espace forestier
-  Pression urbaine

Fragilités structurelles

-  Morcellement parcellaire important
-  Absence de documents de gestion
-  Documents de gestion à conforter



VIII. La synthèse de la fonctionnalité des espaces forestiers

Les espaces fonctionnels

La forêt régionale de Ferrières et la Forêt régionale des Vallières

Ces deux forêts sont soumises à des orientations régionales forestières (ORF) qui sont établies par le Conseil Régional de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et approuvées par le Ministère de l'agriculture après avis du Conseil Régional.

Au niveau opérationnel, les massifs bénéficient d'une garantie de gestion durable qui est assurée par le respect d'un Plan d'Aménagement.

Ces deux forêts sont des propriétés régionales et ont fait l'objet d'aménagements permettant un bon niveau de fonctionnalité sociale. La découverte de ces sites par le public est rendue possible par l'existence de chemins et parkings.

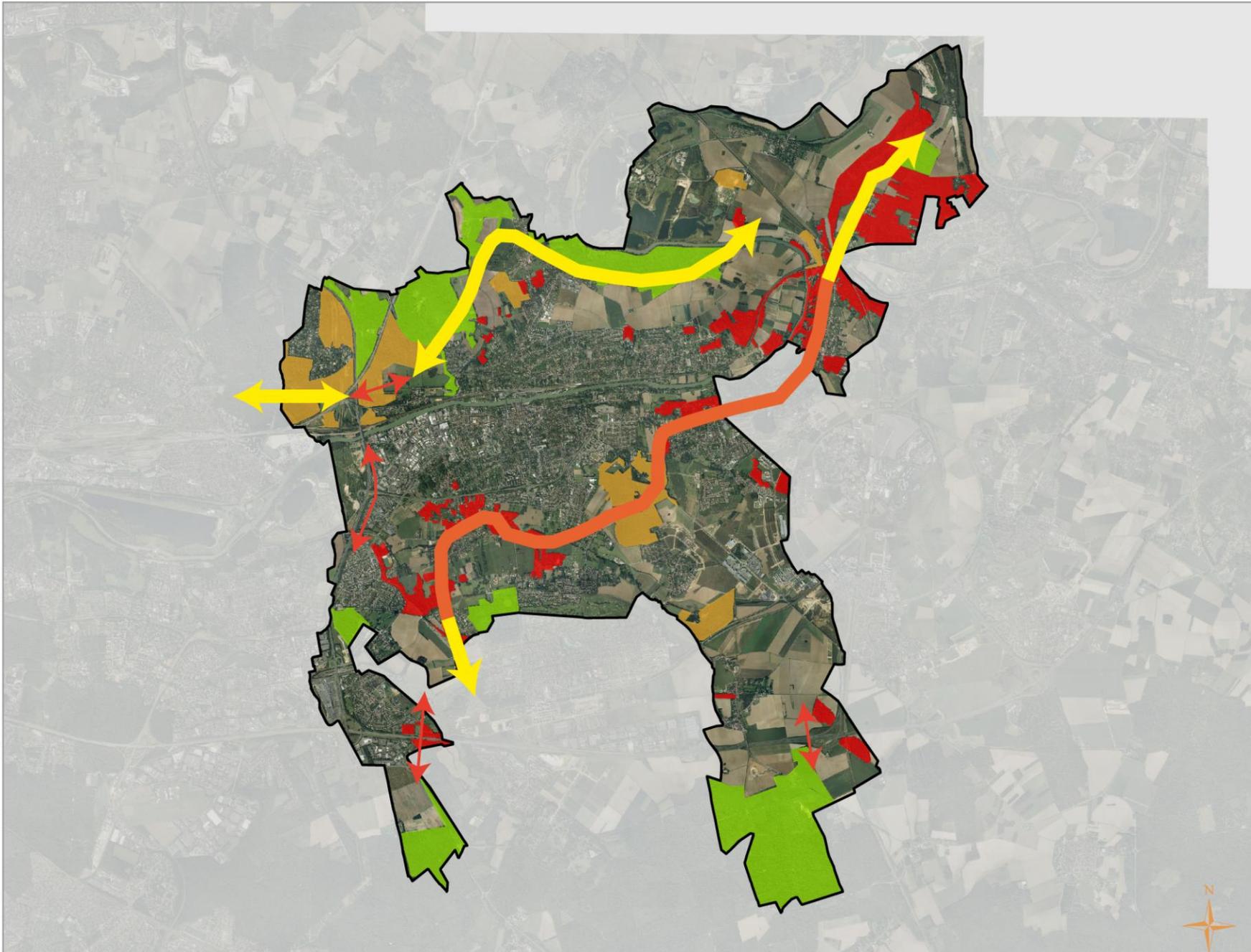
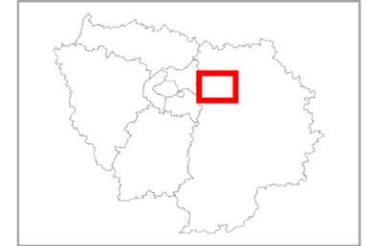
L'est de la forêt de Pomponne et le nord de la forêt de Lesches:

Comme les forêts régionales, elles sont soumises aux ORF, mais la déclinaison pour les forêts privées passe par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole établi par le CRPF et approuvé par le Ministère.

Au niveau opérationnel, les forêts bénéficient d'une garantie de gestion durable qui est assurée par le respect d'un Plan Simple de Gestion (PSG) qui comprend :

- Une brève analyse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux,
- La stratégie de gestion des populations de gibier,
- Un programme d'exploitation des coupes,
- Un programme de travaux de reconstitution et d'amélioration.

L'ensemble de ces documents et leur validation nous assure qu'il existe une gestion cohérente et durable pour l'ensemble de ces massifs.



- Fonctionnement forestier**
- Ensemble fonctionnel
 - Ensemble relativement fonctionnel
 - Ensemble peu fonctionnel
- Menaces sur le fonctionnement**
- Continuités forestière fragmentée
- Enjeux**
- Corridors forestiers à conforter
 - Corridors forestiers à restaurer



Les ensembles relativement fonctionnels

Le Bois de Chigny et la partie Sud et Ouest de la forêt de Pomponne :

Ces ensembles sont caractérisés par une gestion cohérente mais non soumis aux ORF. Pour la partie Sud et Ouest de Pomponne, aucun PSG n'est existant. Pourtant la typologie de la propriété permettrait d'adhérer à ce document de gestion durable. En ce qui concerne le Bois de Chigny, c'est le parcellaire privé, enclavé dans la partie public, qui empêche d'avoir une unité intégralement fonctionnelle.

Ensemble peu fonctionnels

Les Bois de Lesches et le marais du Refuge

Ce secteur souffre d'un mitage important ne permettant pas une gestion cohérente de l'ensemble du massif. Le grand nombre de propriétaires privés et de parcelles rendent impossibles un aménagement global et bénéficiant d'une garantie de gestion durable. Le marais du Refuge présente une bonne fonctionnalité écologique (en termes d'habitats boisés notamment) mais une fonctionnalité socio-économique faible (absence de gestion en particulier).

Les bosquets des vallées de la Brosse et de la Gondoire

Ces espaces sont fractionnés et peu valorisés.

PARTIE IV

LES ESPACES

NATURELS

I. Le contexte général des espaces naturels

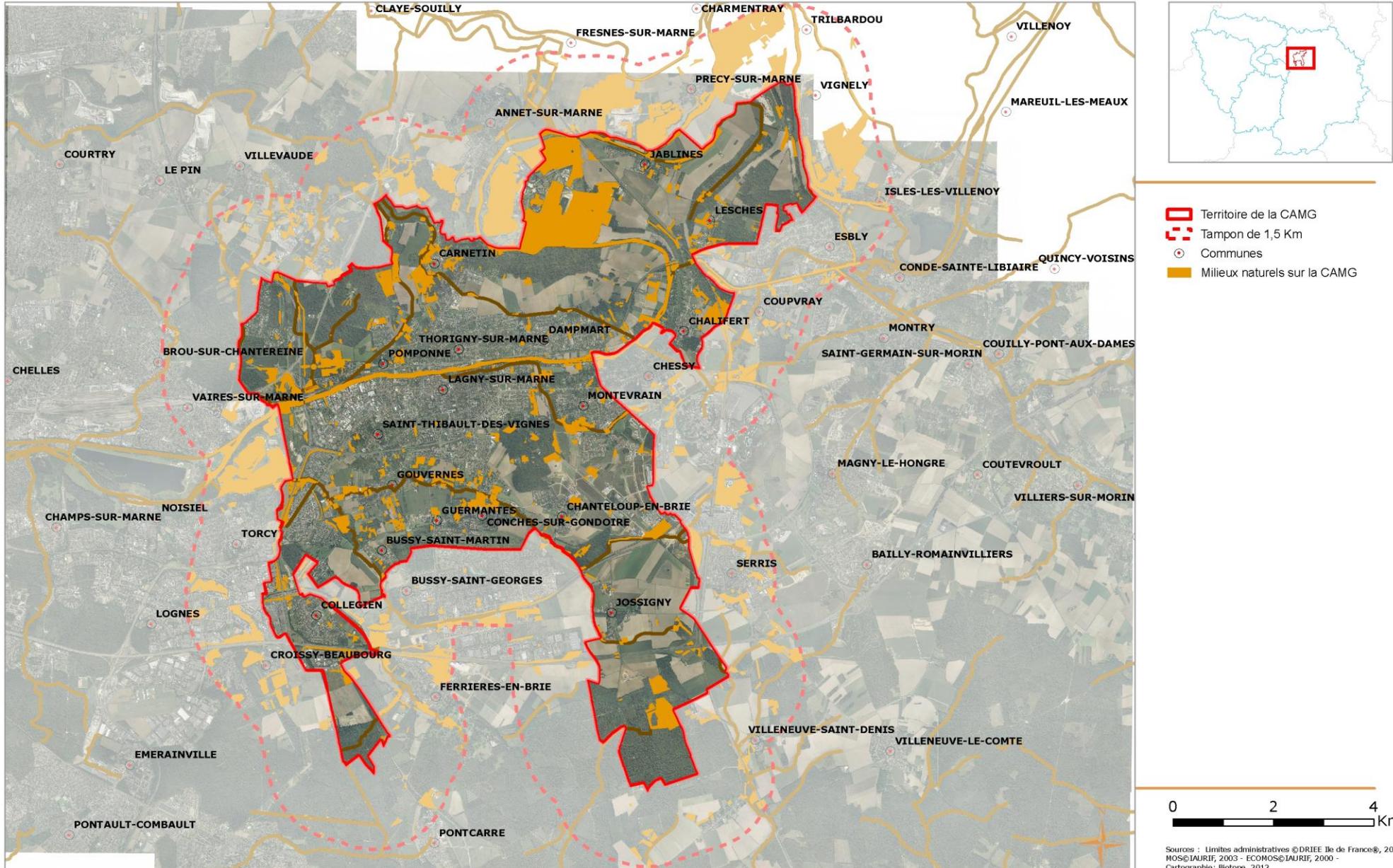
I.1. Les milieux naturels de la CAMG en territoire francilien

La Région Île-de-France s'étend sur de vastes plateaux sédimentaires tertiaires, entaillés de vallées alluviales, formant le cœur du Bassin parisien, recouvertes d'une couche de limon permettant l'exploitation intensive des sols et de très bons rendements. L'alternance de strates de roches dures (calcaire, craie, meulière) et de roches meubles (argile à silex, sables, marnes) a engendré une érosion variable qui explique la saillie de buttes calcaires et le creusement de vallées.

Avec des milieux naturels fortement dépendants de facteurs physiques, liés à la topographie, aux types de sol, au climat et à la présence d'eau sur le territoire, la région Ile-de-France et le département de la Seine-et-Marne sont encore riches d'une grande diversité de milieux (landes, coteaux calcaires, prairies, zones humides,...). Les milieux naturels de la région Ile-de-France et du département de la Seine-et-Marne avec respectivement 74 632 ha et 34 264 ha naturels, représentent environ 6% de leur territoire (hors secteurs forestiers, agricoles et anthropiques tels que parcs et jardins). Ces milieux naturels sont cependant relictuels en proportion des surfaces de chaque territoire. Le maintien de leur réseau est en sursis sur de nombreux secteurs. Tout comme la région Ile-de-France, la Seine-et-Marne, hors urbanisation est représentative d'un département dominé par les terres arables et les espaces boisés.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) avec ses 797 ha de milieux naturels, soit un peu plus de 10,6 % du territoire, se situe au dessus de la moyenne francilienne. Cette donnée ne doit pas faire oublier qu'ils ne forment pas un réseau dense sur le territoire et ne doit pas occulter leurs grandes fragilités du fait de leur fragmentation.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Sources : Limites administratives © DRIEE Ile de France®, 2009 - MOS@IAURIF, 2003 - ECOMOS@IAURIF, 2000 - Cartographie: Biotope, 2012

I.2. Les milieux naturels sur le territoire de la CAMG

Le territoire de la CAMG a un faciès très fragmenté avec une répartition des milieux très inégale. Les surfaces représentatives des différents milieux sont variables, de quelques hectares à plusieurs hectares, mais se présentent rarement sous la forme de grandes étendues d'un seul tenant, comme cela peut être le cas sur certains secteurs limitrophes du territoire.

Les milieux les mieux représentés sont constitués d'espaces naturels en friche et de prairies mésophiles. Ils se localisent principalement sur les secteurs de plaines au sud sur la commune de Gouvernes, au nord entre les massifs forestiers au niveau de Carnetin et Pomponne, à l'est sur les communes de Jablines, Chalifert et de Lesches, ainsi qu'au centre du territoire de manière disséminée.

L'eau est également un élément essentiel du territoire notamment avec les anciennes gravières, transformées aujourd'hui en étang sur la commune de Jablines, au sein de la boucle de la Marne, mais également avec la vallée de la Marne et les rus de la Gondoire et de la Brosse.

D'autres milieux remarquables tels que les prairies humides, les marais, les mares et les mouillères sont également représentés mais dans des proportions très faibles. La majorité de ces milieux humides se répartit le long des rus du territoire, de la Marne et plus ponctuellement au sein des grands habitats forestiers.

Ces milieux, comme l'ensemble de ceux présents sur le territoire, sont particulièrement importants à conserver, en particulier dans un contexte francilien en perpétuelle évolution.

Territoire	CAMG		
	Occupation du sol	Surface (ha)	Représentativité/ espaces naturels (%)
Espaces naturels en friche ⁶	306	38,40	4,10
Prairies mésophiles	275,05	34,51	3,68
Eaux fermées	105,62	13,25	1,41
Eaux libres	98,26	12,33	1,32
Marais et mouillères	5,02	0,63	0,07
Roches nues	3,64	0,46	0,05
Pelouses ⁷	2,60	0,33	0,03
Prairies humides	0,73	0,09	0,01
Total territoire d'étude	796,96	100	10,66

Surface et pourcentage des espaces naturels recensés sur le territoire de la CAMG
(Sources : Traitement du MOS 2003 et de l'ECOMOS 2000 - IAU IDF)

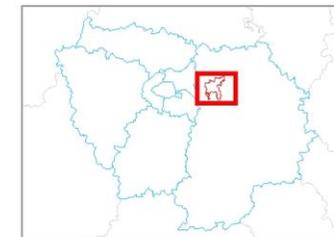
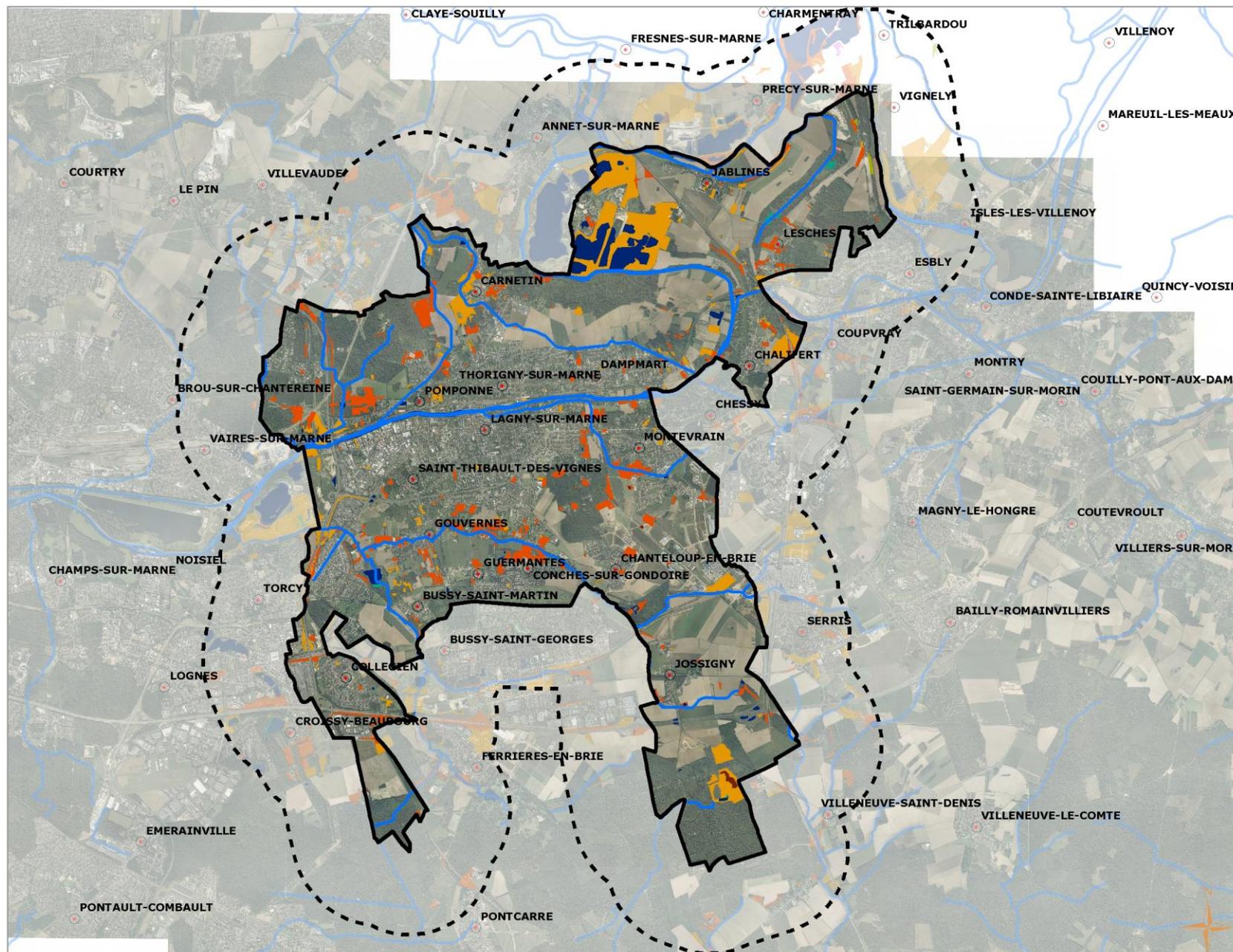
⁶ Habitat qui se développe dans des sites abandonnés et autres espaces interstitiels, sur des sols perturbés et colonisés par des plantes pionnières.

⁷ Milieux herbacés naturels à semi-naturels composés de plantes à couvert bas et parfois discontinu.

Les milieux naturels (hors espaces forestiers et agricoles)

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire communauté d'agglomération

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Territoire de la CAMG
 - Tampon de 1,5 Km
 - Communes
- Milieux naturels sur la CAMG**
- Eaux fermées
 - Eaux libres
 - Espaces naturels en friche
 - Marais et mouillères
 - Pelouses
 - Prairies humides
 - Prairies mésophiles
 - Roches nues
- Milieux naturels hors CAMG**
- Eaux fermées
 - Eaux libres
 - Espaces naturels en friche
 - Landes
 - Marais et mouillères
 - Pelouses
 - Prairies humides
 - Prairies mésophiles
 - Roches nues



Sources : Limites administratives ©DRIEE Ile de France®, 2009 - MOS@IAURIF, 2003 - ECOMOS@IAURIF, 2000 - Cartographie: Biotope, 2012

II. La protection des espaces naturels

II.1. Identification des zonages du patrimoine naturel existants

A partir de l'application de cartographie en ligne Carmen, consultable sur le site de la DRIEE Ile-de-France, et des données fournies par la CAMG, il a été réalisé une extraction des différents zonages réglementaires et sites d'inventaires du patrimoine naturel présent sur le territoire de Marne-et-Gondoire.

II.1.1. Objectif

Les extractions réalisées concernent d'une part, les contours géographiques des sites, sous forme de fichiers cartographiques, et d'autre part, pour certains d'entre eux, les fiches descriptives des zonages présentant dans les grandes lignes, leurs caractéristiques (objectifs, mesures, espèces et habitats naturels présents).

Deux grands types de zonages relatifs au patrimoine naturel sont classiquement distingués : les zonages réglementaires, juridiquement contraignants, et les zonages d'inventaires, outils de connaissance scientifique. La distinction d'un troisième type correspondant aux zonages d'intervention foncière a également été faite, afin de prendre en compte l'intégralité des outils existant en matière de conservation de la biodiversité sur le territoire.

✓ **Les zonages réglementaires** : zonages au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les aménagements peuvent être contraints ou interdits.

Il s'agit notamment des Sites Classés ou Inscrits, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, des Réserves Naturelles (Nationales ou Régionales), des Sites du réseau Natura 2000, des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Certains zonages, non présents sur le territoire d'étude, ne sont pas détaillés ici.

✓ **Les zonages d'inventaires** : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais élaborés à titre d'information pour les aménageurs et qui doivent être cités dans les études d'impacts. Il s'agit dans ce cas des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation pour les Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne.

✓ **Les zonages d'intervention foncière** : ils correspondent à deux types de zonages : les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) et les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Les implications des différents types de zonages sur les territoires qu'ils recoupent ont des portées variables. Il apparaît donc important de clarifier les concepts sous-jacents à chacun de ces types d'espaces. Ceux-ci sont détaillés dans les parties suivantes.

II.1.2. Les zonages réglementaires

➤ Les Sites Inscrits et Classé

Limitée à l'origine à des sites ponctuels (cascades et rochers, arbres monumentaux,...), l'application de la loi du 2 mai 1930 s'est étendue à de **vastes espaces formant un ensemble cohérent sur le plan paysager** tels que villages, forêts, vallées,

De la compétence du Ministère chargé de l'Environnement, les dossiers de proposition de classement ou d'inscription sont élaborés par la DRIEE Ile-de-France sous l'égide du Préfet de département.

La loi prévoit ainsi deux niveaux de protection :

- **Les sites inscrits** (article L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement) qui appellent à une certaine **surveillance dans le maintien de la qualité**. Les travaux y sont soumis à l'examen de l'Architecte des Bâtiments de France qui dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir pour lesquels l'avis est conforme.
- **Les sites classés** (article L. 341-2 et suivants du Code de l'Environnement) qui appellent au **maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales ayant motivé le classement**. Les travaux y sont soumis à autorisation spéciale du Ministre chargé de l'Environnement, après avis de la Commission départementale des sites, voire la Commission supérieure (pour les travaux de moindre importance énumérés au Décret du 15 décembre 1998, l'autorisation est du ressort du Préfet de département).

Le territoire de Marne-et-Gondoire comptabilise un site classé (Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire) et plusieurs sites inscrits dont les « Abords du Château de Guermantes et la Vallée de la Gondoire », le « Château et parc de Rentilly », le « Château de Pomponne » et le « Château de Jossigny ».

➤ Les sites Natura 2000

L'application de la Directive « Habitats », le 21 mai 1992, a induit la constitution d'un réseau européen de sites naturels d'importance communautaire, nommé réseau **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles. Un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « **sites Natura 2000** » a ainsi vu le jour.

Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes. Il est constitué de :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992 ;
- Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Ces Directives instaurent, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels et les espèces de faune et de flore. Certaines espèces (Annexe I de la Directive « Oiseaux » et Annexe II de la Directive « Habitats ») et certains habitats (Annexe I de la Directive « Habitat »), qualifiés d'intérêt communautaire justifient la désignation des sites inclus dans le réseau Natura 2000.

Par ailleurs, les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative dans ou à proximité d'un site Natura 2000 doivent désormais faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site.

Deux sites Natura 2000 sont présents sur le territoire de la CAMG. La commune de Pomponne recense la Zone Spéciale de Conservation du « Bois de Vaires », classée au titre de la Directive Habitat. Alors que plus à l'Est, une Zone de Protection Spéciale « Boucles de la Marne », classée au titre de la Directive Oiseaux, couvre pour partie les communes de Jablines, Lesches, Chalifert, Carnetin, Dampmart et Thorigny-sur-Marne.

➤ **Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)**

Ces arrêtés sont pris à l'initiative du Préfet de département afin de préserver des biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées. Des actions susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites.

Le « Marais de Lesches », situé sur les communes de Lesches et Chalifert, est l'unique site du territoire concerné par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

II.1.3. Les zonages d'inventaire

➤ **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Etablis pour le compte du Ministère de l'Environnement, les inventaires ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et servent de base à la définition de la politique de protection de la Nature.

- Les ZNIEFF de type I sont des sites particulièrement intéressants sur le plan écologique. D'une superficie en général limitée, ils sont caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles doivent cependant être mentionnées dans le cadre des études d'impacts.

Dix ZNIEFF de type I sont présentes sur le territoire de Marne-et-Gondoire :

- Prés humides de Coupvray (Chalifert),

- Bois de Luzancy et de Chaalis (Carnetin, Pomponne et Thorigny-sur-Marne),
- Plans d'eau de la Boucle de Jablines (Chalifert, Jablines),
- Forêt des Vallières (Dampmart et Thorigny-sur-Marne),
- Marais de Lesches et prés humides du Refuge (Chalifert et Lesches),
- Pâturage au château de Montigny (Lesches),
- Bois de Brou, bois de Vaires et prairies associées (Pomponne),
- Plan d'eau et milieux associés à Torcy (Saint-Thibault-des-Vignes),
- Plan d'eau de Trilbardou (Jablines),
- La Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne (Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes).

A ces ZNIEFF de Type I, s'ajoutent trois ZNIEFF de type II dont la « Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières » au sud, la « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » et la « Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne ».

II.1.4. Les zonages d'intervention foncière

➤ **Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)**

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts (AEV) puis par le Conseil Régional d'Ile-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels. Ils concernent des secteurs forestiers, agricoles ou importants pour la biodiversité et la fonctionnalité des territoires de la ceinture verte et répondent à des problématiques telles que l'ouverture des sites au public, le maintien de l'agriculture périurbaine ou la préservation d'espaces d'intérêt naturel majeur.

Cinq PRIF⁸ sont présents sur l'ensemble du territoire de la CAMG dont les Forêts régionales de Ferrières et des Vallières, le Domaine régional de Pomponne ainsi que les Vallées de la Brosse et de la Gondoire et l'Aqueduc de la Dhuis.

➤ **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Les périmètres Espaces Naturels Sensibles (ENS) résultent de la mise en œuvre par les départements d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites naturels présentant une richesse écologique à préserver. Financées par la Taxe

⁸ Données concernant les PRIF sur le territoire de la CAMG : plusieurs extensions de PRIF, en attente de validation durant le diagnostic initial, ont été validées en fin d'année 2011. De plus, en 2012, de nouvelles propositions d'extension ont été proposées et sont en attente de validation. Il est précisé ici que ces données n'ont pas été intégrées dans ce rapport pour ne pas modifier les conclusions validées par le Comité de pilotage du 08/03/2011, et qui ont servi de base à l'enquête publique. Cependant, ces nouvelles mesures de protection vont permettre à ces espaces de tendre vers une meilleure fonctionnalité.

Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), les actions mises en place visent notamment à l'acquisition, à l'aménagement ou à la gestion de sites d'intérêt écologique ou paysager. Les objectifs de cette politique sont :

- la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ;
- la sauvegarde des habitats naturels ;
- la création d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Cinq sites sont représentés sur le territoire dont :

- Les « Coteaux Saint-Jacques » à l'Est sur la commune de Chalifert,
- Le « Marais du Refuge » sur la commune de Chalifert et de Lesches, une extension de cet ENS sur Jablines est en projet,
- Les « Bords de Marne et le ru du Bicheret » sur la commune de Montévrain,
- Les « Bords de Marne » à Dampmart,
- Les Bois de Pomponne et de Chaalis sur la commune de Pomponne.

II.1.5. Synthèse

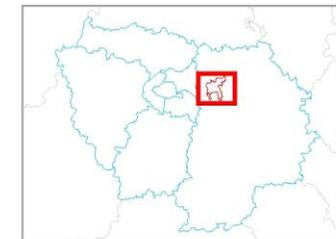
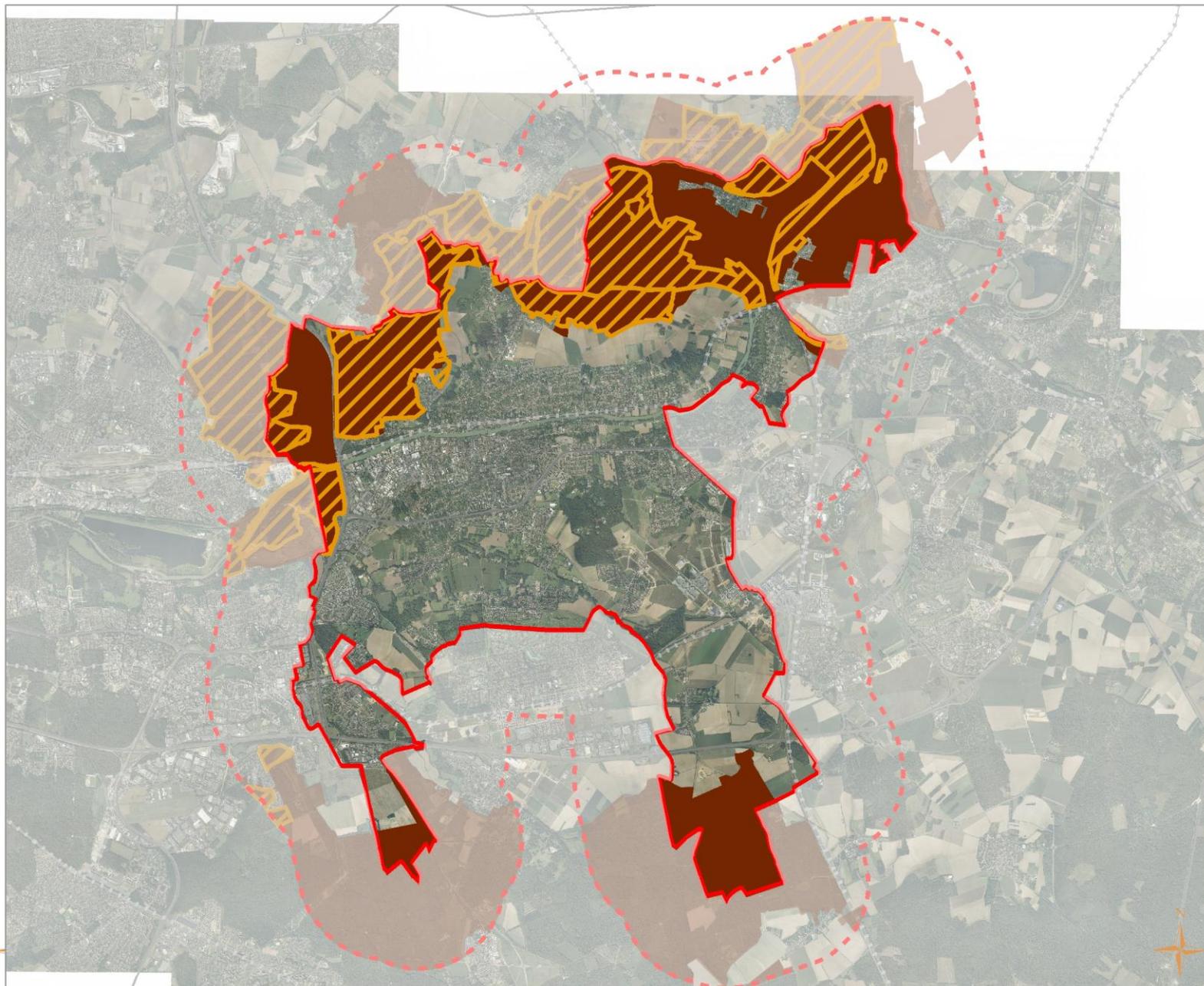
L'identification des zonages existants du patrimoine naturel est une première approche permettant de cibler les secteurs présentant des enjeux particuliers en termes de biodiversité. En outre, de leur nature dépendra le niveau de contrainte sur les projets de développement programmés sur le territoire.

II.2. Etude des zonages existants du patrimoine naturel

Les cartes relatives aux différents zonages du patrimoine naturel permettent d'appréhender le niveau de couverture sur le territoire d'étude. Une distinction est faite entre, d'une part, les zonages d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) sans valeur réglementaire mais témoins de la richesse des espaces concernés, et d'autre part, les zonages de type réglementaire (Réserve Naturelles, Sites Natura 2000) entraînant une réglementation particulière de certaines activités. Une troisième carte prend en compte les zones concernées par des politiques de maîtrise foncière dans le cadre d'actions menées au niveau régional (PRIF) ou départemental (ENS).

Cette approche, prenant en compte les superpositions de sites, permet d'approfondir les premiers éléments abordés à l'échelle communale. L'établissement de telles cartes de recouvrement est un indicateur intéressant, d'une part de la connaissance sur le territoire (la désignation d'un site se basant sur des données de terrain), et d'autre part de la richesse des secteurs concernés.

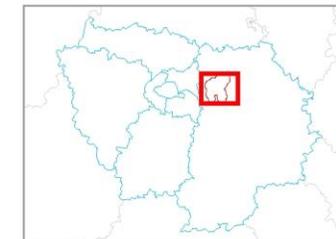
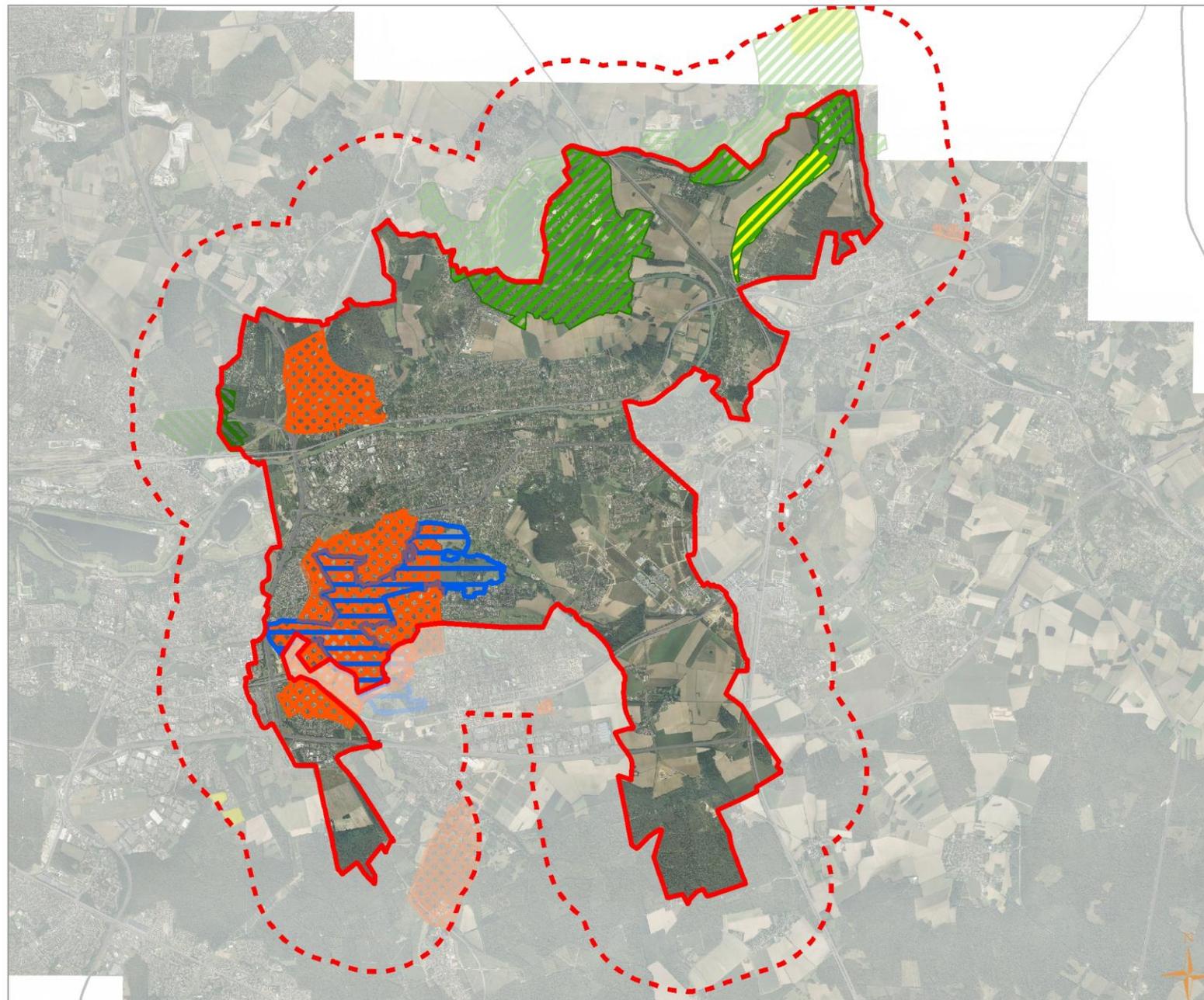
En partant du postulat que plus un territoire cumule les zonages, plus il est riche (la réciproque n'étant pas forcément vraie), on obtient ainsi une bonne impression des territoires à enjeux pour la biodiversité qualifiée d'extraordinaire (espèces patrimoniales, rares, etc.).



-  Territoire de la CAMG
-  Tampon de 1,5 Km
- Zonages d'inventaire**
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Voies ferrées sans tunnel
-  Axes routiers



Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Territoire de la CAMG

Tampon de 1,5 Km

Zonages réglementaires

APB

Site Classé

Site Inscrit

Réseau Natura 2000

ZPS

SIC

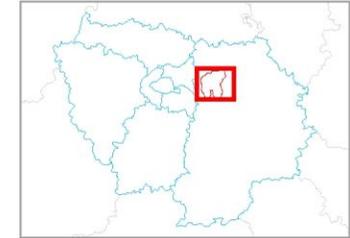
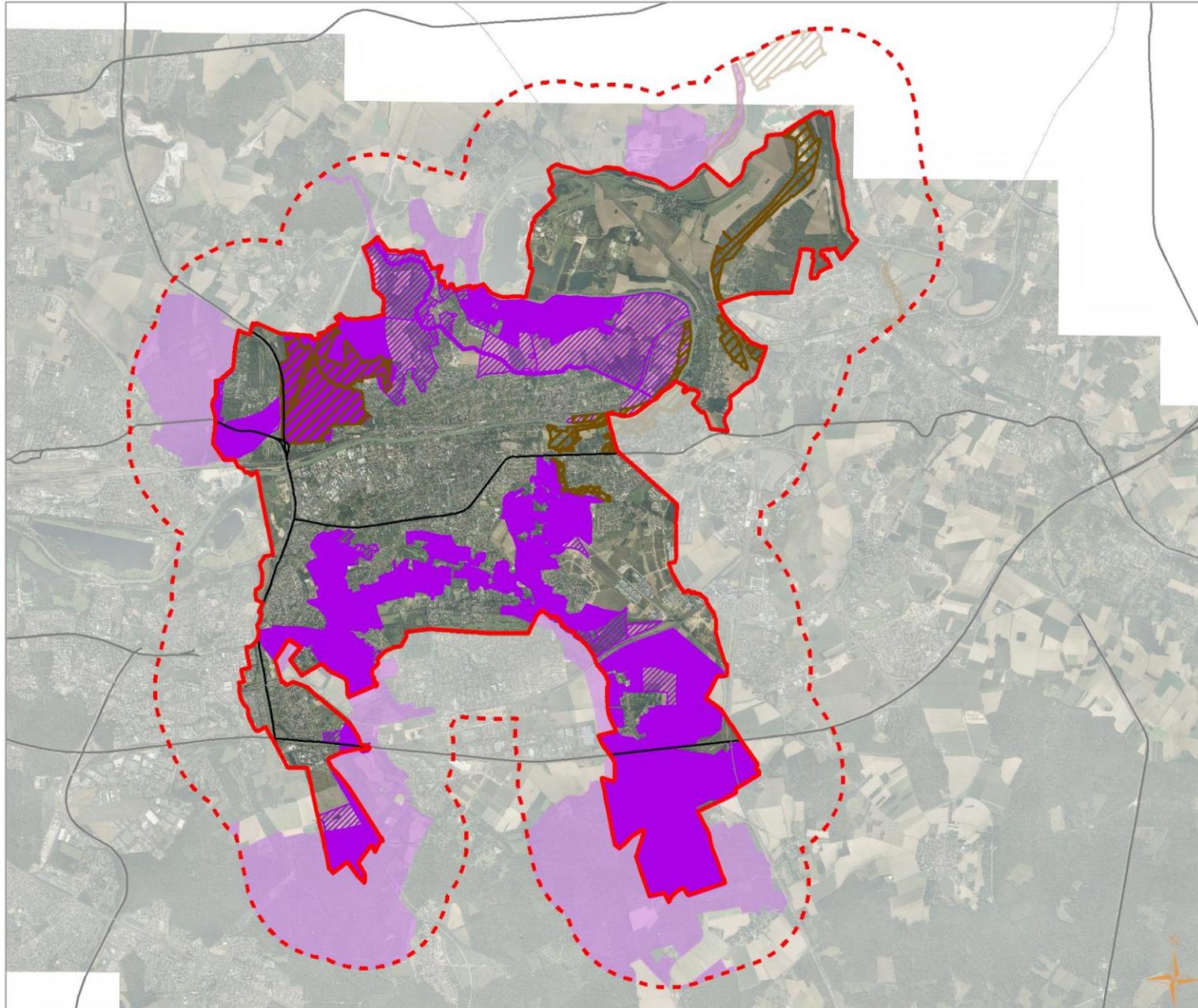
Voies ferrées sans tunnels

Axes routiers



Source : Limites administratives et Zonages du Patrimoine Naturel ©DRIEE IDF®, 2010
Orthophotoplan - IGN®, CAMG, 2010
Cartographie : Biotope, 2012

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



 Territoire de la CAMG

 Tampon de 1,5 km

Zonages de maîtrise foncière

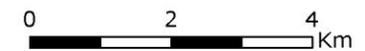
 ENS

 PRIF

 Projet d'extension

 Voies ferrées sans tunnels

 Axes routiers



II.2.1. Analyse globale

A partir des renseignements collectés sur le site de la DRIEE Ile-de-France et des informations transmises par plusieurs partenaires (Conseil régional, Conseil général, AEV), il est possible de dresser un premier bilan des zonages du patrimoine naturel sur le territoire de la CAMG. Au total, 7 zonages ont été identifiés sur le territoire des 17 communes de la zone d'étude.

Tous les types de périmètres réglementaires, d'inventaires ou de maîtrise foncière existant en contexte francilien ne sont pas représentés sur la zone d'étude. Quelques uns, tels que les forêts de protection, Réserves Naturelles ou ZICO sont absents. Le tableau suivant dresse un bilan des sites identifiés et permet la comparaison avec les données régionales.

	CAMG			Ile-de-France		
Surface (km ²)	74,70			12 012,27		
Type de zonage	Nombre de sites	Surface (en ha)	Proportion du territoire de la CAMG concerné (%)	Nombre de sites	Surface (en ha)	Proportion du territoire régional concerné (%)
Zonages à caractère réglementaire						
APB	1	46,45	0,62	35	1 815	0,15
PNR	-	-	-	4	220 696,97	18,37
RNN	-	-	-	4	1 254,74	0,10
RNC	-	-	-	1	51,62	0,004
SIC	1	29,06	0,39	25	40 379,24	3,36
ZPS	1	651	8,71	10	100 601,05	8,37
FP	-	-	-	2	31 602,08	2,63
RB	-	-	-	37	1 107,74	0,09
Zonages d'inventaire du patrimoine naturel						
ZICO	-	-	-	6	115154,52	9,58
ZNIEFF 1	10	1201,91	16,09	708	47 274,76	3,93
ZNIEFF 2	3	2456,52	32,88	90	221 105,71	18,40
Zonages de maîtrise foncière						

PRIF ⁹	5	2098,15 (125)	28,08 (2,03%)	75	37 727,48	3,14 %
ENS ¹⁰	5	397,36	5,32	85	5626	0,46 %
Total	27	6880,45	92,10	1122	467 319	38,90%

Légende: APB (Arrêté de Protection de Biotope), PNR (Parc Naturel Régional), RNN (Réserve Naturelle Nationale), RNR (Réserve Naturelle Régionale), RNC (Réserve Naturelle Conventionnelle), SIC (Site d'Importance Communautaire appartenant au réseau Natura 2000), ZPS (Zone de Protection Spéciale appartenant au réseau Natura 2000), FP (Forêt de Protection), RB (Réserve Biologique de l'ONF), PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière), ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ENS (Espace Naturel Sensible du département). Il est à noter que seules ont été considérées les surfaces des zonages localisées sur le territoire des 17 communes. Lorsque certains sites se trouvaient à cheval entre des communes de la CAMG et des communes hors CAMG, seule la partie effectivement située sur le territoire de la CAMG a été prise en compte.

Bilan sur le nombre, la surface et la répartition des zonages sur le territoire de l'agglomération et en région Ile-de-France
(Sources : Zonages du patrimoine naturel d'Ile-de-France, DRIEE IDF – ENS de Seine-et-Marne, CG 77 et Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière, AEV IDF)

Il est également important de mentionner que ce tableau de synthèse a été réalisé à partir des données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. En fonction de la fréquence des mises à jour, celles-ci sont cependant susceptibles d'évoluer dans les mois à venir (en particulier en lien avec la mise à jour de l'inventaire ZNIEFF).

A partir de ces données globales, il est également possible de comparer la distribution de ces différents zonages du patrimoine naturel entre le territoire de la CAMG et la région et/ou le département. Pour rappel, la superficie totale des 17 communes représente environ 74,70 km², soit respectivement **0,6 %** de la superficie de la région Ile-de-France et **1,3 %** de la superficie départementale.

Pour un type de zonage donné, afin d'analyser la contribution du territoire de CAMG par rapport à la région Ile-de-France, le ratio entre la surface présente sur le territoire des 17 communes étudiées et la surface présente à l'échelle régionale est calculé et comparé au pourcentage de couverture de la CAMG à l'échelle de la région et du département.

Une analyse similaire est conduite en considérant le nombre de sites pour chaque type de zonage. Il est cependant plus intéressant de raisonner en termes de surface effectivement couverte, certains sites pouvant compter pour une unité mais n'étant présent que partiellement sur le territoire d'étude.

⁹ Données concernant les PRIF sur le territoire de la CAMG : plusieurs extensions de PRIF, en attente de validation durant le diagnostic initial, ont été validées en fin d'année 2011. De plus, en 2012, de nouvelles propositions d'extension ont été proposées et sont en attente de validation. Il est précisé ici que ces données n'ont pas été intégrées dans ce rapport pour ne pas modifier les conclusions validées par le Comité de pilotage du 08/03/2011 et qui ont servi de base à l'enquête publique. Cependant, ces nouvelles mesures de protection vont permettre à ces espaces de tendre vers une meilleure fonctionnalité.

¹⁰ Données pour le département de la Seine-et-Marne uniquement

REPRESENTATION DES DIFFERENTS ZONAGES		
Type	Pourcentage des zonages franciliens présents sur le territoire de la CAMG (en nombre de sites) (%)	Pourcentage des superficies franciliennes présentes sur le territoire de CAMG (%)
Zonages à caractère réglementaire		
APB	2,85	2,55
SIC	4	0,07
ZPS	10	0,64
Zonages d'inventaire du patrimoine naturel		
ZNIEFF 1	1,41	2,54
ZNIEFF 2	3,33	0,76
Zonages de maîtrise foncière		
PRIF	6,67	5,56
ENS¹¹	5,88	7,06

Pourcentage sur la surface et la couverture des zonages entre le territoire de l'agglomération et la région Île-de-France
(Sources : Zonages du patrimoine naturel d'Ile-de-France, DRIEE IDF – ENS de Seine-et-Marne, CG 77 et Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière, AEV IDF)

A la lecture de ce tableau de synthèse, le territoire de la CAMG apparaît particulièrement concerné par les zonages de maîtrise foncière. Le territoire qui représente 0,6 % de la surface totale de l'Ile-de-France, abrite ainsi 5,56 % des surfaces franciliennes en PRIF et 7,06 % des surfaces départementales en ENS (pour une superficie totale de la CAMG avoisinant les 1,2 % du territoire de la Seine-et-Marne).

Les surfaces concernées par des zonages d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF) apparaissent elles aussi relativement importantes.

Le réseau Natura 2000 apparaît, quant à lui, assez faiblement représenté en surface, même si le territoire de la CAMG est concerné par des zonages désignés à la fois au titre de la Directive Habitats, et de la Directive Oiseaux.

II.2.2. Répartition des zonages sur le territoire

Suite à l'analyse de ces statistiques globales, il est ensuite intéressant de se pencher sur la répartition des différents zonages au sein du territoire. Une analyse du nombre de

¹¹ Ratio calculé à l'échelle départementale. Le territoire des 17 communes concernées par l'étude représente 1,26 % de la superficie totale du département de la Seine-et-Marne (5 915 km²).

La couleur verte indique, pour un type de zonage donné une représentation plus importante sur le territoire de la CAMG par rapport à l'échelle de référence (région ou département pour les ENS). La couleur orangée indique un déficit.

zonages par commune, tous types confondus¹² a ainsi été menée. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

COMMUNES	NOMBRE DE ZONAGES
Bussy-Saint-Martin	2
Carnetin	7
Chalifert	8
Chanteloup-en-Brie	1
Collégien	2
Conches-sur-Gondoire	1
Dampmart	6
Gouvernes	2
Guermantes	1
Jablins	4
Jossigny	3
Lagny-sur-Marne	1
Lesches	7
Montévrain	2
Pomponne	8
Saint-Thibault-des-Vignes	4
Thorigny-sur-Marne	7

Répartition des zonages sur les communes de l'agglomération
 (Sources : *Zonages du patrimoine naturel d'Ile-de-France, DRIEE IDF – ENS de Seine-et-Marne, CG 77 et Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière, AEV IDF*)

Toutes les communes apparaissent concernées par au moins un zonage du patrimoine naturel.

Parmi celles-ci, plusieurs cumulent, sur le territoire communal, un nombre important de zonages. Il s'agit notamment des communes de Pomponne, Chalifert, Thorigny-sur-Marne, Carnetin, Lesches et Jablins.

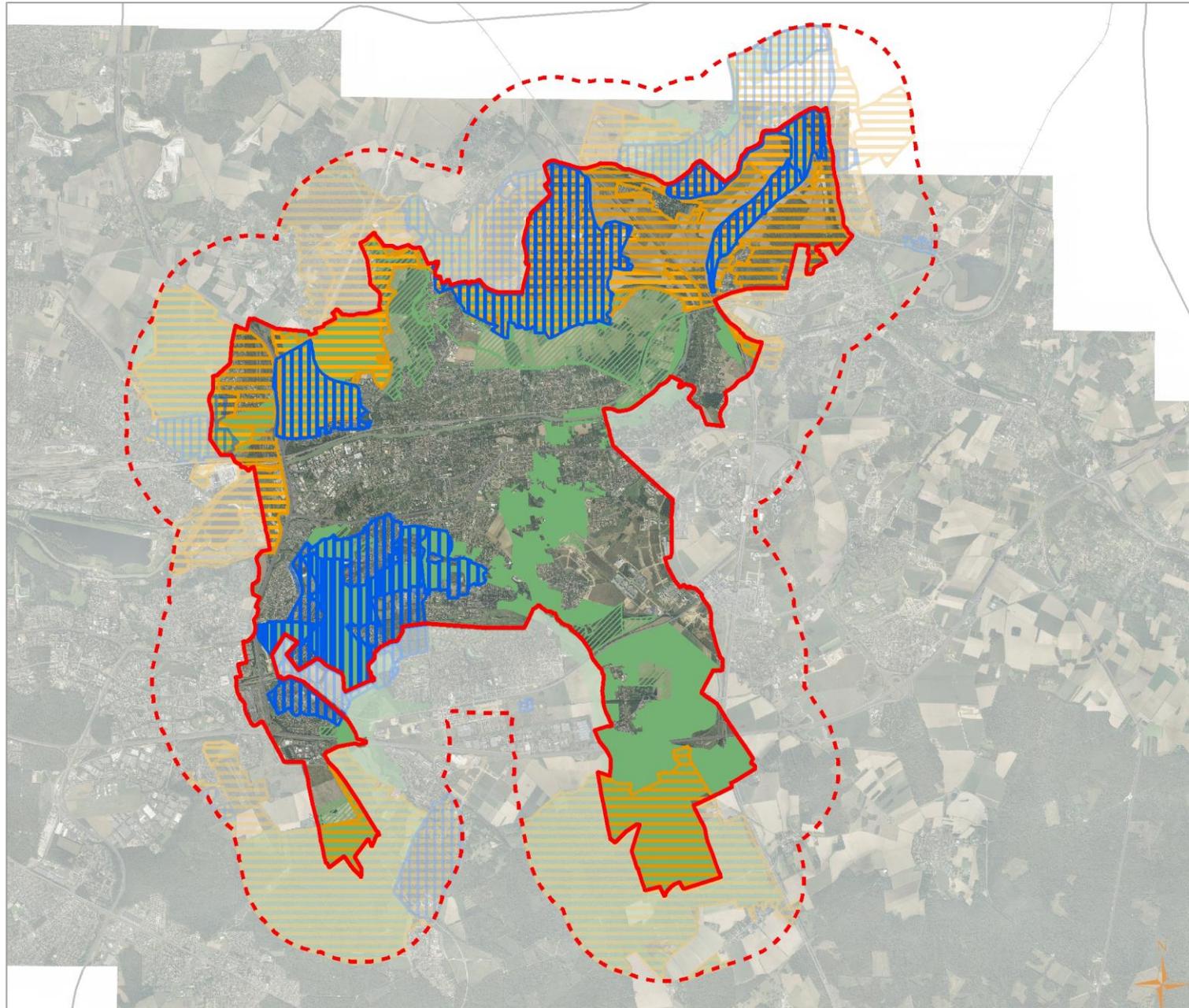
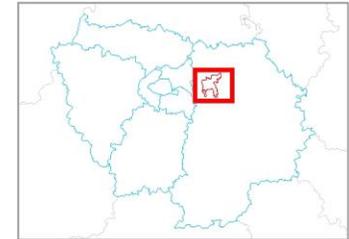
Sans présager de la superposition des sites, cette analyse fait ressortir un premier aperçu des secteurs d'ores et déjà identifiés.

Sur les 17 communes étudiées, onze sont concernées par un à cinq zonages et six sont concernées par plus de 5 zonages. Une nette concentration des zonages du patrimoine naturel sur certaines parties du territoire peut être notée. Globalement, tout le secteur nord du territoire est concerné, notamment la boucle de la Marne, le Marais du Refuge et les espaces boisés de Pomponne. Cette indication donne un premier aperçu de la répartition des richesses naturelles sur le territoire.

¹² Tous les zonages sont comptabilisés sur un même territoire même s'ils appartiennent à une même catégorie.

Les zonages du patrimoine naturel, carte de synthèse

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



-  Tampon de 1,5 km
-  Territoire de la CAMG
-  Zonages réglementaires
-  Zonages d'inventaire
-  Zonages d'emprise foncière
-  Voies ferrées sans tunnel
-  Axes routiers



III. Les trames écologiques

La mosaïque de milieux présents sur le territoire de la CAMG constitue des zones où sont réunies les conditions vitales optimum pour de nombreuses espèces (« cœur de nature ») mais également des corridors écologiques (liaisons fonctionnelles entre les écosystèmes favorables qui permettent le déplacement des espèces de la faune ou de la flore). Les « cœurs de nature » ainsi que les corridors assurent ou restaurent les flux de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc indispensables au maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Les trames écologiques synthétisent l'ensemble des réseaux écologiques de la CAMG constitués des « cœurs de nature », leur zone tampon et les corridors les reliant entre eux.

III.1.1. La trame des milieux humides

La trame des milieux humides de la CAMG se caractérise par un ensemble d'habitats aquatiques stagnants (plan d'eau de Jablines, étangs, mares, etc), et prairiaux formant les cœurs de nature et les éléments relais. Ces habitats sont articulés autour d'un corridor écologique principal, caractérisé par la vallée alluviale de la Marne, et un chapelet de corridors secondaires (rus de la Brosse, de la Gondoire, du Rapinet, du Bicheret, entre autres).

III.1.1.1. Identification des entités

RECAPITULATIF DE LA TRAME HUMIDE		
Fonctionnalité	Surface (ha)	Représentativité (%)
Cœur de nature (> 5 ha)	125,02	1,67
Éléments relais connectés	28,59	0,38
Habitats de dispersion	298,74	4
Autres habitats connectés	2808,96	37,60
Éléments relais non connectés	14,75	0,2
Habitats favorables non connectés	167,42	2,24
Autres habitats non connectés	2094,73	28,04
Éléments fragmentants linéaires	212,05	2,84
Zones urbanisées	1719,94	23,02
Territoire de la CAMG	7470,23	100

Sont connectés les habitats se situant dans un rayon de 1 500 m autour des cœurs de nature.

Surface et pourcentage des compartiments constitutifs de la trame humide
(Sources : Traitement du MOS 2003 et de l'ECOMOS 2000 – IAUIDF)

Les vallées alluviales

La richesse hydrobiologique et piscicole des cours d'eau est étroitement liée à leur morphologie et à la qualité des eaux.

La Marne, qui traverse le territoire d'est en ouest, est le principal axe de migration pour les espèces de milieu aquatique et humide. Malgré sa qualité dégradée, la Marne est classée en 2^{ème} catégorie piscicole comme zone cyprinicole avec peuplements de cyprinidés d'eaux calmes et de carnassiers (Brochets et Perche).

Les autres cours d'eau présents sur le territoire, notamment au sud (Brosse, Gondoire, Rapinet, Gassets...), présentent des qualités physico-chimiques de très mauvaises à passables, et sont parfois cités comme des cours d'eau à « peuplement piscicole inexistant ». Cependant, des alevins de Goujon, Vairon et d'Épinoche ont été observés.



La Marne à Jablines (photographie prise sur site – © Biotope)

La qualité physico-chimique dégradée des cours d'eau de la CAMG, malgré tous les efforts consacrés depuis ces dernières années, a une influence directe sur la qualité et la composition des habitats aquatiques. La qualité de classe « très mauvaise » à « médiocre » des habitats ne permet pas d'accueillir beaucoup d'espèces à fort intérêt patrimonial. Toutefois, sur les berges quelques espèces protégées sont présentes.

➤ **Flore remarquable**

Potamot Fluet (*Potamogeton pusillus* L.) ou le Sison amome (*Sison amomum*) dans les rus

Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*) en bord de Marne

Malgré leur qualité parfois dégradée, ces cours d'eau constituent des milieux de vie et des zones de refuges pour des espèces animales remarquables tels que des invertébrés ou des oiseaux d'intérêt patrimonial.

➤ **Faune remarquable**

Cordulie métallique (*Samatochlora metallica*),
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) sur la
Marne

Ecaille Chinée (*Callimorpha quadripunctaria*),

la Noctuelle de Massette (*Nonagria typhae*),

Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)
sur la vallée de la Gondoire



Martin-pêcheur (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Les milieux stagnants

Les nombreux grands plans d'eau présents sur la zone d'étude (Jablins) ou à proximité (Torcy), localisés dans le lit majeur de la Marne, sont d'origine anthropique. Ils sont en effet fortement liés aux activités d'extraction de minéraux, anciennes ou actuelles. Ces espaces constituent d'intéressantes zones de refuge, notamment pour l'avifaune qui les fréquente en toute saison.

La faune rencontrée sur les plans d'eau est généralement liée à la qualité des milieux riverains, constitutifs d'une mosaïque d'habitats, à même de remplir les exigences écologiques de nombreuses espèces. Les mesures de réhabilitation aujourd'hui mises en place de façon systématique, doivent permettre de faire de ces espaces des cœurs de nature bénéfiques pour l'ensemble de la faune et de la flore.

➤ **Faune remarquable**

Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*),

Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)

Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Nombreuses espèces d'anatidés et limicoles.

Gomphe gentil (*Gomphus pulchellus*)



Butor Etoilé (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

De taille plus restreinte, les étangs tels que la Broce sur la commune de Bussy Saint Georges, ou la Loy sur la commune de Gouvernes, n'en sont pas moins des éléments remarquables du paysage, à préserver pour leur intérêt écologique. Les mares dispersées sur l'ensemble du territoire participent également à la diversification des niches écologiques, notamment en contexte agricole ou forestier.



Mare servant de zone relais entre les étangs de la Loy et de la Broce (photographie prise sur site - © Biotope)

Les ensembles fonctionnels incluant les végétations rivulaires présentent souvent des faciès intéressants, car rares en contexte francilien, et susceptibles d'abriter une flore aquatique intéressante.

➤ **Flore remarquable :**

Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*)
protégée au niveau régional,

Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*),

Petite naïade (*Najas minor*),

Lentille d'eau à trois sillons (*Lemna trisulca*).



Ophioglosse vulgaire (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Les étangs et les mares présentent également une faune riche, incluant notamment une avifaune variée ou encore des espèces d'amphibiens et d'odonates remarquables.

➤ **Faune remarquable :**

Salamandre terrestre (*Salamandra salamandra*),
Triton crêté (*Triturus cristatus*),
Crapaud calamite (*Bufo calamita*),
Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*).



Alyte accoucheur (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Les milieux prairiaux humides

Les formations végétales de marais, tourbières et autres milieux associés (prairies humides, roselières, mégaphorbiaies...) occupent principalement les fonds des vallées de la Brosse et de la Gondoire au sud de la Marne, et les espaces humides et inondables liés au ru de Rapinet et les berges des plans d'eau de la base de Jablines, au nord-est. Elles forment des écosystèmes remarquables d'un grand intérêt écologique et abritent de nombreuses espèces végétales remarquables.

➤ **Flore remarquable**

Œnanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa*),
Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*),
Séneçon des marais (*Senecio paludosus*),
Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*).



Œnanthe fistuleuse (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Ces milieux sont particulièrement fragiles compte tenu des faibles superficies encore présentes sur le territoire. Ce type de milieux, initialement présents sur les terrains bordant la Marne sont aujourd'hui en régression. Des ensembles intéressants tels ceux localisés sur le ru du Rapinet ou de la base de loisirs ont cependant gardé une belle représentativité des espèces caractéristiques des zones humides (avifaune, insecte,...). Les amphibiens et reptiles sont bien représentés dans ce type de milieux avec la

présence de nombreuses espèces, patrimoniales ou plus communes. Ils constituent des communautés riches.

➤ **Faune remarquable**

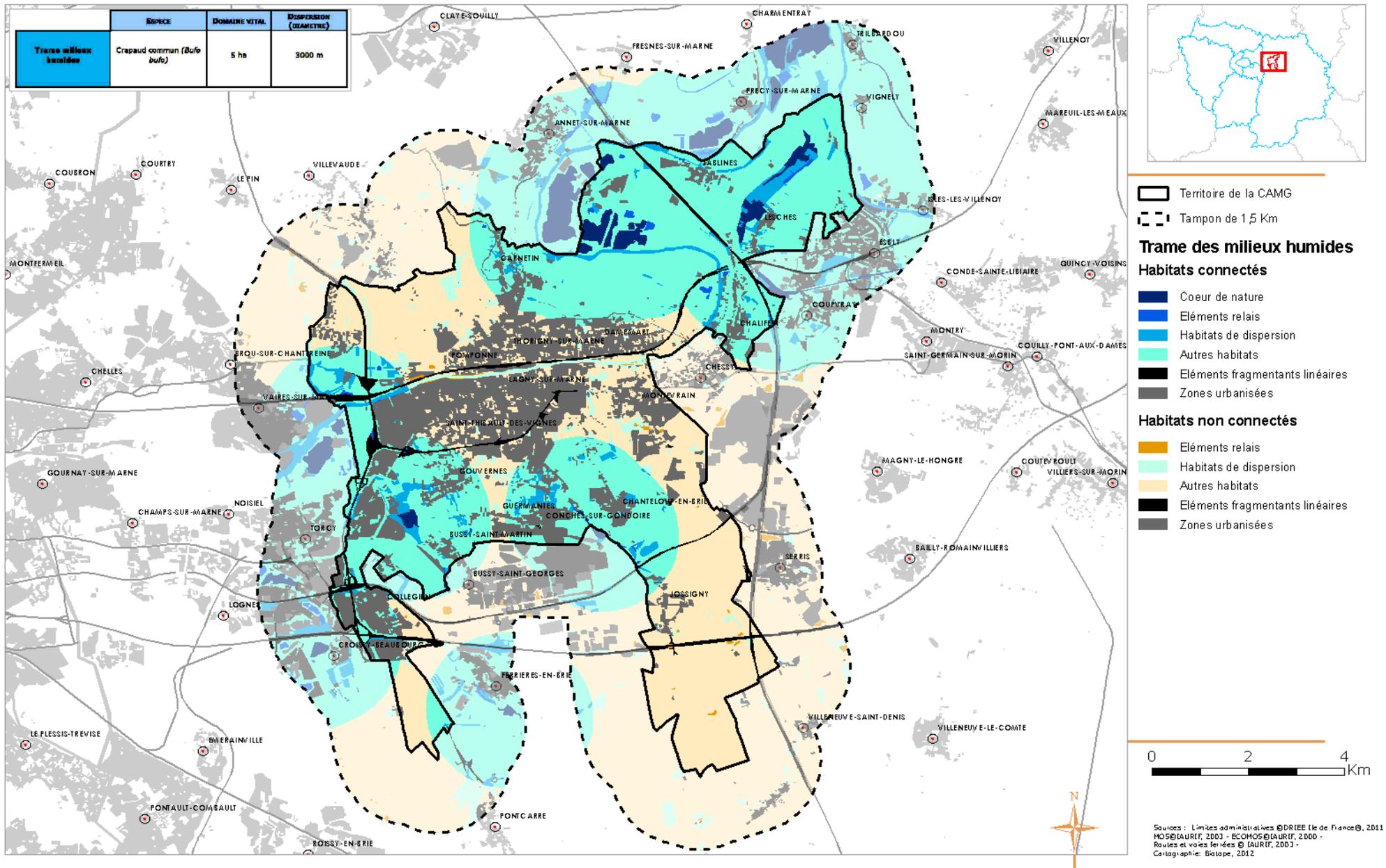
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*),
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*),
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) en
période de migration notamment.

Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*),
Leste brun (*Sympecma fusca*),
Libellule écarlate (*Crocothemis erythraea*).



Libellule écarlate (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



III.1.1.2. Fonctionnalité

Sur certains secteurs, la représentation des habitats humides favorables aux espèces inféodées aux milieux humides garantissent une bonne connectivité avec le linéaire. C'est notamment le cas du ru du Rapinet avec les zones ouvertes hygrophiles et les prairies humides du Marais du Refuge qui constituent un ensemble particulièrement intéressant et fonctionnel.



Plan d'eau sur la base de Jablines (photographie prise sur site – © Biotope)

La fonctionnalité est également bonne sur le secteur de la base de loisirs. La mosaïque et le bon état de conservation des milieux rencontrés (lacs, étangs, roselières, prairies humides,...) permettent une continuité fonctionnelle avec le réseau de plans d'eau à proximité via la Marne.

Dans la partie ouest du territoire, des potentialités existent avec notamment le secteur de l'étang de la Loy, qui représente une entité fonctionnelle en annexe du cours d'eau de la Brosse, et qui est enclavé dans un espace périurbain et agricole.

Toutefois, certaines ruptures de continuités s'avèrent particulièrement dommageables et conduisent à l'isolement de portions de cours d'eau et à la dégradation de la fonctionnalité globale des corridors aquatiques.

Les vallées secondaires apparaissent fragmentées et déconnectées par endroit, du fait de l'absence d'habitats favorables de taille suffisante pour assurer un maillage satisfaisant pour la dispersion. Les rus de la Gondoire et de la Brosse sont régulièrement coupés par des axes de communication qui ne permettent pas une fonctionnalité homogène sur l'ensemble du linéaire.



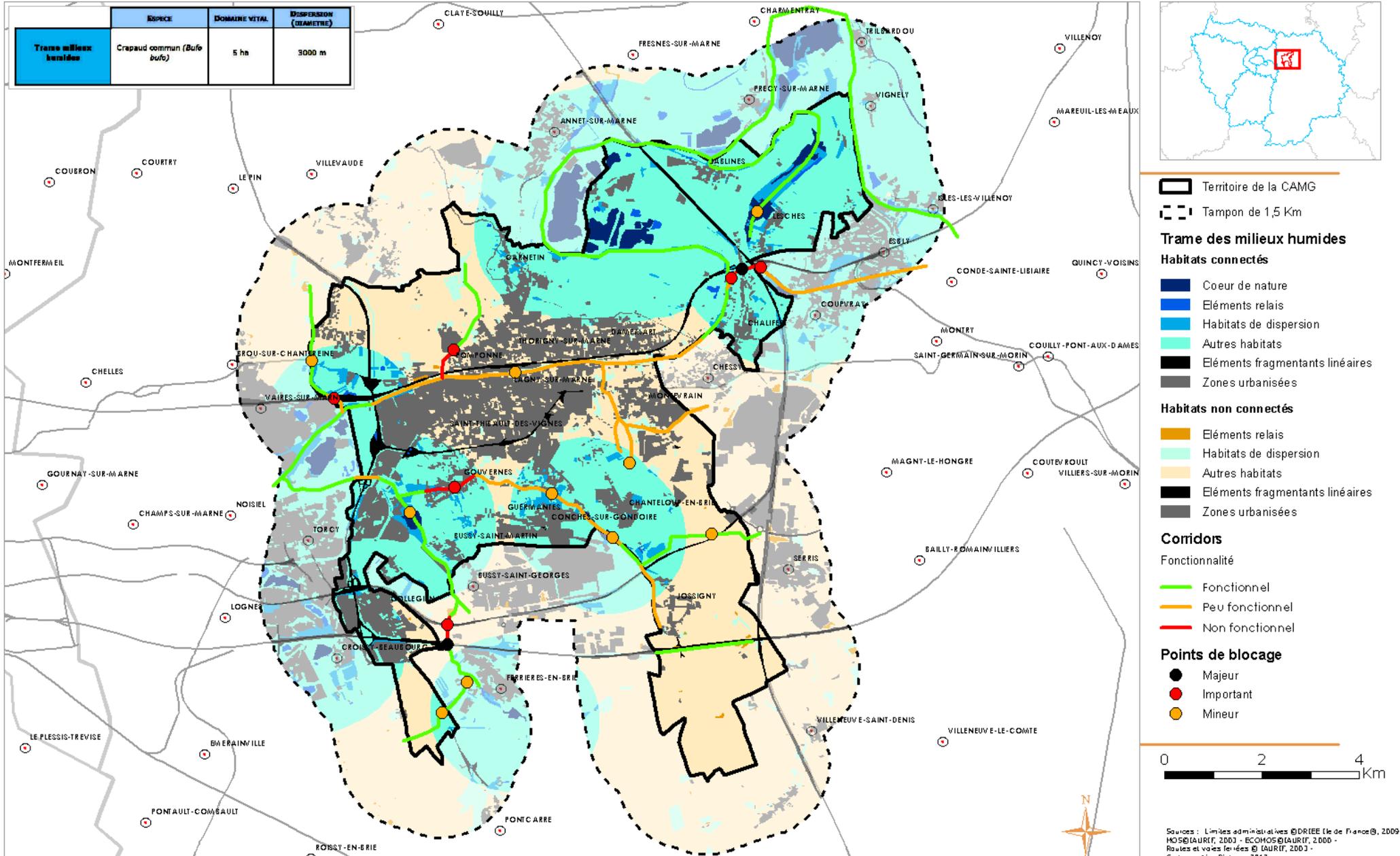
Exutoire de l'étang de Montévrain (photographie prise sur site – © Biotope)

Sur le secteur de Montévrain, les rus, les étangs et les mares constituent une trame discontinue qui ne permet pas une bonne fonctionnalité sur le secteur. Les plans d'eau possèdent des exutoires avec des aménagements importants dont certains sont à secs.

La fonctionnalité est également diminuée, voire inexistante, sur certains secteurs en contexte urbain. L'entrée et le passage en secteur urbanisé au niveau

de la commune de Pomponne marquent une rupture importante dans la fonctionnalité pour le ru du Bouillon, jusque-là fonctionnel.

Enfin, la Marne, même si elle assure, par nature, son rôle de corridor pour les espèces aquatiques (poissons notamment), est également concernée par les ruptures de continuités. Ces discontinuités sont corrélées à la présence des pôles d'urbanisation de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes en rive gauche et Dampmart, Thorigny-sur-Marne et Pomponne en rive droite. Une perte ou une déstructuration des habitats rivulaires (boisements, milieux ouverts à dominante humide), alliée également à un écoulement en milieu urbanisé sur un linéaire conséquent, crée une rupture majeure du site.



III.1.2. La trame des milieux herbacés

La trame « herbacée » présente des espaces à un intérêt variable pour la faune et la flore. Ces milieux pour la majorité composés d'espaces verts et agricoles sont essentiellement localisés au nord et au sud-est du territoire : plateau de Jossigny, plaine de Dampmart à Thorigny-sur-Marne, etc. S'ils sont parfois considérés comme des espaces défavorables à la biodiversité, le contexte particulièrement urbanisé de certains secteurs, font de ces espaces agricoles des refuges intéressants pour certaines espèces. C'est le cas, notamment des friches sur le secteur de Montévrain, menacées à court terme par les projets de développement de ZAC.



Secteur de friche sur Montévrain au lieu dit « la Charbonnière » (photographie prise sur site – © Biotoe)

Les îlots de végétation (chemins enherbés, bosquets et boisements, haies, lisières boisées...) qui subsistent dans les espaces de grandes cultures, jouent un rôle important dans le maillage écologique local, notamment en tant qu'espaces de relais ou de déplacement pour la faune.

III.1.2.1. Identification des entités

RECAPITULATIF DE LA TRAME MILIEUX HERBACES		
Fonctionnalité	Surface (hectare)	Représentativité (%)
Cœur de nature (> 5 ha)	276,50	3,70
Éléments relais connectés	168,31	2,25
Habitats de dispersion	272,71	3,65
Autres habitats connectés	1093,73	14,64
Éléments relais non connectés	139,57	1,87
Habitats favorables non connectés	1168,93	15,65
Autres habitats non connectés	781,51	10,46
Éléments fragmentants linéaires	212,05	1,36
Zones urbanisées	1719,94	8,46
Territoire de la CAMG	7470,23	100

Sont connectés les habitats se situant dans un rayon de 750 m autour des cœurs de nature.

Surface et pourcentage des compartiments constitutifs de la trame herbacée
(Sources : Traitement du MOS 2003 et de l'ECOMOS 2000 – IAUIDF)

Les espaces ouverts herbacés considérés comme des cœurs de nature représentent des surfaces relativement restreintes sur le territoire. L'apparente importance des habitats de dispersion provient de l'inclusion des terres cultivées dans cette catégorie. L'utilisation de ces espaces par les espèces de faune ou de flore est cependant très variable en fonction des pratiques mises en œuvre, de l'intensité des modes d'exploitation et de l'existence d'axes de déplacement potentiels (bandes enherbées notamment).



Friche herbacé sur la base de loisirs
(photographie prise sur site – ©
Biotope)

Les principaux cœurs de nature identifiés appartenant à la trame des « milieux herbacés » sont localisés au niveau des boucles de la Marne de Dampmart à Thorigny-sur-Marne, le plateau de Jossigny, la vallée de la Gondoire au niveau de Conches-sur-Gondoire et Gouvernes (persistance d'espaces prairiaux) et la base de loisirs de Jablines.

Les îlots de végétation abritent généralement une flore banale. Cependant, il est possible de rencontrer le long des chemins ou dans des bosquets, quelques espèces végétales remarquables et/ou protégées. Un certain nombre d'espèces floristiques associées aux cultures (plantes messicoles) sont notamment considérées comme remarquables car en régression sur l'ensemble du territoire. Elles pâttissent, en effet, de l'intensification des pratiques qui ne leur permet plus de s'exprimer.

➤ **Flore remarquable**

Barkhausie hérissée (*Barhausia setosa*),
Orge faux seigle (*Hordeum secalinum*),
Anthyllis Vulnérable (*Anthyllis vulneraria*),
Oseille gracieuse (*Rumex pulcher*)



Oseille gracieuse (Photographie prise
hors zone d'étude © Biotope)

La préservation de ces milieux s'avère également essentielle pour la conservation d'un certain nombre d'espèces faunistiques particulièrement typiques. L'une des espèces les plus remarquables fréquentant ce type de milieu est sans doute l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), espèce d'oiseau de la famille des limicoles. Sa présence est avérée sur la base de Jablines, notamment sur la boucle de la Marne.

Au niveau de la Plaine de Jossigny, il a également été noté la présence de la Chouette effraie (*Tyto Alba*) (Cf. Compte rendu Association RENARD, 2010). Ce rapace nocturne, vit dans des zones découvertes, cultivées, avec des arbres clairsemés, des arbustes et des haies, de vieilles bâtisses, granges, étables, ruines et clochers.

➤ **Faune remarquable**

Machaon (*Papilio machaon*)

Demi-deuil (*Melanargia galathea*)

Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)

Chouette effraie (*Tyto Alba*)



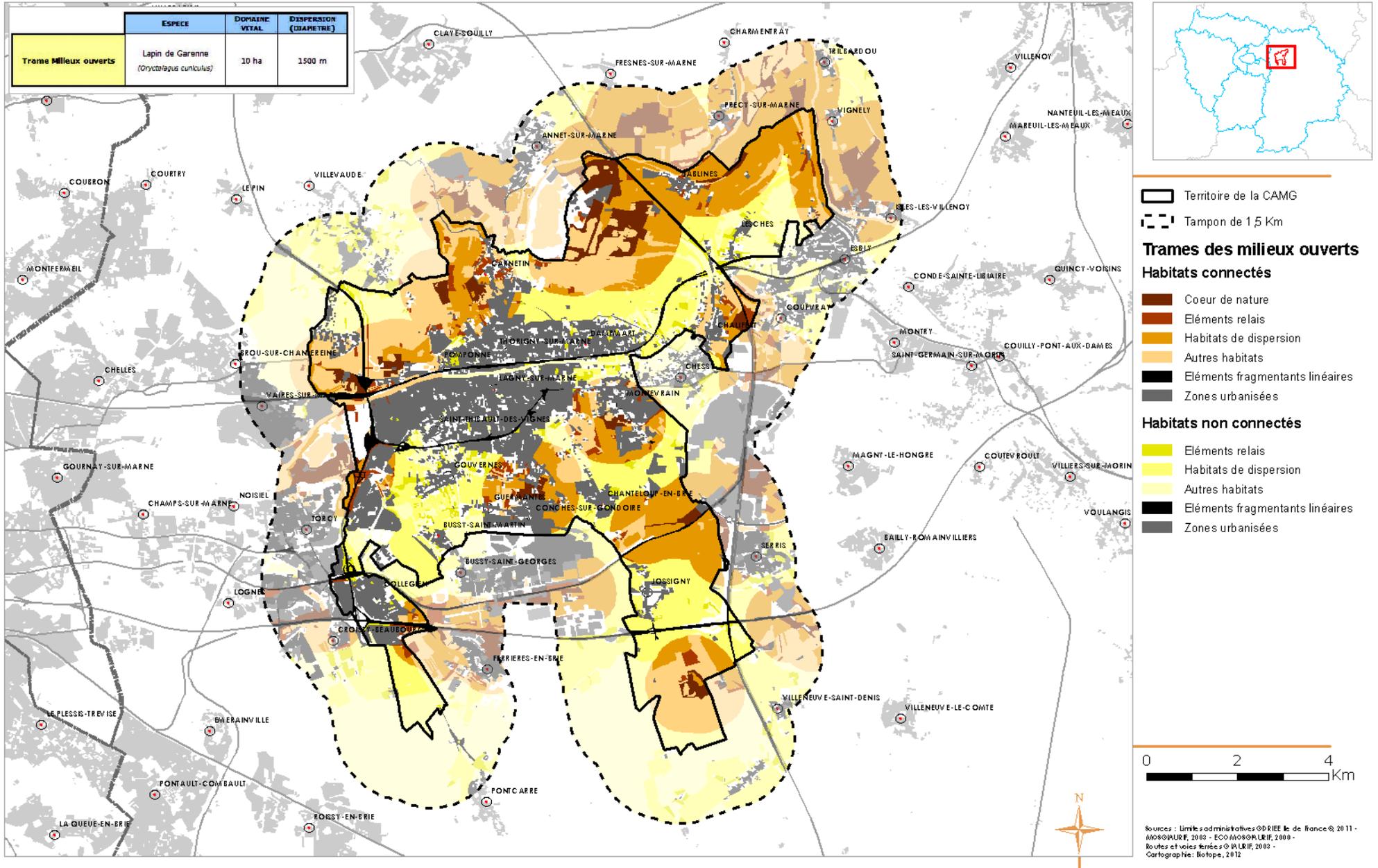
Oedicnème criard (Photographie prise hors zone d'étude © Biotope)

Enfin, les espaces verts internes au tissu urbain peuvent offrir des potentialités d'accueil à bon nombre d'espèces, malgré les conditions peu favorables (imperméabilisation, fragmentation des espaces, perturbations fréquentes, pollutions). C'est le cas notamment du parc des Frênes ou du parc du Mont-Evrin, en cours de création au sein d'un éco-quartier, sur la commune de Montévrain.



Parc des frênes (à gauche) et Parc du Mont-Evrin (à droite) à Montévrain (Photographie prise sur site – © Biotope)

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



III.1.2.2. Fonctionnalité

Les corridors « herbacés » sur le territoire de la CAMG se retrouvent fortement impactés par le développement de l'urbanisation. A l'heure actuelle, les corridors fonctionnels sont très restreints et se situent notamment au sud du territoire, au niveau de la plaine de Jossigny en direction du nord-est vers la commune de Serris et vers l'ouest vers la commune de Guermantes. Sur la partie nord du territoire, les principaux corridors fonctionnels se retrouvent sur les lisières des espaces forestiers de Vallières et du complexe de bois (Brou, Pomponne, Chaâlis, Buzancy) ainsi qu'au sein ou à proximité de la base de loisirs, permettant ainsi aux espèces de milieux herbacés de pouvoir circuler.



Maintien d'une végétation arbustive en bas de pylône sur Jablines (photographie prise sur site - © Biotope)

Il apparaît important de signaler que les corridors de milieux herbacés peuvent également s'appuyer sur un certain nombre d'espaces délaissés tels les friches, les emprises de ligne haute tension, qui peuvent contribuer à la circulation des espèces. L'aménagement ou le maintien d'éléments arbustifs au niveau des pieds de pylônes électriques sur le secteur de Jablines permet d'augmenter la fonctionnalité des corridors sur des milieux agricoles.

Les milieux herbacés restaurés en contexte urbain peuvent et pourront également jouer un rôle de support pour les corridors de la trame herbacée lorsqu'ils sont constitués d'espèces autochtones adaptées aux milieux recréés (humides, secs entre autres) et gérés de manière différenciée comme pour le parc du Mont-Evrin sur la commune de Montévrain. A terme, la réalisation de ce parc, combinée à une gestion différenciée du parc des Frênes, devra permettre de recréer une continuité entre le sud et le nord de la

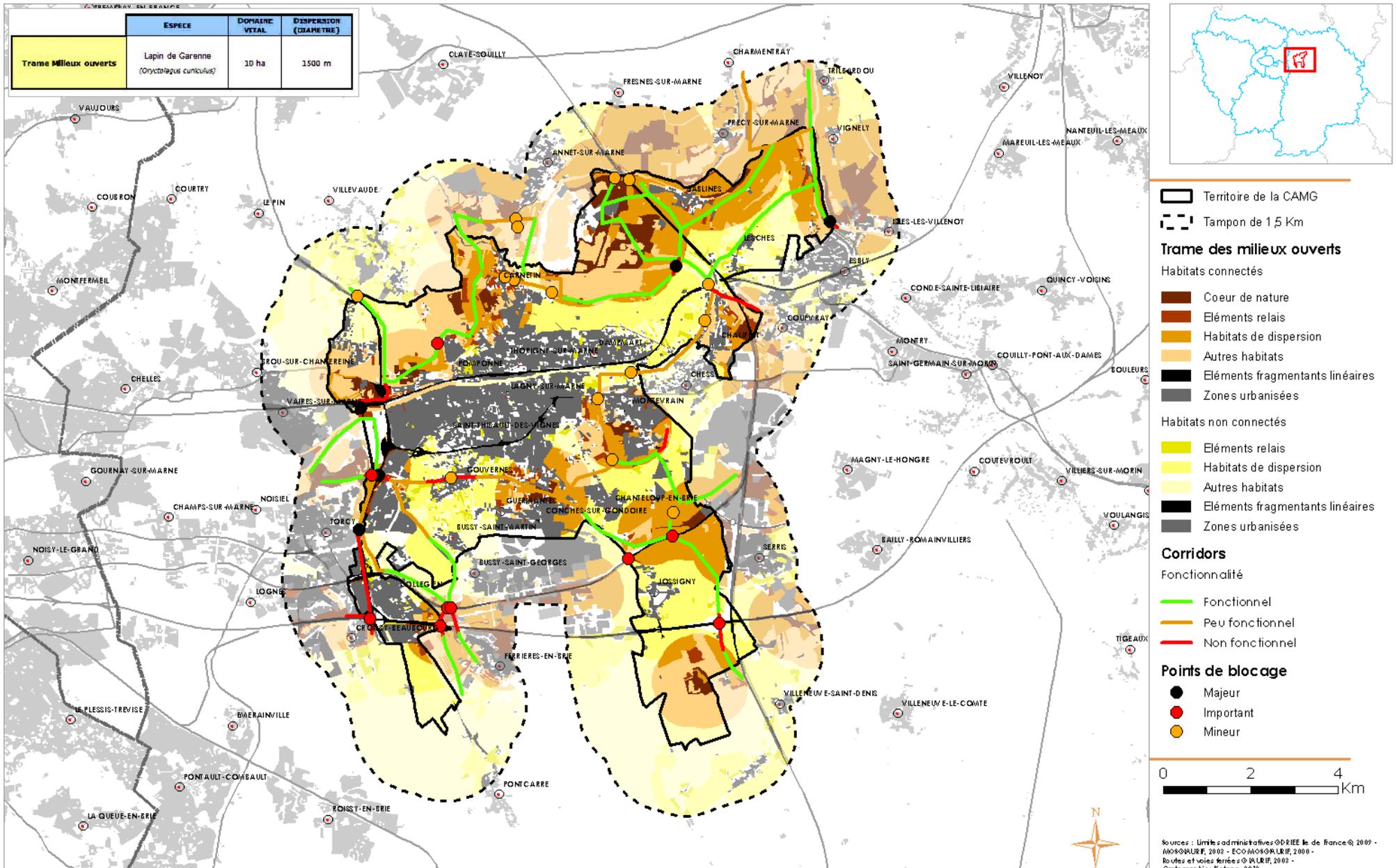


Corridor ouvert fonctionnel sur la commune de Lesches (photographie prise sur site - © Biotope)

commune de Montévrain. Ce corridor servira également de support pour l'amélioration ou la restauration d'un lien allant du ru des Gassets à la Marne, via le ru du Bicheret.

Comme pour les autres trames, un certain nombre de points de blocage importants apparaissent sur le territoire (axes de circulation en particulier), et impactent fortement le fonctionnement global.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



III.1.3. Les points de blocage

Au total, sur l'ensemble des corridors identifiés sur le territoire de la CAMG, 85 points de blocage ont été dénombrés, dont certains concernent plusieurs trames.

Les 11 points de blocage majeurs sont localisés principalement le long de l'axe de la Francilienne.



La Francilienne (photographie prise sur site – © Biotope)

Cet axe très fréquenté ne favorise pas le passage de la faune.

Par ailleurs, la présence d'un terre-plein central, de grillages ou de murets de part et d'autre de la route sont autant d'éléments bloquant la circulation des différentes espèces susceptibles d'emprunter les divers corridors traversés par la Francilienne.

Les 33 points de blocage importants sont surtout dus à la présence de l'autoroute A4 et de la voie de chemin de fer du RER et du TGV, alors que les 41 points de blocage mineurs restants sont liés à l'urbanisation, la présence de buses sur les cours d'eau ou de routes secondaires.



Autoroute A4 (photographie prise sur site – © Biotope)

Tout comme la Francilienne, l'A4 reste un axe routier très fréquenté. L'absence de terre-plein central et la présence d'un grillage assez large permettent néanmoins le passage potentiel d'espèces de petite taille des milieux ouverts, forestiers ou humides.

On observe, par ailleurs, sur cette photo un fossé humide le long de l'A4 favorable aux déplacements des espèces des milieux humides.



Voie ferrée du RER
(Photographie prise sur site – © Biotope)

La voie ferrée du RER constitue un point de blocage important. Bien que n'étant pas complètement infranchissable, elle ne favorise pas le déplacement des espèces sur ce secteur du territoire du CAMG.

Enfin, la multiplication des points de blocages mineurs sur des secteurs dont la fonctionnalité est déjà dégradée, notamment sur Carnetin (D 105 B) et Montévrain (D 934), doit faire l'objet

d'une attention particulière afin de remédier aux problématiques de franchissement de certaines espèces.

Les points de blocage sont donc multiples sur le territoire de la CAMG, notamment les voies de communication et l'urbanisation. Ainsi, l'amélioration des franchissements doit être prise en compte dans le cadre d'une amélioration globale de la fonctionnalité.

En considérant chaque trame écologique séparément, il est possible de recenser :

- 38 conflits pour les corridors boisés, dont 4 majeurs localisés au niveau de la Francilienne, 18 importants et 16 mineurs ;



Exemples de points de blocage observés sur le territoire de la CAMG (mur, zone d'habitations, buse, tunnel) - (photographies prises sur site – © Biotope)

- 29 points de blocage pour la trame herbacée dont 5 majeurs au niveau de la Marne (qui sont néanmoins des blocages naturels), 9 points de ruptures importants et 15 considérés comme mineurs ;
- 18 points de blocage pour la trame humide, dont 2 majeurs localisés au niveau du tunnel de Chalifert et de l'autoroute l'A4, 6 importants constitués par des buses ou des écluses principalement sur les cours de la Brosse et de la Gondoire et enfin 10 points de blocage mineurs.

L'impact cumulé des aménagements anthropiques (tels que la Francilienne ou l'Autoroute A4) et de la pression de l'urbanisation constitue une rupture majeure pour tous les corridors boisés, herbacés et humides.

A noter :

Dans le but d'éviter le morcèlement supplémentaire du territoire lors de la construction de la ligne TGV, un passage à faune a été construit au niveau du bois de Chaalis. Il permet de faciliter le déplacement du grand gibier d'un massif forestier à l'autre.

Néanmoins, au vu de sa configuration actuelle (espace peu boisé, absence de masques visuels...), il semble peu probable que celui-ci soit pleinement fonctionnel.



Passage à faune au-dessus de la ligne TGV
(Photographie prise sur site - © Biotope)

IV. Fonction socio-économique des milieux naturels

Les milieux naturels sur le territoire de Marne-et-Gondoire sont en permanence confrontés aux problématiques de développement du tissu urbain et de l'augmentation de la population. Face à ces enjeux socio-économiques, les milieux naturels peuvent générer 3 services (Cf. Tableau ci-dessous) à travers l'**approvisionnement** (alimentation, matériaux, eau potable, etc.), la **régulation** (qualité air, eau, sol, lutte contre l'érosion, lutte contre les crues, etc..) et le **support de Culture** (loisirs, tourisme, bien être, etc.).

APPROVISIONNEMENT	REGULATION	CULTUREL
Alimentation	Qualité de l'air	Loisir
Eau potable	Qualité des sols (érosion)	Tourisme
Matériaux (bois d'œuvre)	Lutte contre les maladies	Santé (sport)
Energies (bois de chauffage)	Lutte contre les inondations	Bien être (psychologique)
	Régulation des températures	Social (mixité sociale)
	Pollinisation	
	Epuration des eaux	

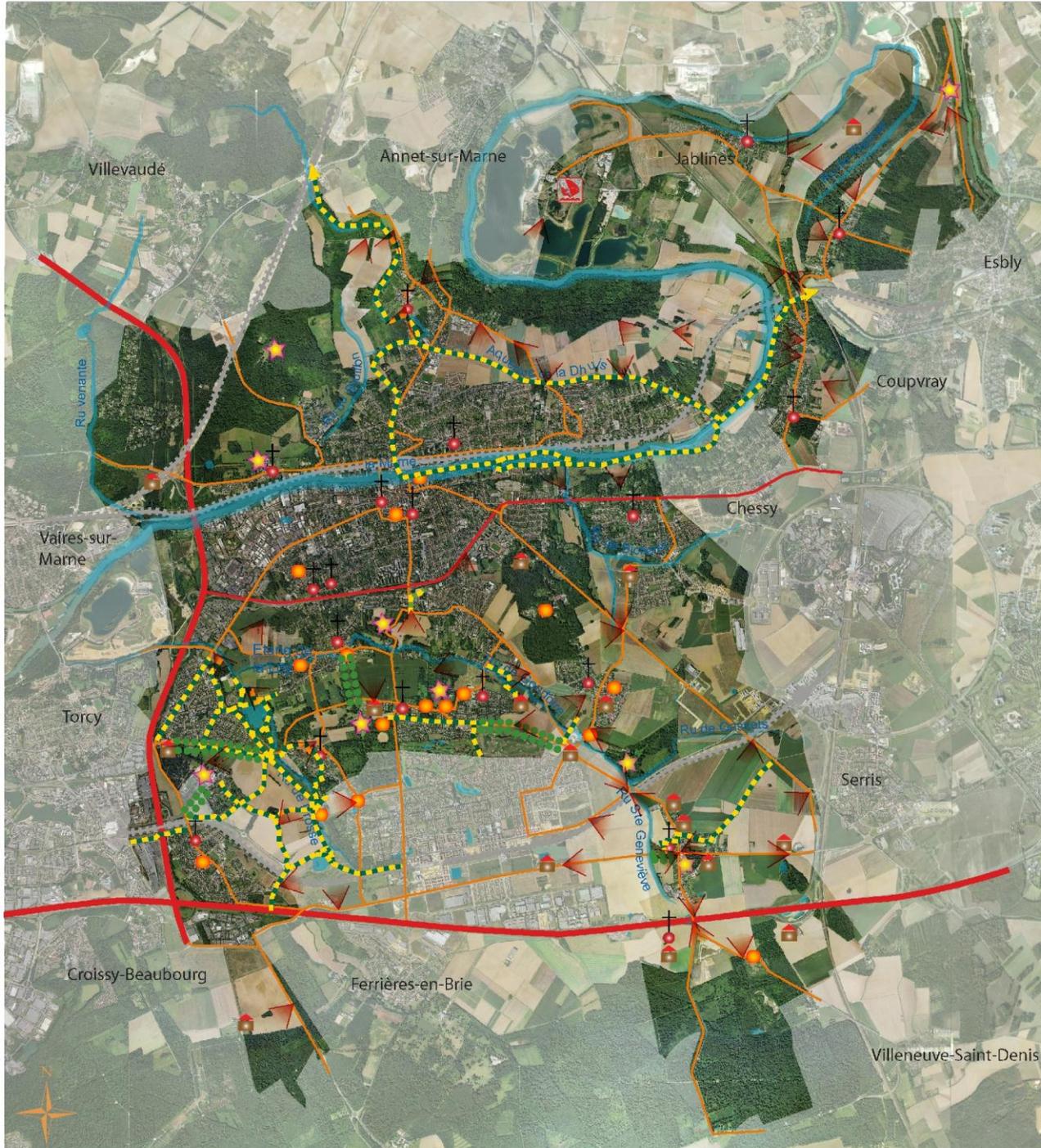
Services rendus par les espaces naturels
(Sources : Zuindeau, B. Fromont, B. 2000)

L'intégration de la nature en ville peut être une source de développement économique, et permettre ensuite une valorisation des territoires qui se situent à proximité d'un espace naturel ou dans une agglomération « verte ». Par exemple, la valeur du foncier est toujours plus valorisée à proximité d'un espace vert ou d'un plan d'eau (à partir du moment où ces derniers sont entretenus et ne présentent pas de risques vis-à-vis des populations¹³).

Les services écologiques sont en passe de devenir une approche incontournable de la politique des espaces et du développement durable. Dans les espaces urbains, elle est encore balbutiante, mais des perspectives se dessinent. La question est alors de savoir comment s'appuyer sur cet apport pour dynamiser la réflexion et l'action à l'échelle de la collectivité. Pour cela, différentes approches d'évaluation existent, différents types de données ont été déjà rassemblées sur le territoire, et le travail doit mettre à profit ces différentes ressources pour valoriser au mieux les atouts de la Communauté d'Agglomération et organiser une intégration de ces dimensions dans ses opérations en cours.

Quelques exemples suffisent à illustrer la variété potentielle de l'application de ce cadre de pensée à la ville.

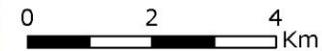
¹³ Cf. étude sur la Scarpe à Douai, dans Zuindeau, B. Fromont, B. 2000. « Évaluation de la qualité des cours d'eau : une approche par la méthode des prix hédonistes appliquée à quatre cas d'étude ». Agences de l'eau.



Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Eglise
- Ferme
- Château
- Autres monument
- Base de loisirs
- Alignement
- Cour d'eau
- Liaisons verte
- Vues remarquables et grandes perspectives paysagères
- Voie ferrée
- Autoroute
- Voie primaire
- Voie secondaire



IV.1. Le Plan de Prévention du Risque Inondation

Le territoire de la CAMG est articulé autour de cours d'eau, avec notamment la vallée de la Marne qui la traverse d'Est en Ouest. Ce corridor fluvial qui constitue un axe de migration majeur pour un certains nombres d'espèces a vu, progressivement, se développer l'urbanisation et les projets de développement sur ces berges. Ces aménagements liés au développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sont vite devenus source de préoccupations vis-à-vis des aléas hydrologiques et des phénomènes de submersions liés à la fluctuation des niveaux d'eau de la Marne.

Dans l'objectif de prendre en compte et d'organiser la politique d'aménagement et de développement le long de la Marne, un Plan de Prévention du Risque Inondation a été mis en place sur le territoire de la « Vallée de la Marne d'Isles-les-Villenoy à Saint-Thibault-des-Vignes » en septembre 2009. Au total, 20 communes en font partie dont Jablines, Lesches, Dampmart, Chalifert, Montévrain, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes pour la CAMG.

Le PPRI est une servitude d'utilité publique dont l'objectif est de prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement et le développement. Il permet de maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi de limiter les aménagements dans les zones qui ne sont pas directement exposées au risque mais qui pourrait l'aggraver.

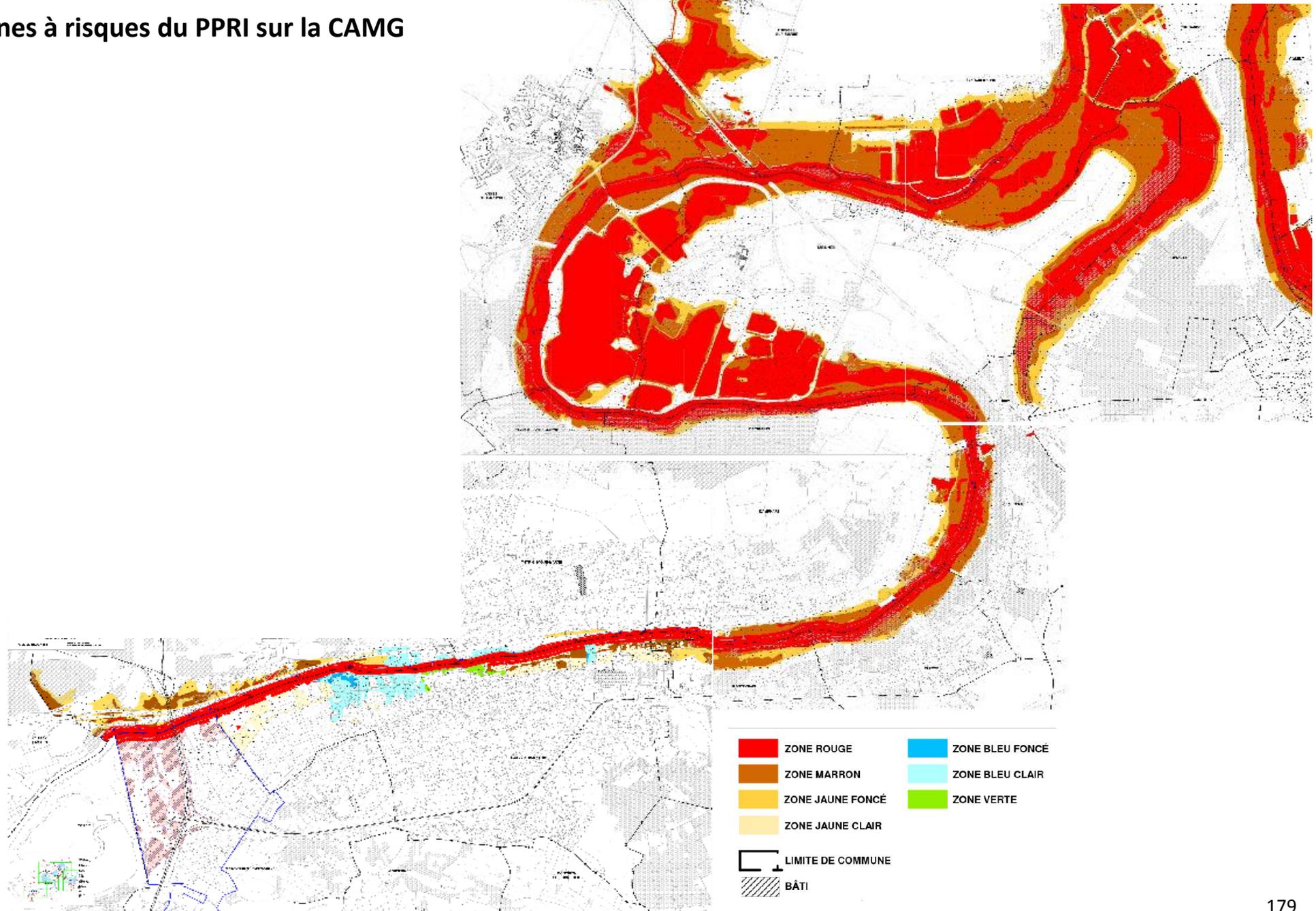
Enfin, le PPR est opposable à tout mode d'occupation ou d'utilisation des sols et peut définir et rendre obligatoire des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Ce document délimite des zones à risques, liées à des phénomènes d'inondation, et permet de préserver directement les espaces naturels encore présents en bord de Marne (zone marron et jaune foncée). Des milieux naturels composés d'un cordon de boisements alluviaux ainsi que des prairies humides présentes principalement sur la Boucle de la Marne à Chalifert et Dampmart, mais également sur le secteur plus urbanisé et forestier de Pomponne.

Une délimitation qui maîtrise également les constructions situées dans les zones à aléas fort et très fort (zone rouge) correspondant aux zones en eau une grande partie de l'année et de façon permanente, comme les milieux humides constitués du Marais du Refuge et du ru du Rapinet sur le secteur de Lesches, les plans d'eau de Jablines et la Marne sur tout son cours.

Cette maîtrise du foncier va permettre à la Marne, en cas d'événements exceptionnels, de conserver un espace de mobilité essentiel à la diminution des incidences liées au phénomène de crue (accélération du courant, débordement, ...) et ainsi diminuer l'importance des risques et des dégâts qu'il pourrait engendrer.

Zones à risques du PPRI sur la CAMG



IV.2. Les circulations douces

La loi sur l'air impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'établir un Plan de Déplacements Urbains. L'objectif est de **favoriser des alternatives à la voiture** (transports en commun, vélo...) pour réduire la circulation, principalement dans les centres urbains. Sur le territoire la CCMG¹⁴, puis de la CAMG, l'objectif de développer les circulations douces étaient également de pallier au manque d'un maillon essentiel de la liaison nord – sud dans la Ceinture verte régionale. Le Schéma directeur des circulations douces de la CCMG, approuvé en 2005, et l'étude de mise en cohérence des liaisons douces des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée ont permis d'aboutir à ce maillage du territoire. Ce réseau, hiérarchisé en 2 niveaux (épine dorsale et un maillage secondaire), est aujourd'hui bien développé et fonctionnel, permettant à la fois de répondre aux besoins des utilisateurs journaliers pour les trajets domicile – travail mais également aux attentes des promeneurs et cyclistes souhaitant découvrir le territoire.

Au sud comme au nord du territoire, la structuration du réseau permet de desservir et de découvrir les principaux lieux du patrimoine paysager, architectural et naturel. Une articulation entre les milieux naturels et les circuits qui trouvent toute leur cohérence dans la découverte du territoire, dont les cours d'eau, constituent « les fils d'Ariane ». Les aménagements existants le long de la Marne, permettant de relier les bords de Marne à l'Aqueduc de la Dhuis et aux chemins le long des rus d'Armoins et du Bouillon, au nord ; ainsi que les interventions écologiques réalisées sur les vallées de la Marne et de la Gondoire afin de réhabiliter ces deux cours d'eau ont été des éléments de construction de hiérarchisation de ce schéma des circulations douces.

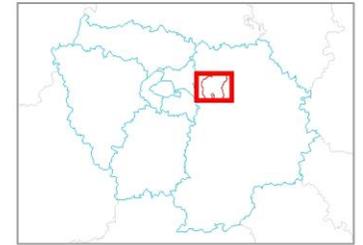
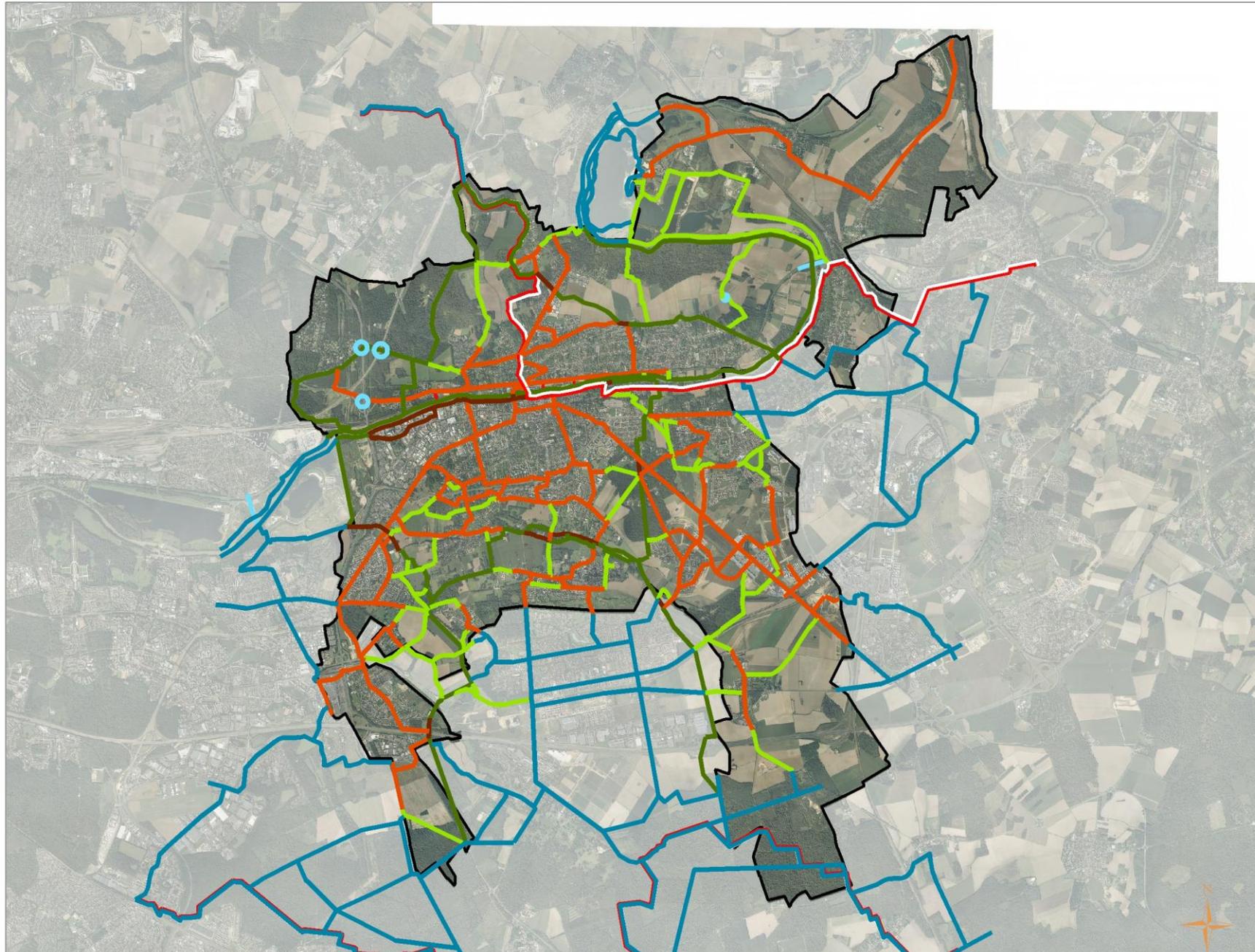
Ces liaisons à la fois fonctionnelles et de loisirs permettent aujourd'hui de relier la Marne au nord et la Forêt de Ferrières au sud, malgré le problème récurrent du franchissement de l'A4. Elles permettent aussi d'assurer les liaisons transversales est – ouest le long de la vallée de la Marne et en particulier en direction de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne – Torcy à l'ouest et la vallée du Grand Morin à l'est. Elle permet également à tout un chacun de découvrir les richesses patrimoniales (Domaine de Rentilly et Moulin Russon,...), paysagères (points de vue révélant des panoramas tel que la pointe de Conches, le belvédère de Lagny...) et naturelles (Etang de la Loy, ...) du territoire avec un fil conducteur naturel composé par les rus du territoire (Brosse, Gondoire, Bouillon, Armoins...).

Les circulations douces permettent de favoriser l'appropriation des différentes ambiances du territoire (urbain, forestier, aquatique, agricole...) et des éléments majeurs du patrimoine naturel et culturel qui les accompagnent.

IV.3. La base de loisirs de Jablines - Annet-sur-Marne

Localisée dans une boucle de la Marne, à environ 35 km de Paris, la base de loisirs de Jablines-Annet-sur-Marne s'étend sur une superficie de 467 ha dont un peu plus de la moitié est située sur Jablines.

¹⁴ CCMG : Communauté de Communes de Marne-et-Gondoire



Circulations douces

- GR et GRP
- Loisir uniquement - Epine dorsale
- Loisir uniquement - Maillage secondaire
- Mixte - Epine Dorsale
- Mixte - Maillage secondaire
- Réseaux environnants
- Traversée



Source : Limites administratives ©DRIEE IDF®, 2010
Circulation douces ©CAMG
Cartographie : Biotope, 2012



Dominée par les coteaux de la forêt régionale des Vallières, la plus grande partie de la Base est composée de plans d'eau résultant de l'exploitation d'anciennes gravières de la Marne. Elle compte la plus grande plage artificielle d'Ile-de-France (15 000 personnes au plus haut de l'été) et c'est la deuxième base en termes de superficie. Sa proximité avec Marne-La-Vallée et Disneyland la rend attractive pour l'accueil des groupes en camping et en hébergement dur. Entre 1999 et 2009, le nombre d'entrées a été en moyenne de 137 000 par an ce qui constitue un pôle de tourisme conséquent¹⁵.

La base de loisirs, propriété de la Région Ile-de-France et gérée par un syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) en régie directe, s'est dotée depuis 1995 d'un schéma directeur et comprend de nombreux équipements.

Cette base propose aux visiteurs de nombreuses activités liées à l'eau (Baignade, téléski nautique, canoë, etc.) mais également des activités sportives et ludiques en lien avec la nature telles que les courses d'orientation, ou la randonnée. Un projet de sentier pédagogique devait voir le jour sur la base, sans quoi le plan de circulation reste encore complexe. En effet, les plans d'eau et l'organisation spécifique des cheminements sont aujourd'hui plus propices à la balade en vélo qu'à la découverte à pied (peu de petites et moyennes boucles à effectuer, compte tenu de la taille des plans d'eau et des chemins existants concentrés autour des deux principaux bassins).



Principaux bassins de la base de loisirs de Jablines (photographies prises sur site – © Biotope)

¹⁵ Ces estimations sont basées sur le nombre d'entrées payantes, le nombre de timbres vendus et le nombre de tickets vendus aux activités payantes.

Enfin, concernant l'entretien des milieux naturels et semi-naturels de la base, une gestion différenciée est en cours sur le site, en lien avec du pâturage et de la fauche définie en fonction des espèces et des milieux naturels identifiées. Des conventions avec des associations de chasse permettent de mettre en place des actions de régulation des nuisibles, alors que les associations naturalistes (CORIF par exemple) travaillent au maintien et à la préservation des espèces patrimoniales, en parallèle de la signature de la Charte Natura 2000. Diverses mesures ont été préconisées depuis 2011 :

- pose des clôtures permanentes sur certaines parcelles afin de préserver la tranquillité des Mouettes mélanocéphales et des Sternes Pierregarin nicheuses,
- une extension du pâturage équin (contrat Natura 2000),
- lutte contre les espèces invasives et envahissantes,
- le remodelage des berges en mauvais état,
- la modification du schéma de circulation,
- le travail sur la trame verte locale (haie...),
- le réaménagement des secteurs de carrières, etc.

Ce site naturel remarquable constitue un atout important en termes d'attractivité. Il est bien préservé des nuisances sonores et visuelles et c'est aussi pour cela que les usagers l'apprécient. La base de loisirs apparaît donc comme un pôle de loisirs mais également un lieu de découverte et de protection de la nature. Les évolutions envisagées en termes de gestion et d'infrastructures doivent permettre de créer les conditions pour que le public découvre la richesse du contexte paysager de la base mais aussi de ses alentours. Enfin, la pratique des activités ludiques et sportives pourrait être associée à un parcours pédagogique sur le thème de l'extraction des sables et des graviers dans la plaine alluviale de la Marne.

V. Menaces et enjeux pour la biodiversité à l'échelle du territoire

V.1. Menaces

L'analyse bibliographique, les informations recueillies dans le cadre des consultations et l'analyse des données cartographiques nous permettent de prendre en compte les menaces qui pèsent sur la biodiversité de ce territoire. Ces menaces peuvent être classées en deux catégories :

- Les menaces liées aux activités humaines,
- Les menaces liées aux évolutions « naturelles ».

➤ **Menaces d'origine anthropique**

Les principales menaces liées aux activités humaines qui entraînent une dégradation des milieux naturels sont liées au développement de **l'urbanisation non maîtrisée** et des **infrastructures de transport terrestre**. Les espaces artificialisés occupent aujourd'hui

plus du quart de la superficie du territoire. La pression urbaine se fait sentir principalement sur le sud du territoire, et le long des grands axes de communication (routes nationales, routes départementales, réseaux ferrés). Le département et le territoire de la CAMG sont traversés par de nombreuses infrastructures de transport de taille importante (autoroutes A4 et A104 notamment). Ces infrastructures artificialisent et fragmentent fortement l'ensemble du territoire, ce qui provoquent la régression des espèces, des milieux et des réseaux écologiques.

D'autres menaces sont également perceptibles dans l'analyse de la bibliographie. Les activités recensées ayant entraîné des dégradations sur la biodiversité sont listées dans le tableau ci-dessous.

PRINCIPALES ACTIVITES HUMAINES ENTRAINANT DES DEGRADATIONS POUR LES MILIEUX NATURELS	
Activités	Principales conséquences pour les milieux naturels et les espèces
Urbanisation non maîtrisée	Destruction directe des milieux naturels Fragmentation des milieux et des populations, diminution des effectifs Banalisation des espèces et des milieux Dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
Infrastructures de transport terrestre	Destruction directe des milieux Fragmentation des milieux et des populations, diminution des effectifs Banalisation des espèces et des milieux Dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
Agriculture intensive	Dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques Dégradation, disparition des prairies Drainage des zones humides
Ouvrages sur rivières	Rupture, fragmentation des continuités écologiques
Rejets domestiques	Dégradation de la qualité des milieux aquatiques

Principales activités humaines entraînant des dégradations pour les milieux naturels
(Sources : biotope, 2011)

➤ **Menaces d'origine « naturelle »**

Deux principales menaces d'origine « naturelle » ont été identifiées dans le cadre du diagnostic écologique :

- La **fermeture des milieux herbacés liée à la dynamique naturelle** et à l'abandon de certains usages. Les pelouses, landes, marais et tourbières sont des milieux remarquables issus d'activités et d'usages mis en place par l'homme (pâturage, fauche, incendies...). L'abandon de ces usages et/ou leur modification en profondeur ont entraîné des modifications importantes pour ces milieux. L'abandon des vergers entraîne une fermeture progressive du milieu et une

régression des habitats et des espèces typiques de ces milieux. Cette situation est particulièrement ressentie sur des espaces tels que Carnetin ou les coteaux de la Marne à Chalifert ;

- Le développement des **espèces envahissantes végétales et animales** telles que la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) sur l'Étang de la Loy et sur les bords de Marne. L'introduction de certaines plantes ou animaux a des conséquences considérables pour la biodiversité. Toutefois, l'expansion de ces espèces est principalement favorisée par l'urbanisation et le développement des infrastructures de transport. S'il est reconnu que les dépendances vertes des infrastructures de transport peuvent servir de corridors de déplacement pour de nombreuses espèces sauvages, il est important de considérer qu'elles le sont aussi pour nombres d'espèces végétales présentant un caractère invasif.

V.2. Enjeux prioritaires en matière de biodiversité

Il s'agit dans ce chapitre, à partir de l'analyse du patrimoine naturel et des menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces, de tirer les conclusions du diagnostic écologique en précisant les enjeux qui apparaissent prioritaires en matière de biodiversité.

V.2.1. Marais, prairies humides... des milieux menacés à court terme

Tous les milieux issus des usages qui ont disparu (pâturage des pelouses, incendie dans les landes...) ou qui ont été profondément modifiés par l'homme (intensification du pâturage et fertilisation sur les prairies) sont menacés de disparition à court terme (pas de temps d'une dizaine d'années) alors qu'ils sont des réservoirs de biodiversité très importants. De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à ces milieux et risquent de disparaître.

La protection foncière de secteurs abritant ces milieux et leur maintien en bon état de conservation (maintien de l'ouverture des milieux) sont des enjeux prioritaires sur le territoire, notamment dans sa partie est (Boucle de la Marne et Montévrain). La maîtrise foncière de ces milieux se trouve, dans certains cas, confrontée au problème de morcellement du foncier.

V.2.2. Les vallées : des continuités écologiques majeures et des réservoirs de biodiversité

La bibliographie et l'analyse de la trame écologique font apparaître les vallées comme des éléments majeurs à prendre en compte dans les enjeux écologiques. Les vallées sont importantes à double titre :

- Elles abritent une grande diversité de milieux naturels, parmi lesquels se retrouvent notamment ceux évoqués précédemment (pelouses, marais...) mais aussi les boisements alluviaux qui constituent des enjeux forts pour la biodiversité;
- Les cours d'eau qui parcourent les vallées constituent des réseaux écologiques à traiter en priorité car ces réseaux forment une trame très importante.

Les vallées sont particulièrement soumises à diverses activités qui entraînent une dégradation des milieux naturels : urbanisation, aménagement de voies de communication, ouvrage sur les cours d'eau, exploitation alluvionnaire... Leur rôle de corridor écologique est très dégradé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les milieux naturels qu'elles abritent constituent un enjeu écologique prioritaire.

V.2.3. L'importance des continuités écologiques dans les zones agricoles

Les plaines et plateaux cultivés sont certes considérés comme des espaces pauvres en termes de biodiversité, toutefois les îlots de végétation (bosquets, haies, chemins enherbés...) présent dans ces espaces sont d'une importance considérable. Ils constituent

les principaux lieux de reproduction, d'alimentation, de déplacement pour la plupart des espèces présentes. La conservation, l'amélioration des réseaux écologiques dans les espaces de grandes cultures constituent un enjeu écologique prioritaire, notamment dans les espaces périurbains.

V.2.4. Retrouver une typicité des milieux en contexte urbain

Afin de répondre aux enjeux de valorisation des espaces verts, d'insertion paysagère des parcs urbains et d'accompagnement de voirie, il est nécessaire d'éviter la banalisation des milieux, la destruction des sols et la prolifération des espèces envahissantes.

Les espaces verts aménagés sont fragmentés et homogènes d'un point de vue paysager. La renaturation des milieux répond aux critères de développement durable en limitant les fréquences de fauche et le désherbage chimique. Par exemple, le développement de prairies fleuries est une démarche permettant de décliner des ambiances et paysages divers dans une recherche d'esthétique, améliorant ainsi le cadre de vie des usagers. Les aspects pratiques et l'intérêt écologique sont également non négligeables.

Les espaces privés ont aussi leur rôle dans la préservation de la biodiversité, en interagissant avec les milieux et espèces naturels. Dans un territoire présentant une forte concentration d'activités et d'habitats individuels, le rôle des espaces verts, jardins privés, etc. n'est pas négligeable. Les thématiques principales sur lesquelles il faudrait agir sont les pratiques de désherbage (pour limiter le désherbage chimique au profit de techniques alternatives) et le choix des espèces végétales (pour privilégier les essences locales, mellifères...).

Certains espaces de la CAMG sont concernés par la présence d'espèces végétales et animales à tendance invasive. Une réflexion doit être mise en œuvre pour éviter leur extension et leur dissémination. La CAMG peut inciter les aménageurs à mettre en place des espaces relais en cohérence avec les espaces environnants : choix d'espèces végétales locales, limitation d'implantation d'essences exotiques et mise en œuvre de gestion différenciée. Elle peut également les sensibiliser au risque de dissémination des espèces invasives et sur les précautions à prendre en phase chantier. Les chartes ou guides de bonnes pratiques sont des outils efficaces de communication.

VI. Synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels

VI.1. Evaluation synthétique de l'intérêt patrimonial

VI.1.1. Compilation bibliographique

Les informations compilées pour l'élaboration de l'indicateur « intérêt patrimonial » reflètent la richesse des différents secteurs du territoire de la CAMG.

Les secteurs présentant un intérêt patrimonial fort sont principalement concentrés sur les extrémités Nord et Sud du territoire. Elles concernent principalement de vastes espaces boisés fonctionnels qui accueillent une faune et une flore à caractère remarquable. Il s'agit en particulier de la Forêt de Ferrières et des boisements situés de part et d'autre de Thorigny-sur-Marne. Le caractère remarquable est également affirmé sur les bords de Marne, dans sa partie la moins urbanisée, les boucles de la Marne et le marais de Lesches.

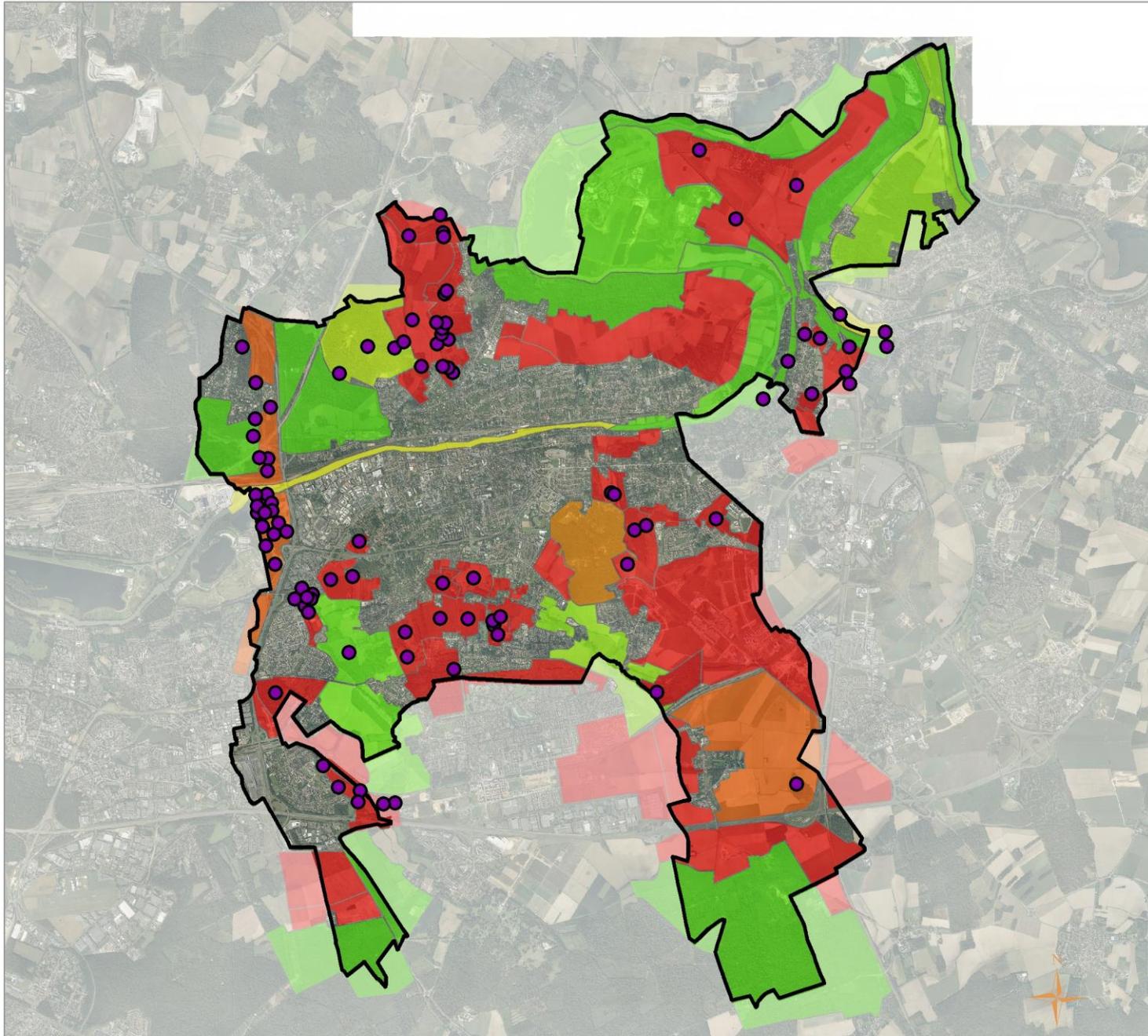
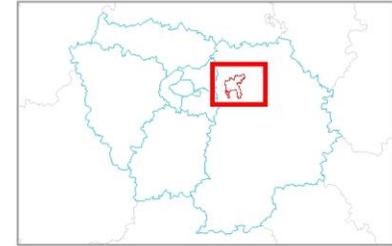
Au sein du territoire, les espaces apparaissent moins riches ou relativement peu connus. Il apparaît néanmoins important de noter que les vallées de la Brosse et de la Gondoire présentent des capacités d'accueil relativement intéressantes pour la faune et la flore, en lien notamment avec la présence de milieux naturels à caractère humide ou prairial.

L'ensemble de ces remarques est néanmoins à relativiser, du fait d'une certaine hétérogénéité de la connaissance à l'échelle du territoire. Certains secteurs, particulièrement suivis, font l'objet de nombreuses observations d'espèces et de milieux à caractère patrimonial. A l'inverse, certains secteurs peu prospectés, peuvent sembler relativement peu riches. Un biais est alors introduit par une différence de pression d'observation.

Ce biais a pu être en partie compensé par des inventaires de terrains sur ces sous-entités en période favorable.

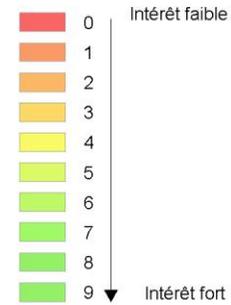
Synthèse de l'Intérêt patrimonial (Avant prospection)

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Territoire de la CAMG
- Lieux de prospection

Intérêt patrimonial



VI.1.2. Prospection de terrain

Cet inventaire complémentaire, effectué au printemps 2011, puis à l'été 2012, sur territoire de la CAMG, a consisté à vérifier les potentialités d'accueil des habitats et à recenser de manière globale, et non exhaustive, les espèces sur les sous-entités écologiques identifiées comme potentiellement intéressantes. Ces prospections, et les notes de pondération qui en découlent, ont pour objectif de rééquilibrer les sous-entités où la pression de prospection est faible voire inexistante.

Les observations issues de cet inventaire ont ensuite été intégrées à la méthode utilisée pour la synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels (Annexe 1), afin de réaliser une synthèse de l'intérêt patrimonial plus équilibrée et proche du territoire (Cf. carte ci-dessous).

Le résultat de cet inventaire permet un rééquilibrage sur certaines sous-entités du territoire, à la fois sur des milieux herbacés (plaine de Jablines, plaine de Jossigny, délaissés des lignes à haute tension), des milieux boisés (Bois de Chigny), mais également des milieux aquatiques et humides (Vallon du Bouillon, Ru de Bicheret, plaine du canal de Meaux) et enfin sur des milieux peu étudiés tel que les parcs et jardins (parc des Frênes, parc du Mont-Evrin, parc de Fontenelle, château de Guermantes).

Les sous-entités présentant un intérêt écologique potentiellement fort sont au nombre de trois :

- le Domaine de Fontenelle au sud, composé d'une mosaïque de milieux du type boisements humides et mésophiles, futaie, taillis, ruisseaux, mares forestières, étang et prairies fauchées, pelouses et arbres d'ornement. Cet espace partiellement clos et peu fréquenté dispose d'un potentiel d'accueil de la faune (Buse variable (*Buteo buteo*), chevreuil (*Capreolus capreolus*)), notamment pour les insectes xylophages ;
- Le vallon du Bouillon au nord, sur les communes de Carnetin, Thorigny-sur-Marne et Pomponne, présente une mosaïque de végétation (champs, pâtures, fruticées et secteurs laissés à l'abandon) favorable à l'accueil potentiel d'espèces telles que la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), la Locustelle tâchetée (*Locustella naevia*) ou encore l'Orvet (*Anguis fragilis*) ;
- Plaine du canal de Meaux, tout à l'ouest du territoire, avec ses habitats de friches et de prairies humides intéressant pour l'accueil des amphibiens, du Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) par exemple.

Sur les vingt-deux sous-entités prospectées, quatorze représentent un intérêt écologique modéré au vue de la représentativité, de la conservation des habitats et des observations. Ils sont répartis principalement au sud du territoire de la CAMG. Ces sous-entités présentent des potentialités écologiques moyennes en lien avec un habitat spécifique peu diversifié, ou localisé (Butte des Glases, Parc des Sablons), ou encore liées

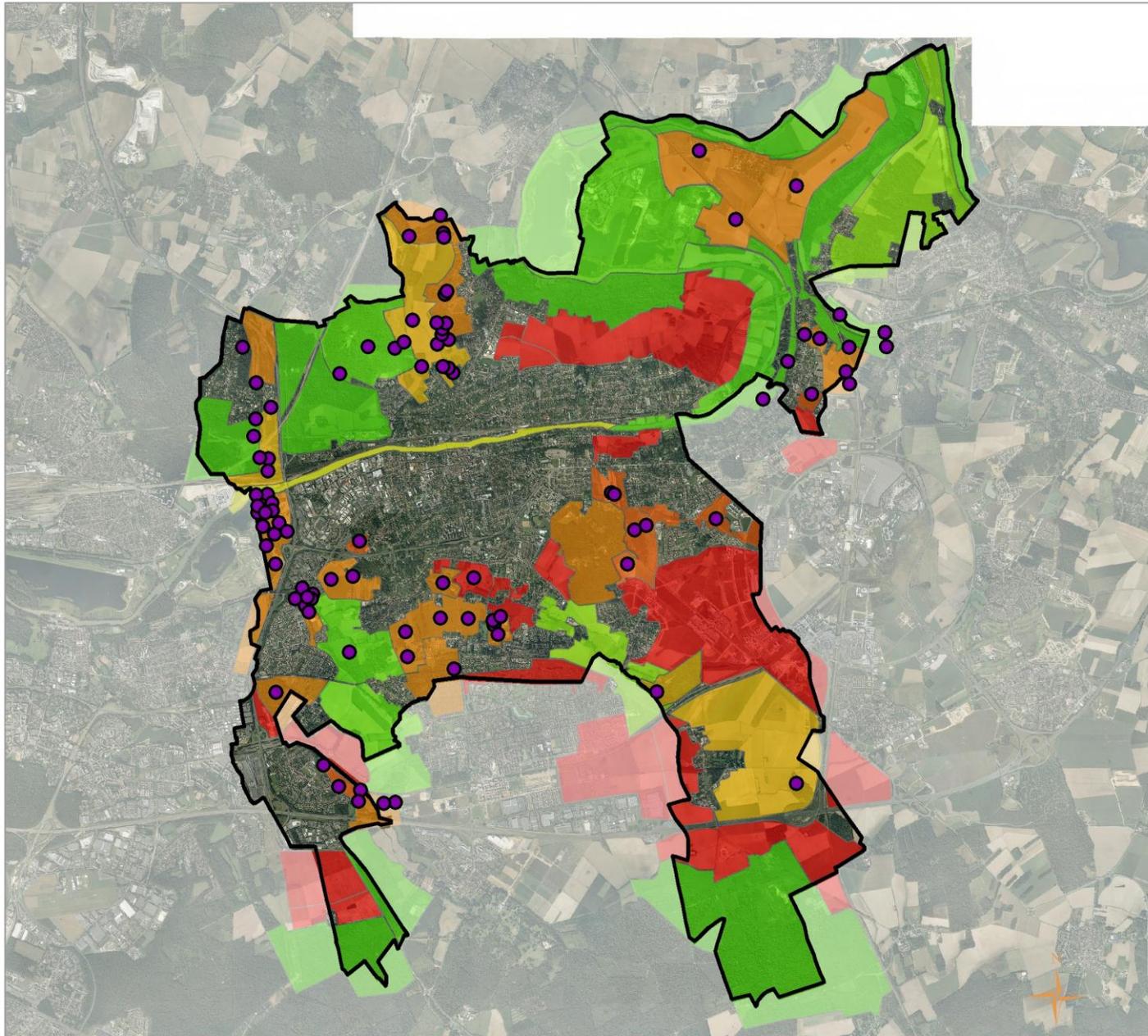
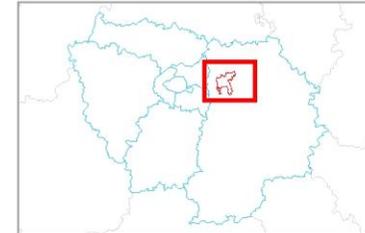
à une fréquentation ou une gestion plus importante (Domaine de Rentilly, délaissés des lignes à haute tension).

Enfin, cinq sous-entités présentent un intérêt écologique potentiellement faible dont une très faible, il s'agit :

- des Rédars sur la commune de Saint-Thibault des Vignes ;
- du délaissé haute tension tout au nord du territoire sur la commune de Pomponne ;
- du vallon de Montévrain et le ru du Bicheret, dont les champs pâturés ne présentent qu'un intérêt actuellement limité, du fait de l'état de conservation dégradé des haies, avec toutefois un potentiel intéressant très localisé sur les zones humides relictuelles ou sur la ripisylve fragmentée ;
- du bois de Chalifert, dont l'intérêt est toutefois à relativiser du fait de l'accès limité par une enceinte ou des grillages ;
- Et enfin, de la butte de Deuil (très faible) dont l'intérêt potentiel d'accueil est quasi inexistant.

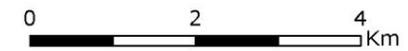
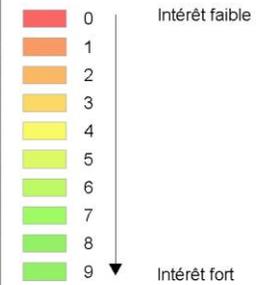
Les prospections effectuées ne permettent pas de recenser de manière exhaustive les capacités d'accueil et l'ensemble des espèces présentes sur ces sous-entités. Ce travail demanderait des inventaires plus poussés sur chaque unité. Toutefois, elles permettent de mettre en exergue des sous-entités dont le maintien, la conservation ou la restauration peuvent apparaître comme intéressante en tant que zones d'accueil ou de transit pour la faune ou la flore.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



● Lieux de prospection

Intérêt patrimonial



Sources : Limites administratives ©DRIEE 2010 -
Orthophotoplan - IGN©, CAMG, 2010
Cartographie : Biotope, 2012

VI.2. Evaluation de la fonctionnalité écologique

L'évaluation, compilée à partir de l'analyse cartographique de l'occupation du sol et des différentes trames écologiques identifiées sur le territoire, permet de mettre en évidence le niveau de fonctionnalité écologique des différents espaces du territoire de l'étude.

Les principaux ensembles fonctionnels sont notamment constitués par les grands massifs forestiers situés au Nord et au Sud du territoire. Ils représentent notamment d'importants cœurs de nature constitutifs de la trame des milieux boisés (Cf. partie III).

La vallée de la Brosse constitue également une entité fonctionnelle, en lien avec la présence de corridors boisés et d'une trame humide fonctionnelle (étang de la Loy en particulier).

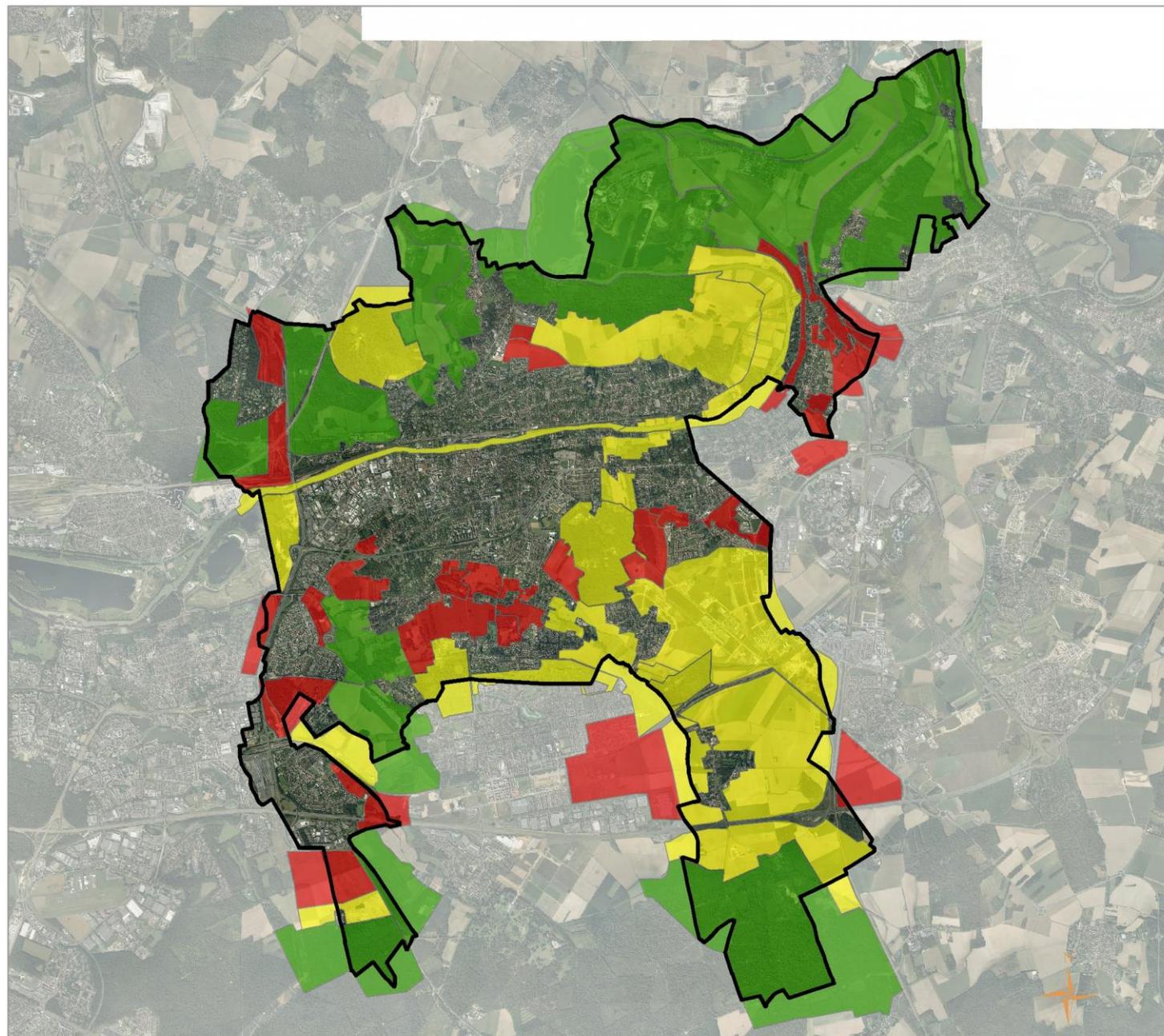
La Marne présente des secteurs disparates en termes de fonctionnalité écologique. Au sein de la boucle nord, sur la base de loisirs et la plaine agricole de Jablines, la fonctionnalité est bonne. Le maintien des lisières forestières et des éléments du paysage (haies, bandes herbeuses) en contexte agricole permet de conserver un secteur fonctionnel pour les espèces cibles. Cette situation se dégrade ensuite en direction des secteurs plus urbains du territoire.

Parmi les autres espaces à fonctionnalité moyenne, plusieurs entités peuvent être citées. Il s'agit notamment :

- du plateau de Thorigny, enclavé entre la Forêt des Vallières et Thorigny-sur-Marne,
- les espaces agricoles du sud-est du territoire, sur la plaine de Jossigny. Ils sont traversés par les corridors mais la fonctionnalité est dégradée par les nombreuses infrastructures de transport (A4, RER).

Enfin, un certain nombre d'espaces s'avèrent faiblement fonctionnels, du fait notamment de la présence de ZAC qui dégradent voire rompent les corridors écologiques.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



- Territoire de la CAMG
- Fonctionnalité écologique**
- Bonne
- Dégradée
- Très dégradée



Sources : Limites administratives ©DRIEE 2010 -
Orthophotoplan - IGN®, CAMG, 2010
Cartographie : Biotope, 2012

VI.3. Synthèse de l'intérêt paysager

Le diagnostic paysager du territoire montre une importante représentation des secteurs à intérêt paysager fort.

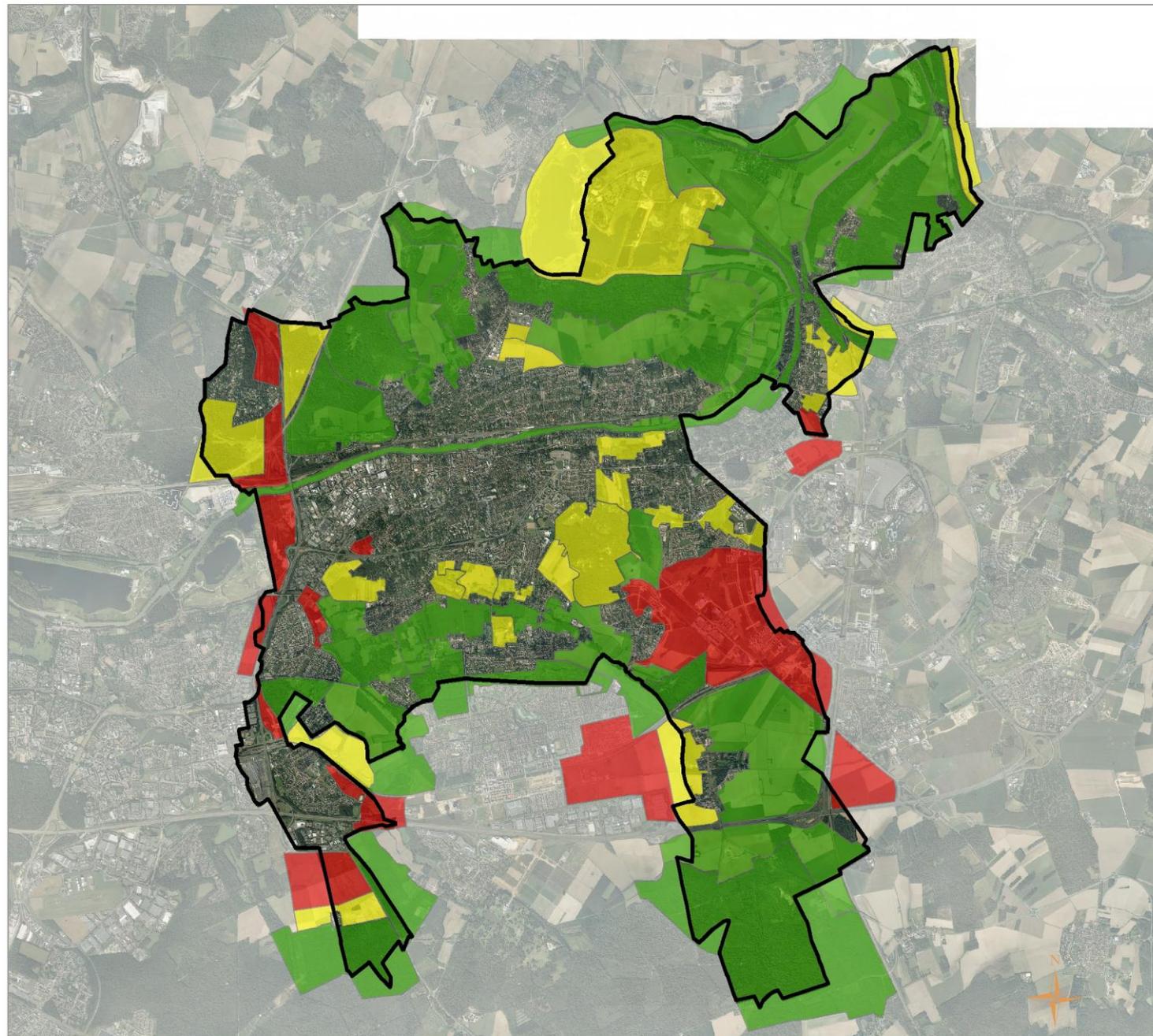
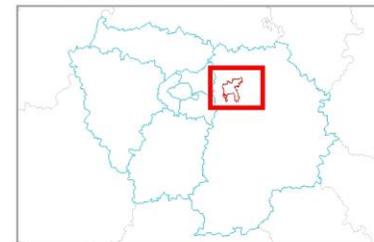
Ceci est notamment lié au caractère vallonné de certaines parties du territoire qui offre des perspectives élargies sur les alentours et des points de vue remarquables. On retrouve notamment cette caractéristique au niveau des boucles de la Marne et des territoires agricoles (Jablins, Jossigny entre autres).

Les espaces boisés constituent également des éléments marquants, structurant le paysage, comme cela a été présenté dans la partie III du présent rapport.

L'intérêt paysager des vallées (Brosse, Gondoire, Bicheret) est également notable, avec la délimitation des vallées et les nombreux sites architecturaux réhabilités, tel que le Moulin Russon ou les nombreux parcs et châteaux.

A l'échelle du territoire, plusieurs espaces ont, à l'inverse, été identifiés pour leur faible intérêt paysager. Il s'agit notamment des secteurs en cours d'urbanisation, où la présence de ZAC interfère dans l'ambiance et la structuration des perspectives.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Territoire de la CAMG

Intérêt paysager

- Faible
- Moyen
- Fort



VI.4. Le niveau de protection des espaces

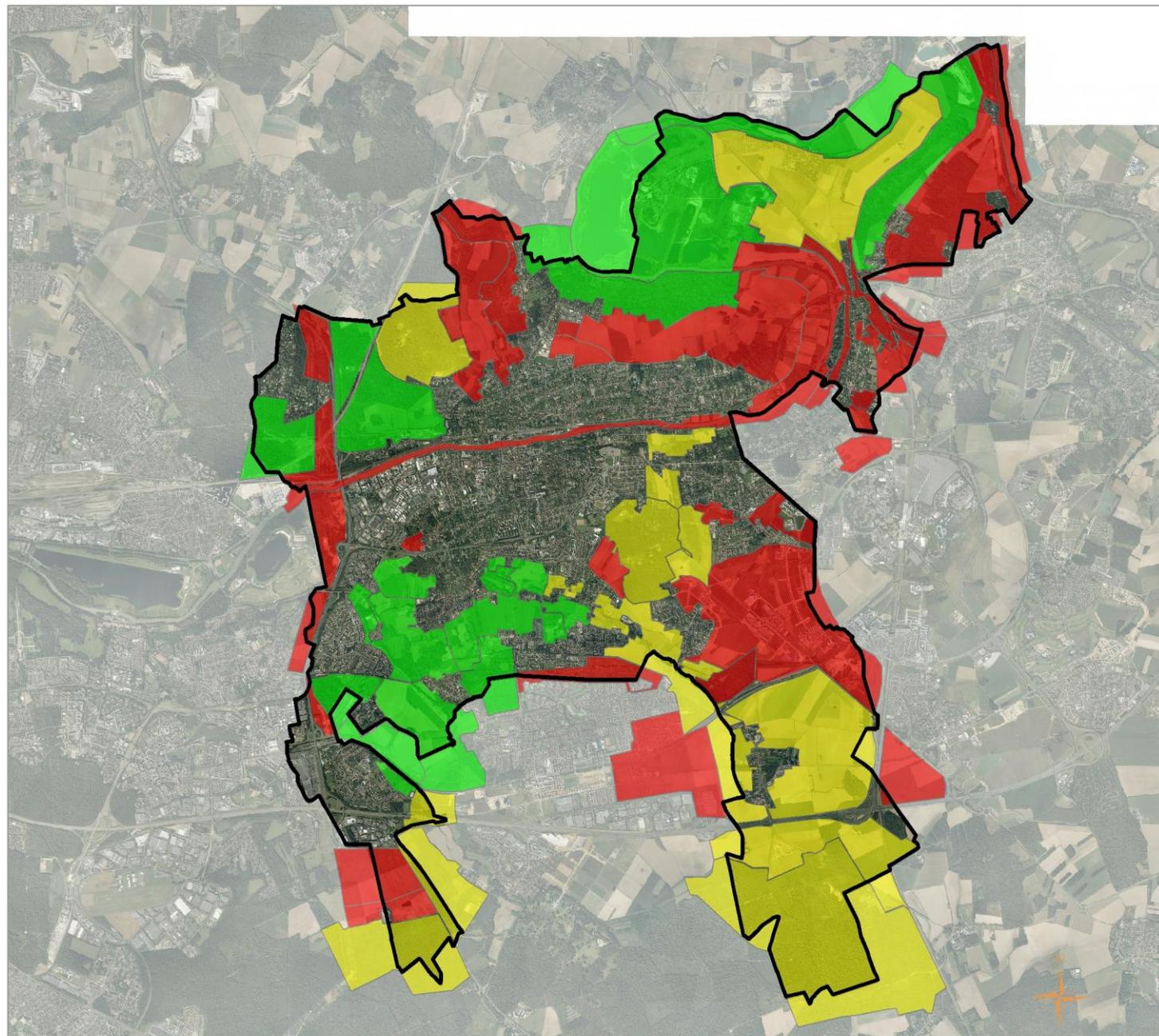
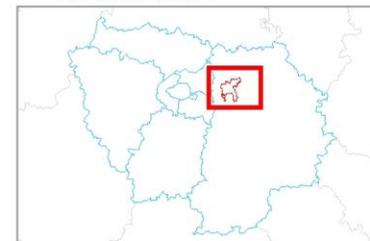
L'analyse de la répartition des zonages du patrimoine naturel sur le territoire et de leurs différentes implications permet d'évaluer le niveau de prise en compte et de protection existant sur les différents secteurs étudiés.

Il ressort notamment :

- Un niveau de protection moyen à faible sur la grande majorité du territoire. A l'échelle du territoire, ceci se concrétise notamment par la présence de PRIF (Brosse et Gondoire notamment) et d'ENS (Bord de Marne)¹⁶ ;
- Un niveau de protection fort :
 - sur les entités incluses dans la ZPS « Boucles de la Marne ». L'inclusion dans ce zonage induit notamment la nécessaire réalisation d'une évaluation des incidences au titre des directives européennes, pour un certain nombre de projets et de documents de planification. Une entité, à l'ouest du territoire, est également concernée par le site Natura 2000 « Bois de Vaires-sur-Marne » mais de façon marginale.
 - sur les entités comprises dans des sites inscrits et site classé, sur les secteurs notamment de la vallée de la Brosse, de la Gondoire et du Bois de Pomponne.

¹⁶ Des projets de PRIF sont actuellement en discussion sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Carnetin est pourront à termes augmenter le niveau de protection sur les espaces agricoles et forestiers concernés.

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



Territoire de la CAMG

Niveau de protection

- Faible
- Moyen
- Fort



VI.5. Les menaces pesant sur les espaces naturels

L'identification des secteurs en mutation sur le territoire (secteurs en cours d'urbanisation ou avec des projets à plus ou moins long terme) permet de mettre en évidence les espaces naturels dont la pérennité risque de ne pas être assurée.

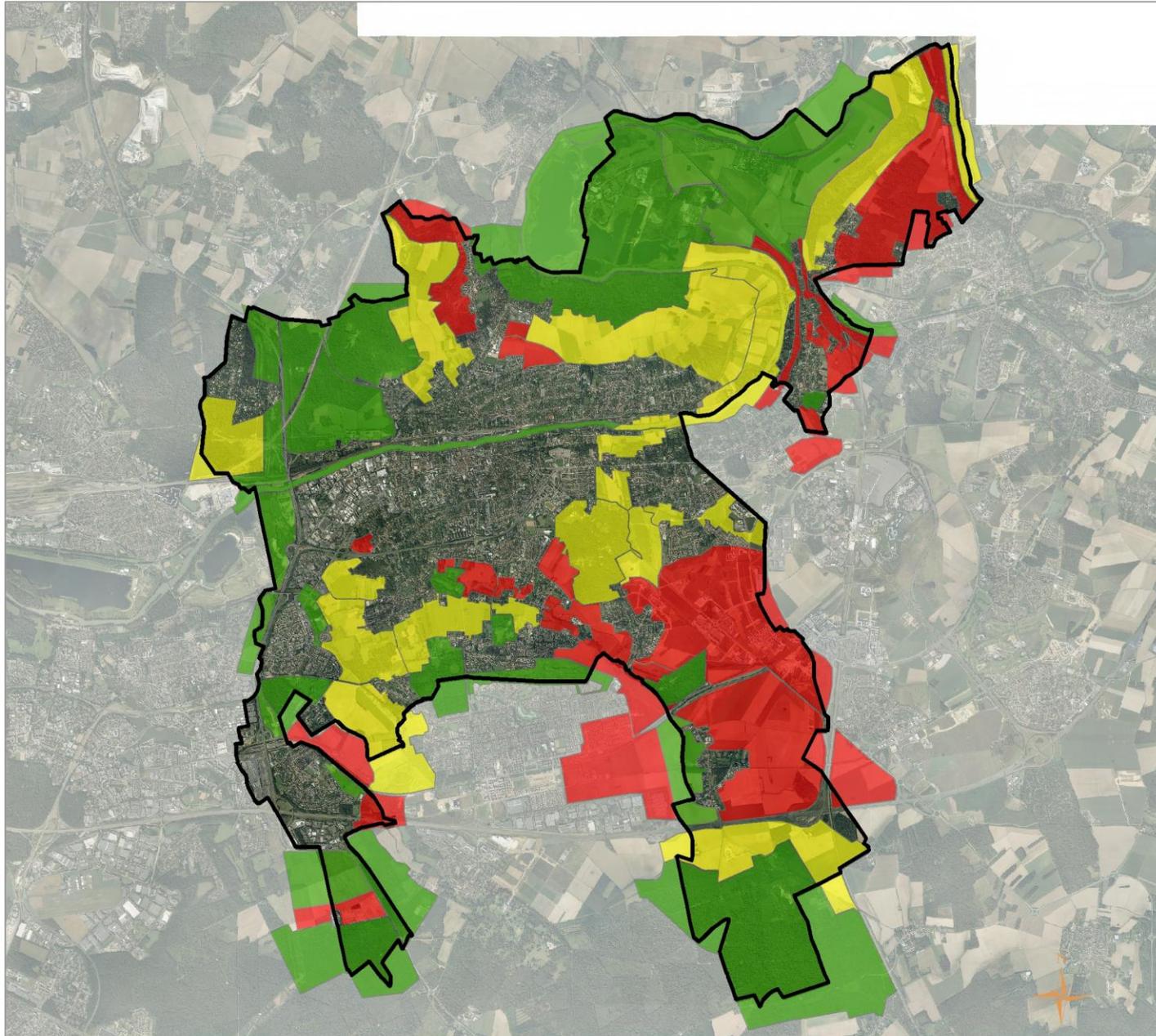
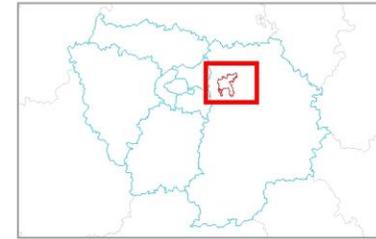
Ces menaces consistent, d'une part, en des projets d'urbanisation importants, mais également en une urbanisation plus diffuse qui gagne progressivement certains espaces (mitage du territoire).

Les principales entités concernées par des menaces importantes sont notamment les espaces agricoles autour de Jossigny, Montévrain et Chanteloup-en-Brie sur lesquels d'importants projets existent, mais également les coteaux de Lesches et de Carnetin, plutôt concernés par un mitage de l'espace.¹⁷

Les grands boisements apparaissent, quant à eux, relativement peu menacés, du fait, notamment de l'intervention importante de l'AEV. Un certain nombre de ces boisements (dont la Forêt des Vallières) sont en effet des propriétés régionales (Cf. Partie III).

¹⁷ Des projets de PRIF sont actuellement en discussion sur les communes de Thorigny-sur-Marne et Carnetin est pourront à termes diminuer les menaces sur ces espaces.

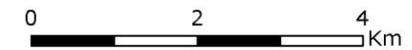
Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



▭ Territoire de la CAMG

Menace

- ▭ Faible
- ▭ Moyenne
- ▭ Forte



VI. La synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels

L'ensemble du territoire étudié présente des niveaux de fonctionnalité variables.

La boucle et les îles de la Marne au nord présentent une bonne fonctionnalité, notamment grâce à la présence de protection forte et de milieux naturels diversifiés et en bon état de conservation.

Le Nord du territoire présente une bonne fonctionnalité liée à la présence de secteurs forestiers homogènes dans la Forêt des Vallières et sur une partie de la Forêt de Pomponne. Elle est ensuite moins fonctionnelle dans les milieux herbacés et sur les rives de la Marne, proches des secteurs urbanisés. Les abords de la Francilienne constituent le principal élément peu fonctionnel de ce secteur, scindant le secteur 1 avec le Bois de Vaires-sur-Marne à l'Ouest et l'ensemble décrit précédemment à l'Est.

Sur le secteur constitué du Pédoncule de Chalifert, de la plaine agricole de Jablines et du marais de Lesches, les degrés de fonctionnalité sont très marqués. L'ensemble constitué par la plaine agricole, le Ru du Rapinet et le Marais du Refuge, au Nord-Est est fonctionnel, alors que le secteur de Chalifert n'est plus fonctionnel à la suite d'un fort mitage de l'espace par les voies de communication et l'urbain.

Des problématiques de mitage de l'espace qui se retrouvent sur l'ensemble du secteur faiblement fonctionnel entre les bords de Marne et la Forêt de Ferrières sont à relever. Ce secteur, traversant le plateau de Jossigny, est indéniablement le corridor écologique le plus dégradé en raison de la forte présence d'infrastructures de communication, de différents projets urbains prévus à court terme et de la disparition des différents éléments relais (bosquets, haies...). Cette situation se retrouve sur certains secteurs de Montévrain dont les projets d'aménagement envisagés menacent également ces espaces à court terme.

Une perte de fonctionnalité qui se constate également sur le secteur des Vallées de la Brosse et de la Gondoire, avec de fortes contraintes de déstructuration du territoire liées à l'urbanisation et aux voies de communication.

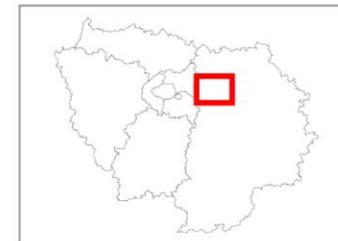
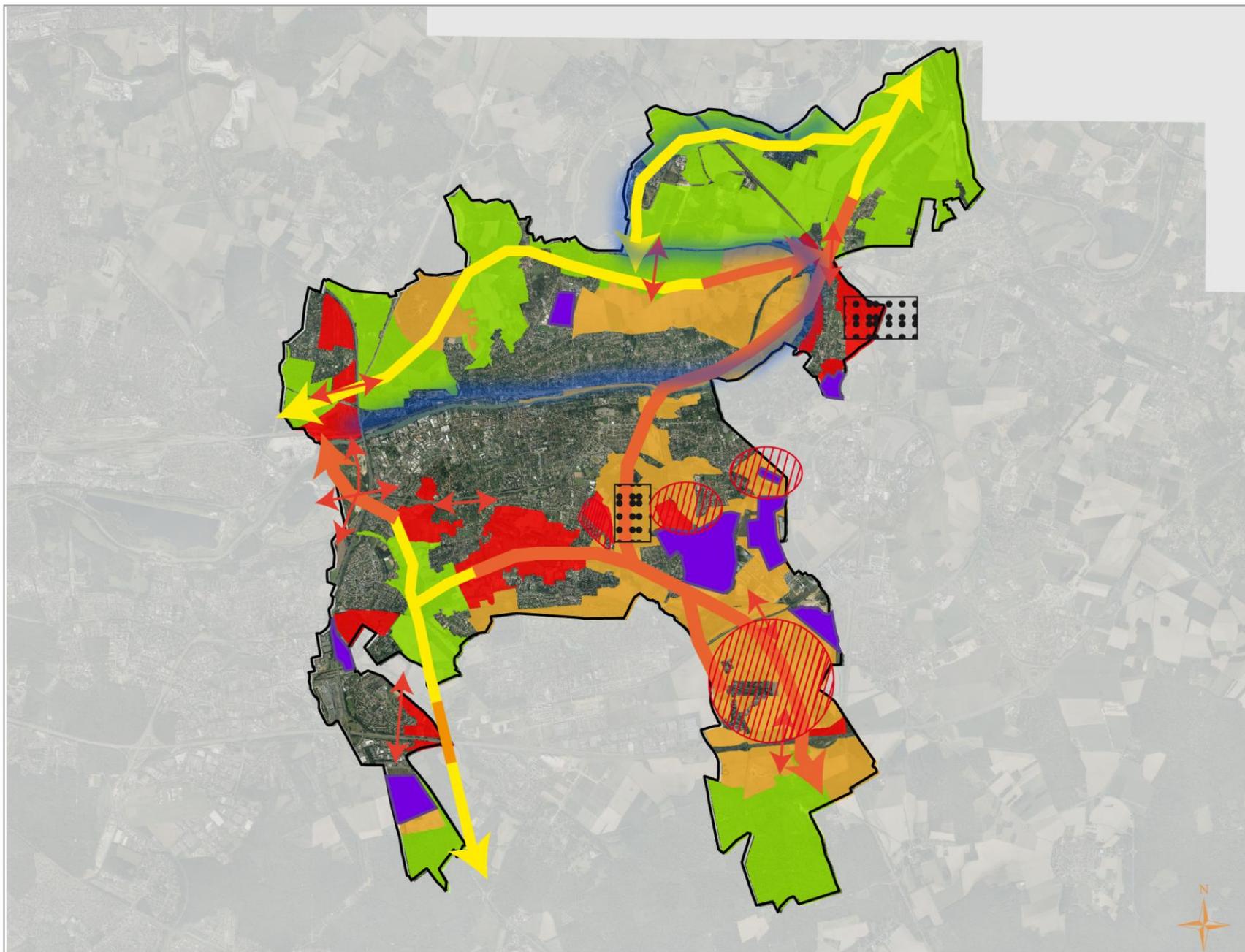
Le sud du territoire est donc relativement peu fonctionnel, à l'exception d'un ensemble naturel constitué de l'étang de le Loy et du ru de la Brosse qui permet de conserver un espace relais encore fonctionnel entre le sud et le nord du territoire.

En termes de connectivité, les enjeux sont donc multiples. Afin de réhabiliter les principales connectivités sur le territoire, il paraît nécessaire de restaurer la continuité écologique allant de la Forêt de Ferrières vers la vallée de la Marne via le Bois de Chigny et la plaine de Jossigny.

Cela passe tout d'abord par la préservation des connectivités fonctionnelles existantes sur le territoire, au Nord et au niveau de l'étang de la Loy.

Le rétablissement de la connectivité entre le Nord et le Sud peut être envisagé par différentes interventions :

- L'amélioration de la qualité globale de la rivière Marne et la poursuite des aménagements « écologiques » sur les rus de la Brosse et de la Gondoire, en vue d'aboutir à une meilleure qualité des habitats aquatiques et des milieux humides connexes.
- Le maintien des espaces relictuels encore relativement fonctionnels entre le bois de Chigny et la Marne, via le coteau de Montévrain, et la restauration du corridor symbolisé par le ru du Bicheret.
- Le traitement des points de blocage, en particulier liés aux infrastructures de transports (buses, talus...), avec un maintien des espaces boisés relictuels et des lisières, constituant des éléments relais, afin de conserver les sites de transition importants entre des zones forestières, urbaines et agricoles.
- la prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires (mares et milieux humides intraforestiers) avec la poursuite d'une gestion forestière adaptée (conservation d'arbres morts et sénescents, ...) et un entretien des espaces ouverts délaissés dans l'objectif de réhabiliter des espaces actuellement faiblement fonctionnels.



Fonctionnement naturel

- Ensemble fonctionnel
- Ensemble relativement fonctionnel
- Ensemble peu fonctionnel

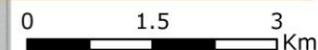
Menaces sur le fonctionnement

- Espaces agricoles en cours d'artificialisation ou en voie de disparition
- Zones à proximité de projets urbains importants
- Zones soumises à un fort mitage de l'espace

- Continuités écologiques fractionnées

Enjeux

- Connectivités écologiques à préserver
- Connectivités écologiques à restaurer
- Restaurer les milieux humides des bords de Marne



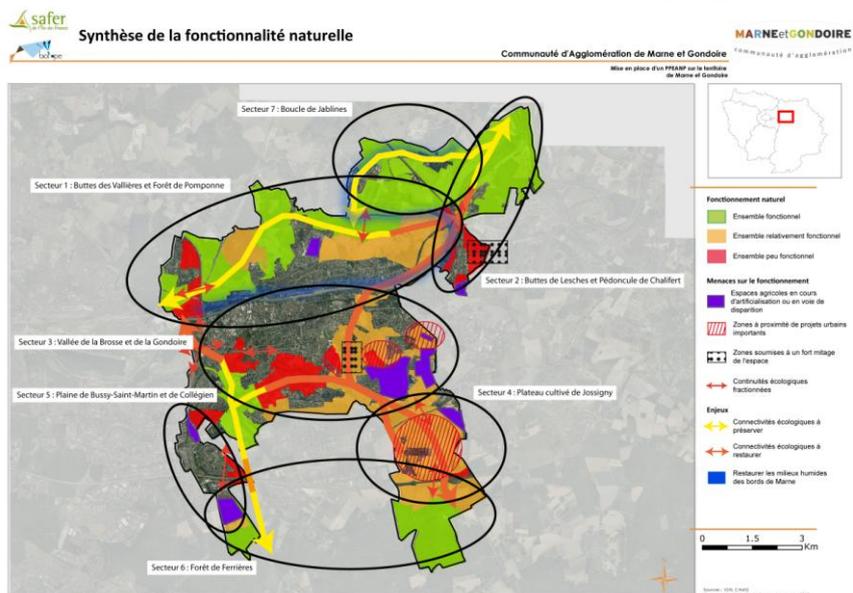
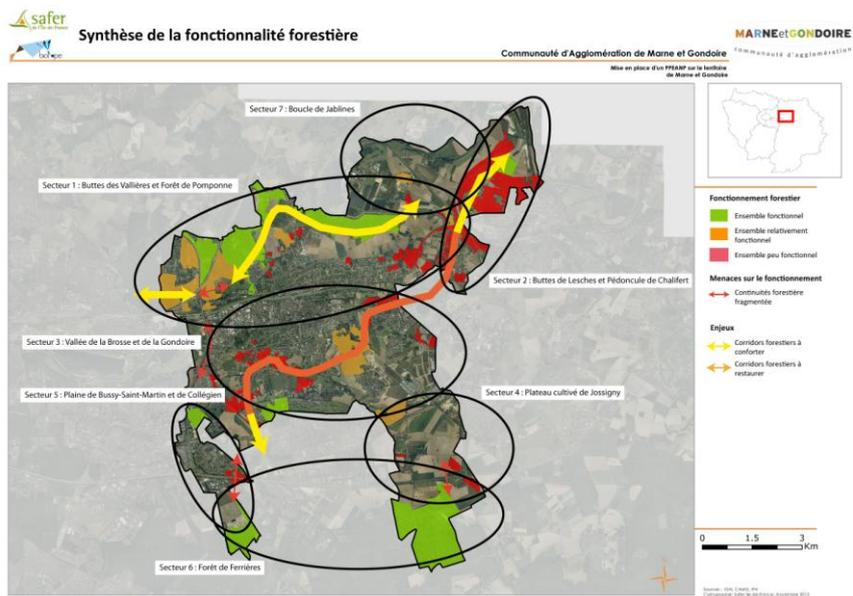
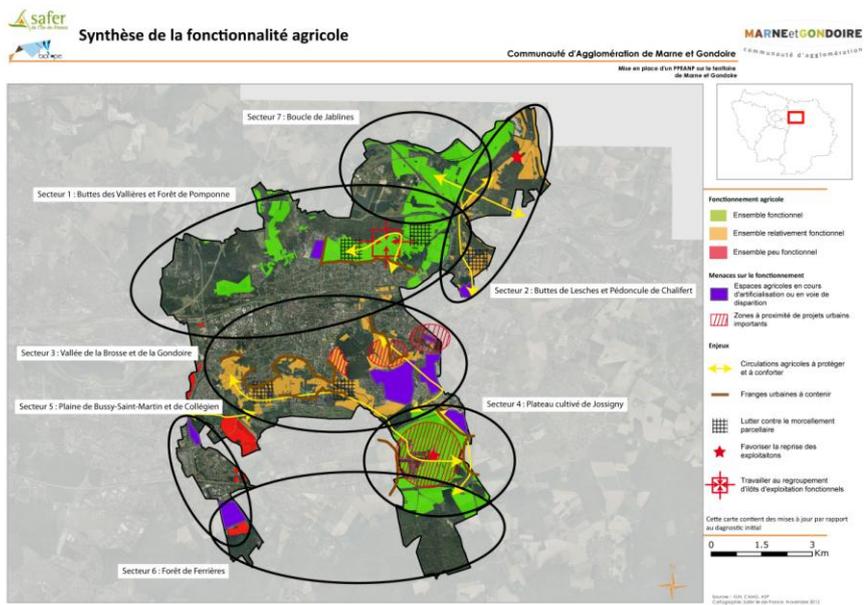
PARTIE V

SYNTHESE DE

L'ANALYSE DES

ESPACES OUVERTS

La phase de diagnostic

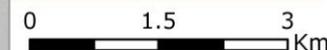
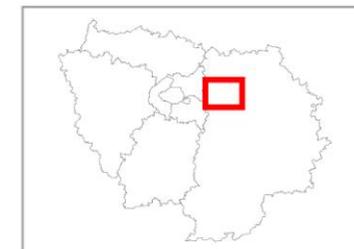
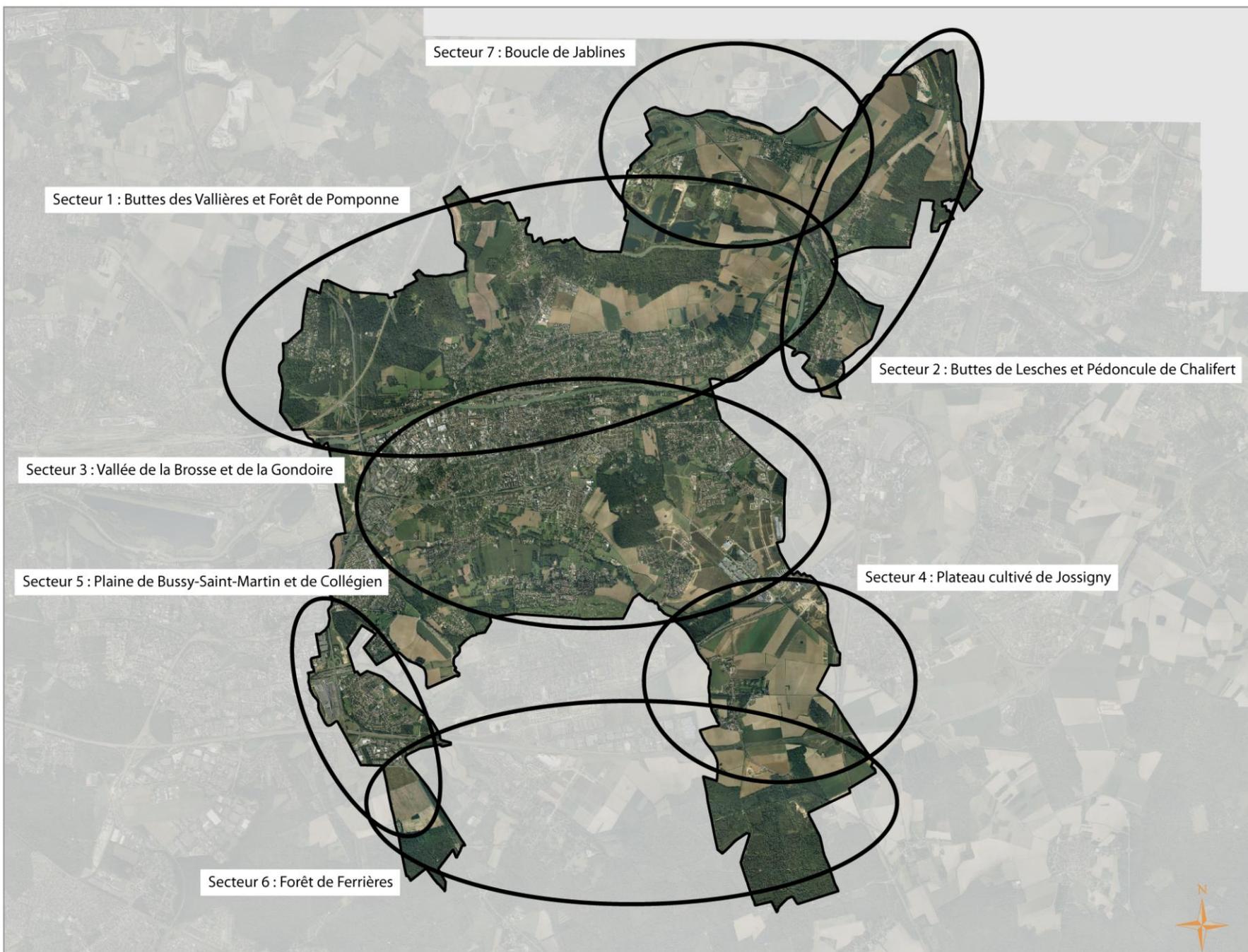


I. La méthodologie

Tout comme dans les différentes parties consacrées à chacun des espaces, l'analyse se réalisera par grandes entités ou grands secteurs (Cf. carte ci-après) en tenant compte de la fonctionnalité agricole, forestière et naturelle.

Les critères d'évaluation			Synthèse de chaque espace	Synthèse générale de l'entité géographique
Les espaces agricoles				
Qualité des sols				
Part de SAU du secteur				
Caractéristique du parcellaire				
Degré de structuration des exploitations				
Modes de faire-valoir				
Degré de protection				
Facteurs de fragilisation				
Les espaces forestiers				
Fonctionnalité environnementale				
Fonctionnalité de gestion				
Fonctionnalité sociale				
Degré de protection				
Les espaces naturels				
Intérêt patrimonial				
Fonctionnalité écologique				
Intérêt paysager (fonction socio-éco)				
Niveau de protection				
Niveau de menace				

La synthèse permettra de dégager la fonctionnalité générale de chaque secteur.

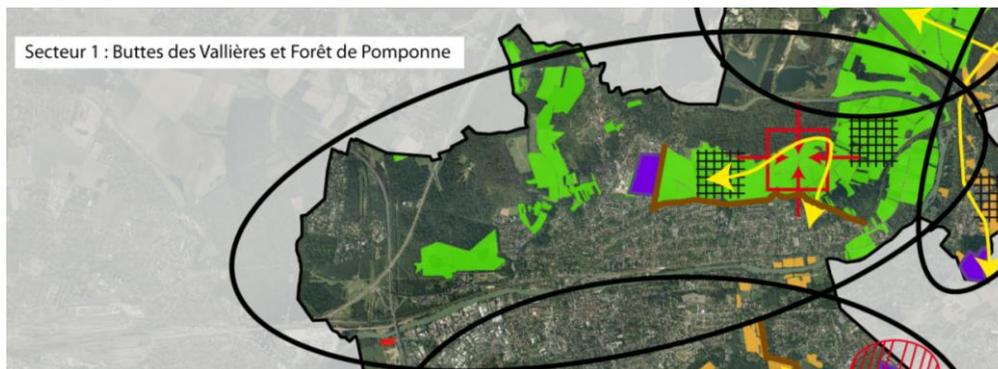


II. La synthèse par secteur

II.1. Secteur 1 : Butte des Vallières et forêt de Pomponne

II.1.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

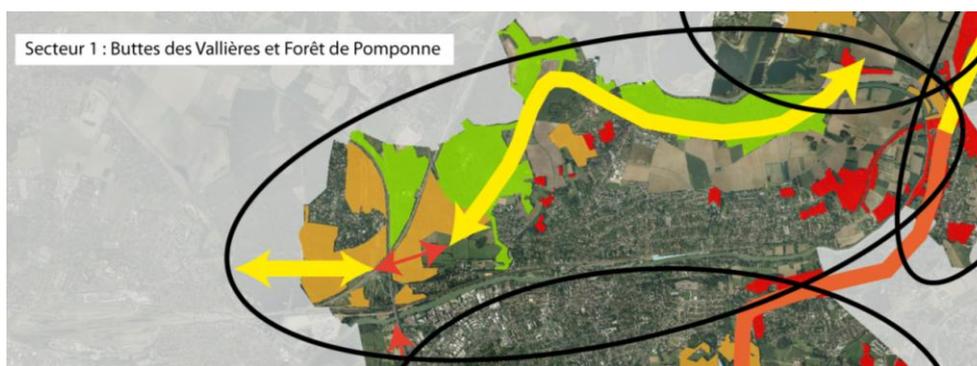
Les espaces agricoles



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité agricole

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces agricoles		
Qualité des sols	Inégale	Espace fonctionnel, malgré la problématique du morcellement parcellaire
Part de SAU du secteur	21%	
Caractéristique du parcellaire	0,37ha	
Degré de structuration des exploitations	Moyen	
Modes de faire-valoir	1% de SAU précaire	
Outils de protection	PRIF, PPRI, ENS	
Facteurs de fragilisation	Peu	
Fonctions sociale et environnementale	Bonnes	
Les enjeux :		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Etudier le regroupement du parcellaire ;</i> - <i>Conforter la diversité des systèmes de culture et de commercialisation.</i> 		

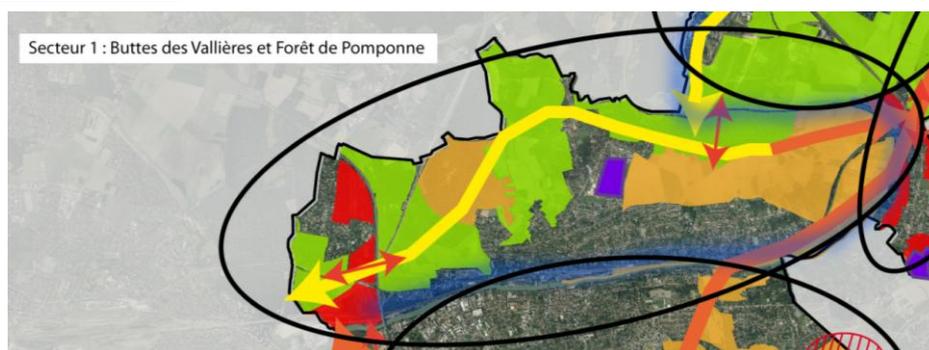
Les espaces forestiers



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité forestière

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces forestiers		
Fonctionnalité environnementale	Bonne	Fonctionnel sur la forêt de Vallières et l'est de la forêt de Pomponne, relativement fonctionnel à l'ouest de la forêt de Pomponne
Fonctionnalité de gestion	Forte en forêt des Vallières	
	Moyenne en forêt de Pomponne	
Fonctionnalité sociale	Bonne en forêt des Vallières,	
	Moyenne en forêt de Pomponne	
Degré de protection	Fort	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les documents de gestion à l'Ouest de la forêt de Pomponne ; - Permettre la découverte de la forêt de Pomponne ; - Renforcer les structures de découverte du massif des Vallières en développant ; - les cheminements à l'intérieur du Massif. 		

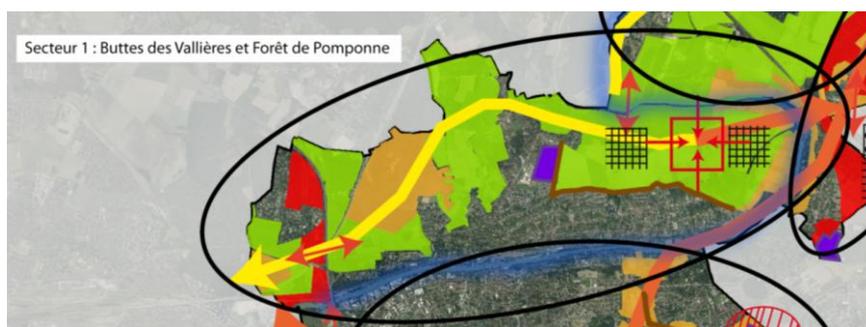
Les espaces naturels



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité naturelle

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Fort dans les boisements, faible en milieu ouvert	Espace présentant des niveaux de fonctionnalité différents : bonne dans la forêt des Vallières et sur une partie de la forêt de Pomponne, relativement fonctionnel dans les milieux herbacés et sur les rives de la Marne
Fonctionnalité écologique	Bonne au nord et moyenne au sud	
Intérêt paysager	Fort	
Niveau de protection	Fort à faible	
Niveau de menaces	Faible	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité globale de la rivière Marne (autoépuration, habitat et rétention de crues) poursuite des aménagements « écologiques » pour la réhabilitation des bords de Marne et la restauration d'un linéaire de berges important ; - Traiter le problème des habitats non autorisés en rive droite de la Marne sur les secteurs de prairies humides ; - Préserver et restaurer les continuités écologiques en direction du sud depuis la Marne, via le coteau de Montévrain ; - Poursuite d'une gestion forestière douce et très fine ; - Amélioration des lisières en marge des versants de la forêt, en direction des autres massifs boisés alentours ; - Prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires ; - Maîtrise du ruissellement en provenance des zones en développement. 		

II.1.2. La synthèse



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts

Cet espace propose différents types de fonctionnalité :

- **La forêt des Vallières et l'Est de la Forêt de Pomponne représentent un cœur de biodiversité où les continuités écologiques sont respectées.** En termes de gestion, ces espaces permettent **une appropriation par la population** grâce à des outils pérennes et durables, qui ont permis la mise en place d'un réseau de sentiers et de chemins permettant un bon niveau d'accueil du public. L'ouest de la forêt de Pomponne est par contre marqué par un risque de déstructuration assez fort, à cause des grandes infrastructures de transport qui la fragmentent, une urbanisation qui pèse sur ses ressources écologiques et des modes de gestion inexistant malgré des potentialités de mise en place.
- **La plaine agricole** présente une **bonne fonctionnalité de production** avec peu de contraintes d'infrastructure ou d'urbanisation et très peu de fragmentation de l'espace. Cependant, le morcellement du parcellaire pèse sur la structuration des exploitations. Au niveau environnemental, la disparition des anciennes pratiques culturelles fragmentent la circulation des espaces.
- Les bords de Marne jouent **une fonction environnementale majeure** en termes d'habitat, d'étape migratoire, de zone d'alimentation mais également de zone de reproduction pour de nombreuses espèces piscicoles, d'odonates, d'oiseaux et d'espèces végétales, notamment dans sa partie ouest. Cependant, les dégradations liées à des aménagements divers (pontons, enrochement) rendent cet espace moyennement fonctionnel.

II.1.3. Les enjeux

- ⇒ Maintenir la fonction de production de la plaine agricole en travaillant sur le regroupement d'îlots de production
- ⇒ Renforcer la fonctionnalité environnementale de la plaine (traitement des lisières de la forêt, bandes enherbées, maintien des bosquets) et continuer les efforts de gestion environnementale de l'agriculture à proximité des bords de Marne
- ⇒ Renforcer la fonction sociale de la forêt des Vallières en permettant la découverte de l'intérieur du massif

- ⇒ Développer la fonction sociale de la forêt de Pomponne en permettant les accès dans le massif (levée des contraintes liées au caractère privé des chemins, modes de gestion pérennes à développer)

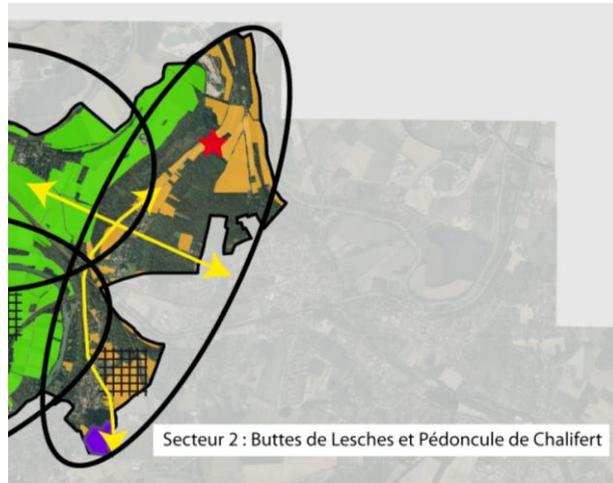
- ⇒ Protéger la fonction environnementale des bords de Marne en partie menacée par l'anthropisation de ce secteur : traitement écologique des rives, limitation des aménagements...

II.2. Secteur 2 : Butte de Lesches et pédoncule de Chalifert

II.2.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

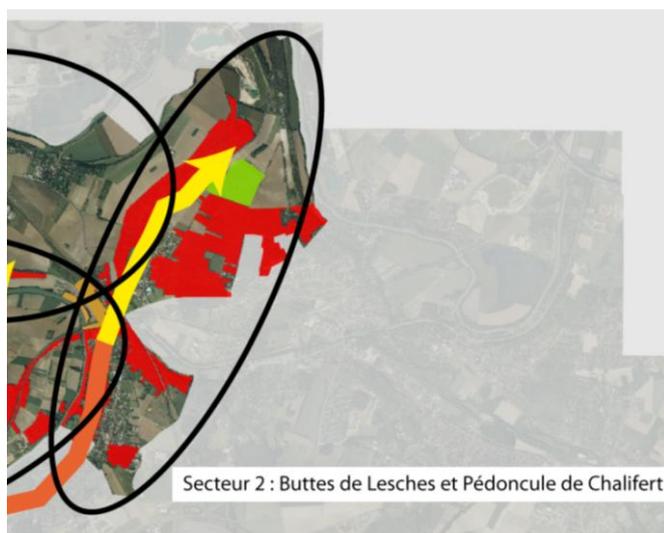
Les espaces agricoles

Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
agricole



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces agricoles		
Qualité des sols	Moyenne à bonne	Espace agricole relativement fonctionnel
Part de SAU du secteur	25%	
Caractéristique du parcellaire	Très morcelé	
Degré de structuration des exploitations	Faible	
Modes de faire-valoir	8% de SAU précaire	
Outils de protection	ENS, PPRI	
Facteurs de fragilisation	Faible	
Fonctions sociales et environnementales	Sous contraintes	
Les enjeux <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la transmission des exploitations ; - Trouver un équilibre entre les enjeux écologiques et agricoles ; - Trouver des valorisations possibles et éventuellement innovantes pour le bâti agricole de caractère 		

Les espaces forestiers

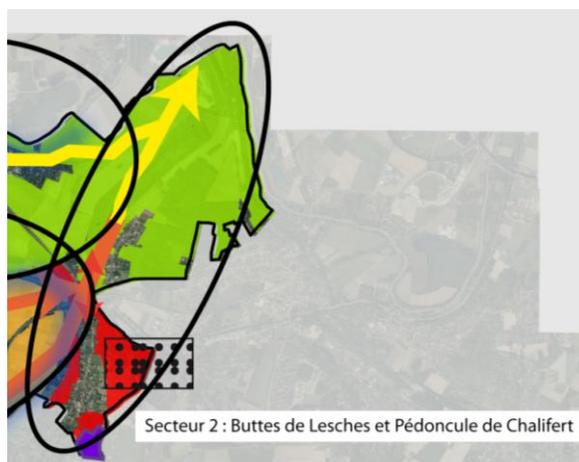


Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
forestière

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces forestiers		
Fonctionnalité environnementale	Relativement bonne	Espace naturel peu fonctionnel
Fonctionnalité de gestion	Mauvaise	
Fonctionnalité sociale	Relativement bonne dans les bois de Lesches	
	Mauvaise sur Chalifert	
Degré de protection	Fort	
<p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Enjeux fort de restructuration du parcellaire et de regroupement de la propriété afin de permettre une gestion durable du bois, et de valoriser le potentiel de production du secteur ;</i> - <i>Améliorer les chemins partant du GR afin de faciliter la découverte des espaces forestiers.</i> 		

Les espaces naturels

Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
naturelle



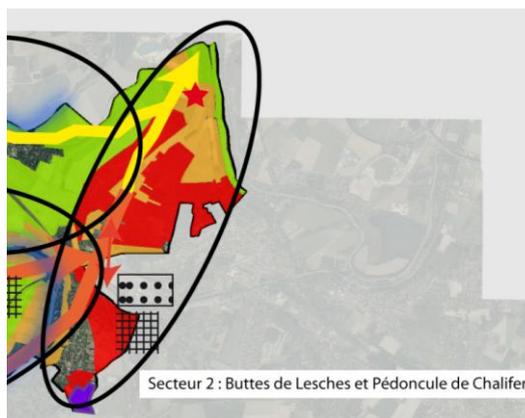
Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Fort sur Lesches	Espace fonctionnel sur Lesches, peu fonctionnel sur Chalifert.
Fonctionnalité écologique	bonne sur Lesches, très dégradée sur Chalifert	
Intérêt paysager	Fort	
Niveau de protection	Moyen	
Niveau de menaces	Moyen (mitage)	

Les enjeux :

- Conserver, créer et préserver les prés, les marais et les mares potentielles ;
- Assurer l'alimentation du Marais pour restaurer la fonctionnalité de la frayère ;
- Poursuivre l'abandon de la culture de peuplier ;
- Maintenir et reconstituer les zones prairiales et les peuplements d'hélophytes de zones humides ;
- Poursuivre la maîtrise publique des terrains ;
- Préserver les vieux boisements en faveur du Grand Sylvain ;
- Optimiser les zones ouvertes hygrophiles (Mégaphorbiaies, roselières, cariçaies) ;
- Conserver l'inondabilité du secteur (marais et champs périphériques)
Encouragement de la mise en place de MAEt.

II.2.2. La synthèse

Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts



Cet espace est marqué par sa fonctionnalité environnementale plus prononcée.

- Sur la commune de Lesches, la fonction productive des espaces agricoles entre en « concurrence » avec sa fonction environnementale. La protection de certains espaces naturels peut parfois diminuer la surface exploitable et les objectifs de production. Ceci peut constituer une contrainte pour certains agriculteurs ou au contraire une fierté pour d'autres qui contribuent au maintien d'espèces à protéger (mise en place de MAEt). Par ailleurs, leur parcellaire est morcelé et bordé de lisières boisées qu'ils doivent entretenir pour maintenir leur surface.
- Les fonctions productives et sociales des espaces forestiers sont fortement contraintes par le morcellement parcellaire et l'émiettement de la propriété qui empêchent la mise en place de gestion d'ensemble. Si le Bois de Lesches est traversé par un chemin de grande randonnée, le reste du massif est peu accessible.
- La fonction environnementale de ces secteurs est par contre primordiale. Les richesses écologiques, surtout au nord sont très importantes et les outils de protection nombreux. Sur Chalifert, par contre, l'urbanisation et le mitage de l'espace freinent les circulations d'espèces animales.

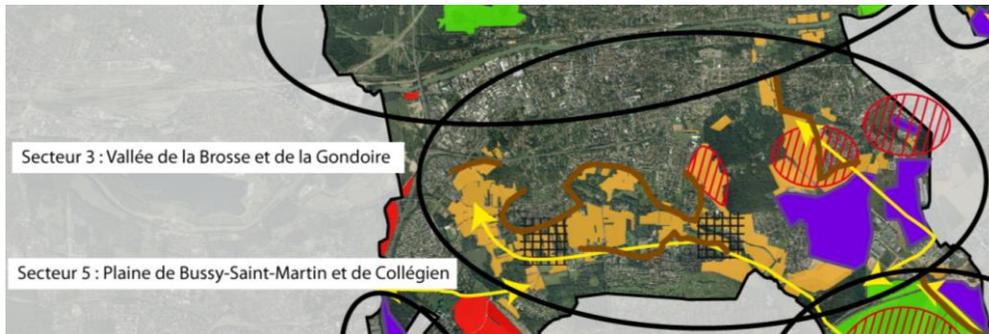
II.2.3. Les enjeux

- ⇒ Préserver la qualité écologique du secteur en encourageant notamment les agriculteurs dans leur rôle d'entretien et de gestion des espaces ouverts
- ⇒ Améliorer la structuration du parcellaire agricole
- ⇒ Valoriser le bâti agricole
- ⇒ Préserver les milieux humides des activités remettant en cause leur pérennité (populiculture notamment)
- ⇒ Maintenir et protéger les espaces prairiaux, en limitant l'urbanisation et le mitage de l'espace
- ⇒ Mettre en place une politique foncière active sur les espaces boisés pour valoriser les potentialités de production, notamment sur le bois de Lesches.

II.3. Secteur 3 : Vallées de la Brosse et de la Gondoire

II.3.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

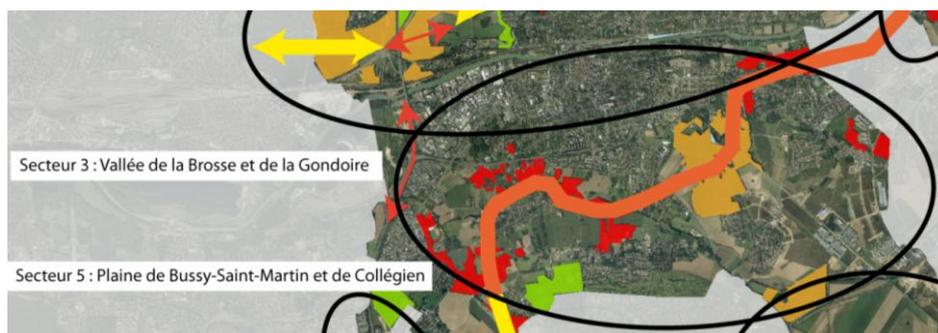
Les espaces agricoles



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité agricole

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces agricoles		
Qualité des sols	Inégale	Espace agricole relativement fonctionnel
Part de SAU du secteur	19%	
Caractéristique du parcellaire	0,4 ha	
Degré de structuration des exploitations	Faible	
Modes de faire-valoir	37% de SAU précaire	
Outils de protection	PRIF, ENS	
Facteurs de fragilisation	Forts	
Fonctions sociale et environnementale	Bonne	
Les enjeux		
<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la transmission, le dynamisme et la diversification des exploitations agricoles ; - Travailler sur les conditions de travail des exploitants (problèmes de voisinage, de circulation...) ; - Travailler au regroupement parcellaire et limiter la pression foncière. 		

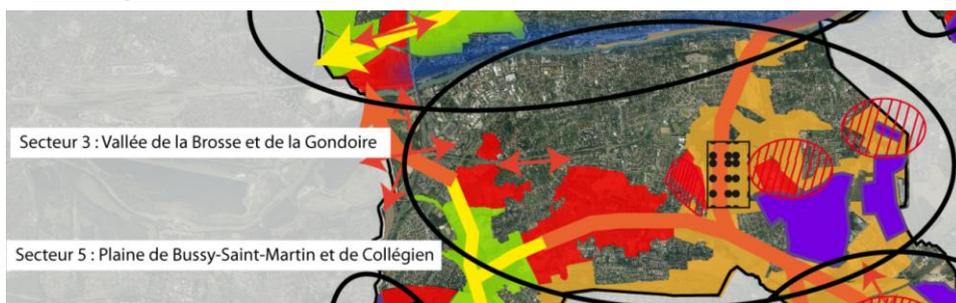
Les espaces forestiers



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité forestière

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces forestiers		
Fonctionnalité environnementale	Moyenne	Espace forestier relativement fonctionnel
Fonctionnalité de gestion	Relativement bonne sur le bois de Chigny	
Fonctionnalité sociale	Bonne sur le Bois de Chigny, bonne sur la Vallée de la Gondoire (aménagement de liaisons douces), mais absente ailleurs	
Degré de protection	Fort	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accessibilité et la fréquentation du bois de Chigny en améliorant les conditions de stationnement ; - Renforcer la gestion du bois de Chigny marqué par un mitage de la propriété, malgré le poids important de la Région ; - Recréer une véritable continuité écologique dans les vallées. 		

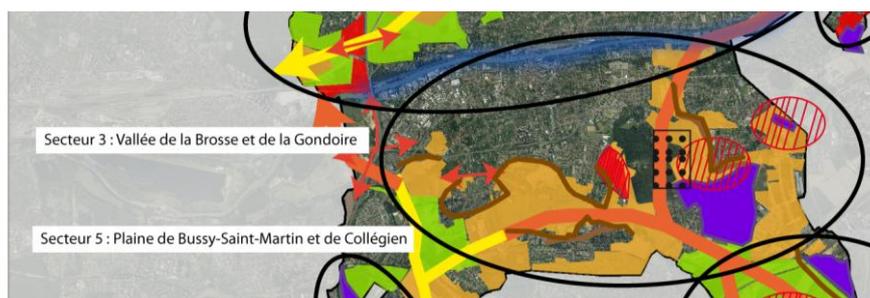
Les espaces naturels



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité naturelle

Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Moyen	Espace naturel relativement fonctionnel
Fonctionnalité écologique	Bonne sur la Brosse, dégradée sur la Gondoire et le Bicheret	
Intérêt paysager	Fort (vallées) à Moyen (Coteau et Vallons de Montévrain)	
Niveau de protection	Moyen	
Niveau de menaces	Variable	
<p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien et amélioration de la qualité paysagère de l'ensemble ;</i> - <i>Réhabilitation et valorisation des vallées (Brosse, Gondoire et Bicheret) en vue d'aboutir à une meilleure qualité des habitats aquatiques ;</i> - <i>Préservation et restauration des continuités écologiques en direction du nord depuis le bois de Chigny, et le parc du Mont-Evrin, via le coteau de Montévrain (Traitement du passage de la D 934) ;</i> - <i>Amélioration des peuplements piscicoles existants ;</i> - <i>Maîtrise des pollutions d'origine agricole ;</i> - <i>Maîtrise des zones inondables pour les crues exceptionnelles sur les rus de la Brosse et de la Gondoire ;</i> - <i>Intégration des différents bassins présents le long des rus dans une réflexion autour des connectivités aquatiques et humides ;</i> - <i>Recréation et restauration de zones humides ;</i> - <i>Amélioration des corridors écologiques malgré la présence de barrières écologiques importantes ;</i> - <i>Maintien d'une continuité écologique forte entre la Forêt de Ferrières et la vallée de la Marne ;</i> - <i>Intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement sur Montévrain et la plaine de Jossigny afin de recréer des milieux favorables aux espèces et aux continuités.</i> 		

II.3.2. La synthèse



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts

Cet espace est complexe, car il est fragmenté et marqué à la fois par une urbanisation relativement importante mais également par des richesses patrimoniales et paysagères remarquables.

- **La fonction de production de l'agriculture y est fortement contrainte :** morcellement des îlots de culture, pression de l'urbanisation (notamment à l'est du secteur : de part et d'autre du Bois de Chigny), conflits d'usage avec les habitants (circulation, dégradations...) faiblesse des surfaces agricoles... Cependant, les exploitations ont su s'adapter et développer des stratégies innovantes aboutissant à **un éventail original d'activités agricoles**. Ainsi **l'agriculture de ce secteur est diversifiée** : élevages bovins lait et bovins viande, centres équestres, maraîchage et arboriculture sans oublier les grandes cultures.
- La fonction environnementale est également contrainte par cette structuration du territoire. Les circulations d'espèces animales sont freinées par la fragmentation de l'espace (RD 934, bords de Marne, urbanisation). Cependant, la présence de rus rend cet espace riche d'un point de vue écologique.
- Au niveau paysager, cet espace regorge de richesses indéniables : parcs, châteaux, cœurs de village, vallons boisés, prairies... L'identité du territoire est garante de ces éléments.

II.3.3. Les enjeux

- ⇒ Etablir des limites claires et durables à l'urbanisation afin de préserver l'intégrité des espaces ouverts et leur qualité paysagère
- ⇒ Réhabiliter et valoriser les vallées de la Brosse, de la Gondoire et du Rapinet en vue d'aboutir à une meilleure qualité des habitats aquatiques
- ⇒ Restaurer et préserver des milieux humides (mares, plans d'eau, marnières) pour recréer les connectivités aquatiques

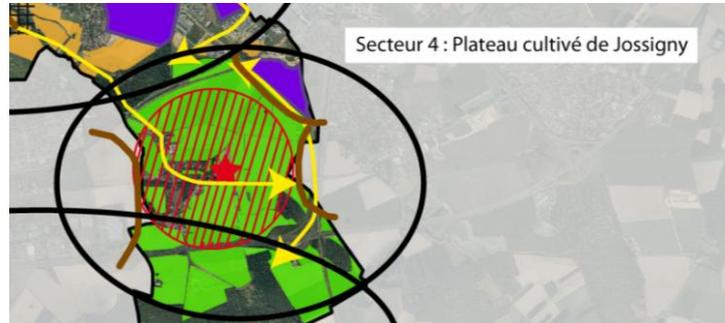
- ⇒ Recréer une continuité écologique forte entre la forêt de Ferrières et la vallée de la Marne
- ⇒ Conforter la fonction de production des exploitations agricoles (regroupement parcellaire) pour rendre pérenne les projets agricoles innovant des agriculteurs du secteur
- ⇒ Intégrer la biodiversité en ville et dans les projets d'aménagement
- ⇒ Développer les lieux d'échange entre la population et les agriculteurs (point de vente directe) et limiter les conflits d'usage (respect des espaces de production, lutte contre les installations illégales...)

II.4. Secteur 4 : Plateau cultivé de Jossigny

II.4.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

Les espaces agricoles

Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité agricole



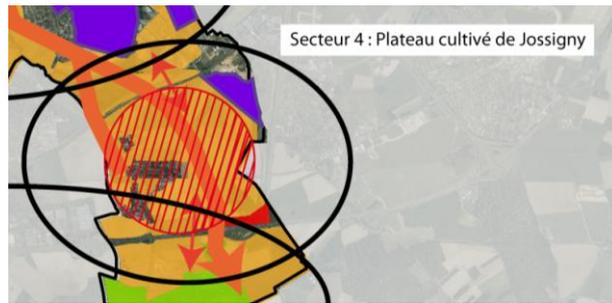
Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces agricoles		
Qualité des sols	Très bonne	Espace agricole fonctionnel
Part de SAU du secteur	41%	
Caractéristique du parcellaire	3,46 ha	
Degré de structuration des exploitations	Fort	
Modes de faire-valoir	16% de SAU précaire	
Outils de protection	PRIF	
Facteurs de fragilisation	Moyen	
Fonctions sociale et environnementale	Moyenne	

Les enjeux

- *Travailler sur les améliorations des conditions de travail des agriculteurs (problèmes de voisinage et de conflits d'usage) ;*
- *Mener une réflexion sur le type de système de culture : les grandes cultures permettent de valoriser des terres présentant historiquement de bons potentiels agronomiques et participent à l'identité du territoire. Si le souhait est de conserver ce type d'agriculture avec des exploitants locaux, il paraît nécessaire de mener une réflexion sur la transmission et la restructuration (qui paraît inévitable) des exploitations. Enfin, le maintien d'une exploitation horticole peut également participer à l'image du territoire. Pour conserver cette activité, la question de la transmission et éventuellement de la commercialisation doit être étudiée ;*
- *Trouver des valorisations possibles et éventuellement innovantes pour le bâti agricole de caractère.*

Les espaces naturels

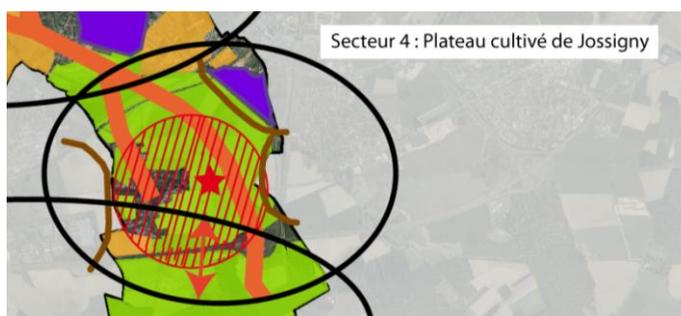
Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
naturel



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Faible	Espace naturel relativement fonctionnel
Fonctionnalité écologique	Dégradée en particulier par les infrastructures de transport	
Intérêt paysager	Fort	
Niveau de protection	Moyen	
Niveau de menaces	Fort	
Les enjeux :		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Restaurer la continuité écologique allant de la forêt de Ferrières vers la vallée de la Marne via le bois de Chigny.</i> 		

II.4.2. La synthèse

Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts



Cet espace est profondément marqué par sa fonctionnalité de production agricole :

- **Les terres sont de bonne qualité et permettent de bons rendements céréaliers.** La Surface Agricole Utile est importante et le parcellaire est groupé, ce qui permet aux exploitants de cultiver de grands ilots, généralement situés autour du corps de ferme, limitant ainsi les problèmes de circulation.
- Par ailleurs, certaines exploitations ont connu de fortes pertes de foncier liées à des projets d'urbanisation notamment sur les communes voisines telles que Bussy Saint-Georges. Plus globalement, ce secteur inscrit entre l'urbanisation de Bussy-Saint-Georges et de Serris à l'est et à l'ouest et de Montévrain au nord, représente un poumon agricole à conserver prioritairement, compte tenu de la qualité de ses terres et de sa structuration très favorable.
- Au niveau environnemental, ce secteur joue un rôle de connexion entre la forêt de Ferrières et la vallée de la Marne, via le bois de Chigny. Cependant le corridor écologique est fortement dégradé en raison de la présence d'infrastructures de communication et également par la disparition des éléments relais (bosquets, haies...).

II.4.3. Les enjeux

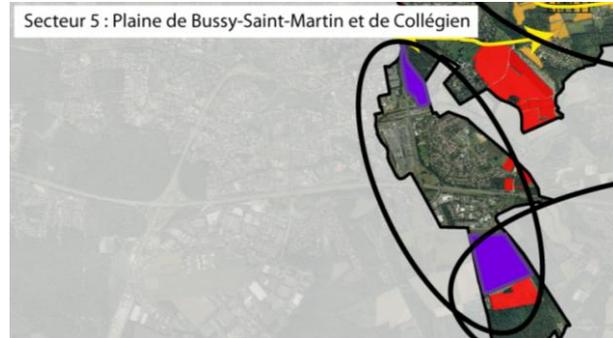
- ⇒ Assurer la continuité des exploitations en travaillant sur les potentialités de reprise et de restructuration des exploitations (consolider les modes de faire valoir) et valoriser le bâti
- ⇒ Limiter les nuisances liées aux conflits d'usage (dégradation, circulations d'engins motorisés)
- ⇒ Etablir des limites claires et durables à l'urbanisation circonscrites aux projets déjà engagés
- ⇒ Rétablir la continuité écologique

II.5. Secteur 5 : Plaine de Bussy-Saint-martin et Collégien

II.5.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

Les espaces agricoles

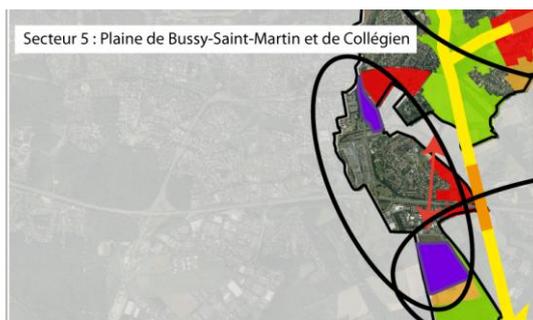
Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
agricole



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur	
Les espaces agricoles			
Qualité des sols	Bonne	Espace agricole peu fonctionnel	
Part de SAU du secteur	9%		
Caractéristique du parcellaire	0,95 ha		
Degré de structuration des exploitations	Moyen		
Modes de faire-valoir	95% de SAU précaire		
Outils de protection	Moyen à faible		
Facteurs de fragilisation	Urbanisation		
Fonctions sociale et environnementale	Aucune		
Les enjeux			
- Assurer la continuité de l'espace agricole de la Croix Blanche.			

Les espaces naturels

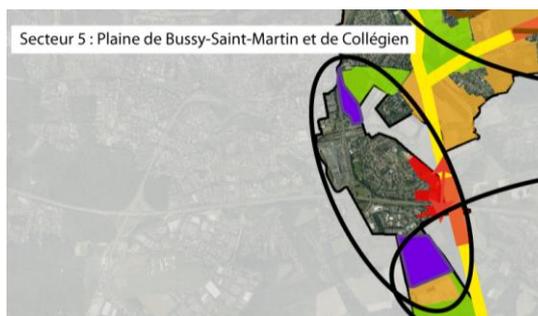
Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
naturelle



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Faible	Espace naturel relativement fonctionnel
Fonctionnalité écologique	Très dégradée	
Intérêt paysager	Variable	
Niveau de protection	Moyen à faible	
Niveau de menaces	Moyen	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Accompagnement du front urbain actuel sur l'est et l'ouest au vu de préserver les franges urbaines ;</i> - <i>Préservation de la frange Est de Bussy-Saint-Georges constituant un site de transition important entre des zones urbaines et des zones agricoles ;</i> - <i>Pratique d'une gestion raisonnée des abords de voies de circulation ;</i> - <i>Maintien des espaces boisés relictuels constituant des éléments relais ;</i> - <i>Restauration des corridors écologiques, en traitant en particulier les points de blocage liés aux infrastructures de transport.</i> 		

II.5.2. La synthèse

Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts



Cet espace voit la disparition progressive de ses milieux ouverts. Cependant les enjeux sont grands puisqu'il se situe en bordure immédiate du secteur de la Croix Blanche, qui représente un espace agricole de bonne qualité et un espace de circulation pour les espèces animales.

II.5.3. Les enjeux

- ⇒ Limiter les fronts urbains de Collégien et de Bussy-Saint-Georges à leurs frontières actuelles
- ⇒ Préservation de la frange Est de Bussy-Saint-Georges constituant un site de transition important entre des zones urbaines et des zones agricoles
- ⇒ Pratique d'une gestion raisonnée des abords de voies de circulation
- ⇒ Maintien des espaces boisés relictuels constituant des éléments relais
- ⇒ Restauration des corridors écologiques, en traitant en particulier les points de blocage liés aux infrastructures de transports

II.6. Secteur 6 : Forêt de Ferrières

II.6.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

Les espaces forestiers



Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité forestière

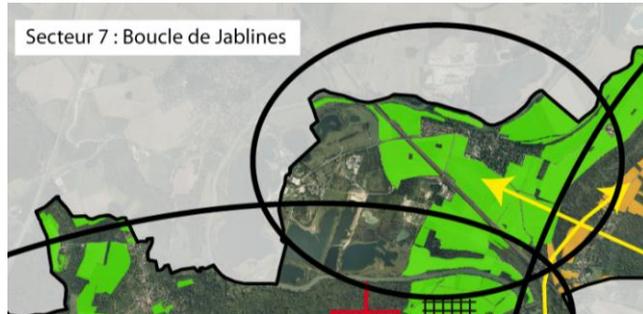
Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces forestiers		
Fonctionnalité environnementale	Très bonne	Espace forestier fonctionnel
Fonctionnalité de gestion	Très bonne	
Fonctionnalité sociale	Très bonne	
Degré de protection	Fort	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires : conservation des mares et milieux humides intraforestiers ;</i> - <i>Poursuite d'une gestion forestière adaptée : conservation d'arbres morts et sénescents, vieillissement de la strate arborée, entretien des espaces ouverts délaissés ;</i> - <i>Amélioration et maintien de l'accueil des espèces au travers de leur biotope et exigences écologiques ;</i> - <i>Mise en place d'une gestion écologique des lisières et des zones humides ;</i> - <i>Lutte contre les espèces invasives ;</i> - <i>Contrôle de l'accès des engins motorisés sur les secteurs sensibles.</i> 		

II.7. Secteur 7 : La boucle de Jablines

II.7.1. Rappel de l'analyse par type d'espace

Les espaces agricoles

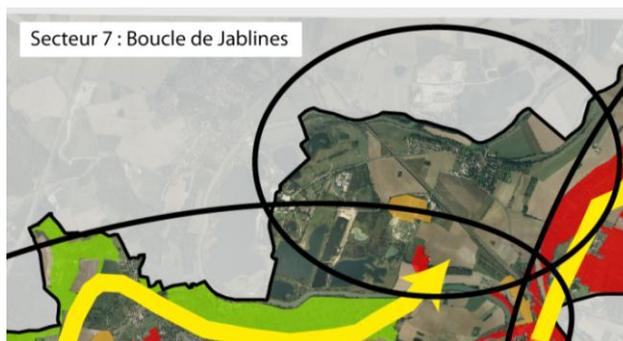
Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces agricoles		
Qualité des sols	Moyenne	Espace agricole fonctionnel
Part de SAU du secteur	44%	
Caractéristique du parcellaire	3,32 ha	
Degré de structuration des exploitations	élevé	
Modes de faire-valoir	5% de SAU précaire	
Outils de protection	PPRI, Natura 2000, ZNIEFF	
Facteurs de fragilisation	Faible	
Fonctions sociale et environnementale	Bonne	
Les enjeux <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintenir les espaces agricoles non fragmentés ;</i> - <i>Travailler sur les conditions de travail des exploitants (problèmes de circulation, de dégâts de gibiers, passage dans les parcelles...) ;</i> - <i>Valoriser le bâti agricole de caractère.</i> 		

Les espaces forestiers

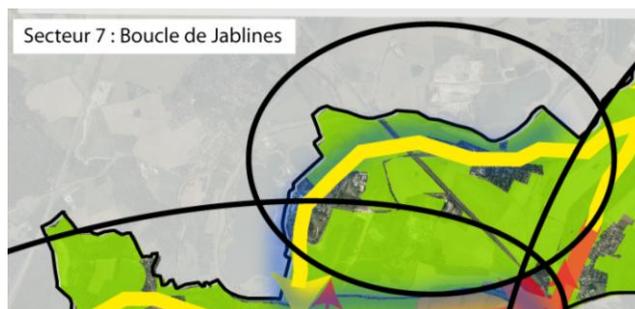
Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité
forestière



Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces forestiers		
Fonctionnalité environnementale	Bonne	Espaces forestiers relativement fonctionnels
Fonctionnalité de gestion	Faible Peu de bois et morcellement parcellaire	
Fonctionnalité sociale	Moyenne	
Degré de protection	Fort	
Les enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintien de la biodiversité (bois sénescents et arbres morts) ;</i> - <i>Gestion adaptée aux milieux boisés humides.</i> 		

Les espaces naturels

Zoom extrait de la carte
sur la fonctionnalité des
espaces ouverts



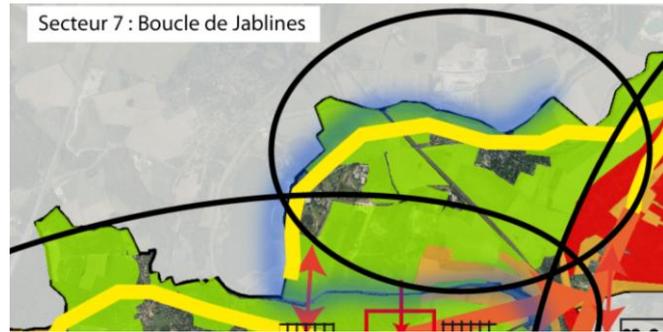
Critères	Degré de fonctionnalité	Synthèse du secteur
Les espaces naturels		
Intérêt patrimonial	Fort sur la base de loisirs et la Marne	Espace fonctionnel
Fonctionnalité écologique	Bonne	
Intérêt paysager	Moyen (base de loisirs) à Fort (plaine agricole)	
Niveau de protection	Moyen (plaine agricole) à fort (base de loisirs et Marne)	
Niveau de menaces	Faible	

Les enjeux :

- *Maintenir et reconstituer les zones prairiales et les peuplements d'hélophytes de zones humides ;*
- *Préserver les lisières forestières ;*
- *Maintenir les bosquets et les haies en secteur agricole ;*
- *Généraliser les aménagements de bas de pylône en secteur agricole ;*
- *Restaurer ou gérer les noues et les affluents de la Marne à Jablines ;*
- *Maintenir et développer la gestion différenciée sur la totalité de la base ;*
- *Développer le pâturage équin sur de nouveaux secteurs dans la base de loisirs de Jablines ;*
- *Entretenir les végétations de bordure de plan d'eau ;*
- *Favoriser la gestion extensive (fauche tardive, pâturage...) des prairies humides et autres espaces prairiaux via Natura 2000) ;*
- *Poursuivre les objectifs des contrats et de la charte Natura 2000 ;*
- *Lutter contre les espèces invasives ou envahissantes ;*
- *Remodeler les berges en mauvaise état ;*
- *Maintenir la tranquillité de certains secteurs à enjeux écologiques forts (îlots où se reproduisent les Mouettes mélanocéphales, secteur de reproduction de l'Œdicnème criard...)* ;
- *Poursuivre le développement de la trame verte globale (haies...) et la perméabilité des clôtures en concertation avec les acteurs locaux pour conserver la fonctionnalité agricole.*

II.7.2. La synthèse

Zoom extrait de la carte sur la fonctionnalité des espaces ouverts



Cet espace est marqué par sa fonctionnalité environnementale plus prononcée.

- Le secteur de Jablines présente une **bonne fonctionnalité agricole**. Les sols de Jablines sont globalement sableux et les parcelles à proximité de la Marne inondables, ce qui a engendré par le passé des pertes de cultures. Les rendements sont moyens. Cependant, la SAU est importante et le parcellaire groupé. Peu ou pas d'infrastructures morcellent ce territoire. Le travail des exploitants y est donc facilité.
- Le secteur est également **fonctionnel sur le plan écologique** (herbacé, boisé, humide et aquatique), tant sur le secteur agricole que sur les espaces de la base de loisirs.
- La base de loisirs est très prisée par les oiseaux d'eau, de par la taille des plans d'eau, qui permet à certaines espèces de bénéficier d'une bonne tranquillité. Le site, localisé sur des boucles de la Marne, fait partie de plusieurs axes migratoires et accueillent ainsi chaque année de nombreuses espèces en migration. Ainsi, la ZPS est une zone d'hivernage d'importance nationale.
- Outre cet intérêt pour la faune et la flore, la base de loisirs est inscrite dans un méandre de la vallée de la Marne sur le site d'une ancienne sablière. Cette partie du méandre présente d'ailleurs de nombreux bassins issus des activités d'extraction, certains ont par ailleurs été comblés. Le paysage de la boucle est donc très artificialisé et d'un intérêt paysager moyen (cf. atlas des paysages de Seine-et-Marne).

II.7.3. Les enjeux

- ⇒ Conforter le fonctionnement des exploitations agricoles en maintenant des ilots de culture de grande taille et en améliorant les conditions de circulation, en limitant les dégâts de lapins...
- ⇒ Préserver les éléments ponctuels et linéaires du paysage (haies, bosquets)
- ⇒ Préserver la qualité écologique du secteur en encourageant notamment les agriculteurs dans leur rôle d'entretien et de gestion des espaces ouverts

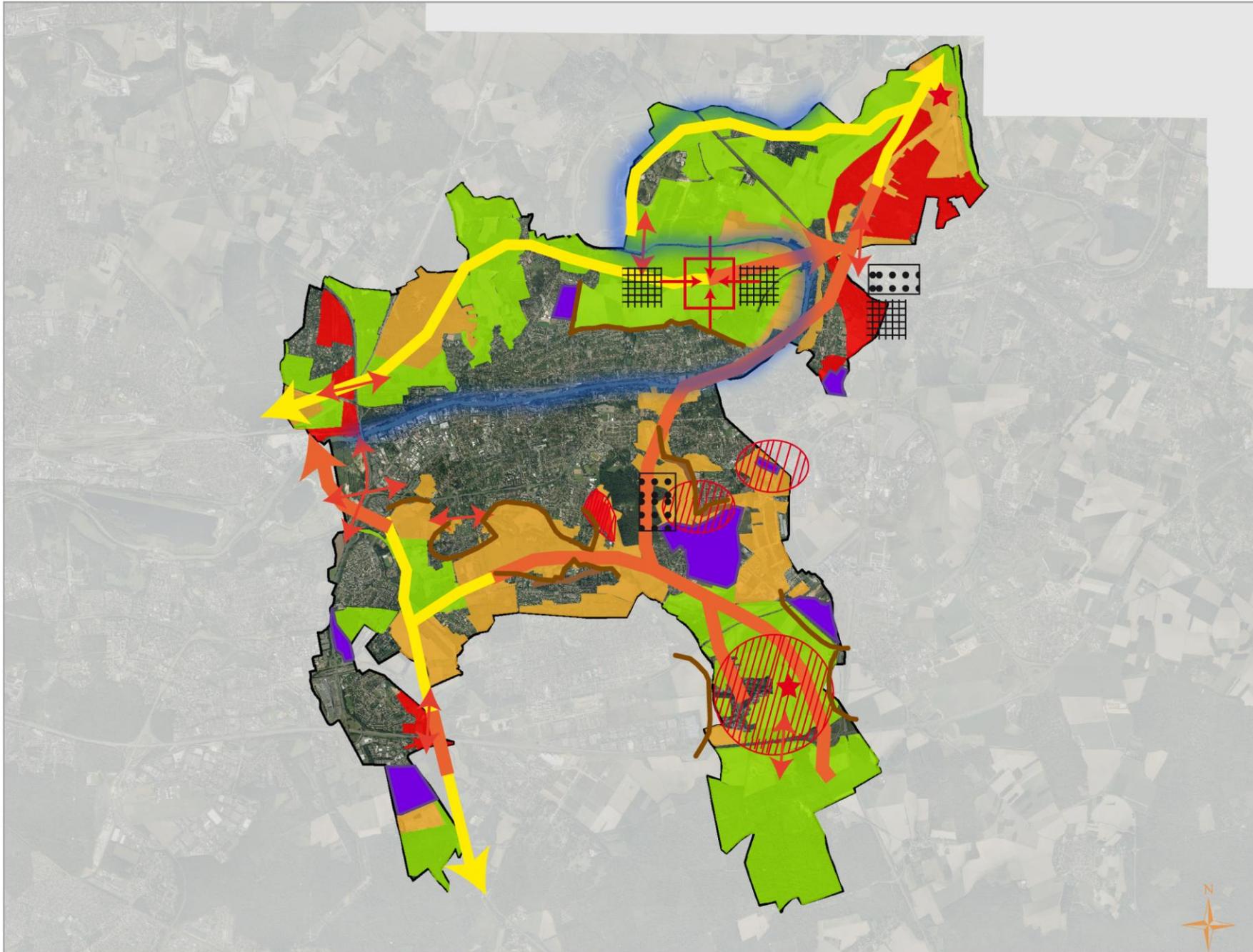
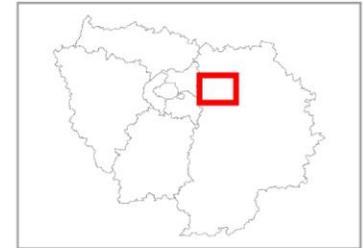
- ⇒ Valoriser les milieux naturels par une gestion différenciée à maintenir et développer
- ⇒ Rendre plus perméables les barrières autour de la base de loisirs d'un point de vue du fonctionnement écologique (avec les précautions nécessaires pour limiter les dégâts de lapins sur les cultures)
- ⇒ Etendre le pâturage extensif sur la base et maintenir les engagements des contrats et de la charte Natura 2000
- ⇒ Mise en valeur pédagogique des berges de la Marne (panneaux pédagogiques) et mise en valeur des étangs
- ⇒ Mise en valeur écologique et préservation des bords de Marne
- ⇒ Restauration des rus et des noues de la Marne à Jablines

III. Conclusion

Les espaces ouverts de Marne-et-Gondoire sont multiples. La relative fragmentation du territoire en une succession d'espaces agricoles, naturels, forestiers, entrecoupés d'espaces urbanisés nous a ainsi conduits à réfléchir par entité géographique et paysagère pour saisir au mieux la complexité du territoire.

Ce diagnostic a mis en avant les différentes fonctions de ces espaces ouverts :

- La fonctionnalité environnementale dominante et relativement pérenne des grands massifs forestiers et de la Boucle de Jablines, plus dégradée sur les bords de Marne en secteur urbain, les rus de la Brosse, du Rapinet et les milieux humides.
- La fonctionnalité sociale de ces mêmes massifs, très importante dans la forêt de Ferrières et celle des Vallières, à conforter dans le Bois de Chigny et le Bois de Lesches, à développer en forêt de Pomponne.
- La fonctionnalité agricole productive importante sur le plateau de Jossigny, de Dampmart, et la plaine de Jablines où l'activité doit être soutenue.
- Les potentialités de développement de la fonctionnalité sociale de l'agriculture dans les vallées de la Brosse et de la Gondoire, où les potentialités de développement d'un échange plus actif entre agriculteurs et habitants sont les plus importantes.
- Enfin la fonction environnementale de l'agriculture à conforter dans les milieux humides et rivulaires à Lesches et sur les rebords du plateau de Dampmart.



Fonctionnement

- Ensemble fonctionnel
- Ensemble relativement fonctionnel
- Ensemble peu fonctionnel

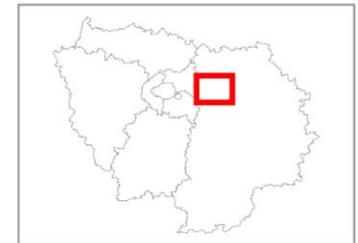
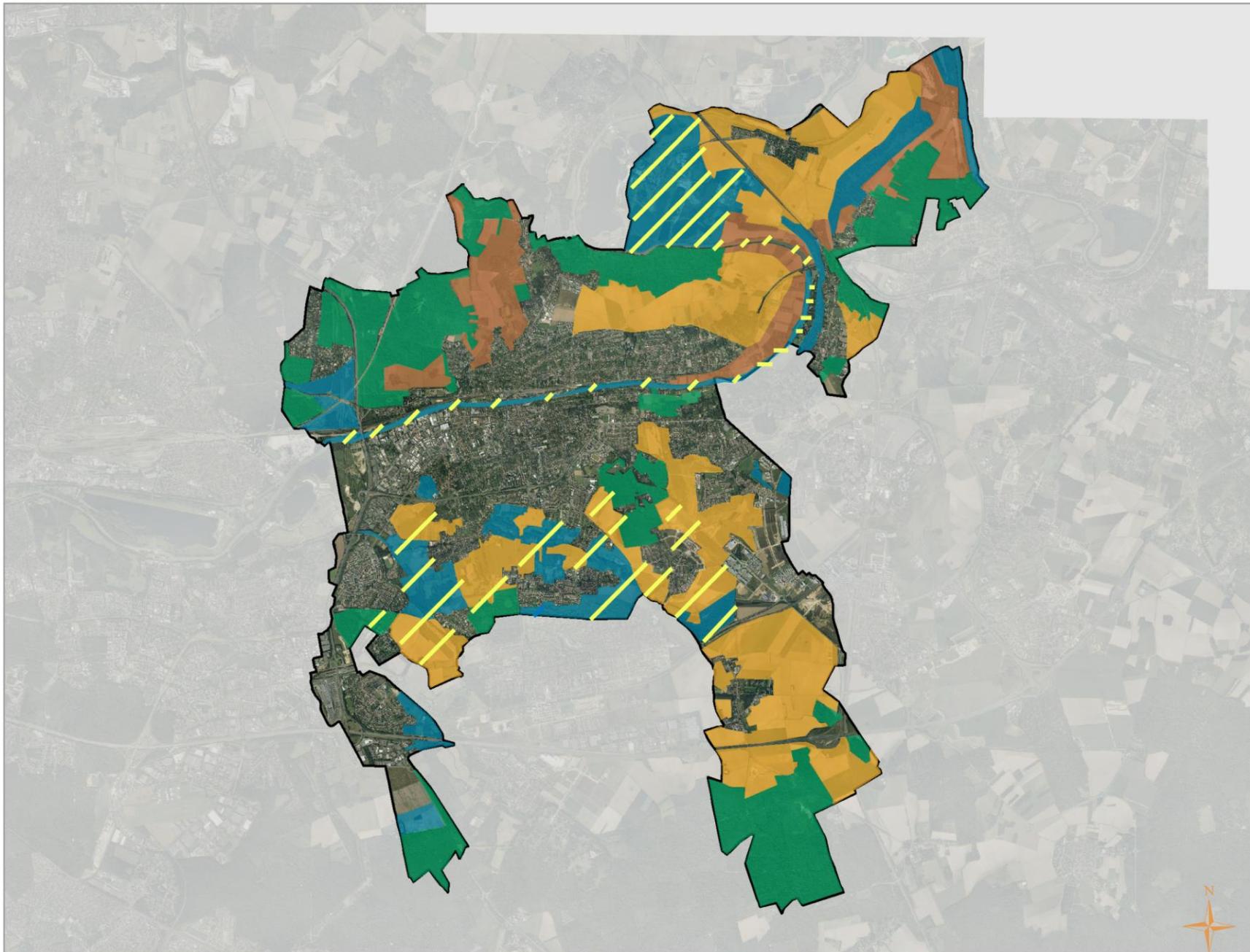
Menaces sur le fonctionnement

- Disparition des espaces agricoles à court terme
- Zones à proximité de projets urbains importants
- Zones soumises à un fort mitage de l'espace
- Continuités écologiques fractionnées

Enjeux

- Connectivités écologiques à préserver
- Connectivités écologiques à restaurer
- Restaurer les milieux humides des bords de Marne
- Franges urbaines à contenir
- Lutter contre le morcellement parcellaire
- Favoriser la reprise des exploitations
- Travailler au regroupement d'îlots d'exploitation fonctionnels





-  Vocation productive agricole
-  Fonction environnementale de l'agriculture
-  Fonction forestière
-  Fonction environnementale
-  Fonction sociale des espaces ouverts

Pour plus de clareté par rapport au diagnostic, la fonction sociale des espaces ouverts est représentée ici par un figuré propre

0 1.5 3 Km



Ces conclusions ont servi de base à la constitution d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain qui sera créé par délibération du Conseil général de Seine-et-Marne le 21 décembre 2012. Elles serviront également à définir l'extension de ce périmètre sur les communes de Jablines et Montévrain au cours de l'année 2013. Des orientations et des actions devront également être mises en place. A ce stade de l'étude, il est d'ores et déjà possible d'en avancer les grands principes :

- **Mettre en place des limites claires et durables à l'urbanisation, en évitant tout mitage d'entités agricoles, forestières ou naturelles d'importance. Il s'agit de contenir l'urbanisation à l'intérieur des espaces déjà urbanisés ou en voie de l'être pour ne pas créer de nouvelles coupures dans un territoire déjà fortement marqué par la fragmentation de ses espaces ouverts,**
- **Privilégier les continuités naturelles dans toute réflexion d'aménagement du territoire. Il s'agit ainsi d'évaluer l'impact de tout aménagement sur l'existence ou le devenir des corridors biologiques,**
- **Préserver l'identité du territoire en mettant en valeur ses richesses patrimoniales et écologiques,**
- **Assurer la viabilité des exploitations agricoles.**

Voici quelques pistes de réflexion qui ont été prises en compte pour la constitution du périmètre :

- Protection totale des plateaux cultivés de Dampmart/Thorigny et de Jossigny,
- Protection et mise en place d'outils pour lutter contre le morcellement parcellaire et la fragmentation des espaces agricoles, qui sont un frein à leur vocation productive,
- Protection et mise en place d'outils de gestion sur les espaces forestiers (ouest de la forêt de Pomponne, bois de Lesches, coteaux boisés de Chalifert, Bois de Chigny),
- Protection et mise en place d'actions de valorisation, restauration et préservation pour les espaces où la fonctionnalité environnementale est dégradée (rus de la Brosse et de la Gondoire, rives de la Marne, bosquets de ces vallées),
- Protection et mise en place d'actions de valorisation et de restauration des continuités écologiques menacées et fragilisées (Croix Blanche, vallées de la Brosse et de la Gondoire, Plateau de Jossigny, forêt de Pomponne, Chalifert...).

Pour l'extension sur Jablines et Montévrain, les éléments suivants seront également pris en compte :

- Protection et mise en valeur de l'espace ouvert de Jablines (aussi bien pour les espaces agricoles, que forestiers et naturels) pour maintenir son bon fonctionnement,
- Protection et mise en place d'actions de valorisation et de restauration des continuités agricoles et naturelles sur Montévrain.

PARTIE VI

ANALYSE

FONCTIONNELLE

PAR ENTITE

PAYSAGERE

I. Les entités paysagères

Cette partie présente de manière détaillée l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts du territoire par entité paysagère. Chaque fiche détaille ainsi les richesses, forces, contraintes, du territoire et vient préciser les parties II, III et IV du diagnostic.

Le territoire de la CAMG ne constitue pas une région naturelle homogène. Même si les surfaces concernées sont toutes fortement liées à la Marne, des spécificités locales permettent de distinguer plusieurs entités bien différenciées.

Dix entités différentes ont été distinguées. Elles émanent notamment de l'analyse réalisée dans le SCoT et reposent sur des critères essentiellement paysagers :

- Butte de Lesches,
- Pédoncule de Chalifert et Jablines,
- Butte boisée et cultivée des Vallières,
- Vallée de la Marne,
- Plaine boisée de Chaâlis,
- Plateau cultivé de Jossigny,
- Vallons secondaires de Brosse et Gondoire,
- Plateau urbanisé de Collégien et de Bussy-Saint-Georges,
- Rebords de la Brie boisée,
- Bois de Chigny et vallons de Montévrain.

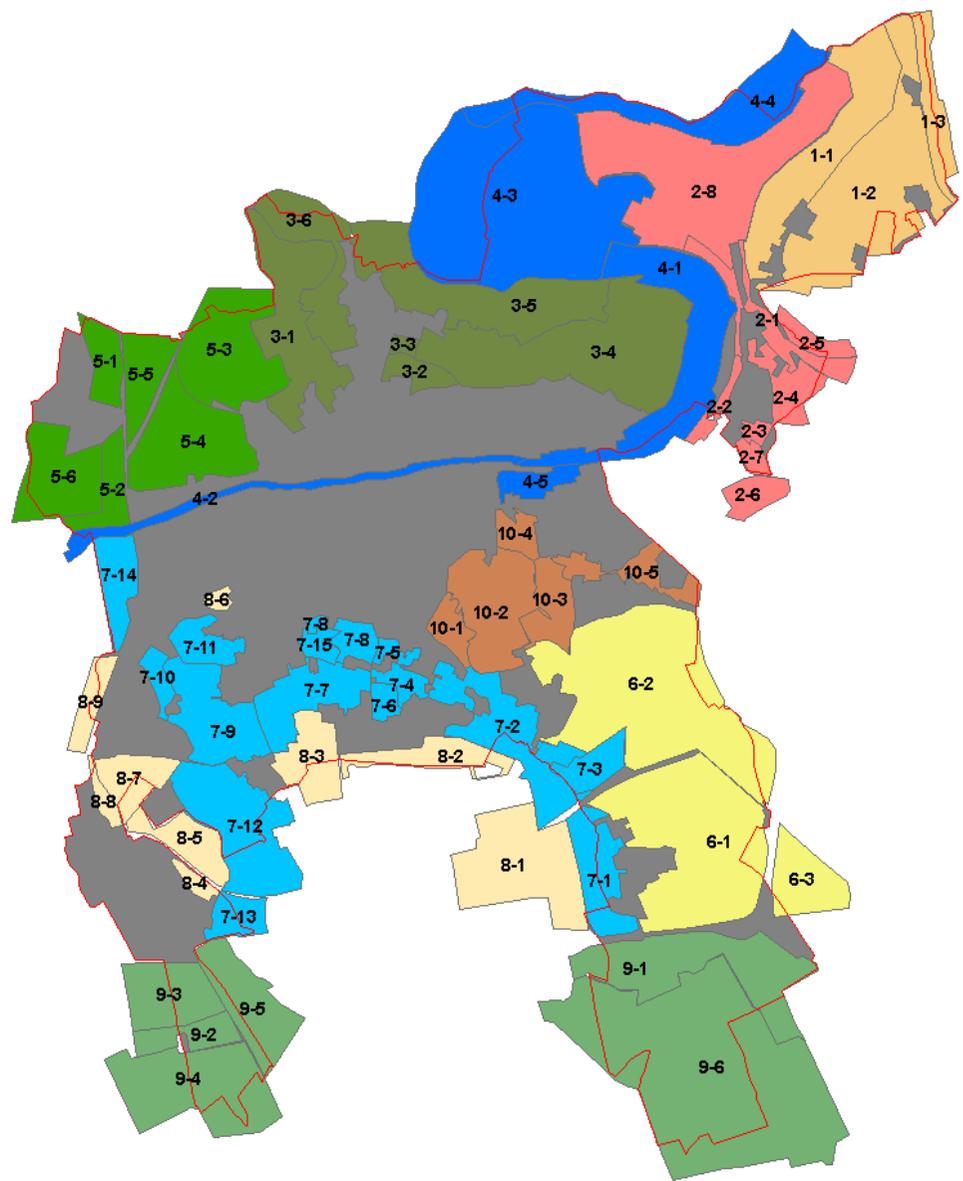
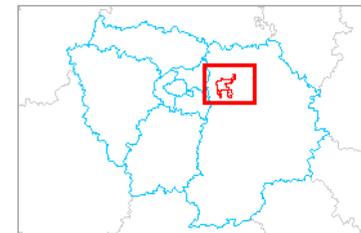
Afin de réaliser l'étude la plus fine possible, des sous-entités ont également été dégagées.

Numéro de la sous-entité	Sous-entité
1 – Butte boisée et cultivée de Lesches	
1-1	Marais de Lesches
1-2	Forêt et clairières de Lesches
1-3	Plaine alluviale de la Marne
2 –Pédoncule de Chalifert et Jablines	
2-1	Coteau boisé de Chalifert
2-2	Coteau boisé de Chalifert
2-3	Bois de Chalifert
2-4	Plateau cultivée de Chalifert
2-5	Plaine du canal de Meaux
2-6	ZAC de Chessy
2-7	ZAC Le Clos de Saint-Eloi
2-8	Plateau cultivé de Jablines

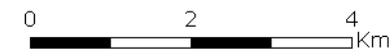
3 – Butte cultivée des Vallières	
3-1	Vallon du ru de Bouillon
3-2	Champs relictuels du plateau de Thorigny
3-3	ZAC Les Vallières
3-4	Plateau cultivé de Thorigny et Dampmart
3-5	Forêt des Vallières
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis
4 – Vallée de la Marne	
4-1	La Marne en secteur moins urbain
4-2	La Marne en secteur urbain
4-3	Anciennes sablières de Jablines
4-4	Les îles de Jablines
4-5	Coteau de Montévrain
5 – Plaine boisée de Chaalis	
5-1	Délaissé Haute Tension
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF
5-3	Parc du château de Chaalis
5-4	Parc du bois de Pomponne
5-5	Reliquat Parc du Bois de Pomponne
5-6	Bois du Marais
6 – plateau cultivé de Jossigny	
6-1	Grands champs du plateau de Jossigny
6-2	ZAC de Chanteloup en Brie-Montévrain
6-3	ZAC de Serris
7 - Vallées secondaires de la Brosse et de la Gondoire	
7-1	Ru Sainte-Geneviève
7-2	Vallée de la Gondoire
7-3	Château de Fontenelle
7-4	Coteau de Conches-sur-Gondoire
7-5	Les Rougettes
7-6	Parc de Château des Cèdres
7-7	Coteau du Château de Guermantes
7-8	Butte de Deuil
7-9	Vallée de la Brosse et étang de la Loy
7-10	Parc des Sablons
7-11	La Butte des Glases
7-12	Amont du ru de la Brosse
7-13	Corridor de la ZAC Vinci
7-14	Délaissé Haute Tension
7-15	Parc du château du deuil

8 – Plateau urbanisé de Collégien et Bussy-Saint-Georges	
8-1	ZAC Gustave Eiffel
8-2	Golf des Guermantes
8-3	Château de Guermantes - le Clos Saint George
8-4	ZAC de Collégien
8-5	ZAC de Bussy
8-6	Les redars
8-7	Parc de Rentilly
8-8	ZAC du Gué Langlois
8-9	Délaissé Haute Tension
9 – Rebords de la Brie boisée	
9-1	Les champs de la Butte du Moulin
9-2	Champ relictuel de la ferme Lamirault
9-3	ZAC Lamirault
9-4	La forêt de Ferrières
9-5	La forêt de Ferrières
9-6	La forêt de Ferrières
10 – Bois de Chigny et vallons de Montévrain	
10-1	Champs du Fort du bois
10-2	Bois de Chigny
10-3	Vallon de Montévrain
10-4	Champs et abords du ruisseau de la grange aux bois
10-5	Bois de Loselet et parcs des vallons de Montévrain

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire

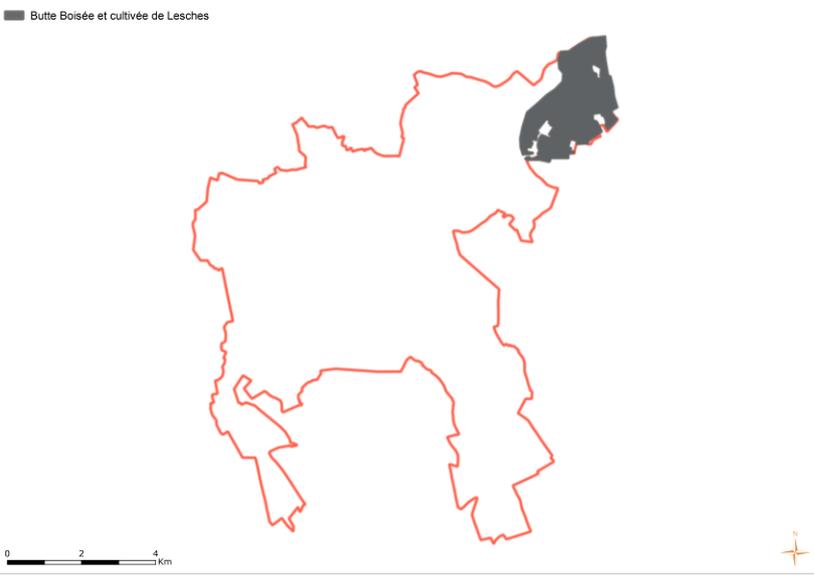


- Territoire de la CAMG
- Entités paysagères**
- Butte boisée et cultivée de Lesches
- Bois de Chigny et vallon de Montévrain
- Pédoncule de Chalifert et Jablines
- Butte cultivée des Vallières
- Marne
- Plaine boisée de Chaalis
- Plateau cultivé de Jossigny
- Vallées secondaires de la Brosse et de la Gondoire
- Plateau urbanisé de collégien et Bussy-saint-Georges
- Rebords de la Brie boisée
- Espace paysager urbanisé
- Sous entités paysagères**
- 1-1 Marais de Lesches

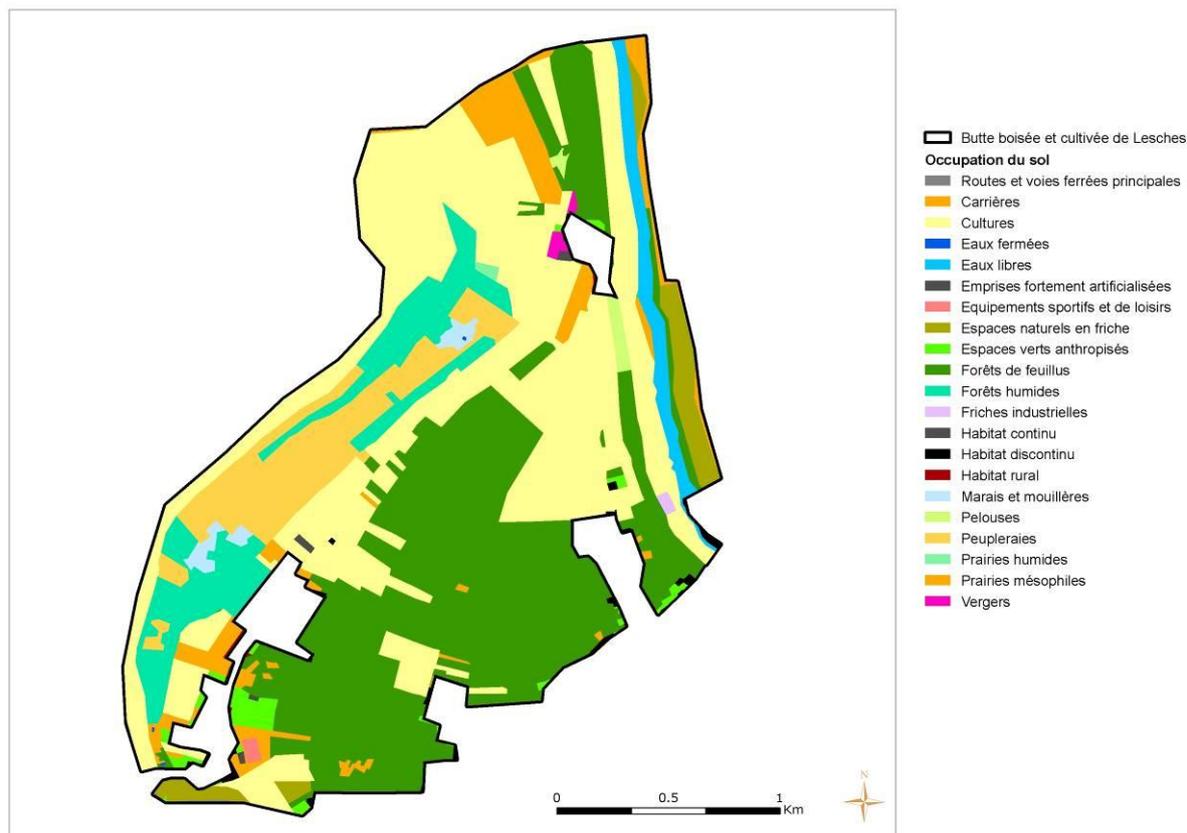


Sources : Limites administratives ©DRIEE Île-de-France®, 2011 - Cartographie: Biotope, 2012

II. L'analyse fonctionnelle par entité

Butte boisée et cultivée de Lesches	
<p><i>Situation générale</i></p> 	<p><i>Communes concernées</i></p> <p>C.A.M.G. :</p> <p>Lesches</p> <p>Chalifert</p>
GENERALITES	
<p><i>Contexte</i></p>	<p>Située au nord-est du territoire, au cœur de la Boucle de la Marne, elle constitue la pointe extrême du paysage de Marne-et-Gondoire.</p> <p>D'une altitude de 42 à 50 mètres, la butte de Lesches se trouve dans la vallée alluviale de la Marne. Le marais de Lesches correspond à un ancien cours du Grand Morin dont le lit mineur est aujourd'hui occupé par le Ru du Rapinet. La faiblesse de l'écoulement et la nature argileuse des alluvions ont favorisé l'apparition de la zone humide et l'accumulation de tourbe. Le marais est entouré de buttes témoins calcaires, boisées ou cultivées, dont les crêtes délimitent son bassin versant.</p>
<p><i>Occupation du sol</i></p>	<p>Mosaïque d'espaces : Boisement, recolonisation et plantation, marais et prairie humide, culture, cours d'eau et périurbain.</p> <p>Homogénéité des milieux humides, avec une anthropisation à l'ouest et d'importantes surfaces de cultures. Présence de boisements au sud.</p> <p>Réseau hydrographique : Ru du Rapinet qui alimente les milieux humides connexes.</p>

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

On peut distinguer ici trois sous unités.

A l'ouest, le **Marais** forme une dépression plane boisée et cultivée sur ses franges. Les champs s'élargissent au nord, mais seront prochainement remplacés par une gravière en cours d'ouverture. Cette unité est principalement perceptible depuis la RD45a et la RD89 notamment au niveau d'une « dent-creuse » dans le village qui ouvre sur le marais.

A l'extrême ouest, un cordon de champs cultivés délimite la **plaine alluviale de la Marne**.

Entre ces deux sous-unités paysagères s'étend un **plateau largement boisé**. Les bois sont découpés par des champs qui forment des clairières plus ou moins vastes. Entre le Château de Montigny et Esbly, la route offre différentes vues remarquables sur un plateau agricole et les vallées. Le Château de Montigny forme un ensemble architectural qui mériterait d'être mis en valeur.

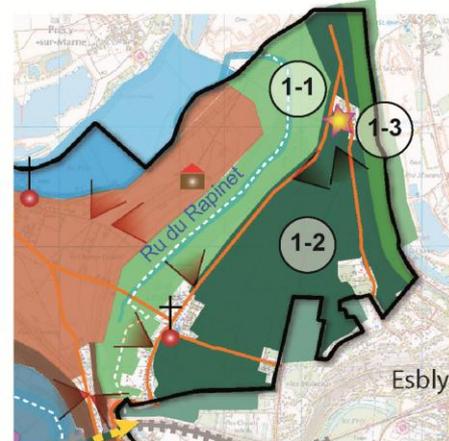
Dans le secteur des Plâtrières, la forêt est mitée par un ensemble de constructions, prolongement d'Esbly.



Butte boisée et cultivée de Lesches

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



1-1 : Le Marais de Lesches - Ce vaste replat est principalement occupé par un bois humide et des cultures qui valorisent les inter-relations avec le village

1-2 : Forêt et clairières de Lesches - Au coeur de l'unité la forêt est entaillée par quelques champs qui font la transition avec les deux vallées et offrent de la profondeur aux perspectives. Au sud cette forêt est particulièrement soumise à la pression urbaine (lotissements et cabanes...)

1-3 : Plaine alluviale de la Marne - Pendant oriental du marais de Lesches, la vallée de la Marne est caractérisée par une bande de cultures qui longe la rivière et s'étend vers l'est au delà de la ripisylve

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2011

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<u>Site Natura 2000</u> « Boucles de la Marne »
	<u>Parc Naturel Régional</u> Aucun
	<u>Arrêté de Protection de Biotope</u> « Marais de Lesches »
<i>Zonages d'inventaires</i> <i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i>	<u>ZNIEFF I</u> « Marais du Refuge »
	<u>ZNIEFF II</u> « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne »
	<u>ZICO</u> Aucune
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<u>Espace Naturel Sensible</u> « Marais de Lesches »
	<u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> Aucun

Milieu/environnement des exploitations

Les terres sont de qualité moyenne à bonne et sont situées dans des zones inondables. Les exploitations ont peu de surface dans ce secteur et doivent cultiver sur d'autres communes pour avoir une SAU viable. Par ailleurs, leur parcellaire est morcelé et bordé de lisières boisées qu'ils doivent entretenir pour maintenir leur surface.

Ce secteur est marqué par des enjeux environnementaux, ce qui peut constituer une contrainte ou au contraire une fierté pour les agriculteurs qui contribuent au maintien d'espèces à protéger (mise en place de MAE).

Les modes de faire-valoir principaux (bail rural et propriété) sont sécurisants pour les agriculteurs. Seules quelques parcelles sont cultivées de façon précaire.

Fonctionnalité de production

Les 4 exploitations qui cultivent sur ce secteur sont en système grandes cultures. Elles disposent de surfaces et de perspectives d'avenir différentes. Alors qu'une des exploitations se prépare à une installation, les autres envisagent difficilement l'avenir sur le territoire.

Les exploitants présents dans le secteur ont peu de projet. Un exploitant souhaiterait valoriser son bâti.

Fonctionnalité sociale

- 1 producteur en vente directe
- Maintien des paysages ouverts forgeant l'identité rurale du territoire

LA FORET**La fonctionnalité de gestion**

Le degré de morcellement parcellaire et le grand nombre de propriétaires empêchent aujourd'hui un mode de gestion cohérent et durable.

La fonctionnalité sociale

L'accessibilité et la découverte de ce secteur sont aujourd'hui relativement fonctionnelles mais restent limitées par le caractère privé de la propriété forestière.

Par ailleurs la forêt offre des potentialités intéressantes pour conduire à une production mais le mitage de la propriété ne permet pas de prendre en compte cet objectif.

LES ESPACES NATURELS

Approvisionnement

- Alimentation de la commune de Lesches en eau potable

Régulation

- Prévention des crues (prairies et zones humides)
- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse et pêche
- Développement des savoir-faire

FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

Biodiversité

Habitats patrimoniaux

- Boisements de type Chênaie-charmaie,
- Habitats aquatiques (lits de rivières, végétations aquatiques)
- Milieux humides (prairies subcontinentales à Cnidium, prairie à Molinie et communautés associée, phragmitaies)
- Pâturages

Espèces présentes

Faune :

Avifaune (130 espèces d'oiseaux) :

- 50 espèces migratrices, estivantes ou hivernantes sur la zone humide : Sarcelle d'été, Tadorne de Belon, Bécasseau variable, Bécassine des marais, Aigrette garzette, Héron cendré, Mouette rieuse, Goéland argenté, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux.
- 80 Espèces nicheuses : 22 peu fréquentes en Ile-de-France, et 13 remarquables pour la Région (Milan noir, Torcol fourmilier, Bondrée apivore).

Amphibiens : Crapaud Calamite

Poissons : Brochet (Marais), Gardons, Chevaines et Ablettes, accompagnés par Goujons et Barbeaux (Marne).

Flore :

303 espèces végétales recensées (205 au sein du Marais et des Près du marais de Refuge) :

- 31 espèces peu fréquentes (classées assez communes à rares) : Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*), Renoncule aquatique (*Ranunculus circinatus*), Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), Centaurée de Debeaux (*Centaurea debeauxii*) ;
- 246 espèces communes à très communes ;

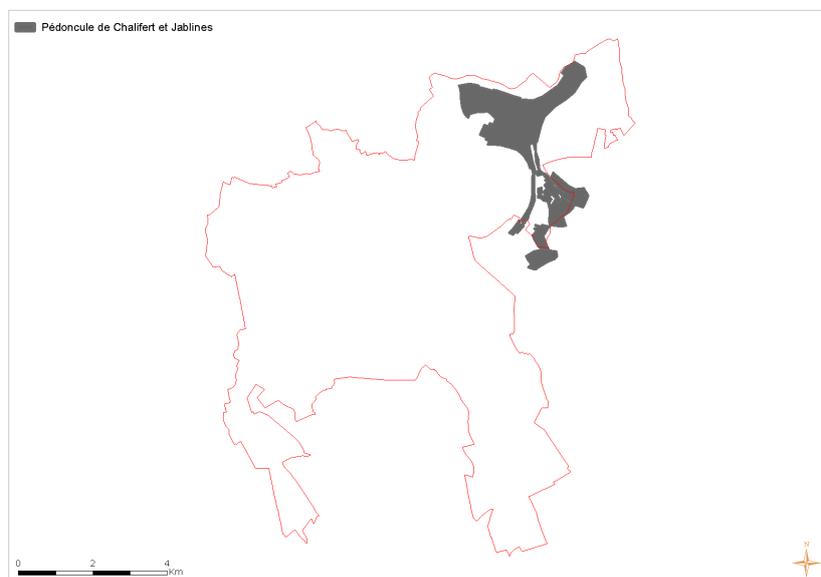
26 espèces de signification écologique faible (plantées ou naturalisées).

<p><i>Principaux corridors identifiés</i></p>	<p><u>Trame forestière</u> Entité fonctionnelle, présence de cœur de nature forestier et d'espaces relais importants (marais du Refuge) Deux corridors principaux identifiés, globalement fonctionnels, mais quelques ruptures liées à l'urbanisation</p> <p><u>Trame humide</u> Entité fonctionnelle constituée par le Marais du Refuge et les espaces humides alentours Corridor humide fonctionnel (ru du Rapinet), en liaison avec la Marne</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u> Présence relativement faible de cœurs de nature de type prairies. Fonctionnalité perturbée</p>
<p><i>Ruptures majeures de continuité écologique</i></p>	<p>Urbanisation (Lesches), RD 45a, mais globalement peu marquées</p>
<p><i>Participation des exploitations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de sols perméables dans les zones inondables - Mesures Agro-environnementales contractées par les agriculteurs - Maraîchage certifié Agriculture Biologique
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la transmission des exploitations - Trouver un équilibre entre les enjeux écologiques et agricoles - Trouver des valorisations possibles et éventuellement innovantes pour le bâti agricole de caractère
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux forts de restructuration du parcellaire et de regroupement de la propriété afin de permettre une gestion durable du bois et de valoriser le potentiel de production du secteur - Améliorer les chemins partant du GR afin de faciliter la découverte des espaces forestiers
ESPACES NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> La richesse spécifique repose sur la présence d'une entité remarquable (Marais du Refuge), présentant notamment d'intéressantes capacités d'accueil pour l'avifaune mais également sur la présence de nombreux habitats aquatiques abritant des espèces d'intérêt patrimonial. - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> Disparition d'habitats aquatiques, humides et prairiaux Dégradation des boisements et progression de la populiculture (Plantation et exploitation du bois)
<p>ENJEUX PAYSAGERS</p>	<p>Maîtriser l'extension des écarts sur l'entité. Préserver l'intégrité des clairières et l'ouverture du village sur le marais.</p>

SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'Objectifs Natura 2000 « Boucles de la Marne » FR 1112003, AEV de la Région Ile-de-France (2010) • Fonctionnement hydraulique du marais de Lesches. Conseil Général de Seine-et-Marne • Aménagement du marais du Refuge - Etat initial floristique et faunistique avant travaux - Communes de Lesches, Jablines, Chalifert, Trilbardou et Précy-sur-Marne (77), Hydratec, Hydrosphère, Ecosphère (2002) • Élaboration du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Seine-et-Marne (77) - Document de synthèse, Biotope (2010) • Fiche ZNIEFF • Fiche ENS
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France • Conseil Régional d'Ile-de-France • Conseil Général de Seine-et-Marne • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie • Nature Environnement 77

Pédoncule de Chalifert et de Jablines

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Chalifert

Jablines

Hors CAMG :

Coupvray

GENERALITES

Contexte

Le secteur est situé au nord-est du territoire, dans un étai formé par la Marne, le canal de Meaux, et s'ouvre au nord sur le plateau agricole de Jablines.

Le paysage du pédoncule est façonné par l'eau au sud et par les cultures au nord. La Marne et les canaux jouent un rôle majeur dans le paysage marqué par le vestige d'anciens bras et de bassins.

En bordure du plateau Briard, le paysage permet de révéler en affleurement sur le versant des coteaux, la succession des différentes couches géologiques (du contrebas des coteaux jusqu'aux zones urbanisées).

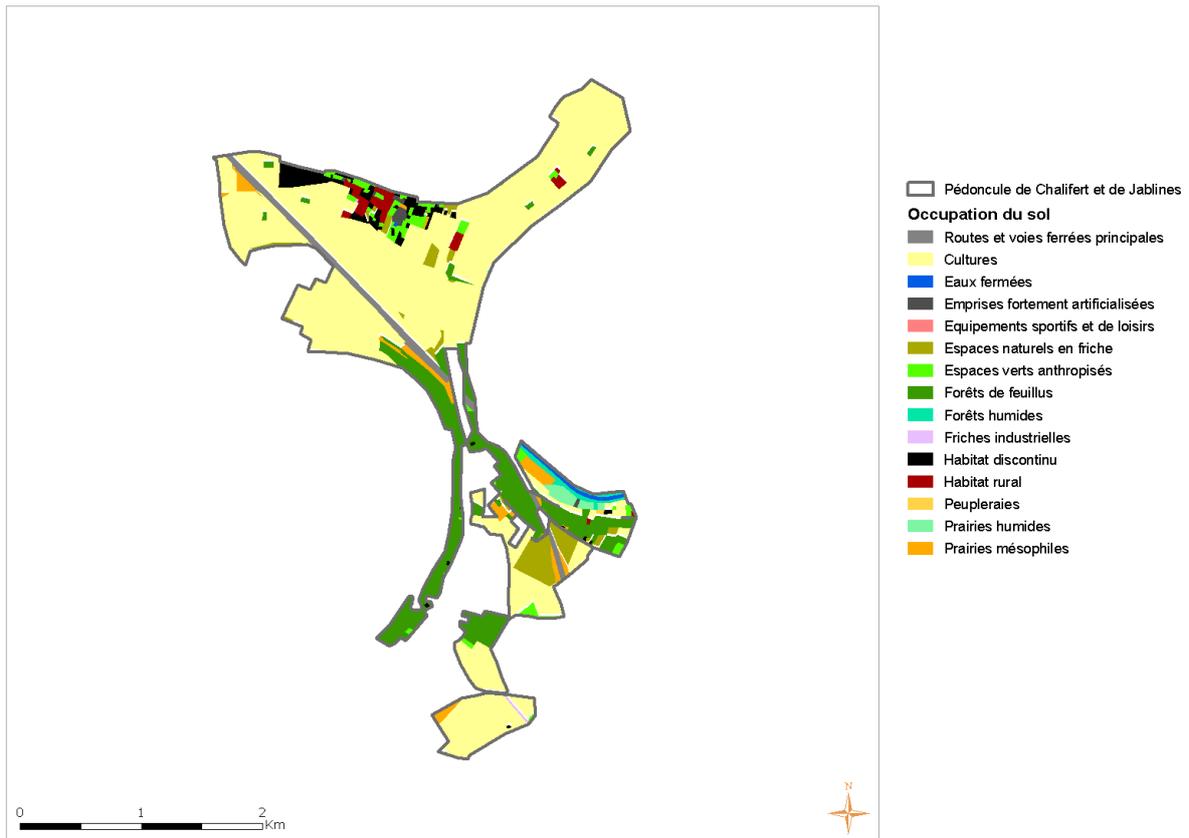
Le secteur présente un relief varié offrant des points de vue remarquables sur la vallée.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : boisement, prairies, pâtures, cultures, friches, milieux aquatiques, humides et périurbains.

Réseau hydrographique : présence du canal de Meaux qui délimite le pédoncule à l'est.

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

Chalifert s'est développé autour de la RD45 sur le promontoire rocheux découpé par la Marne.

A l'est et à l'ouest, les **deux coteaux boisés** sont relativement peu mités par les constructions. Ils forment donc des unités remarquables visibles depuis les rives opposées

Au nord, ils s'évasent pour laisser place à un **plateau cultivé** suffisamment vaste pour avoir sa propre identité. Bien qu'altéré par la voie TGV, il présente les motifs paysagers typiques : vastes champs sur un relief adouci, bosquets qui participent à fractionner et donner de la profondeur aux perspectives, ferme isolée, village entouré de lotissements...

Au sud du plateau, **l'espace cultivé** est plus dévalorisé, entre progression de l'urbanisation, la ligne TGV, la ligne haute tension et les traces de chantier.

Au centre de l'unité **deux parcelles** cultivées offrent deux points de vue remarquables sur le plateau de Dampmart.

Au sud du village, le **bois de Chalifert** est un sous-ensemble identifié mais très localisé. La parcelle cultivée engoncée entre le centre équestre, la station de compostage, le puits de pétrole, la RN34 et Chessy, n'a que peu d'intérêt paysager, d'autant plus avec les constructions programmées à l'est de la Ferme d'Orsonville.

Le **sous-ensemble** localisé au niveau du Clos Saint-Eloi est un espace voué à être urbanisé, avec un programme de développement de ZAC.

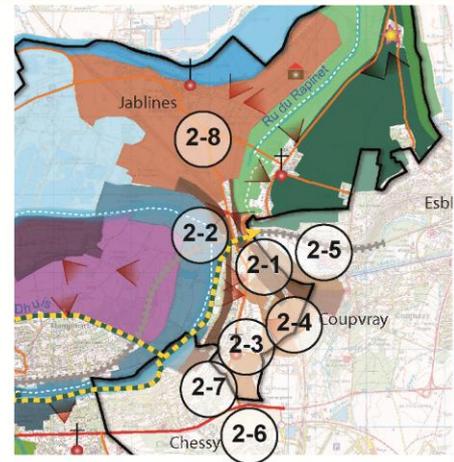
Aux **abords du canal** et en limite est de la zone d'étude, quelques parcelles cultivées s'inscrivent dans la continuité d'un fond de vallon bucolique en bordure de canal.



Le pédoncule de Chalifert et Jablines

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



2-1 & 2-2 : **Le Coteau Boisé** - De part et d'autre du village qui s'étale sur la ligne de crête, un coteau boisé s'étire sur l'escarpement et participe à l'intégration du village notamment depuis les vues des rives opposées

2-4 : **Le plateau cultivé de Chalifert** - Cette zone de culture qui offre des points de vue sur la Vallée de la Marne ou le Chateau de Coupvray est altérée par des remblais, le mitage, une aire de compostage et au loin le parc Eurodisney

2-5 : **Plaine du Canal de Meaux** - A proximité du Musée L. Braille, au pied du coteau boisé, en marge de la zone d'étude, le replat autour du Canal de Meaux forme une petite sous-unité bucolique isolée

2-7 : **ZAC du Clos Saint-Eloi** - Au sud du village, au delà du **Bois de Chalifert (2-3)**, un secteur cultivé s'inscrit dans le prolongement de la **plaine de Chessy (2-6)**. Ce secteur déjà fragilisé par les constructions et activités voisines est voué à être urbanisé.

2-8 : **Le plateau de Jablines** - Au nord, le plateau de Jablines est un ensemble d'étendues cultivées fractionnées par les axes de transports et des bosquets qui renforcent l'impact de la topographie

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2011

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<p><u>Site Natura 2000</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Arrêté de Protection de Biotope</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Site Inscrit</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Site Classé</u></p> <p>Aucun</p>
<p><i>Zonages d'inventaires</i></p> <p><i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i></p>	<p><u>ZNIEFF I</u></p> <p>« Plan d'eau de la boucle de Jablines »</p> <p>« Pré humide de Coupvray »</p> <p>« Plan d'eau de Trilbardou »</p> <p><i>A Proximité :</i></p> <p>« Marais du Refuge »</p>
	<p><u>ZNIEFF II</u></p> <p>« Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne »</p>

<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<p><u>Espace Naturel Sensible</u></p> <p>« Coteau Saint-Jacques »</p>
	<p><u>Périmètre d'Intervention Foncière</u></p> <p>Aucun</p>

Milieu/environnement des exploitations

Les terres sont de qualité moyenne à bonne et sont situées en partie dans des zones inondables. Les exploitations sur Chalifert ont peu de surface et doivent cultiver sur d'autres communes pour avoir une SAU viable. Sur Jablines, les agriculteurs profitent quant à eux d'îlots de culture bien structurés et de grande taille, facilitant l'exploitation de ces terres. Cependant, les exploitations présentes dans ce secteur cultivent également sur d'autres sites. Ainsi, sont-elles confrontées à des problèmes de circulation dès lors qu'elles sortent de cette boucle.

Les modes de faire-valoir principaux (bail rural et propriété) sont sécurisants pour les agriculteurs. Seules quelques parcelles sont cultivées de façon précaire.

Fonctionnalité de production

Parmi les 7 exploitations qui cultivent sur ce secteur, 5 sont en système grandes cultures, une en maraîchage et une en centre équestre. Elles disposent de surfaces et de perspectives d'avenir différentes. Alors que le centre équestre et 2 exploitations cultivant sur Jablines semblent bien établis, les autres envisagent difficilement l'avenir sur le territoire.

En 10 ans, un seul jeune s'est installé pour créer son centre équestre sur Chalifert, alors que sur Jablines, 2 exploitations ont pu installer des jeunes.

Fonctionnalité environnementale

Ce secteur est marqué par des enjeux environnementaux (zones inondables, Natura 2000). Les agriculteurs locaux en ont conscience. 2 ont contractualisé des MAE et 1 est en agriculture raisonnée.

Fonctionnalité sociale

- 3 producteurs en vente directe
- Maintien des paysages ouverts forgeant l'identité rurale du territoire
- Maintien d'espaces ouverts en milieux inondables

LA FORET**La fonctionnalité de gestion**

Le degré de morcellement parcellaire et le grand nombre de propriétaires empêchent aujourd'hui un mode de gestion cohérent et durable.

La fonctionnalité sociale

L'accessibilité et la découverte de ce secteur sont aujourd'hui relativement fonctionnelles mais restent limitées par le caractère privé de la propriété forestière.

Par ailleurs, la forêt offre des potentialités forestières intéressantes pour conduire à une production mais le mitage de la propriété ne permet pas de prendre en compte cet objectif.

LES ESPACES NATURELS**Régulation**

- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse et pêche
- Tourisme et loisirs de nature

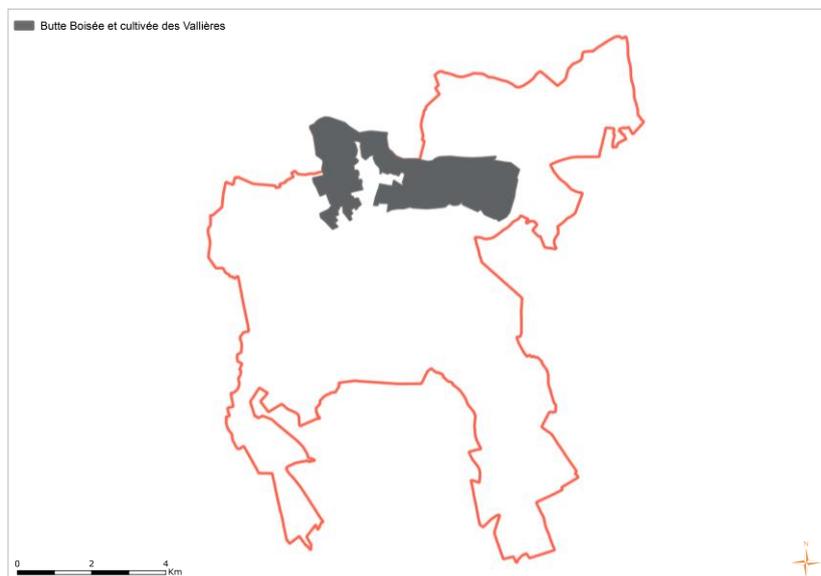
FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS	
<i>La biodiversité</i>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u> : Pâtures mésophiles</p> <p><u>Espèces présentes</u> :</p> <p>Faune :</p> <p>Oiseaux : Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>), Fauvettes aquatiques, Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>), Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>), ...</p> <p>Insectes : Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula nitidula</i>)</p> <p>Flore :</p> <p>Espèces de milieux humides : Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>), Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>), Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>), Nénuphars jaunes (<i>Nuphar lutea</i>), Myriophylles (<i>Myriophyllum</i>),...</p> <p><u>Inventaire complémentaire</u> : les sous-entités 2-2, 2-3, 2-4 et 2-5 ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Cœurs de nature constitués par les coteaux boisés de Chalifert</p> <p>Fonctionnalité des corridors globalement dégradée, hormis sur le secteur agricole de Jablines.</p> <p><u>Trame humide</u></p> <p>Présence de la Marne en bordure de l'entité, considérée comme un corridor aquatique globalement fonctionnel. Néanmoins, faible représentation des habitats terrestres à caractère humide (absence de cœurs de nature)</p> <p>Connectivité non fonctionnelle entre la Marne et le Canal de Meaux à Chalifert</p> <p><u>Trame des milieux herbacés</u></p> <p>Globalement non fonctionnelle (absence de cœurs de nature et corridors potentiels très dégradés) hormis sur le secteur de Jablines.</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	<p>Actuellement, trois ruptures existent sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne TGV et route départementale 45 traversant du nord au sud (possibilités de franchissement sur la plaine agricole de Jablines via les ponts des voies de circulation routières) - Voie SNCF traversant d'ouest en est le territoire
<i>Participation des exploitations</i>	<p>Maintien de sols perméables dans les zones inondables</p> <p>Contractualisation de Mesures Agro-Environnementales</p>

ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<p>Favoriser la transmission des exploitations</p> <p>Améliorer et/ou conforter la situation foncière des exploitations locales</p> <p>Maintenir des conditions favorables à l'agriculture (circulations, limiter les dégâts de lapins...)</p>
FORET	<p>Enjeux forts de restructuration du parcellaire et de regroupement de la propriété afin de permettre une gestion durable du bois et de valoriser le potentiel de production du secteur</p>
ESPACES NATURELS	<p>- <i>Richesses spécifiques du territoire</i></p> <p>La richesse spécifique repose sur d'intéressantes capacités écologiques par la présence d'habitats humides, proches des milieux aquatiques. La zone joue également une fonction de régulation hydraulique et d'expansion naturelle des crues de la Marne.</p> <p>- <i>Principales menaces sur la biodiversité</i></p> <p>Fermeture des milieux ouverts : abandon de pratiques culturelles et pastorales aboutissant à l'enfrichement de ces secteurs, disparition de milieux humides limitant le déplacement ou la reproduction de certaines espèces.</p> <p>Perte d'habitats rivulaires : aménagements anthropiques des berges de la Marne et mises en culture avec travail de la terre.</p> <p>Rudéralisation des bosquets</p> <p>- <i>Principaux enjeux de conservation</i></p> <p>Le pédoncule de Chalifert est un espace important pour la vallée de la Marne sur le territoire de la CAMG. Les zones inondables couvrent l'intégralité des terrains situés entre la Marne et le Chemin de Meaux. Dans ces zones, l'aléa est classé de fort à très fort. En termes d'enjeu, les services de l'État ont classé ces mêmes zones en « champs d'inondation à préserver », c'est-à-dire que ces zones constituent des zones d'expansion des crues jouant un rôle déterminant en réduisant momentanément, à l'aval, le débit des crues.</p> <p>Prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires : conservation, création et préservation de mares et prairies ainsi que de la conservation des boisements naturels.</p> <p>Maintien des lisières forestières et des bosquets au sein de la plaine agricole de Jablines : bande de protection, gestion adaptée</p> <p>Développement des aménagements de pieds de pylônes pour la faune</p> <p>Maintenir et recréer des haies en contexte agricole pour favoriser les continuités entre les massifs boisés des entités adjacentes (Lesches, Marne, entre autre).</p>
ENJEUX PAYSAGERS	<p>Préserver l'intégrité des coteaux boisés, les points de vue, le plateau de Jablines</p> <p>Requalifier le plateau en gommant ou en intégrant les altérations</p> <p>Assurer la pérennité de la gestion des abords du canal de Meaux</p>

SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de la valeur écologique de la commune de Coupvray. SAN Val d'Europe, OGE (2002) • Fiches ZNIEFF • Fiches ENS
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants agricoles • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • Conseil Général de Seine-et-Marne • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie • France Nature environnement 77

Butte boisée et cultivée des Vallières

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Carnetin
Dampmart
Pomponne
Thorigny-sur Marne

Hors CAMG :

Annet-sur-Marne

GENERALITES

Contexte

Située à l'ouest de la Boucle d'Esblay, en marge de la Butte témoin de l'Aulnay et de la vallée de la Marne, elle s'appuie au sud sur les versants urbanisés de Thorigny-sur-Marne.

Sur un plateau gypseux, dénivelés variables (de 10 à 20 %). Des versants raides et froids, un plateau ensoleillé au niveau du Bois de Vallières et du Bois Lambert, une terrasse inondable en bord de Marne influencée par un micro-climat de fond de vallée qui tempère les variations climatiques saisonnières et annuelles.

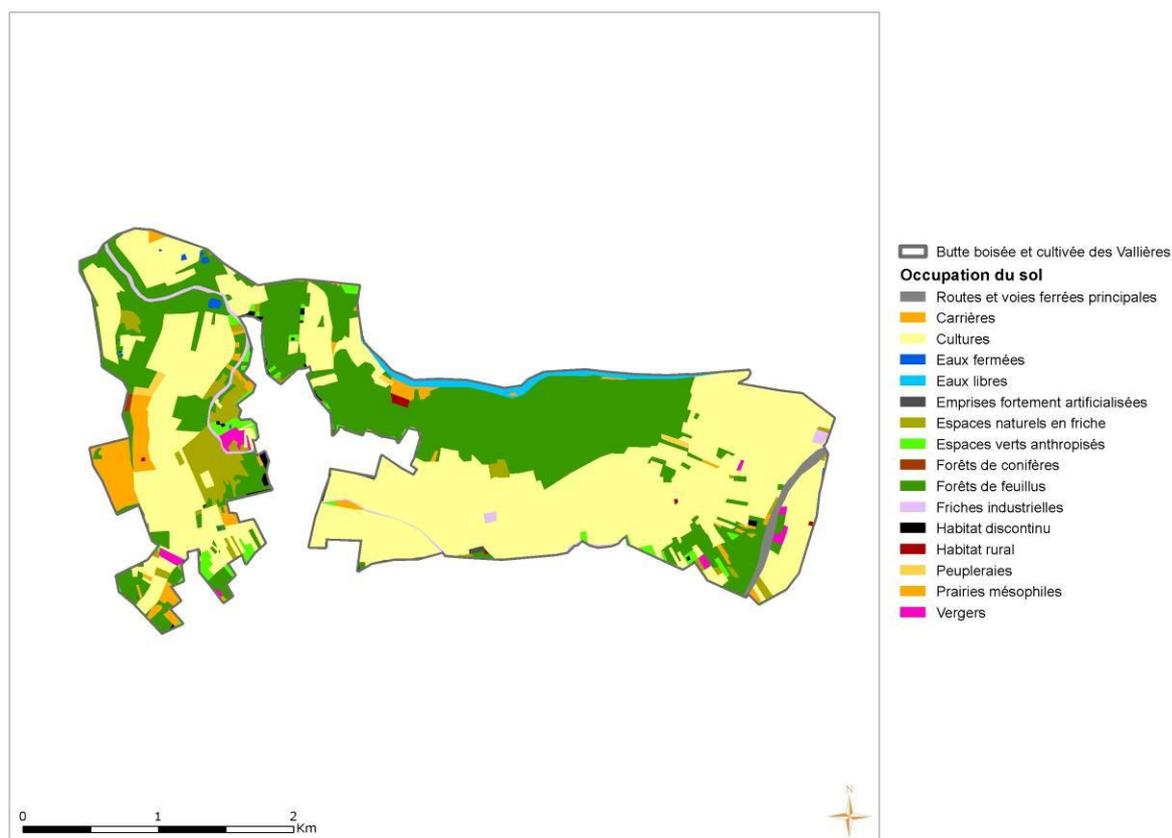
Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : boisés, agricoles, urbains et périurbains.

Frange étroite de milieux présents en bords de Marne au niveau de la forêt des Vallières.

Réseau hydrographique : présence de ruisseaux et ruisselets (ru du Bouillon), d'une ancienne noue de la Marne, de mares permanentes (Mare de Chiquars, Fontaine Paulsaie) et de quelques trous d'eau (Fontis).

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

A l'intérieur de ce vaste ensemble, il est possible de différencier 4 grandes sous unités paysagères :

La forêt régionale des Vallières occupe la pente septentrionale et la plus abrupte de la butte qui s'étire vers l'est dans une boucle de la Marne. Au nord, en limite de la zone d'étude quelques parcelles cultivées permettent de mettre en lumière la topographie et la présence de la vallée de la Marne. Ailleurs, le paysage forestier est relativement fermé. L'hiver, quelques transparences soulignent également la présence de la Vallée de la Marne.

La forêt des Vallières est l'arrière plan boisé, l'écrin de la base de loisirs de Jablines-Annet. L'urbanisation du coteau est ainsi peu visible.

Le plateau cultivé de Thorigny et Dampmart est une vaste zone céréalière largement ouverte qui s'étire en ligne de crête. Relativement plate, l'horizon est fermé au nord par la forêt et au sud et à l'ouest par les zones pavillonnaires urbaines de Carnetin, Thorigny-sur-Marne et Dampmart qui contrastent avec ce paysage agricole. Vers l'est, la pente cultivée descend doucement vers la Marne et est ponctuée de quelques bosquets. Ce secteur, assez peu accessible, traversé par la voie ferrée, est en interrelation visuelle avec le coteau boisé de Chalifert. A Dampmart, l'aqueduc de la Dhuis forme une limite nette entre la zone agricole et la zone urbaine. A l'est, la zone urbaine se prolonge au-delà de l'aqueduc par un secteur fragilisé. Cette mosaïque de petites parcelles n'a pas de vocation claire. Encore agricole avec quelques parcelles cultivées, elle pourrait devenir un nouveau massif boisé, pendant méridional de la forêt des Vallières. Son morcellement, la pression urbaine et les risques de cabanisation risquent de nuire à son identité.

A **Thorigny-sur-Marne**, l'aqueduc traverse l'espace cultivé et les

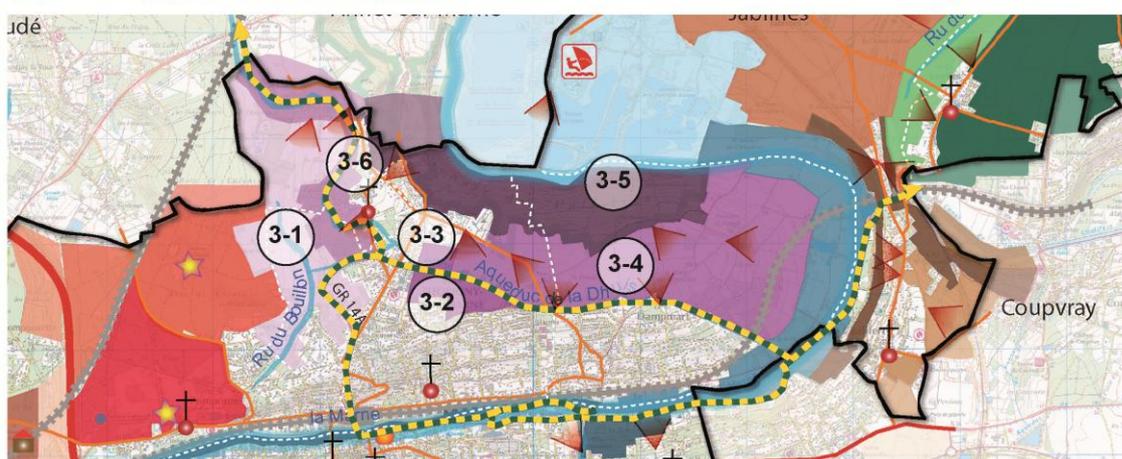
	<p>lotissements. Les ZAC sont en confrontation avec la zone agricole. Avec l'extension prévue de la ZAC et les lotissements, l'espace entre celles-ci et l'aqueduc risque de se réduire progressivement.</p> <p>La plaine agricole sommitale n'est pratiquement perceptible que depuis la RD105b qui la traverse. Relativement vaste, elle forme une coupure d'urbanisation et offre quelques perspectives sur l'horizon.</p> <p>Le Vallon du ru de Bouillon s'étend à l'ouest de cet ensemble. Les champs, qui ménagent une vaste ouverture visuelle, laissent percevoir un paysage de vallon agréable à la topographie légèrement ondulé. Cette sous-unité encore suffisamment vaste pour présenter un intérêt est limitée à l'ouest par les bois de Chaalis et de Luzancy.</p> <p>A l'est de cette sous-unité, l'escarpement boisé ou en friche forme autour de l'aqueduc de la Dhuis une sorte de belvédère en marge de Carnetin. La vocation de cet espace, comme celui de l'est de Dampmart n'est pas clairement établi : entre déprise agricole et pression urbaine. Il offre cependant des points de vue remarquables sur le Vallon de Bouillon.</p>



Butte boisée et cultivée des Vallières

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



3-1 : Vallon du ru Bouillon - Ce vallon cultivé ondule entre les Bois de Châalis et de Luzancy et les boisements des franges ouest de Carnetin et Thorigny-sur-Marne.

3-6 : Belvédère de l'Aqueduc de la Dhuis - En marge des bourgs de Carnetin et Thorigny-sur-Marne, sur le coteau occidental, s'étend autour de l'aqueduc de la Dhuis qui suit le haut du coteau, un ensemble de friches, de boisements et de petites parcelles ouvertes qui offrent quelques points de vue.

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2011



Butte boisée et cultivée des Vallières

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



3-4 : Plateau cultivé de Thorigny et Dampmart - L'Aqueduc de la Dhuis matérialise une limite franche entre le vaste plateau somital cultivé ponctuellement ponctué de bosquet et le coteau urbanisé. A l'est, le plateau descend vers la Marne et offre de larges perspectives sur le coteau de Chalifert (2-1 et 2-2) et sur des horizons lointains. Le secteur de plus forte pente, dans la continuité du coteau urbanisé, est occupé par un ensemble de friches et boisements dont l'avenir est incertain.

3-2 et 3-3 : ZAC des Vallières et Champs relictuels du plateau de Thorigny - A l'ouest l'aqueduc traverse le plateau et s'éloigne des zones urbaines. L'espace relictuel entre l'aqueduc et les zones urbaines existantes est voué, à terme, à être urbanisé.

3-5 : Forêt des Vallières - Elle occupe tout le coteau nord et constitue l'arrière plan boisé de la Base de Loisirs de Jablines. Au nord, le long de la Marne en limite de l'aire d'étude, on pourrait presque distinguer un paysage de vallée en bord de Marne.

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<u>Site Natura 2000</u> Aucun
	<u>Arrêté de Protection de Biotope</u> Aucun
	<u>Site Inscrit</u> Aucun
	<u>Site Classé</u> Aucun
<i>Zonages d'inventaires</i> <i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i>	<u>ZNIEFF I</u> « Forêt des Vallières »
	<u>ZNIEFF II</u> « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne »
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<u>Espace Naturel Sensible</u> Aucun
	<u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> « Forêt des Vallières » et extension en cours

Milieu/environnement des exploitations

Les terres, de qualité inégale, offrent des potentiels agronomiques différents en fonction de la proximité avec la Marne, de la forêt et de la pente. Ce secteur permet de produire céréales et légumes.

Les exploitations n'ont pas connu de pertes de surface dans ce secteur. L'enclavement de cette zone dans la boucle de la Marne protège l'agriculture de l'urbanisation. De plus, les sablières présentes dans le secteur peuvent être remises en culture dès lors qu'elles ne sont plus exploitées. Cependant, les remblais présentent un potentiel agronomique faible qu'il convient d'améliorer au fil du temps. Les modes de faire valoir (propriété et baux ruraux) sont pérennes et offrent une sécurité aux exploitants. Seul inconvénient : le parcellaire est morcelé et quelques parcelles sont enclavées. Les exploitations locales ont leur siège à proximité de leurs parcelles. Pour les autres, ces terres leur permettent de s'agrandir. Certaines d'entre elles font faire les travaux par une entreprise de travaux agricoles.

Cet environnement est marqué par la présence de bordures boisées et par la présence de vergers en friche abandonnés. Enfin, cet espace agricole n'est pas coupé par des infrastructures permettant de bonnes conditions de travail, et permet une circulation agricole fonctionnelle dès lors que les engins sont sortis de la zone urbanisée.

Fonctionnalité de production

10 exploitations cultivent dans ce secteur. Leur système de production est diversifié (production céréalière pour certaines, maraîchage pour d'autres, mais également production mixte de céréales et de légumes) ainsi que leur système de commercialisation (coopérative, vente directe, Rungis), apportant ainsi un dynamisme à ce territoire. De plus, quatre jeunes agriculteurs se sont récemment installés, donnant une vision d'avenir positive à l'agriculture du secteur.

La transmission des exploitations est ainsi globalement assurée. Pour deux exploitations, les surfaces cultivées sont très petites et correspondent à des parcelles appartenant à des propriétaires qui sont devenus agriculteurs du fait d'un héritage de quelques hectares.

Les exploitations qui cultivent dans le secteur ont des résultats économiques globalement stables malgré des fluctuations liées à la conjoncture. Seule une exploitation est en difficulté financière mais ses résultats s'améliorent et devraient permettre la transmission de l'outil de travail dans quelques années.

Fonctionnalité sociale

- 2 producteurs en vente directe
- Maintien des paysages remarquables forgeant l'identité rural du territoire

LA FORET

La fonctionnalité de gestion

La forêt des Vallières bénéficie d'une gestion durable assurée par un plan d'aménagement et des orientations régionales forestières qui sont établis par le Conseil Régional de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et approuvés par le Ministère de l'Agriculture après avis du Conseil Régional.

La fonctionnalité sociale

La forêt des Vallières bénéficie d'un bon réseau de sentiers et de parkings qui lui assure une forte fréquentation.

La forêt de Pomponne, malgré son accessibilité souffre quant à elle de trop nombreux obstacles liés à la structure des propriétés en grande majorités privées.

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Régulation des crues (zone rouge et marron du PPRI)
- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse et pêche
- Tourisme et loisirs de nature (GR 14 A, aqueduc de la Dhuys)

FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

<i>Biodiversité</i>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u></p> <p>- Forêts mélangées de ravins et de pentes, chênaies-charmaies, friches et terrains rudéraux, cultures à marges de végétation spontanée, Aulnaies-frênaies médio-européennes.</p> <p>16 groupements végétaux dont 4 remarquables : forêt de Fresnes à Grandes Prêles sur tufs calcaires, suintements à Prêles, pelouses mésophiles à Calamagrostis et bouleau blanc, prairies mésophiles.</p> <hr/> <p><u>Espèces présentes</u></p> <p>Faune :</p> <p><i>Oiseaux</i> (77 espèces) : 19 espèces peu courantes en Ile-de-France (Bruant proyer, Gobemouches, Pic Noir), 56 autres potentielles (Faucon Hobereau, Hypolaïs polyglotte, Bruant zizi), 35 espèces d'oiseaux d'eau liées à la base de loisirs de Jablines.</p> <p><i>Amphibiens</i> : Rainette verte, Grenouille verte, Grenouille Agile, Salamandre tachetée,...</p> <p><i>Chauves-souris</i> : Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule commune, Murin de Natterer, Oreillard roux, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe et Grand Murin.</p> <p><i>Reptiles</i> : Lézard des Murailles, Orvet, Coronelle lisse,</p> <p><i>Lépidoptères</i> : Grande Tortue, Gazé, Flambé.</p> <p>11 espèces d'Odonates</p> <p>Flore :</p> <p>La diversité végétale est importante et intéressante (plus de 250 espèces) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espèces patrimoniales : le Polystic à soies, la Zannichellie des marais, l'Azaret d'Europe, l'Orchis négligé, l'Epipactis Pourpre et le Luzule des bois ; <p>espèces protégées au niveau régional : la Cardamine Impatiente et la Cuscute d'Europe, présentes en Bord de Marne</p> <p><u>Inventaire complémentaire</u> : les sous-entités 3-1 et 3-6 ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Cœur de nature majeur, constitué par la forêt des Vallières</p> <p>Elément constitutif d'une importante trame arborée, en lien notamment avec le bois de Chaalis.</p> <p>Corridor fonctionnel traversant la forêt des Vallières et contournant Carnetin par le Nord. Fonctionnalité dégradée au sud du bourg (secteurs anthropisés)</p> <p><u>Trame humide</u></p> <p>Corridor important représenté par la Marne.</p> <p>Présence de quelques zones humides dans le lit majeur, mais habitats globalement peu représentés</p> <p>Réseau de mares situé dans le boisement, pouvant servir de relais</p>

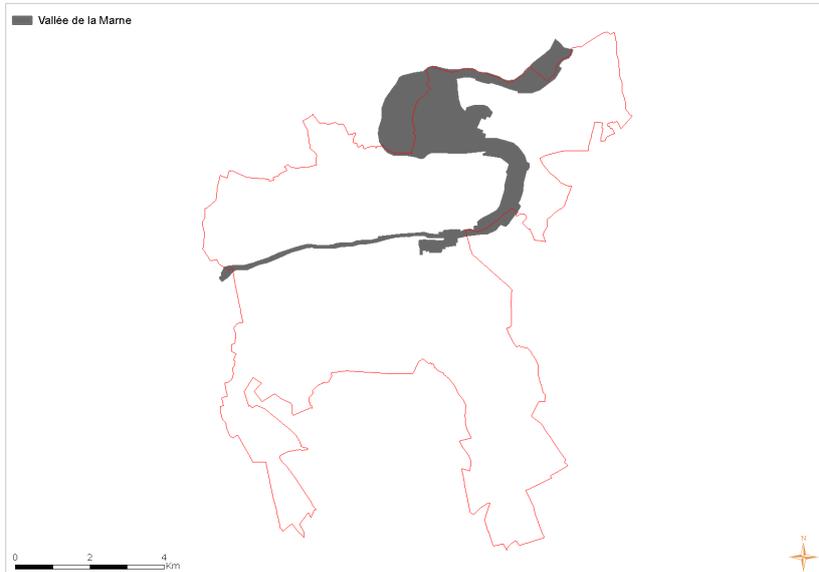
	<p><u>Trame milieux herbacés</u></p> <p>Corridor fonctionnel en lisière du boisement mais partiellement perturbé à proximité des secteurs urbanisés</p> <p>Importante trame à l'est de Carnetin, constituée par des espaces prairiaux globalement bien connectés, et en lien avec les secteurs ouverts présents sur Pomponne.</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	Présence de voies de communication (RD 118) pouvant représenter un obstacle. Effet néanmoins jugé peu important au vu de la taille de la route.
<i>Participation des exploitations</i>	Maintien de sols perméables à proximité de zones inondables
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier le regroupement du parcellaire - Conforter la diversité des systèmes de culture et de commercialisation
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les structures de découverte du massif des Vallières en développant les cheminements à l'intérieur du Massif

<p style="text-align: center;">ESPACES NATURELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> La richesse spécifique repose sur d'intéressantes capacités d'accueil pour les chiroptères mais également sur la présence d'habitats aquatiques, abritant des espèces d'intérêt patrimonial. - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> Fermeture des milieux herbacés et agricoles : abandon de pratiques culturales et embroussailllements des vergers. Perte par comblement de mares en milieu forestier limitant le déplacement ou la reproduction de certaines espèces (amphibiens notamment) Perte d'habitats rivulaires par aménagements anthropiques des berges de la Marne. Problématiques de la fréquentation des quads et des motos, source de dérangement surtout en marge de la forêt, la fréquentation est plus faible dans les bois au vu de la pente. - <i>Principaux enjeux de conservation</i> Poursuite d'une gestion forestière douce et très fine : conservation d'arbres morts et sénescents, vieillissement de la strate arborée, entretien des espaces ouverts délaissés ; Prise en compte des enjeux liés à la gestion des milieux humides et rivulaires : conservation, création et préservation de noues, recréation de mares (actions menées en 2009 -2010 par l'AEV) et prairies, développement de l'Aulnaie-frênaie et de la Saulaie pour stabiliser les berges. Gestion des anciennes carrières de gypse : mise en place de piliers de soutènements pour la préservation des habitats des chiroptères Limitation de la fréquentation des cavités : pose de grilles horizontales sur les entrées de grottes fréquentées par les chiroptères. Amélioration des lisières en marge des versants de la forêt, en direction des autres massifs boisés alentours (Expérimentation de mise en culture de Luzerne autour du bois). Amélioration de la qualité globale de la rivière Marne (auto-épuration, habitat et rétention de crues) en favorisant la réhabilitation de la noue, le creusement de mares et modification de certaines terres actuellement agricoles en prairies humides.
<p>ENJEUX PAYSAGERS</p>	<p>Compte tenu du statut de la forêt régionale des Vallières la pérennité de cette sous-unité est assurée. Seules des coupes à blanc trop vastes pourraient porter atteinte à son intégrité et son identité naturelles. Au vu du contexte géologique (formation de fontis), cette éventualité est peu probable sur la majorité du boisement, les exploitations étant rendues très difficiles.</p> <p>Sur le plateau cultivé de Thorigny et Dampmart, il est essentiel de maîtriser la progression des zones urbaines qui grignotent peu à peu cet espace. Le traitement des franges urbaines est également essentiel pour diminuer les contrastes entre les lotissements, les zones artisanales (ZAC des Vallières et des Cerisiers) et les cultures. Les abords de l'aqueduc sont une opportunité pour structurer une frange urbaine arborée plus qualitative en vue lointaine mais également pour cette liaison douce. Aujourd'hui, l'ensemble du plateau de Thorigny-Marne et classé en zone AU.</p>

	<p>Le caractère agricole des pentes face au coteau de Chalifert doit être préservé, la vocation de la mosaïque arborée située à l'est de Dampmart doit être précisée comme celle du belvédère de l'aqueduc de la Dhuis où les vues sur le Vallon du Bouillon doivent être préservées.</p> <p>Le vallon du Bouillon, relativement isolé, semble préservé de la pression urbaine même si le secteur sur la commune de Thorigny-sur-Marne est aujourd'hui en zone AU. Il est cependant fragile, de taille limitée, puisqu'il n'y a que 2 exploitants dans ce secteur.</p>
SOURCES	
<p><i>Bibliographie, études consultées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt Régionale des Vallières, Premier aménagement forestier 2003 – 2015 (2002) • Document d'Objectifs Natura 2000 « Boucles de la Marne » FR 1112003, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (2010) • Etude écologique – Diagnostic, inventaire, définition, enjeux et propositions de gestion (2002) • Les chiroptères de la Forêt Régionale de Vallières : inventaire des espèces, étude de territoires de chasse et capacité d'accueil du milieu (2001) • S.C.O.T. Marne, Brosse et Gondoire, Secteur III : Diagnostic territorial (2010) • S.C.O.T. Marne, Brosse et Gondoire, Secteur III : Etat initial de l'environnement (2010) • Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France – Programme 2002 (2001) • Bases de données naturalistes • Fiche ENS • Fiche ZNIEFF
<p><i>Personnes ou structures ressources</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants agricoles • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (Cf. compte rendu AEV) • Conseil Régional d'Ile-de-France • Nature Environnement 77

Vallée de la Marne

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Chalifert

Dampmart

Lagny-sur-Marne Pomponne

Saint-Thibault-des-Vignes

Thorigny-sur-Marne

Jablins

Montévrain

GENERALITES

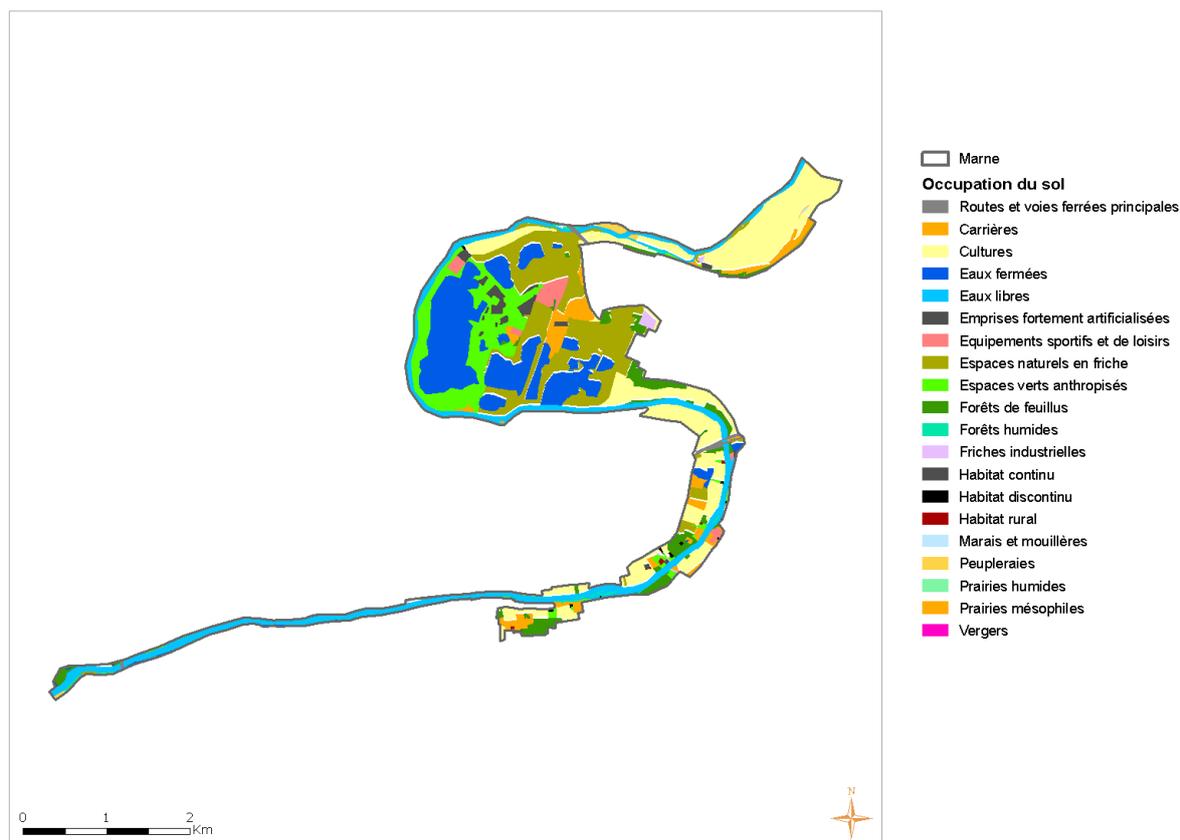
Contexte

La vallée de la Marne traverse le territoire d'est en ouest, sur un dénivelé d'environ 10 mètres, en formant un méandre au niveau de Jablins. L'eau, à travers la vallée de la Marne, apparaît comme le fil conducteur du territoire. Elle constitue un lien fort sur les plans paysagers, hydrauliques, écologiques et de biodiversité sur le territoire.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : milieux aquatiques et humides, agriculture et secteurs urbains sur les berges, plans d'eau, prairies mésophiles, boisements diversifiés (gradient d'hygrométrie variable).

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

Autour de la rivière, l'espace rivulaire et la plaine inondable forment, sur certains secteurs, un ensemble à l'ambiance spécifique.

Cinq sous-unités peuvent être distinguées :

A l'ouest du Port Saint-Rémy, les **bords de Marne sont le prolongement de l'espace urbain**. L'espace est très réduit entre la rue et la rivière, les berges sont aménagées parfois de véritables quais. En rive nord, quelques jardins familiaux forment une lisière plus végétalisée.

A l'est, **les bords de Marne sont moins urbains**. La vallée plane s'élargit. Les champs cultivés dominent même si cet espace est parfois mité par quelques constructions. Cet espace est dévalorisé par de nombreux déchets.

Le **coteau de Montévrain** est assez peu urbanisé. En compléments des boisements, dans la continuité du Vallon de Montévrain, un espace agricole ménage des perspectives sur la Marne, l'école d'Alembert et quelques maisons qui n'altèrent pas trop l'ambiance bucolique de ce secteur.

Les **Anciennes sablières de Jablines** ont été aménagées en base de loisirs, cet espace hétérogène manque toutefois d'identité ou de qualité paysagère. Certains équipements sont vieillissants et le retour à la nature de certains secteurs ne suffit pas à intégrer les stigmates de l'exploitation de granulats. Par ailleurs, les abords de la base de loisirs sont dégradés par des décharges ou la présence de puits de pétrole.

Les **Iles de Jablines** forment un ensemble également assez hétérogène avec un patis communal et ses aménagements vieillissants,

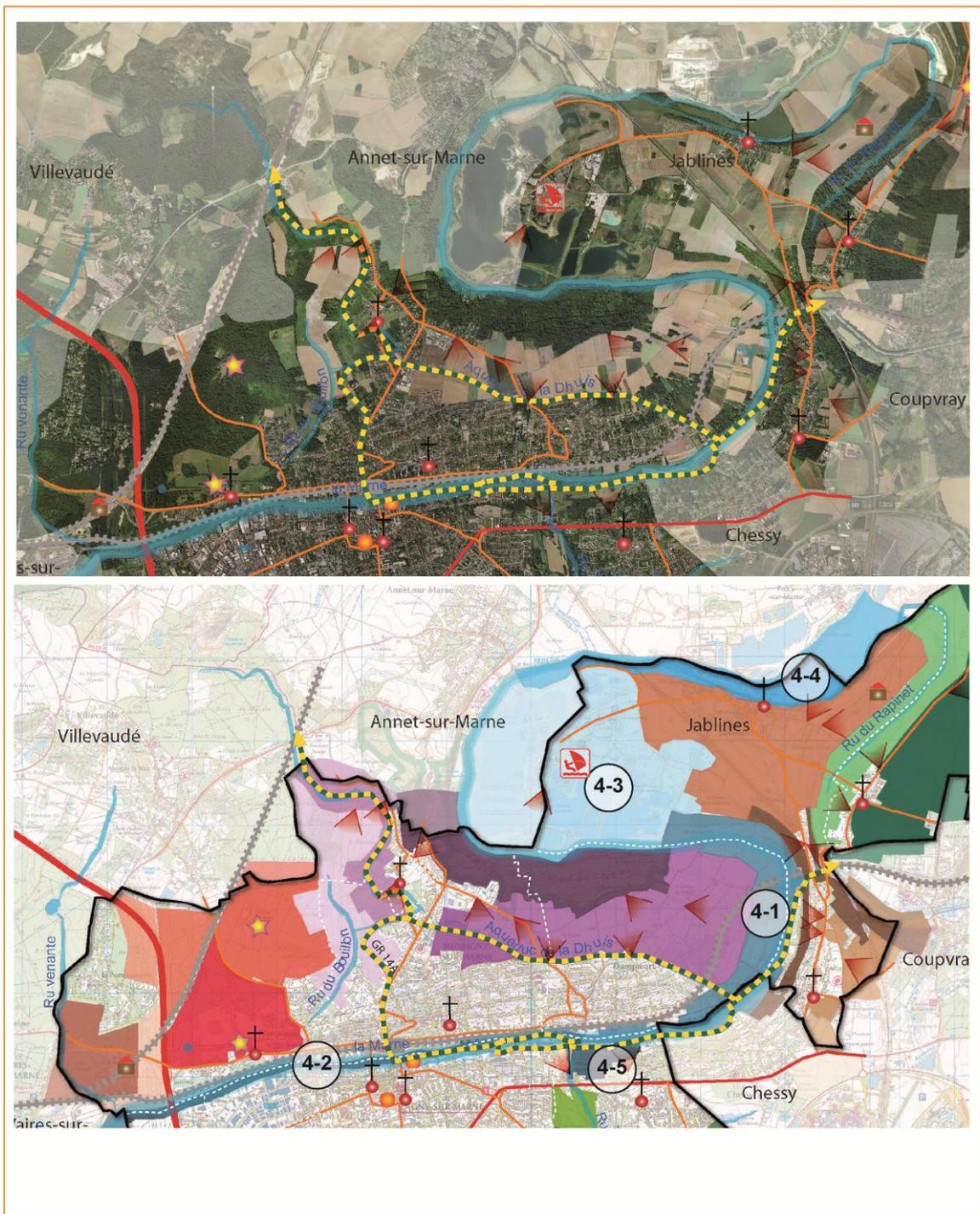
	<p>des ambiances naturelles renforcées par le ruisseau, des décharges qui soulignent la présence de la station d'épuration et les champs de l'île aux vaches dont les bandes enherbées semblent trouver un usage récréatif. Plus au nord la plaine alluviale cultivée, délimitée par la ripisylve du ruisseau du Rapinet s'élargie alors qu'elle disparaît vers l'ouest.</p>
--	--



Vallée de la Marne

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2012



Vallée de la Marne

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



4-1 : La Marne en secteur moins urbain - A l'ouest de Lagny-sur-Marne, la vallée n'est pas totalement urbanisée. Entre quelques parcelles construites, des friches ou des petits bois les champs cultivés ouvrent des perspectives sur la rivière ou les coteaux. A l'est dans la continuité du plateau de Dampmart, les perspectives s'élargissent.



4-2 : La Marne en secteur urbain - A l'est, les berges de la Marne sont aménagées (quais, voies sur berge, voie ferrée...). Parfois, il existe un espace résiduel aménagé en espace-vert ou en jardin ouvrier.



4-3 : Anciennes sablières de Jablines - La base de Loisirs de Jablines forme un ensemble assez hétérogène avec des zones naturelles et des zones très fréquentées. Cet espace manque d'identité d'autant qu'il est bordé de zones plus ou moins abandonnées, partiellement aménagées ou dégradées (décharges, puits de pétrole...).



4-4 : Les Iles de Jablines - Au pied du village, entre le patis communal, le ru du Rapinet et la Marne s'étend un espace agricole et de loisir qui participe au cadre de vie du village. Plus au nord, cet espace devient une plaine cultivée, isolée du plateau par la ripisylve du ruisseau.



4-5 : Le coteau de Montévrain - Seul secteur non urbanisé en rive gauche, quelques champs ouvrent des perspectives sur la Marne ou quelques maisons qui sont intégrées dans les boisements du coteaux.



ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<p><u>Site Natura 2000</u> ZPS « Boucle de la Marne »</p> <p><u>Arrêté de Protection de Biotope</u> Aucun</p> <p><u>Site Inscrit</u> Aucun</p> <p><u>Site Classé</u> Aucun</p>
<p><i>Zonages d'inventaires</i></p> <p><i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i></p>	<p><u>ZNIEFF I</u> « Plan d'eau de la Boucle de Jablines » « Plan d'eau de Trilbardou » « La Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne »</p> <p><u>ZNIEFF II</u> « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » « Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne ».</p>
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<p><u>Espace Naturel Sensible</u> « Bord de Marne à Dampmart » « Bord de Marne et ru du Bicheret »</p> <p><u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> Extension du PRIF des Vallières sur les bords de Marne en cours</p>

FONCTION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES OUVERTS

L'AGRICULTURE

Milieu/environnement des exploitations

Les terres à proximité de la Marne offrent de bons potentiels agronomiques, favorables notamment à la production légumière. Ce sont aussi des terres inondables en cas de crue.

Les exploitations n'ont pas connu de pertes de surface dans ce secteur. L'enclavement de cette zone dans la boucle de la Marne protège l'agriculture de l'urbanisation. De plus, les sablières présentes dans le secteur peuvent être remises en culture dès lors qu'elles ne sont plus exploitées. Cependant, les remblais présentent un potentiel agronomique faible qu'il convient d'améliorer au fil du temps. Seul inconvénient : le parcellaire est morcelé et quelques parcelles sont enclavées. Les exploitations locales ont leur siège à proximité de leurs parcelles.

Fonctionnalité de production

Neuf exploitations cultivent dans ce secteur. Leur système de production est diversifié (production céréalière pour certaines, maraîchage pour d'autres, mais également production mixte de céréales et de légumes) ainsi que leur système de commercialisation (coopérative, vente directe, Rungis), apportant ainsi un dynamisme à ce territoire.

Fonctionnalité sociale

- 3 producteurs en vente directe
- Maintien des paysages remarquables forgeant l'identité rurale du territoire
- Maintien d'espaces ouverts en zones inondables

LA FORET

Peu d'espace boisé dans ce secteur

LES ESPACES NATURELS

Approvisionnement

- Alimentation en eau potable (nappe phréatique)
- Transport fluvial

Régulation

- Régulation des crues (zone rouge et marron du PPRI en partie amont de l'entité)
- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Pêche
- Tourisme et loisirs de nature (circulations douces en berges, base de loisirs)

FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

La biodiversité

Habitats patrimoniaux

Déterminants ZNIEFF :

Végétations aquatiques, lits de rivières, chênaie-charmaies, Bas-marais, tourbières de transition et sources.

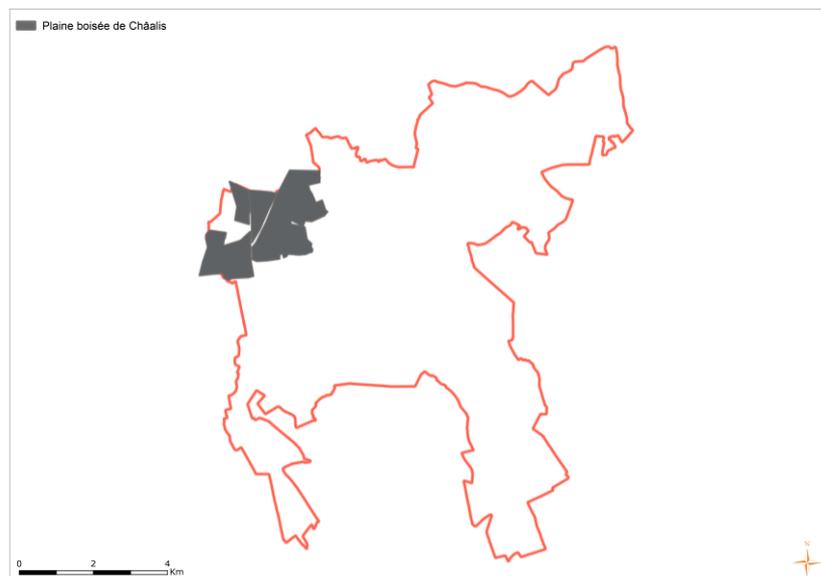
	<p><u>Espèces présentes</u></p> <p>Faune : Poissons : 12 espèces (vandoises, ablettes, anguille, brochets et perches et les carpes,...) Oiseaux : Rousserolle effarvatte, Fuligules, Pic Vert...</p> <p>Flore : Peu d'espèces remarquables 80 espèces détachées du secteur urbanisé : - floristique : Aster, Reine des prés, Pulicaire dysentérique, Plantain majeur, Lycope d'Europe, Saule fragile... arborée : Aulne glutineux, Erable sycomore, Saule Fragile,...</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Situation variable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entité globalement peu concernée par les boisements (quasi-absence de ripisylve) sur les secteurs de la Marne au sud ; • Ripisylve plus dense et variée au nord de la base de loisirs de Jablines en direction de Trilbardou • Présence de haies et de bosquets en secteur agricole favorisant une bonne fonctionnalité des espaces forestiers <p><u>Trame humide</u></p> <p>Axe majeur représenté par la Marne. Bonne fonctionnalité du corridor dans le secteur de la boucle, nettement plus dégradé en contexte urbain (absence de berges végétalisées et de ripisylves sur une majorité du linéaire en contexte urbain)</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u></p> <p>Éléments constitutifs de la trame uniquement localisés dans l'extrême ouest de l'entité, en lien avec les espaces ouverts du secteur de Jablines</p> <p>Trame peu représentée par ailleurs</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	<p>Actuellement, la rupture majeure du site est focalisée sur ses marges, représentée par les pôles d'urbanisation constitués de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes en rive gauche et Dampmart, Thorigny-sur-Marne et Pomponne en rive droite.</p> <p>A signaler, le rôle de barrière naturelle de la Marne pour les espèces à déplacement terrestre</p>
<i>Participation des exploitations agricoles</i>	Maintien de sols perméables en zone inondable
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier le regroupement du parcellaire sur la boucle de Dampmart - Conforter la diversité des systèmes de culture et de commercialisation
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'enjeux

<p style="text-align: center;">ESPACES NATURELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> La richesse spécifique repose sur d'intéressantes capacités écologiques liées à la Marne. La zone joue une fonction de l'habitat, d'étape migratoire, de zone d'alimentation mais également comme zone de reproduction pour de nombreuses espèces piscicoles, d'odonates, d'oiseaux et d'espèces végétales, notamment dans sa partie ouest. - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> Fermeture des milieux semi-ouverts par manque d'entretien, envahissement des roselières par les saules, atterrissement des marais et zones humides. Dégradation de l'état des berges (plan d'eau et Marne) Comblement ou dégradation des noues de la Marne Présence d'espèces exotiques et déchets (gravats et déchets verts) Dégradation de l'état sanitaire ripisylve sur certains secteurs avec des berges artificielles (enrochements, aménagements divers (pontons, protections), avec une fragilité générale de la rive droite. Fréquentation humaine et urbanisation. Des projets de développement en rive de Marne - <i>Principaux enjeux de conservation</i> Poursuite des aménagements « écologiques » pour la réhabilitation des bords de Marne et la restauration d'un linéaire de berges important (protections de berges en génie végétal ou mixtes) Réfection des berges des plans d'eau de la base de loisirs Mise en place d'une gestion raisonnée avec entretien adapté de la végétation afin de préserver les zones sensibles (entretien nul ou adapté). Restauration de la dynamique fluviale, de la qualité de l'eau, des continuités écologiques et de la diversité des habitats tant aquatiques que rivulaires Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, bosquets) en contexte agricole Préserver les lisières forestières Conserver les espaces de prairies pour l'accueil de la faune (pâturage, fauche adaptée) Lutte contre les espèces invasives Maîtrise du ruissellement en provenance des zones en développement.
<p>ENJEUX PAYSAGERS</p>	<p>Des sentiers de randonnées permettent de parcourir pratiquement toute la vallée.</p> <p>Le mitage (construction, exploitation de gravière...) est la principale menace dans ce secteur. L'aménagement des chemins de randonnées ne doit également pas conduire à l'artificialisation de cet espace.</p> <p>Certains espaces de la base de loisirs, ses abords comme ceux du pâtis communal de Jablines mériteraient d'être requalifiés</p>

SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'Objectifs Natura 2000 « Boucles de la Marne » FR 1112003, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (2010) • Mesures de conservation de l'œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>) sur deux zones de protection spéciale d'Ile-de-France, AEV de la Région d'Ile-de-France (2008) • Boucles de Jablines: Etude ornithologique - propositions d'aménagements et de gestion, CORIF (2005) • Aménagement et valorisation des bords de Marne de la commune de Pomponne (77), BIEF (2007) • Etude du diagnostic et définition de principes d'Aménagement des berges de Marne sur la commune de Pomponne -Phase 1 : Diagnostic, Silène Biotec (2010) • Le SDAGE 2010-2015 : du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normandes, Agence de l'eau Seine-Normandie – Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2010) • Bases de données naturalistes • Fiche ZNIEFF • Fiche ENS • Fiche ZPS
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants agricoles • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • Office Nationale de l'eau et des Milieux aquatiques • DRIEE Ile-de-France

Plaine boisée de Chaalis

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Carnetin
Pomponne
Thorigny-sur-Marne

Hors CAMG :

Villevaudé
Vaires-sur-Marne

GENERALITES

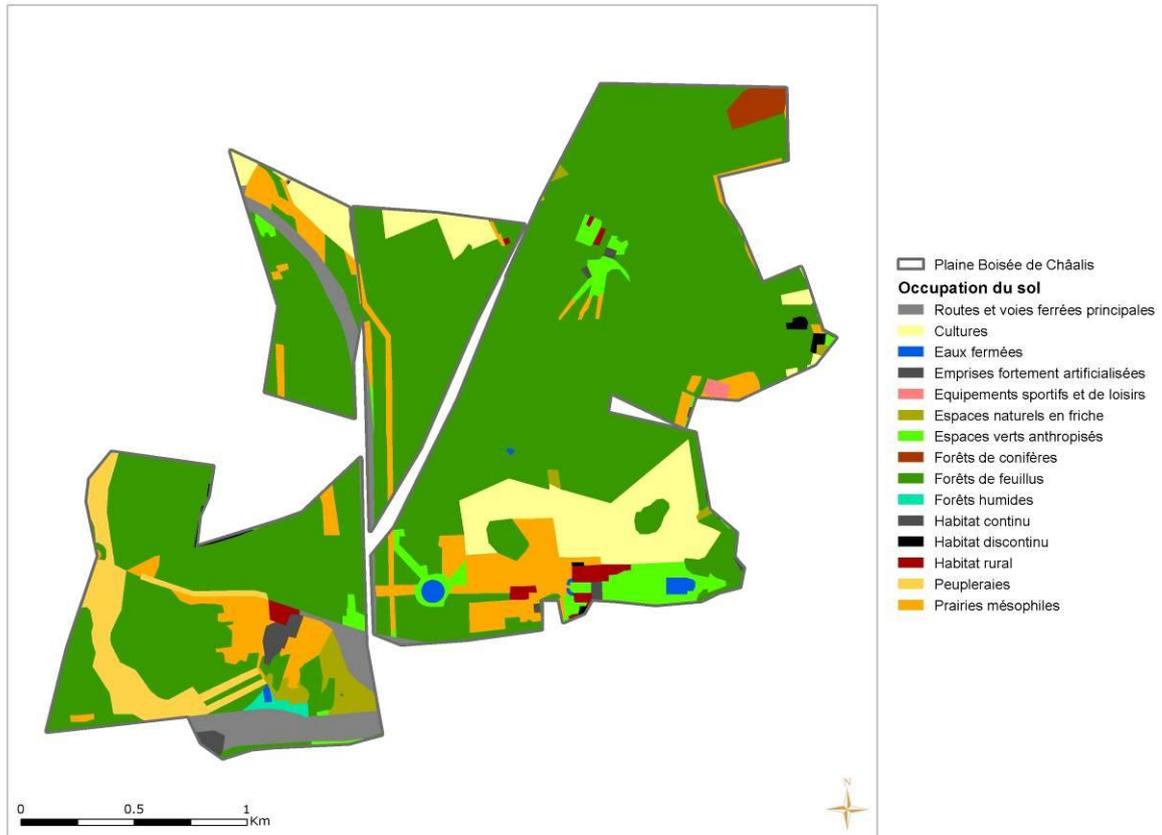
Contexte

La plaine boisée de Chaalis se situe à l'extrémité nord-ouest du territoire de la CAMG. Elle se situe à la fois sur la butte témoin de l'Aulnaie et sur les terrasses alluviales du lit majeur de la Marne.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : Boisement et plantation forestières, prairie, culture, friche, cours et d'eau et plan d'eau
Réseau hydrographique : présence proche de la Marne

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

La plaine de Chaâlès est un espace relativement peu accidenté et largement boisé. Il offre peu de perspectives visuelles.

Les **parcs du château de Pomponne et du château de Chaâlès** forment des ensembles cohérents qui n'offrent à la vue que leurs franges externes et quelques allées structurantes.

Le long de la francilienne, les **lignes haute-tension** cisailent et dévalorisent cet espace forestier qui perd sa vocation et son intérêt paysager.

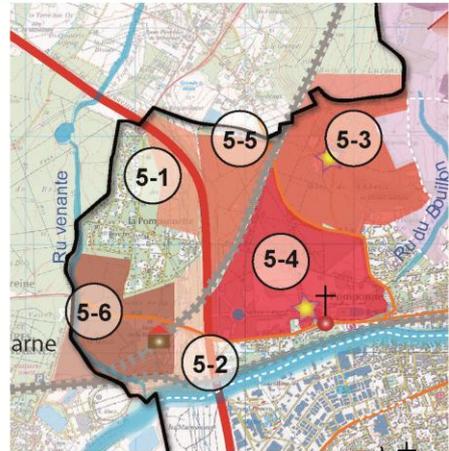
A l'ouest, une petite clairière cultivée, **le marais de Chaâlès**, offre un espace de respiration autour de la Ferme de la Renaissance mais est en partie altéré par les lignes haute-tension



Plaine boisée de Châalis

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



5-1 et 5-2 : **Délaissé HT et SNCF** - Le long de la Francilienne, l'espace sous les lignes haute-tension ou dans la continuité des voies SNCF manque de lisibilité, ni boisement, ni espace cultivé, ni espace urbanisé, il manque d'identité.

5-3, 5-4 et 5-5 : **Les parcs du Bois de Pomponne et du château de Châalis** - Ces vastes parcs boisés sont peu accessibles même si la construction du TGV-est a créé une tranchée à l'est qui favorise la perception sur ces boisements (depuis le train).

5-6 : **Le Bois du Marais** - Comme les bois précédents, il forme un massif traversé par quelques routes. A l'est, la clairière de la ferme de la Renaissance (bâtiment en ruine) offre un visage dégradé que l'aménagement en espace vert ne permet pas de valoriser

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<p><u>Site Natura 2000</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Arrêté de Protection de Biotope</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Site Inscrit</u></p> <p>« Château de Pomponne, parc et dépendances »</p>
	<p><u>Site Classé</u></p> <p>Aucun</p>
<p><i>Zonages d'inventaires</i></p> <p><i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i></p>	<p><u>ZNIEFF I</u></p> <p>« Bois de Luzancy et de Chaâlis »</p> <p>« Bois de Vaires et Bois de Brou »</p> <p><u>ZNIEFF II</u></p> <p>« Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-Marne »</p> <p>« Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne »</p>
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<p><u>Espace Naturel Sensible</u></p> <p>« Domaine Régional de Pomponne »</p>
	<p><u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u></p> <p>« Domaine régional de Pomponne »</p>
FONCTION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES OUVERTS	
L'AGRICULTURE	
Agriculture peu significative sur ce secteur	
LA FORET	
<p>Fonctionnalité de gestion</p> <p>L'est de la forêt de Pomponne bénéficie d'orientations régionales forestières établies par le CRPF, et au niveau opérationnel d'un Plan Simple de Gestion (PSG) qui lui garantissent également une gestion durable.</p> <p>Par contre au sud et à l'ouest de la forêt de Pomponne, aucun PSG n'est existant même si la</p>	

typologie de la propriété permettrait d'adhérer à ce document de gestion durable.

Fonctionnalité sociale

La forêt de Pomponne, malgré son accessibilité, souffre de trop nombreux obstacles liés à la structure des propriétés en grande majorité privées.

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse
- Tourisme et loisirs de nature

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

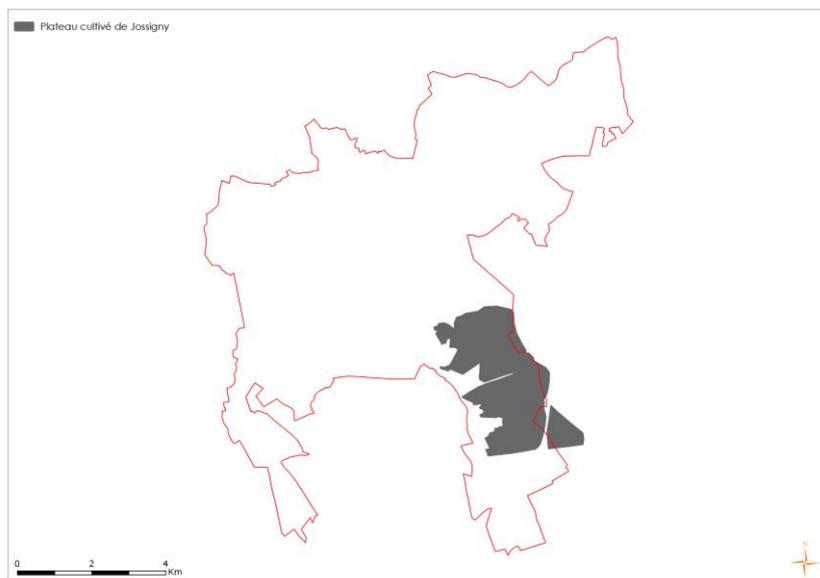
<p><i>Biodiversité</i></p>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u></p> <p>Habitats d'intérêts communautaires : Mégaphorbiaie eutrophe, Bois d'Aulnes et Frênes des forêts médio-européennes.</p> <p>Habitats déterminants ZNIEFF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boisements (Aulnaies-frênaie, chênaies-charmaies, chênaie et chênaie-hêtraie acidiphile) - Espaces ouverts et humides (pâturages mésophiles, roselières, formations à grandes laïches (magnocariçaie) <p>Cours des rivières</p> <p><u>Espèces présentes</u></p> <p>Faune :</p> <p><i>Insectes :</i> Decticelle bariolée, Demi-Deuil, Cordulie métallique, Mante religieuse, Grillon d'Italie, Grand Capricorne</p> <p><i>Amphibiens et reptiles :</i> Triton crêté, Triton ponctué, Triton palmé, Grenouille agile, Lézard vivipare</p> <p><i>Oiseaux :</i> Pic épeiche, Pic vert, Pic noir, Sittelle, Chouette effraie, Héron cendré, Bondrée apivore, Martin-pêcheur, ...</p> <p><i>Mammifères :</i> Murin de Daubenton, Pipistrelle commune, Mulot à collier, Martre...</p> <p>Flore :</p> <p>Plus de 200 espèces recensées : Orchis négligé (<i>Dactylorhiza praetermissa</i>), Polystic à frondes soyeuses (<i>Polystichum setiferum</i>), Dryopteris écailleux (<i>Dryopteris affinis</i>), Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>), Grande Cuscute (<i>Cuscuta Europea</i>), Euphorbe pourpre (<i>Euphorbia dulcis</i>), Myriophylle verticillé (<i>Myriophyllum verticillatum</i>).</p> <p><u>Inventaire complémentaire :</u> les sous-entités 5-1, 5-2, 5-3, ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.</p>
<p><i>Principaux corridors identifiés</i></p>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Présence d'importants cœurs de nature forestiers (Bois de Chaâlis, Parc de Pomponne, Bois du Marais), connectés vers le Nord et l'est avec d'autres massifs</p>

	<p>Rupture majeure de continuité vers l'Ouest (A 104)</p> <p><u>Trame humide</u> Présence d'espaces potentiels de dispersion (prairies) Corridor fonctionnel à l'ouest de l'entité (ru de Venante) mais lien difficile avec la Marne (busage)</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u> Espaces prairiaux constituant d'importants cœurs de nature (abords de la ferme de la Renaissance notamment) Espaces connectés avec les espaces ouverts présents vers l'Ouest, sur la commune de Carnetin</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	Fragmentation par les différentes voies de communication qui la traverse d'est en ouest et du nord au sud : A 104, RD934, voie ferrée (TGV et Régionale).
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les documents de gestion à l'Ouest de la forêt de Pomponne - Permettre la découverte de la forêt de Pomponne
ESPACES NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> Site Natura 2000, désigné en lien avec la présence d'espèces et de milieux à caractère patrimonial (milieux humides, espèces forestières). - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> Rejets de substances polluantes Développement de l'urbanisation et fragmentation des habitats naturels (mitage des boisements notamment) Perte d'habitats rivulaires : aménagements anthropiques des berges de la Marne. Disparition des mares de sous bois par comblement volontaire. - <i>Principaux enjeux de conservation</i> Préservation des boisements (petites forêts privées et fermées bien préservées notamment) Maintien et entretien raisonné des zones ouvertes (prairies en particulier) pour la faune et la flore, fortement liées aux zones de boisements (importance des lisières). Entretien des milieux humides tels que les Mégaphorbiaies Constitution de micro-habitats terrestres humides et confortement des corridors aquatiques (Gué de l'Aulnaie) Maintien de la population de Grand Capricorne sur le Bois de Vaires-sur-Marne avec la conservation du bois mort et de chênes en futaie irrégulière mélangée de différente classe d'âge de vieux arbres âgés. Limitation des espèces exotiques envahissantes
ENJEUX PAYSAGERS	<p>Redonner une vocation aux espaces situés à proximité des lignes haute-tension.</p> <p>Valoriser la ferme de la Renaissance</p>

SOURCES

<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostic écologique et mesures de gestion du Bois du Marais, de la Ferme de la Renaissance et des Terres de la Justice - Extension du Périmètre Régional d'Intervention Foncière du Bois de Pomponne (77), OGE (2003)• PRIF de Pomponne - Bois du Marais, Ferme de la Renaissance et Terres de la Justice : inventaire et proposition de gestion, OGE (2005)• DOCOB du Site FR 1100819 Bois de Vaires susceptible d'être intégré au Réseau Nature 2000, OGE (2004)• Bases de données naturalistes• Fiche ENS• Fiche ZNIEFF• Fiche Natura 2000 SIC
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none">• Nature Environnement 77• Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France

Plateau cultivé de Jossigny



Communes concernées

C.A.M.G. :

Conches-sur-Gondoire

Jossigny

Montévrain

Hors CAMG :

Serris

Situation générale

GENERALITES

Contexte

Situé au sud-est du territoire de la CAMG, le plateau de Jossigny est localisé dans une très faible dépression, très ouvert et cloisonné par les voies de communication et l'urbanisation aux alentours.

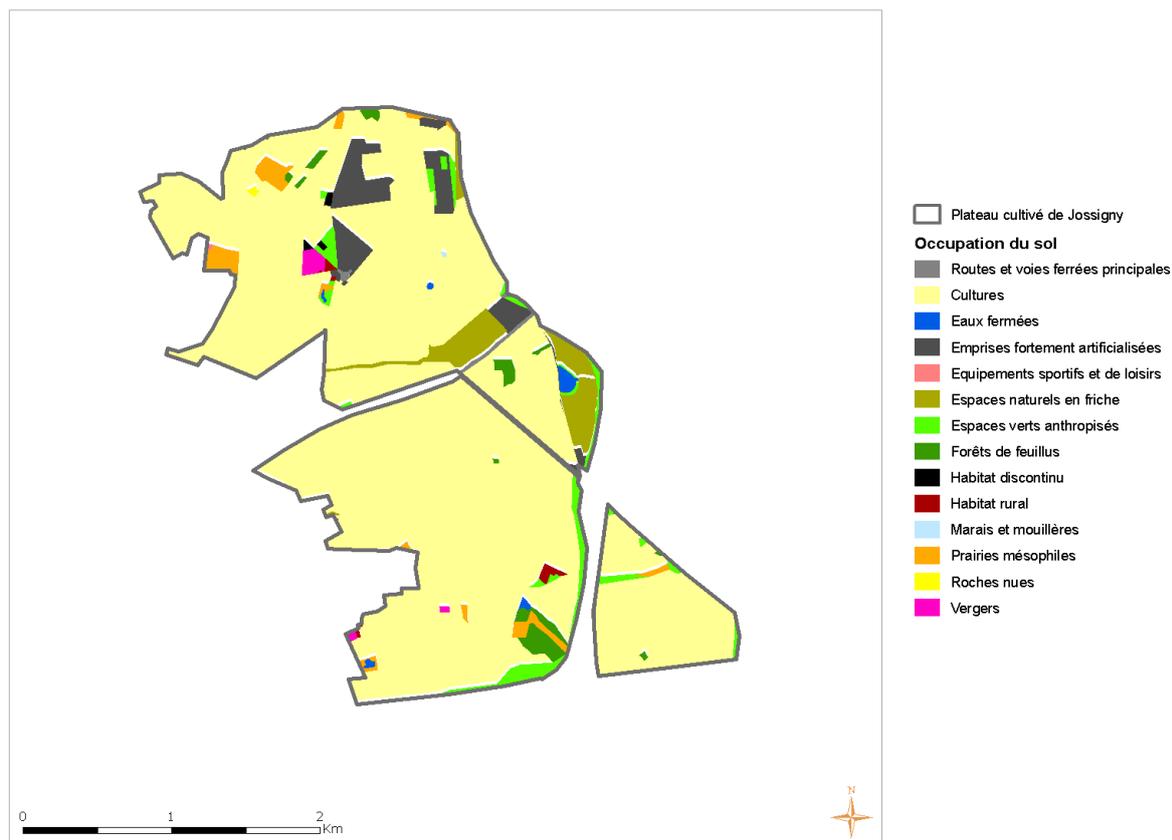
Ce plateau avec ses espaces agricoles et ses bois se trouve dans une position stratégique sur le territoire entre la Forêt de Ferrières et la Vallée de la Marne.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : Grandes cultures, anciens vergers ou alignements, boisement, prairies mésophiles, milieux humides et terrains en friches.

Réseau hydrographique : Ru de Sainte Geneviève et mares temporaires rares.

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

Entre la forêt régionale de Ferrières et le Bois de Chigny, s'étend un vaste plateau cultivé traversé sur toute sa longueur par la RD231. Sur cet axe se confrontent trois ambiances paysagères (agricole, urbaine et forestière). On devine encore que ce plateau agricole devait offrir de vastes perspectives cultivées dominées par les horizontales.

Au sud, l'aménagement de **l'hôpital et de la ZAE du Pré au Chêne** est en cours. Le paysage dénudé et ouvert des champs cultivés à l'ouest contraste avec le foisonnement de constructions massives à l'est. L'alignement de platanes atténue à peine ce contraste qui est d'autant plus fort depuis Jossigny.

Les **Grands champs cultivés** à l'est de Jossigny forment encore un vaste ensemble de qualité dans le prolongement de ceux de la butte du Moulin. La ferme du Couvernois et le caractère encore rural de Jossigny (avec ses lotissements de taille réduite et sa végétation, le parc du château...) renforce l'identité agricole de ce secteur malgré l'omniprésence des infrastructures routières et des horizons construits.

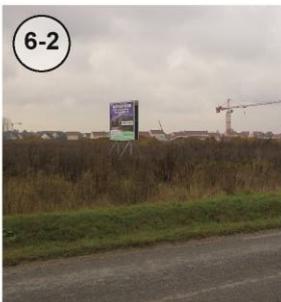
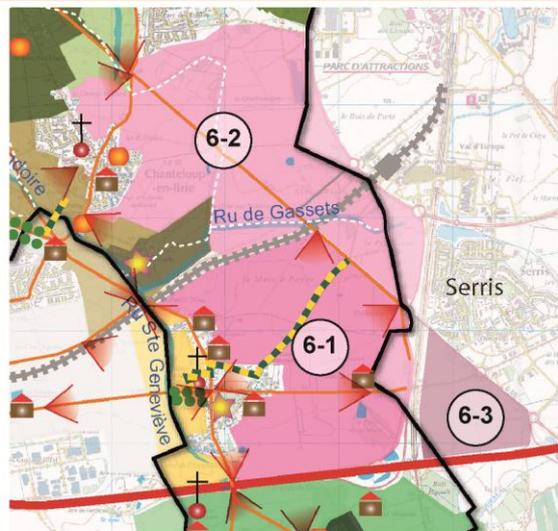
Au nord de la voie du RER, si quelques champs persistent entre les immeubles et les bâtiments commerciaux, ils disparaîtront avec l'aménagement des différentes ZAE ou ZAC (Les Gassets, Montévrain Val Europe, le **Chêne Saint-Fiacre**, les Binaches...). Cet espace en mutation devrait perdre rapidement ses motifs ruraux (cultures, bosquets...) au profit d'un vocabulaire urbain (alignements, allées, pelouses, bancs, lampadaires...). Ces espaces jeunes, encore marqués par les travaux, doivent trouver leur identité.



Le plateau cultivé de Jossigny

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



6-1 : **Grands Champs du plateau de Jossigny** - ce vaste espace cultivé entoure le bourg de Jossigny qui garde l'allure d'un village rural malgré l'omniprésence de la ville à l'horizon

6-2 et 6-3 : **Les ZAC** : Entre Chanteloup-en-Brie et Serris l'ensemble du plateau est en cours d'aménagement (ZAC des Binaches, du Chêne Saint-Fiacre, des Gassets, du Pré du Chêne...).

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<u>Site Natura 2000</u> Aucun
	<u>Arrêté de Protection de Biotope</u> Aucun
	<u>Site Inscrit</u> « Château de Jossigny »
	<u>Site Classé</u> Aucun
	<u>ZPPAUP</u> « Jossigny »
<i>Zonages d'inventaires</i> <i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i>	<u>ZNIEFF I</u> Aucune
	<u>ZNIEFF II</u> Aucune
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<u>Espace Naturel Sensible</u> Aucun
	<u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> « Brosse et Gondoire »

Milieu/environnement des exploitations

Les terres sont de bonne qualité et permettent de bons rendements céréaliers. La Surface Agricole Utile est importante et le parcellaire est groupé, ce qui permet aux exploitants de cultiver de grands ilots, généralement situés autour du corps de ferme, limitant ainsi les problèmes de circulation. Les modes de faire valoir sont divers (baux ruraux et propriétés pour la plupart). Mais la présence de locations précaires est non négligeable au sud de l'A4. Par ailleurs, certaines exploitations ont connu de fortes pertes de foncier liées à des projets d'urbanisation notamment sur les communes voisines telles que Bussy Saint-Georges.

Ce secteur connaît également des dégâts de gibiers, des dépôts sauvages et des conflits de voisinage avec la population urbaine.

Fonctionnalité de production

Les 9 exploitations présentes sur le territoire sont essentiellement céréalières sauf une qui a une production horticole.

Les exploitations sont nombreuses et ont des degrés de fonctionnalité divers en fonction de la surface exploitée et de l'âge de l'agriculteur. En effet, les exploitations présentes sur le territoire ont permis peu d'installations. Ce secteur est marqué par un défaut de transmission des structures agricoles et par l'âge avancé de plusieurs agriculteurs. La principale explication est probablement la nécessité d'accéder à de grandes surfaces pour maintenir un système céréaliier viable. Ainsi, malgré une SAU totale importante sur la commune, les exploitations présentes sont nombreuses et se divisent cette surface, ayant pour conséquence une SAU faible par exploitation pour des systèmes de grandes cultures.

Les résultats économiques des exploitations sont fluctuants d'une année à l'autre en raison d'une conjoncture instable. Certaines ont vu également leurs résultats économiques diminuer en raison des pertes de surfaces successives.

Une exploitation paraît particulièrement dynamique sur Jossigny et diversifie son activité avec la transformation à la ferme du blé en farine et la vente directe de pommes de terre.

Fonctionnalité sociale

- 2 producteurs en vente directe
- Maintien des paysages remarquables forgeant l'identité rurale du territoire

LA FORET

La fonctionnalité de gestion

La structure de la propriété du bois de Chigny permet une gestion unique et cohérente du massif, cependant elle est mitée par des petites parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La fonctionnalité sociale

La découverte des espaces forestiers est uniquement possible dans le Bois de Chigny qui bénéficie d'une bonne desserte et de nombreux sentiers. Elle est cependant altérée par le manque d'espaces de stationnement.

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse
- Tourisme et loisirs de nature (mais liaisons douces dégradées vers la forêt de Ferrières)

FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

Biodiversité

Habitats patrimoniaux : Pas d'habitats patrimoniaux particuliers.

Espèces présentes

Faune et Flore « ordinaires » et très localisées mais qui prennent de l'importance au vue du contexte de la zone.

Existence au sein des parcs d'un potentiel batrachologique et ornithologique, de milieux favorables aux insectes (notamment les Lépidoptères) ainsi qu'aux mammifères.

Faune :

Mammifères : petit gibier de plaine (Lièvre, lapin), et incursion de sangliers en provenance de la forêt de Ferrières

Amphibiens : Cortège d'espèces communes (grenouilles et crapauds)

Oiseaux : Chouette effraie (*Tyto alba*), Pics, Passereaux...

Flore :

Espaces prairiaux dominés par les graminées (Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Pâturin commun (*Poa trivialis*)...), des Laïches (Laïche hérissée (*Carex hirta* L.))

Espèces de milieux humides : Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*) et Petite lentille d'eau (*Lemna minor* L.)...

Espèces arborées : Saule blanc (*Salix alba* L.), Saule marsault (*Salix caprea*), Tilleul (*Tilia platyphyllos* Scop.), Frênes commun (*Fraxinus excelsior*), ...

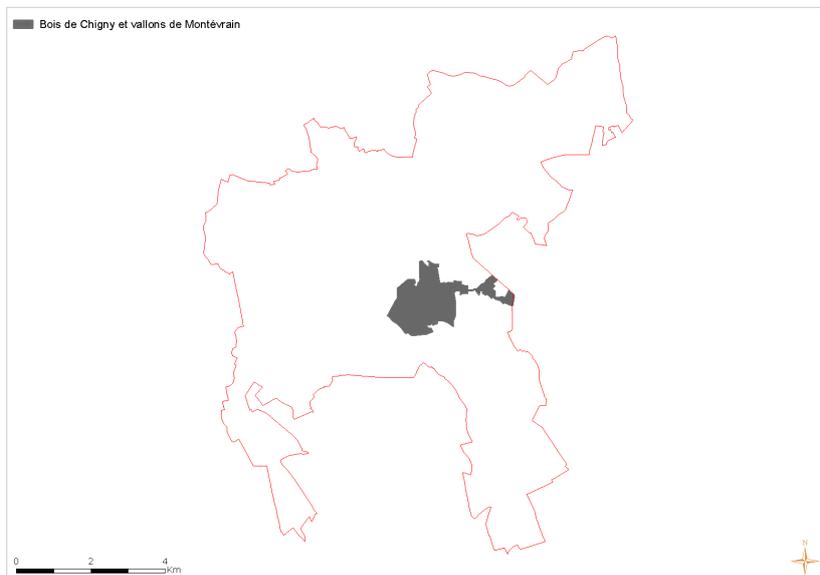
Espèces herbacées : Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*) et Grande pervenche (*Vinca major* L.), Renoncule acre (*Ranunculus acris*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Bugle rampante, Rumex crépu (*Ajuga reptans*) et Grande consoude (*Symphytum officinalis*)...

<p><i>Principaux corridors identifiés</i></p>	<p><u>Trame forestière</u> Cœur de nature majeur au sud de l'entité (Forêt de Ferrières) Présence d'espaces relais (bosquets, parcs) pouvant permettre le déplacement des espèces vers le bois de Chigny. Néanmoins, ruptures notables de continuité au niveau des infrastructures de transport (A4, RER)</p> <p><u>Trame humide</u> Peu d'espaces concernés Néanmoins, présence d'un corridor humide potentiellement fonctionnel dans le Nord de l'entité (Ru des Gassets)</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u> Présence de quelques espaces relais au sein des territoires agricoles Connexion possible avec la vallée de la Gondoire, mais fonctionnalité de plus en plus perturbée vers le Nord (construction de ZAC)</p>
<p><i>Ruptures majeures de continuité écologique et menaces</i></p>	<p>Actuellement, la rupture majeure du site est constituée par les voies de communication (A4 au Sud, RER). L'urbanisation croissante de la plaine agricole est susceptible de dégrader à court terme, les corridors écologiques encore fonctionnels.</p>
<p><i>Participation des exploitations agricoles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la continuité écologique par l'entretien d'espaces ouverts en secteur contraint par l'urbanisation - 3 exploitants en agriculture raisonnée
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les améliorations des conditions de travail des agriculteurs (problèmes de voisinage et de conflits d'usage) - Mener une réflexion sur le type de système de culture : les grandes cultures permettent de valoriser des terres présentant historiquement de bons potentiels agronomiques et participent à l'identité du territoire. Si le souhait est de conserver ce type d'agriculture avec des exploitants locaux, il paraît nécessaire de mener une réflexion sur la transmission et la restructuration (qui paraît inévitable) des exploitations. Enfin, le maintien d'une exploitation horticole peut également participer à l'image du territoire. Pour conserver cette activité, la question de la transmission et éventuellement de la commercialisation doit être étudiée. - Trouver des valorisations possibles et éventuellement innovantes pour le bâti agricole de caractère
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une gestion sylvicole cohérente
ESPACES NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> <p>La richesse spécifique se concentre dans des espaces bien délimités (Parc de la Motte) ou des milieux relictuels (habitats boisés, herbacées et quelques mares temporaires). Ces formations végétales sont alors autant de lieu de reproduction et de vie, voire de zones refuge pour un certain nombre d'espèces animales (mammifères, oiseaux, amphibiens, insectes...).</p> <p>Le milieu accueille néanmoins une faible proportion d'espèces patrimoniales.</p>

	<p>- <i>Principales menaces sur la biodiversité</i></p> <p>Sensibilité de la trame humide en contexte agricole (impacts sur les milieux)</p> <p>Mitage progressif du plateau par l'urbanisation, le développement de ZAC (pour exemple ZAC du Sycomore) et les voies de communication.</p> <p>- <i>Principaux enjeux de conservation</i></p> <p>Préservation des rares plans d'eau (accueil de la biodiversité, rôle d'espaces relais)</p> <p>Maintien des milieux de diversité (alignements d'arbres et boisements) et maintien des lisières fonctionnelles (absence d'urbanisation au droit de la limite du massif).</p> <p>Recréation des connections forestières entre le sud et le nord (maintien et renforcement des cœurs de biodiversité et des espaces relais, suppression des points de blocage)</p> <p>Préservation des franges sud-ouest et est/nord-est pour le maintien d'un espace fonctionnel</p>
ENJEUX PAYSAGERS	<p>L'extension programmée de Jossigny fait peser sur le secteur du plateau une menace de déstructuration. Réduit à quelques centaines de mètre cet espace risque de n'avoir plus l'étendue suffisante pour présenter un intérêt paysager. La question du traitement des franges urbaines est essentielle pour atténuer le contraste entre ces extensions et le plateau agricole et donc donner de la profondeur à ce dernier.</p>
SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • SCOT Secteur III de Marne-la-Vallée: Porter à connaissances, CITADIA Conseil (2008) • SCOT Marne, Brosse et Gondoire Secteur III : Etat initial de l'environnement, CITADIA Conseil (2010) • PRIF de Marne-et-Gondoire : Territoire de Brosse et Gondoire, maillon de la Ceinture verte : diagnostic et schéma directeur global sur les milieux ouverts, SIAM Conseil, Sébastien Layet, WERTHEIMER, THEMA Environnement (2008) • La Trame patrimoniale : note d'orientations – Définition et management des actions de mise en valeur du patrimoine historique, Cités Projets et Créations « Pour la Ville et les territoires » (2002)
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitations agricoles • Agence des Espaces verts d'Ile-de-France • Association RENARD • SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée • Conseil Régional d'Ile-de-France

Bois de Chigny et vallons de Montévrain

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Chanteloup en Brie

Montévrain

Lagny-sur-Marne

Hors CAMG :

Chessy

GENERALITES

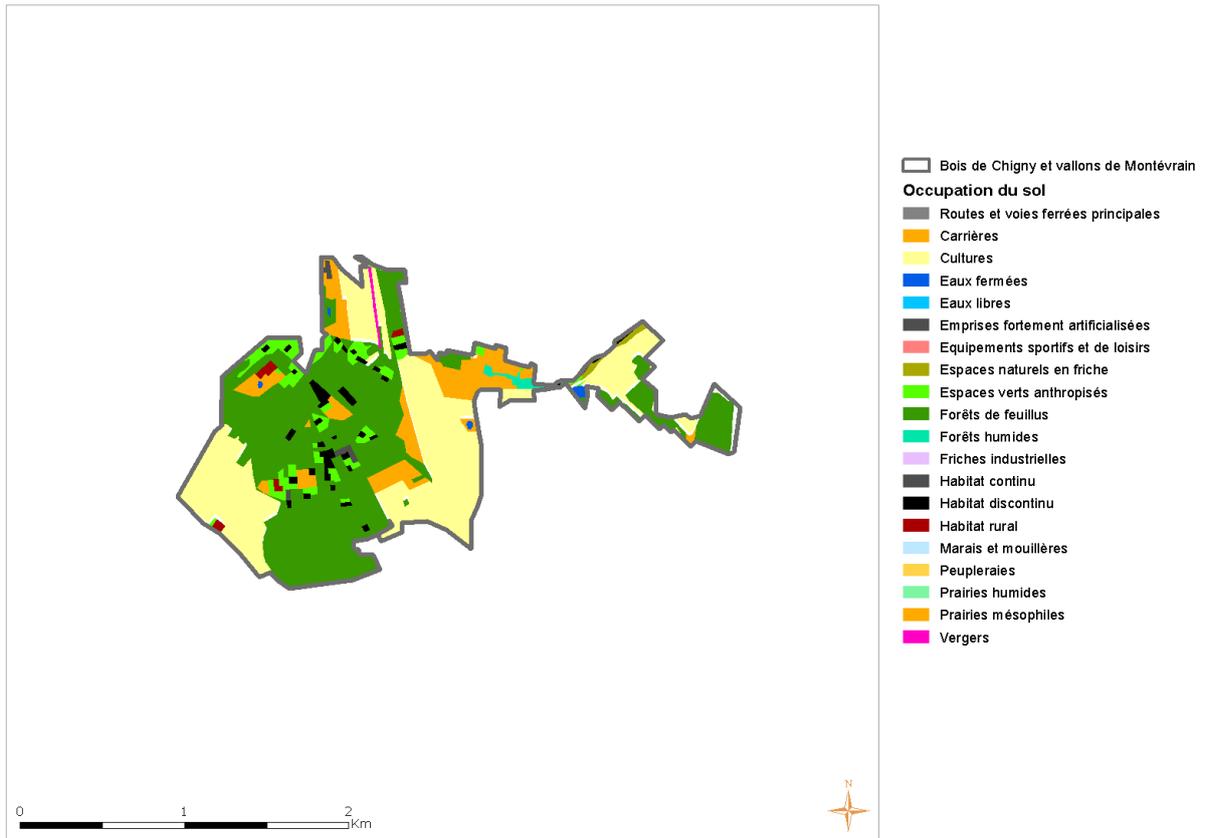
Contexte

A l'est du territoire de la CAMG, le Bois de Chigny, le vallon de Montévrain et le bois de Loselet constituent un trait d'union entre la Marne et la vallée de la Gondoire et au-delà la forêt de Ferrières. La connexion directe avec la plaine agricole de Jossigny, est à terme menacée par l'urbanisation et les projets de développement.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : Boisements, milieux humides, terrains en friches, prairies et parcs.
Réseau hydrographique : Ru du Bicheret, bassins et milieux humides relictuels.

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

Le **Bois de Chigny**, est l'un d'entre deux. Il n'a pas les qualités de la Forêt de Ferrière malgré les quelques allées qui le structurent. Les belles propriétés contribuent plus à donner un sentiment de mitage et n'offrent pas l'unité d'un quartier résidentiel boisé.

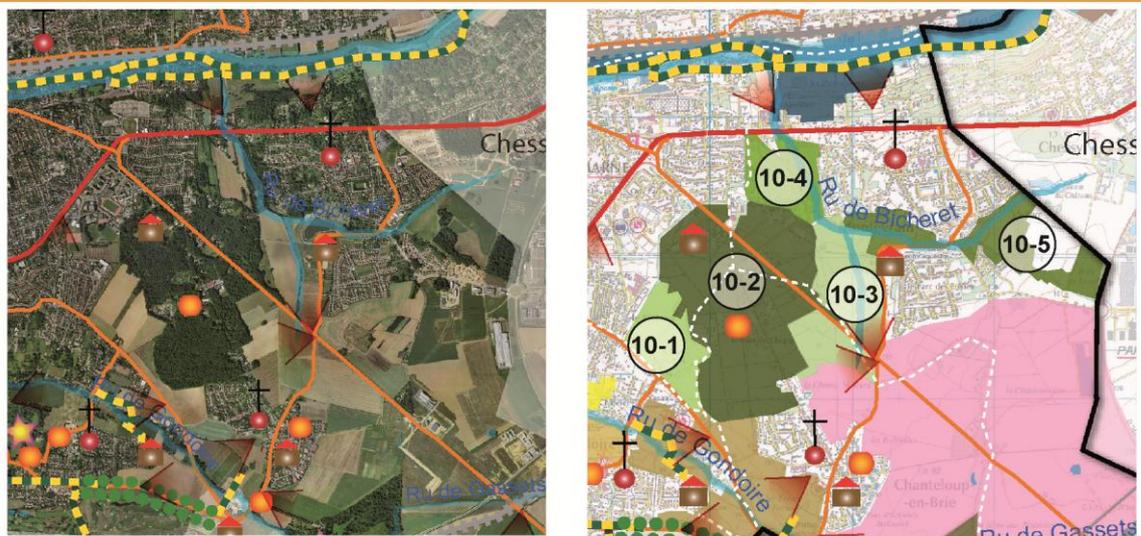
Entre Conches et la Bois de Chigny, autour du **fort du bois**, persiste un espace agricole comme perdu entre la zone urbaine et la forêt. S'il offre des perspectives sur le Bois de Chigny, il est trop petit pour s'imposer comme une sous-unité paysagère autonome et de qualité. Son urbanisation est programmée (zone AU).



Bois de Chigny et vallons de Montévrain

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



10-1 : **Champs du Fort du Bois** - Cet espace cultivé, se retrouve "coincé" entre le bois de Chigny et Lagny.

10-2 : **Bois de Chigny** - Ce petit bois abrite de nombreuses propriétés et manque d'unité

10-3 : **Vallon de Montévrain** - A l'est du Bois de Chigny s'étend un vallon où dominent les prairies.

10-4 : **Champs et abords du ruisseau de Bicheret** - Plus au nord, les prés sont remplacé par des champs et quelques boisement

10-5 : **Bois de Loselet et parcs des vallons de Montévrain** : Le long du ruisseau, un ensemble de parcs s'égrenent jusqu'au Bois de Loselet. En rive droite subsiste quelques prés paturés par les chevaux qui participent au caractère bucolique de ce secteur

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2012

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<u>Site Natura 2000</u> Aucun
	<u>Arrêté de Protection de Biotope</u> Aucun
	<u>Site Inscrit</u> Aucun
	<u>Site Classé</u> Aucun
	<u>ZPPAUP</u> Aucun
<i>Zonages d'inventaires</i> <i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i>	<u>ZNIEFF I</u> Aucune
	<u>ZNIEFF II</u> Aucune
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<u>Espace Naturel Sensible</u> « Bords de Marne et ru du Bicheret »
	<u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> « Brosse et Gondoire »

FONCTION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES OUVERTS

L'AGRICULTURE

Milieu/environnement des exploitations

Les terres sont de qualité moyenne et peuvent se trouver temporairement enclavées en fonction des travaux d'urbanisation. Les agriculteurs sont confrontés à la pression urbaine. Les baux précaires représentent 66 % de la SAU de Montévrain.

Fonctionnalité de production

On dénombre dans le secteur 2 exploitations en grandes cultures, une en polyculture/élevage et un centre équestre. Ces exploitations ont été fragilisées par l'avancée de l'urbanisation. Cependant, des jeunes sont prêts à s'installer et à reprendre l'activité.

Fonctionnalité sociale

- 1 producteur en vente directe et 1 centre équestre
- Maintien des paysages ouverts forgeant l'identité rurale du territoire

LA FORET

La fonctionnalité de gestion

La structure de la propriété du bois de Chigny permet une gestion unique et cohérente du massif, cependant elle est mitée par des petites parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La fonctionnalité sociale

La découverte des espaces forestiers est uniquement possible dans le Bois de Chigny qui bénéficie d'une bonne desserte et de nombreux sentiers. Elle est cependant altérée par le manque d'espaces de stationnement.

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Accueil de la biodiversité

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse et pêche
- Tourisme et loisirs de nature (mais liaisons douces dégradées vers la forêt de Ferrières)

FONCTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

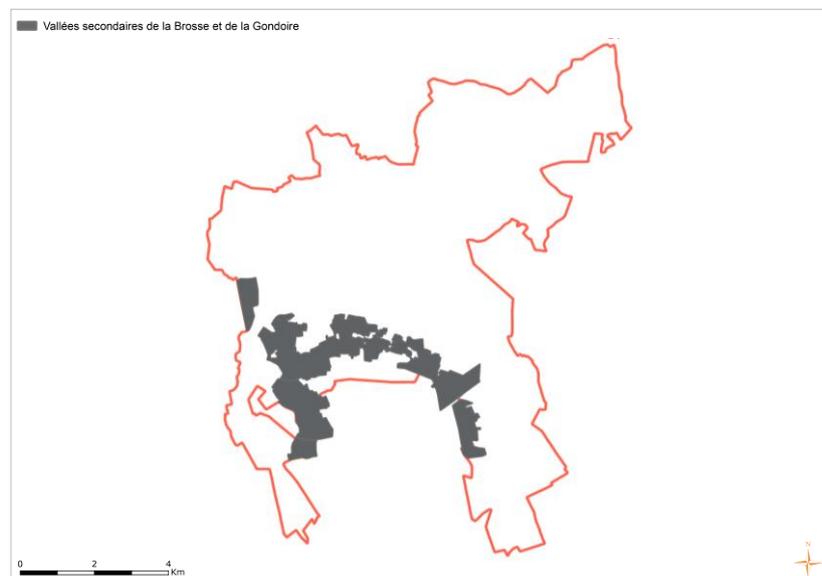
<i>Biodiversité</i>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u> : Pas d'habitats patrimoniaux particuliers hormis des milieux aquatiques très ponctuels.</p> <p><u>Espèces présentes /</u> Faune et Flore « ordinaires » et très localisées mais qui prennent de l'importance au vue du contexte de la zone.</p> <p>Existence au sein de bois et parcs d'un potentiel batrachologique et ornithologique, de milieux favorables aux insectes (notamment les Lépidoptères) ainsi qu'aux mammifères.</p> <p>Faune : <u>Mammifères</u> : petit gibier de plaine (Lièvre, lapin) <u>Amphibiens</u> : Cortège d'espèces communes (grenouilles et crapauds), Triton palmé (<i>Triturus Helveticus</i>) <u>Oiseaux</u> : Pics, Passereaux...</p> <p>Flore : Espèces de milieux humides : Rorippe amphibie (<i>Rorippa amphibia</i>) et Petite lentille d'eau (<i>Lemna minor L.</i>)... Espèces arborées : Saule blanc (<i>Salix alba L.</i>), Saule marsault (<i>Salix caprea</i>), Tilleul (<i>Tilia platyphyllos Scop.</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), ... Espèces herbacées : Sceau de Salomon multiflore (<i>Polygonatum multiflorum</i>) et Grande pervenche (<i>Vinca major L.</i>), Renoncule acre (<i>Ranunculus acris</i>), Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>), Bugle rampante, Rumex crépu (<i>Ajuga reptans</i>), Grande consoude (<i>Symphytum officinalis</i>), Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>)</p> <p><u>Inventaire complémentaire</u> : les sous-entités 10-3, 10-4 ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u> Présence d'espaces relais (bosquets, parcs) pouvant permettre le déplacement des espèces vers le nord et l'est (bois de Chigny, pouvant également constituer un cœur de nature) Présence de rupture au sein du bois de Chigny.</p> <p><u>Trame humide</u> Peu d'espaces concernés hormis le plan d'eau de Montévrain Néanmoins, présence d'un corridor humide potentiellement fonctionnel dans le Nord de l'entité (Ru du Bicheret)</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u> Présence de quelques espaces relais notamment les terrains en friches, menacés à court termes par les aménagements liés aux ZAC. Présence et création d'espaces verts (parcs des Frênes et Mont-Evrin) susceptible de constituer des supports à la trame herbacée. Connexion possible avec la vallée de la Gondoire, mais fonctionnalité de plus en plus perturbée vers le Sud et l'Est (construction de ZAC)</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique et</i>	<p>L'urbanisation croissante en bordure de la RD 231 et de la RD 934 est susceptible de dégrader à court terme, les corridors écologiques encore fonctionnels et relativement fonctionnels.</p>

menaces	
Participation des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la continuité écologique par l'entretien d'espaces ouverts en secteur contraint par l'urbanisation - 3 exploitants en agriculture raisonnée
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la transmission, et travailler sur les conditions de travail des exploitants (problèmes de circulation...) - Limiter la pression foncière
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accessibilité et la fréquentation du bois de Chigny en améliorant les conditions de stationnement - Renforcer la gestion du bois de Chigny marqué par un mitage de la propriété, malgré le poids important de la Région - Recréer une véritable continuité écologique dans les vallées
ESPACES NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> <p>La richesse spécifique se concentre dans des espaces bien délimités (Bois de Chigny, Bois de Loselet) ou sur les milieux humides relictuels en lien avec le ru du Bicheret).</p> <p>De la même manière que sur les espaces agricoles de Jossigny, ces formations végétales sont des zones de refuges et des supports pour le maintien de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> <p>Sensibilité de la trame humide en contexte périurbain</p> <p>Mitage du bois de Chigny, déjà marqué par la coupure de la RD 231 et l'axe fort de la RD 5b.</p> <p>Mitage progressif des espaces herbacés par l'urbanisation à l'est, le développement de ZAC et les voies de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Principaux enjeux de conservation</i> <p>Préservation et amélioration des rares plans d'eau (accueil de la biodiversité, rôle d'espaces relais)</p> <p>Restauration de la fonctionnalité sur le ru du Bicheret et ses milieux annexes en vue de retrouver une bonne qualité physico-chimique.</p> <p>Maintien des milieux de diversité (alignements d'arbres et boisements) et maintien des lisières fonctionnelles (absence d'urbanisation au droit de la limite du massif).</p> <p>Recréation des connections forestières entre le sud et le nord (maintien et renforcement des cœurs de biodiversité et des espaces relais, suppression des points de blocage)</p> <p>Préservation des franges est/nord-est pour le maintien d'un espace fonctionnel</p>
ENJEUX PAYSAGERS	<p>Un PRIF préserve le Bois de Chigny et une partie du Vallon de Montévrain. Il conviendrait de l'étendre jusqu'au nouveau parc ? prolongement du Bois de Chigny et transition entre espace agricole et zone urbaine.</p> <p>La vocation forestière ou résidentielle du bois de Chigny mériterait d'être affirmée.</p>

SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • SCOT Secteur III de Marne-la-Vallée: Porter à connaissances, CITADIA Conseil (2008) • SCOT Marne, Brosse et Gondoire Secteur III : Etat initial de l'environnement, CITADIA Conseil (2010) • PRIF de Marne-et-Gondoire : Territoire de Brosse et Gondoire, maillon de la Ceinture verte : diagnostic et schéma directeur global sur les milieux ouverts, SIAM Conseil, Sébastien Layet, WERTHEIMER, THEMA Environnement (2008) • La Trame patrimoniale : note d'orientations – Définition et management des actions de mise en valeur du patrimoine historique, Cités Projets et Créations « Pour la Ville et les territoires » (2002) • Fiche ENS • Base de données naturaliste • Etude de faisabilité : Ecoquartier de Montévrain, Urbicus (2009)
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitations agricoles • Agence des Espaces verts d'Ile-de-France • Association RENARD • SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée • Conseil Régional d'Ile-de-France • Commune de Montévrain

Vallées secondaires de la Brosse et de la Gondoire

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Bussy-Saint-Martin
 Chanteloup-en-Brie
 Collégien
 Conches-sur-Gondoire
 Guermantes
 Gouvernes
 Jossigny
 Saint-Thibault des vignes

Hors CAMG :

Bussy-Saint-Georges

GENERALITES

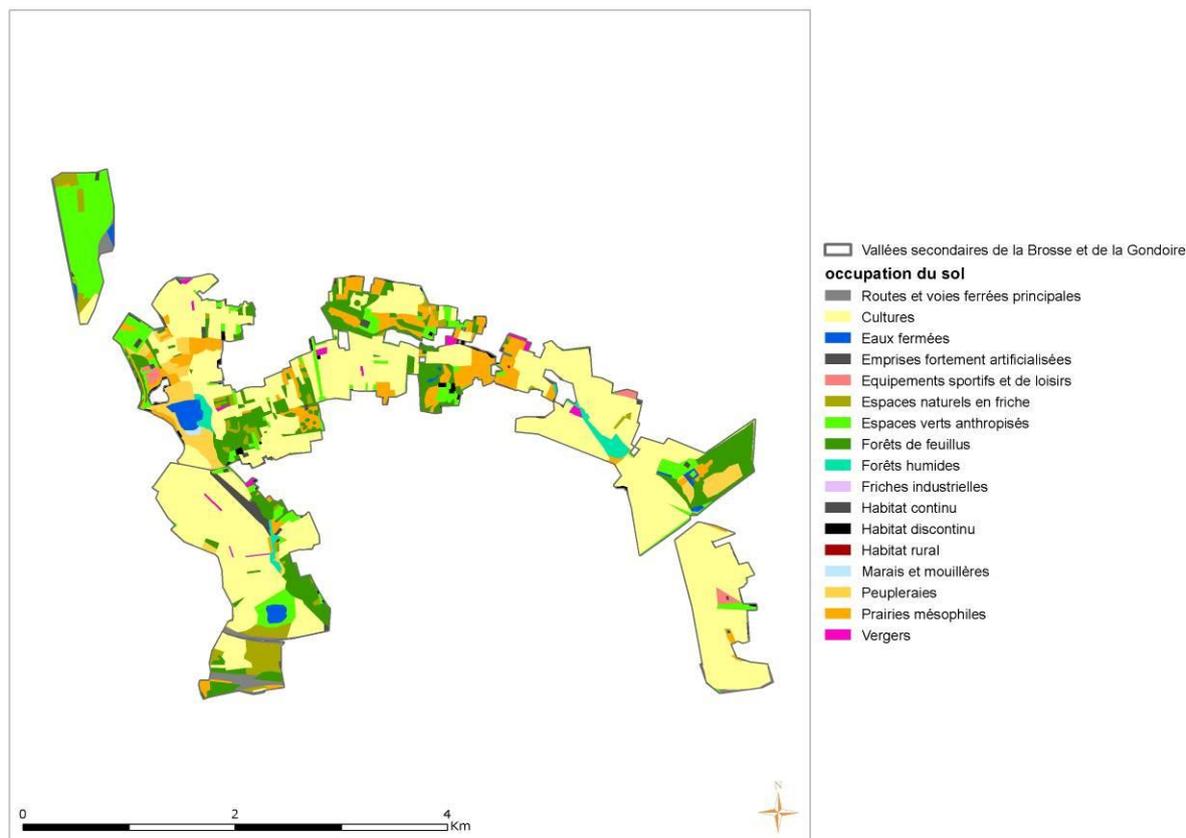
Contexte

Les vallées de la Brosse et de la Gondoire constituent les deux éléments structurants du sud du territoire de la CAMG au sein du paysage agricole et urbain. Les deux rus circulent dans des vallons dissymétriques.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : grandes cultures, friches, boisements, prairies, urbains et périurbains.
 Réseau hydrographique important : Ru de la Brosse, Ru de la Gondoire,

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

Autour des deux rus de la Gondoire et de la Brosse, entre les zones urbaines, s'étendent encore un ensemble de cultures et de prairies pâturées le plus souvent par des chevaux. La topographie et la présence de la végétation et de l'eau dans le fond sont les éléments structurants.

A l'ouest de Jossigny, autour du **ru de Saint-Geneviève** persisterait une espace agricole qui s'inscrit aujourd'hui dans le prolongement du plateau de la Ferme du Génitoy. Cet espace réduit, inclus dans un PRIF, doit trouver une nouvelle identité. L'alignement de platanes remarquables allant du château au ru vient couper cette sous-unité.

Le parc du **Château de Fontenelle** forme un ensemble remarquable et cohérent mais assez peu visible depuis l'extérieur. L'extension du parc d'activité des Gasset doit préserver la visibilité de l'allée et donc les champs situés de part et d'autre.

Entre Chanteloup d'une part, La Jonchère et Conches sur Gondoire d'autre part, la **vallée** devient plus marquée, plus incisée dans le plateau. La RD10 et la rue de Jonchères s'inscrivent en belvédère sur ce vallon. De même ? le chemin des terres Fortes où les installations sportives de Chanteloup-en-Brie offre des points de vue sur cette vallée. Elle se différencie du plateau par la présence plus forte de la végétation rivulaire et des bosquets.

Comme le montre l'aménagement d'un parc dans le **prolongement du Golf de Guermantes**, de sentiers plus à l'est, ou d'autres parcs et sentiers entre l'étang de la Loy et celui de Bussy-Saint-Georges, cet espace à une vocation récréative associée à son caractère encore agricole.

Au nord de **Conches-sur-Gondoire et Guermantes, les coteaux sud** forment encore des ensembles agricoles intéressants mis en valeur depuis l'Avenue des Deux Châteaux par exemple. Le fond du vallon, mité par les constructions offre moins de cohérence, tout comme le coteau nord plus morcelé et plus mité comme notamment dans le secteur des **Rougettes ou de la Butte de Deuil**. L'Avenue Georges Pompidou en limite de commune avec Lagny-sur-Marne offre également une position privilégiée en belvédère.

Les **parcs du Château de Cèdres, du Château de Guermantes, du Château de Deuil** accompagnent ces monuments et forment des unités paysagères boisées et individualisées. Le parc de Guermantes est en partie agricole et s'inscrit sur le plateau dans le prolongement du vallon. L'allée du château et son alignement de peuplier structurent également le territoire.

La **Butte des Glases**, visible depuis Guermantes forme également une sous-unité distincte de la vallée puisque la RD35a délimite clairement le fond de vallon plat du coteau. Au nord de Bussy Saint-Martin la RD35b délimite également un secteur de plateau prolongement du parc agricole du château.

A l'est de Bussy-Saint-Martin, **le vallon de part et d'autre de la Brosse** forme un ensemble remarquable depuis différents points de vue et notamment depuis le parking belvédère de la place de la Mairie de Bussy-Saint-Georges. Les Moulins (le Moulin Russon notamment) sont des ensembles architecturaux remarquables, qui valorisés, participent à l'identité de ces vallons.

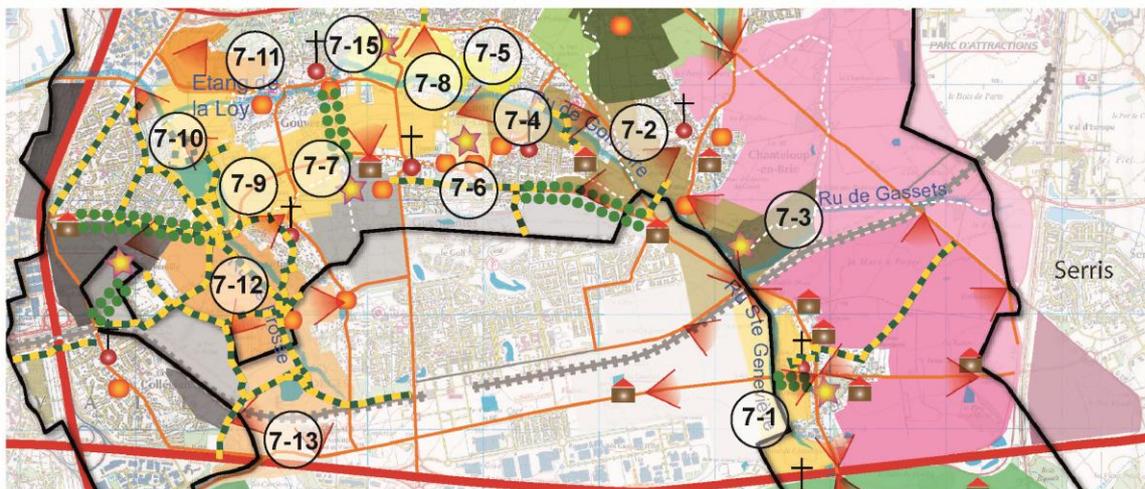
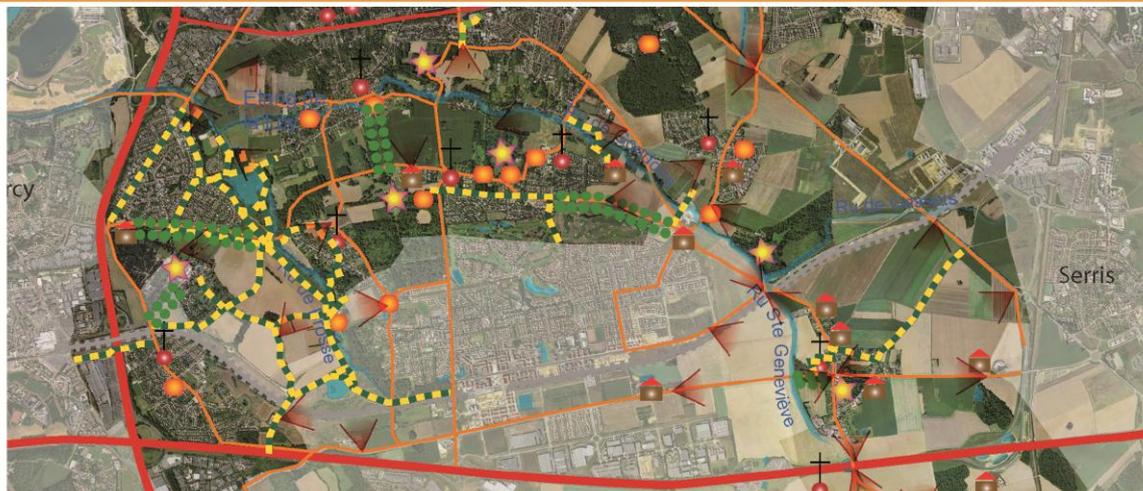
Autour de l'autoroute et de la RD 406, entre le parc d'activité Leonard de Vinci, le RER et Collégien le vallon disparaît dans un espace qui manque de force et de structure.



Les vallées secondaires de Brosse et Gondoire

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



7-1 : **Vallon du Ru Sainte-Geneviève** - Entre Jossigny, la ZAC Sainte-Geneviève et la ZAC Gustave Eiffel persistera un ensemble cultivé dévalorisé. Depuis l'ouest, cette coupure d'urbanisation forme un écrin valorisant Jossigny

7-3 : **Château de Fontenelle** - Avec les autres parcs du Château des Cèdres (7-6) et du Château du Deuil (7-13), ils forment des ensembles boisés d'où émergent quelquefois des ensembles architecturaux.

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2012



Les vallées secondaires de Brosse et Gondoire

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



7-2, 7-4, 7-7, 7-9, 7-12 : **La Vallée de la Gondoire (7-2), les coteaux de Conches-sur-Gondoire (7-4) et Guermantes (7-7), la Vallée du ru de la Brosse (7-9 et 7-12)** - Les prairies de fond de vallon et les cultures des pentes forment un ensemble entrecoupé par des secteurs urbanisés. L'ensemble garde cependant une certaine unité. L'aménagement de sentiers et d'espaces naturels ont tendance à transformer ce secteur en parc urbain (cf. abords de l'Étang de la Loy, de l'étang de la Jonchère, du Moulin Russon...) .

7-5, 7-8 : **Les Rougettes (7-5) et la Butte du Deuil (7-8)** - Ces coteaux sont pratiquement coupés du reste de la vallée. Plus morcelés, ils laissent toutefois percevoir la vallée de la Gondoire.

7-11 : **La Butte de Glase** - Prolongement des coteaux précédents, ce secteur moins morcelé et urbanisé répond au coteau de Guermantes et accompagne le secteur de confluence du ru de la Brosse et de la Gondoire

7-13 : **Corridor de la Zac Vinci** : Entre la ZAC Léonard de Vinci et Collégien, le RER et l'autoroute, la continuité du ru de la Brosse manque de lisibilité et de qualité.

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<p><u>Site Natura 2000</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Arrêté de Protection de Biotope</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Site Inscrit</u></p> <p>« Abords du château de Guermantes et la vallée de la Gondoire »</p>
	<p><u>Site Classé</u></p> <p>« Vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire »</p>
<p><i>Zonages d'inventaires</i></p> <p><i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i></p>	<p><u>ZNIEFF I</u></p> <p>Aucune</p>
	<p><u>ZNIEFF II</u></p> <p>Aucune</p>
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<p><u>Espace Naturel Sensible</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u></p> <p>« Brosse et Gondoire »</p>

Milieu/environnement des exploitations

Situées en fond de vallée, les terres sont de qualité inégale. Ainsi, céréales et prairies valorisent ce secteur en fonction des milieux.

Le secteur est situé dans un Périmètre Régional d'Intervention Foncière, assurant une certaine protection de la vocation agricole des parcelles. Cependant, des contraintes réglementaires rendent les constructions et installations nécessaires aux exploitations difficiles.

La plupart des parcelles sont exploitées avec un mode de faire-valoir sécurisant (bail rural ou propriété), excepté certaines parcelles sur Bussy-Saint-Martin concernées par des baux précaires.

Ce secteur, situé dans une zone périurbaine, connaît des problèmes de voisinage et de conflits d'usage (vols, passages en quad sur les parcelles, installations illégales, circulations difficiles...). Enfin, les agriculteurs pâtissent des dégâts de gibiers qui engendrent des pertes de rendement.

Fonctionnalité de production

L'agriculture de ce secteur est diversifiée : élevages bovins lait et bovins viande, centres équestres, maraîchage et arboriculture sans oublier les grandes cultures. 13 exploitations sont présentes sur ces communes.

Les systèmes de production sont également divers : négociant et coopérative pour les céréales, vente directe, cueillette et Rungis pour les productions laitières, légumières et fruitières.

Ainsi, en présence de facteurs de fragilisation forts, les exploitations ont su s'adapter et développer des stratégies innovantes aboutissant à un éventail original d'activités agricoles.

Cette dynamique se concrétise par des installations de jeunes agriculteurs. Trois jeunes se sont installés en moins de deux ans et une exploitation devrait être bientôt transmise, donnant des perspectives d'avenir favorables pour l'activité agricole. Cependant, les autres exploitations du secteur n'ont aucune visibilité sur la transmission de leur exploitation.

Fonctionnalité sociale

- 5 producteurs en vente directe
- Maintien des paysages remarquables forgeant l'identité rural du territoire

LA FORET

Les bosquets n'ont pas gestion particulière.

LES ESPACES NATURELS**Régulation**

- Accueil de la biodiversité
- Régulation des crues (abords des crues)

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse et Pêche
- Tourisme et loisirs de nature (maillage important de liaisons douces, centres équestres)
- Sensibilisation aux problématiques environnementales (Réhabilitation de cours d'eau et sorties nature)

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DES ESPACES OUVERTS

<i>Biodiversité</i>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u></p> <p>Les habitats aquatiques ont des classes de qualité « très mauvaises » à « médiocres »</p> <p>Sur la vallée de la Gondoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boisement (Aulnaie-frênaie rivulaire, Frênaie-charmaie relictuelle, Ormaie rudérale) - Quelques secteurs de prairies mésophiles fraîches à humides de fond de vallée, prairies calcicoles mésophiles et thermophiles, - Végétation aquatique avec de fortes potentialités <p>Étang de la Broce : diversité végétale relativement importante avec la présence de nombreuses espèces hygrophytes (voir ci-dessous).</p> <p>La Brosse : Prairies en fond de vallée mésophiles à sèches</p> <p><u>Espèces présentes</u></p> <p>Grande diversité floristique et faunistique (présence d'espèces rares et menacées en Ile-de-France)</p> <p><u>Faune</u></p> <p><i>Poissons</i> : cortège composé notamment du Chabot, et d'espèces communes telles que le Goujon, le Vairon ou l'Épinoche</p> <p><i>Oiseaux</i> : une cinquantaine d'espèces notées dont plusieurs liées aux milieux aquatiques (Martin-pêcheur, Rousserolle effarvatte,..)</p> <p><i>Mammifères</i> : une dizaine d'espèces ubiquistes (écureuil, chevreuil...)</p> <p><i>Amphibiens</i> : cortège d'espèces communes (Grenouille verte, Crapaud commun, Grenouille agile, ...)</p> <p><i>Insectes</i> : 102 espèces mentionnées dont :</p> <p><i>Papillons</i> : 24 espèces de papillons de jour (Amaryllis, Fadet commun,...), 35 espèces de papillons de nuit (Ecaille chinée, Noctuelle de Massette, Noctuelle du Rubanier, Noctuelle ombragée)</p> <p><i>Odonates</i> : 8 espèces (Orthétrum réticulé, Agrion élégant Æschne Bleue, Caloptéryx vierge)</p> <p><i>Orthoptères</i> : 9 espèces (Criquet vert échine,...)</p> <p><u>Flore :</u></p> <p><u>Brosse :</u></p> <p>35 espèces le long du ru (Listère à feuille ovale (<i>Listera ovata</i>),...)</p> <p>252 espèces sur les milieux annexes dont un important cortège d'espèces typiques de milieux humides et aquatiques (Callitriches, Céraiste aquatique (<i>Myosoton aquaticum</i>), Iris faux-acore (<i>Iris pseudacorus L.</i>) ou de milieux prairiaux (la Listère à feuille ovale (<i>Listera ovata</i>).</p> <p><u>Inventaire complémentaire</u> : les sous-entités 7-3, 7-5, 7-7, 7-8, 7-10, 7-11, 7-13, 7-14, 7-15 ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Cœurs de nature situés à proximité, constitués notamment par le parc du château de Guermentes et le bois de Chigny</p> <p>Présence marquée d'éléments relais, notamment dans la vallée de la</p>

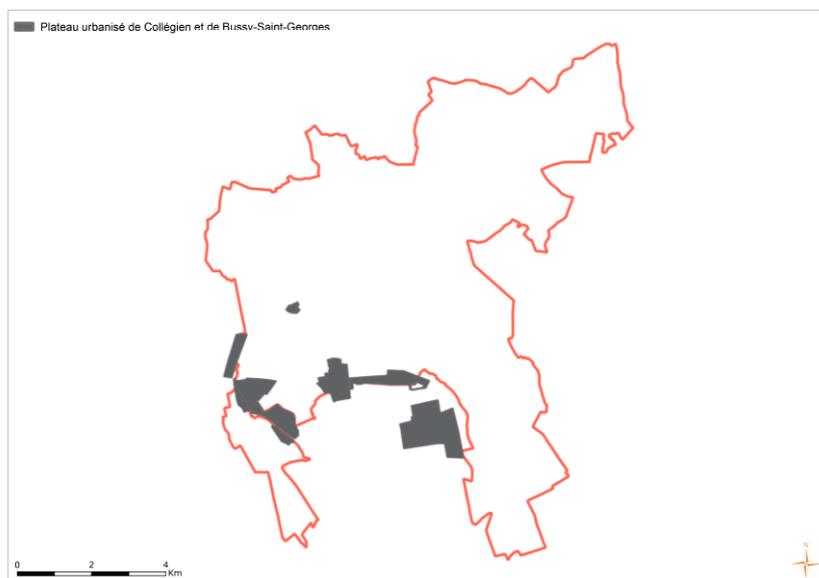
	<p>Gondoire (boisements de petite taille)</p> <p>Fonctionnalité globalement dégradée dans la vallée de la Gondoire, meilleure dans la vallée de la Brosse</p> <p><u>Trame humide</u></p> <p>Cœur de nature principal situé au niveau de l'étang de la Loy</p> <p>Autres éléments constitutifs de la trame humide, épars et peu connectés</p> <p>Fonctionnalité bonne dans la vallée de la Brosse, mais dégradée dans la vallée de la Gondoire</p> <p><u>Trame milieux herbacés</u></p> <p>Entités fonctionnelles bien représentées en vallée de la Gondoire (espaces prairiaux notamment) mais continuité très dégradée du fait de l'absence de milieux favorables sur l'ensemble du linéaire</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	<p>Continuités humides dégradées par l'installation de buses (points de blocage importants notamment en vallée de la Gondoire).</p> <p>Ensemble des trames perturbées notamment à cause des axes de transports (Francilienne notamment, perturbant fortement les continuités avec les habitats de bords de Marne)</p>
<i>Participation des exploitations agricoles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la continuité écologique par l'entretien d'espaces ouverts en secteur contraint par l'urbanisation - 1 exploitant en agriculture raisonnée
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la transmission, le dynamisme et la diversification des exploitations agricoles - Travailler sur les conditions de travail des exploitants (problèmes de voisinage, de circulation...)
FORET	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accessibilité et la fréquentation du bois de Chigny en améliorant les conditions de stationnement - Renforcer la gestion du bois de Chigny marqué par un mitage de la propriété, malgré le poids important de la région - Recréer une véritable continuité écologique dans les vallées
ESPACES NATURELS	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Richesses spécifiques du territoire</i> <p>La richesse spécifique est liée aux cours d'eau et milieux associés potentiellement favorables aux batraciens, insectes et à l'avifaune</p> <p>Sur la Brosse, friches à grande richesse écologique (présence de multiples unités de végétation à gradient d'humidité très large) et intérêt pour la flore, l'avifaune avec des espaces arbustifs et buissonnants mais aussi pour l'entomofaune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Principales menaces sur la biodiversité</i> <p>Banalisation des milieux et de la qualité auto-épuratrice due aux aménagements hydrauliques réalisés sur le bassin versant (drainage des terres, imperméabilisation des sols).</p> <p>Abandon de pratiques agricoles extensives (élevage notamment) qui se caractérisent par une fermeture progressive des milieux : friches, fruticées, taillis, bois.</p>

	<p align="center">- <i>Principaux enjeux de conservation</i></p> <p>Maintien et gestion des espaces ouverts et des espèces associées</p> <p>Maintien et amélioration de la qualité paysagère de l'ensemble</p> <p>Réhabilitation et valorisation de la vallée de la Brosse et de la Gondoire en vue d'aboutir à une meilleure qualité des habitats aquatiques</p> <p>Amélioration des peuplements piscicoles existants.</p> <p>Maîtrise des pollutions d'origine agricole</p> <p>Maîtrise des zones inondables pour les crues exceptionnelles sur les rus de la Brosse et de la Gondoire.</p> <p>Amélioration du rôle hydraulique de l'étang de la Loy.</p> <p>Intégration des différents bassins présents le long des rus dans une réflexion autour des connectivités aquatiques et humides (Bassin de la Jonchères, bassin de Fontenelle, bassin pour la ZAC de Chanteloup, bassin pour l'extension du golf de Guermantes, bassin de Collégien et Parc des Cèdres)</p> <p>Recréation et restauration de zones humides</p> <p>Lutte contre les espèces invasives</p> <p>Maintien des ceintures de végétation aquatique (hygrophytes, herbes hautes et arbustes) autour des plans d'eau, mares et cours d'eau pour l'avifaune, les amphibiens, les odonates</p> <p>Maintien d'une continuité écologique forte entre la Forêt de Ferrières et la vallée de la Marne malgré la présence de barrières écologiques importantes liées aux grandes infrastructures de transport</p> <p>Amélioration des corridors écologiques (existence d'un passage à faune sous l'A4, au niveau du ru de la Brosse mais dont le fonctionnement pourrait être amélioré)</p>
ENJEUX PAYSAGERS	<p>Autour du ru Sainte-Geneviève, l'identité de l'espace agricole ne sera préservée que si la présence du ru est soulignée et que les franges urbaines ne sont pas trop oppressantes pour cet espace.</p> <p>Cette grande unité paysagère de qualité variable nécessite une mise en cohérence que les rus et la topographie ne suffisent pas à donner. La structuration de circulations douces est une opportunité mais celles-ci ne doivent cependant pas induire une artificialisation de l'espace par l'utilisation dans le revêtement, le dimensionnement et le mobilier d'un vocabulaire urbain. Par ailleurs les remblais comme ceux de la rue de la Jonchère à Conches-sur-Gondoire, participent à l'altération de cet espace.</p> <p>Les centres équestres participent au caractère bucolique de cette vallée en assurant l'entretien des prairies et l'animation du paysage par les chevaux. Il convient d'être attentif aux clôtures et aménagements annexes qui participent au glissement de l'identité du territoire de la zone agricole vers un paysage de loisirs.</p> <p>Les coteaux exposés au sud, plus secs ou plus parcellisés semblent plus fragiles, plus soumis à l'urbanisation. Le nord de la Butte des Glases résiste cependant face au Parc d'activité de l'Esplanade.</p> <p>L'espace résiduel entre le parc d'activité Léonard de Vinci et Collégien mériterait d'être valorisé. Il conviendrait notamment de souligner la présence du ru et la topographie initiale dans un secteur partiellement classé AU mais malheureusement en dehors de la zone d'étude.</p>

SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au suivi de la gestion de la Vallée de la Brosse : Bilan sous forme de rapport, CEPAGE (2007) • Etude d'impact : Réhabilitation et valorisation de la vallée de la Gondoire et Aménagements de maîtrise des ruissellements dans la vallée de la Gondoire, CEPAGE – G2C environnement (2005) • PRIF de Marne-et-Gondoire : Territoire de Brosse et Gondoire, maillon de la Ceinture verte : diagnostic et schéma directeur global sur les milieux ouverts, SIAM Conseil, Sébastien Layet, WERTHEIMER, THEMA Environnement (2008) • Rapport d'Essai N° : 2010.2566-1-1, Analyse des eaux superficielles de la Gondoire, ipl santé, environnement durables (2010) • Schéma de gestion globale de l'eau : Maîtrise des ruissellements – Diagnostic des milieux naturels, G2C / Silène/ Silène Biotec (2004) • Schéma de gestion de l'environnement de la Gondoire : Patrimoine naturel - Diagnostic et propositions de valorisation, Ecosphère – Hydrosphère (2000) • Suivi physico-chimique, biologique et quantitatif des cours d'eau de la CAMG – Compte rendu annuel – Saison 2008, Octobre Environnement - 0'Consult (2009) • Suivi physico-chimique, biologique et quantitatif des cours d'eau de la CAMG – Compte rendu annuel – Saison 2009, Octobre Environnement - 0'Consult (2010) • Mise en œuvre du Grand projet 3 Territoire d'Intérêt Régional et national de Marne-la-Vallée. Convention Globale d'Aménagement du territoire de Marne-la-Vallée 2007-2013, Conseil Régional d'Ile-de-France (2008) • La Trame patrimoniale : note d'orientations – Définition et management des actions de mise en valeur du patrimoine historique, Cités Projets et Créations « Pour la Ville et les territoires » (2002)
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants agricoles • Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France • Conseil régional d'Ile-de-France • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • SIEP secteur III Marne-la-Vallée • Association RENARD

Plateau urbanisé de Collégien et Bussy-Saint-Georges

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Bussy-Saint-Martin
Collégien
Guermantes
Saint-Thibault-des-Vignes

Hors C.A.M.G. :

Bussy-Saint-Georges
Torcy

GENERALITES

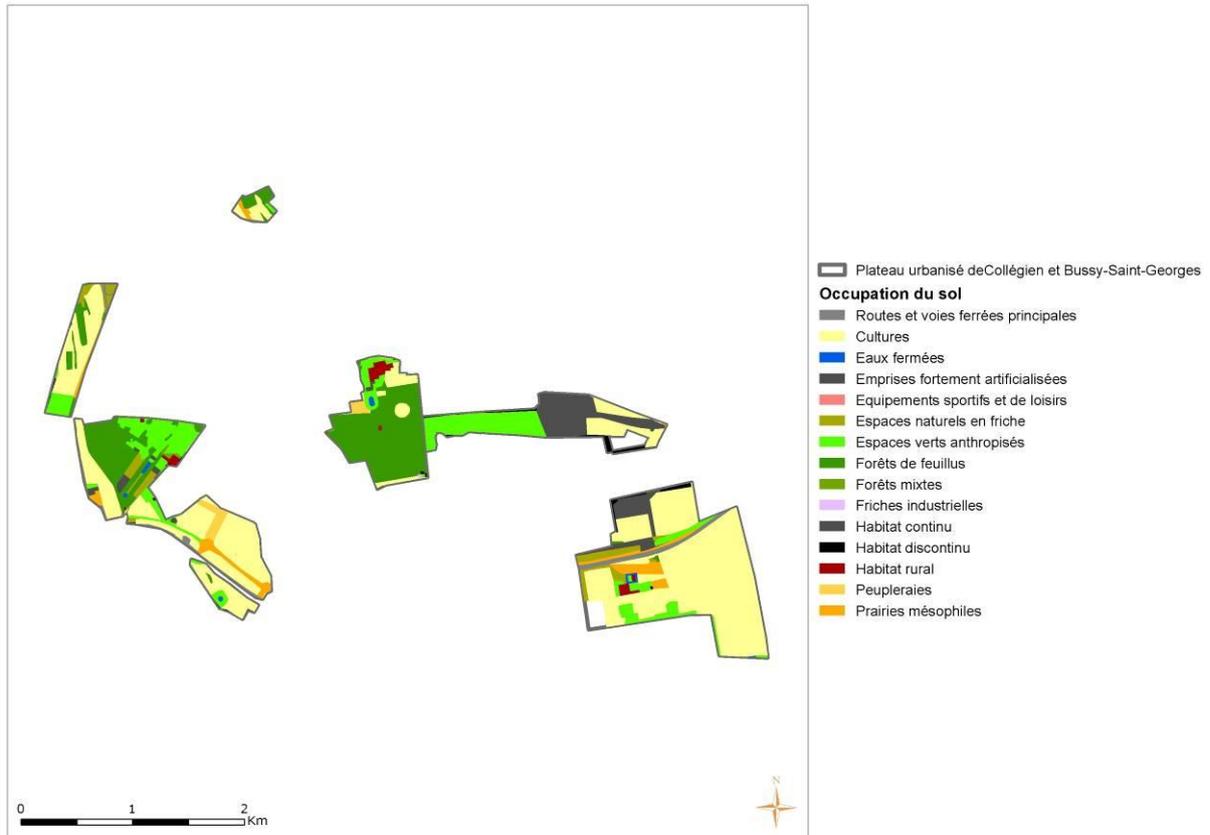
Contexte

Situé au centre-sud, le plateau urbanisé de Collégien et de Bussy-Saint-Georges est une entité déstructurée par l'urbanisation de cette portion du territoire. Elle est encadrée par les entités des vallées de la Brosse et de la Gondoire, du plateau de Jossigny et des rebords de la Brie Boisée.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : urbains, parcs et espaces verts et agriculture.

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

En marge de Collégien, Bussy-Saint-Georges, et Guermantes, les extensions urbaines grignotent l'espace cultivé.

Des **parcelles cultivées**, se retrouvent isolées entre des immeubles, des zones récemment terrassées ou des friches. Ainsi les champs situés autour de la ferme du Génitoy, dans le prolongement du Parc d'activités Gustave Eiffel, au nord de Collégien (le pré Saint-Rémy, la Croix Blanche ou le Gué Langlois...) sont voués à disparaître à court terme.

Le **Domaine de Rentilly, le Clos Saint-Georges et le Golf de Guermantes** forment chacun un ensemble paysager homogène et caractéristique.

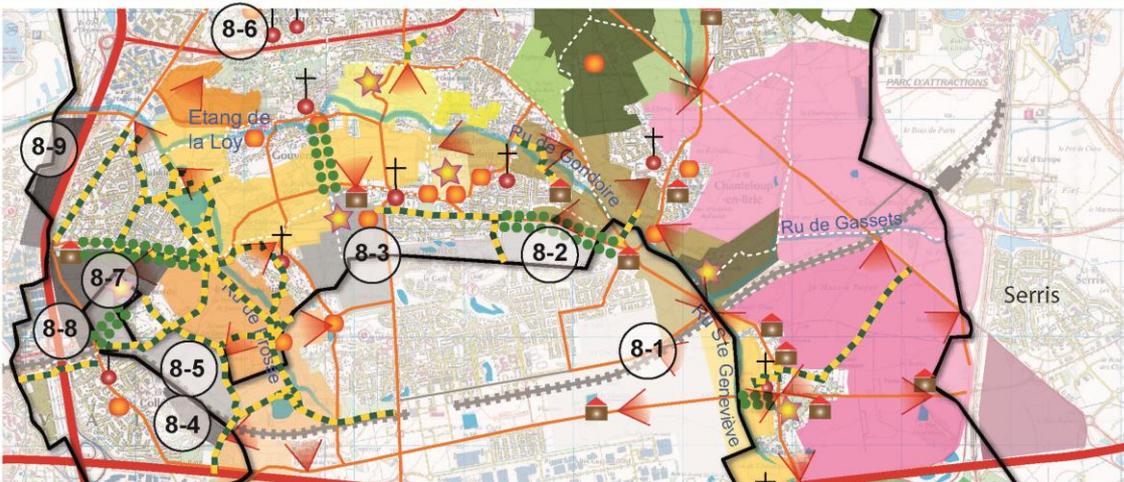
A l'est des sablons **l'espace sous les lignes électriques** est très dévalorisé.



Plateau urbanisé de Collégien et Bussy-Saint-Georges

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



8-1, 8-4, 8-5, 8-6, 8-8 : ZAC Gustave Eiffel (8-1), ZAC du Gué langlois (8-8), ZAC de Collégien (8-4), les redards (8-6) - Sur le plateau de nombreux secteurs, et tout particulièrement lorsqu'ils sont isolés sont en cours d'aménagement ou le seront à court terme.

8-3, 8-7 : Château de Guermantes, le Clos Saint-Georges (8-3), Parc de Rentilly (8-7), Golf de Guermantes (8-2) - Ces vastes espaces jardinés sont autant de sous-unités individualisées même si elles sont souvent en interrelation avec les autres secteurs.

© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotopie, 2011

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<p><u>Site Natura 2000</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Arrêté de Protection de Biotope</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Site Inscrit</u></p> <p>« Abords du château de Guermantes et la vallée de la Gondoire » « Château et parc de Rentilly »</p>
	<p><u>Site Classé</u></p> <p>Aucun</p>
<p><i>Zonages d'inventaires</i></p> <p><i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i></p>	<p><u>ZNIEFF I</u></p> <p>Aucune</p>
	<p><u>ZNIEFF II</u></p> <p>Aucune</p>
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<p><u>Espace Naturel Sensible</u></p> <p>Aucun</p>
	<p><u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u></p> <p>« Brosse et Gondoire »</p>

FONCTION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES OUVERTS

L'AGRICULTURE

Milieu/environnement des exploitations

Ce secteur, condamné pour l'agriculture, est concerné par des projets d'urbanisme. Le mode de faire-valoir principal est la location précaire. Les terres présentent un bon potentiel agronomique mais les dégâts de gibiers engendrent de fortes baisses de rendement et ne rendent pas rentables l'exploitation de ces parcelles.

Fonctionnalité de production

L'exploitation présente dans ce secteur est viable et a permis une installation récemment. Cependant, ces terres ne représentent qu'un complément de surface temporaire pour cette exploitation.

Fonctionnalité sociale

- Entretien des paysages

LA FORET

Forêt absente de ce secteur (pour la forêt de Ferrières, cf. fiche ci-dessous)

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Accueil de la biodiversité (parcs principalement)

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie, en lien principalement avec les parcs boisés)

FONCTIONNALITE ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES OUVERTS

Biodiversité

Habitats patrimoniaux : Aucune information

Espèces présentes : aucune information sur la Faune et la flore

Inventaire complémentaire : les sous-entités 8-3, 8-4, 8--6 et 8-7 ont fait l'objet d'un inventaire complémentaire.

Principaux corridors identifiés

Trame forestière

Cœur de nature constitué notamment par le parc du Château de Guermantes, constitutif d'une trame locale incluant également le parc de Rentilly

Trame humide

Relativement peu représentée sur le territoire de l'entité

Trame milieux herbacés

Milieux favorables en lien avec le parc de Rentilly et les emprises de lignes électriques

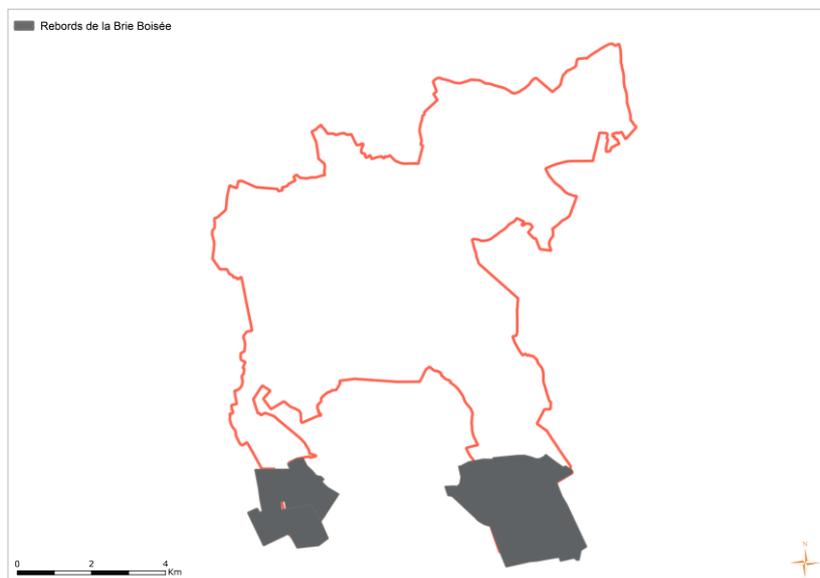
Fonctionnalité néanmoins fortement perturbée du fait de la présence de nombreux points de blocage

<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	L'autoroute A4 et le RER A au sud marquent une coupure avec la forêt de Ferrières et la Francilienne (A 104). Ces éléments délimitent le territoire de la CAMG et scindent l'entité à l'ouest, alors qu'au sud le territoire se confronte à la présence de la ville de Bussy-Saint-Georges.
<i>Rôle environnemental des exploitations agricoles</i>	Maintien de la continuité écologique
ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
AGRICULTURE	Pas d'enjeu particulier
	<p style="text-align: center;">- <i>Richesses spécifiques du territoire</i></p> <p>La richesse du territoire se localise sur les sites boisés et agricoles dans la continuité des espaces de la vallée de la Brosse et de la Gondoire, ou encore à proximité d'espaces de remblais entre l'A4 et le RER. Ces espaces abritent potentiellement des éléments de biodiversité à préserver.</p> <p style="text-align: center;">- <i>Principales menaces sur la biodiversité</i></p> <p>Extension de l'urbanisation et la disparition des espaces agricoles et naturels relictuels présents sur le secteur.</p> <p>Présence de nombreuses ZAC : ZAC de Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien « des Vergers » et « Lamirault », Jossigny en cours de développement</p>
ESPACES NATURELS	<p style="text-align: center;">- <i>Principaux enjeux de conservation</i></p> <p>Accompagnement du front urbain actuel sur l'est et l'ouest au vu de préserver les franges urbaines entre Bussy-Saint-Georges et Jossigny, ainsi que sur l'est avec Val d'Europe.</p> <p>Préservation de la frange Est de Bussy-Saint-Georges constituant un site de transition important entre des zones urbaines et des zones agricoles.</p> <p>Pratique d'une gestion raisonnée des abords de voies de circulations.</p> <p>Maintien des espaces boisés relictuels constituant des éléments relais.</p> <p style="padding-left: 40px;">Restauration des corridors écologiques, en traitant en particulier les points de blocage liés aux infrastructures de transports</p>
ENJEUX PAYSAGERS	Le principal enjeu est de programmer la structuration des futurs franges urbaines qui seront en contact avec les autres unités paysagères (cf. vallées secondaires de Brosse et Gondoire) afin d'adoucir la future confrontation entre espace urbain et espace agricole.
SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme – habitat – logement : liste des ZAC Secteur III, EPAMARNE (2008) • Stratégie de Développement Local - Projet de C3D : Rapport d'étape – Diagnostic de stratégie et stratégie, SOMIVAL (2006) • SCOT Marne, Brosse et Gondoire Secteur III : Diagnostic territorial, CITADIA Conseil (2010) • Mise en œuvre du Grand projet 3 Territoire d'Intérêt Régional et national de Marne-la-Vallée. Convention Globale d'Aménagement du territoire de Marne-la-Vallée 2007-2013, Conseil Régional d'Île-de-France (2008) • La Trame patrimoniale : note d'orientations – Définition et

	management des actions de mise en valeur du patrimoine historique, Cités Projets et Créations « Pour la Ville et les territoires » (2002)
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des exploitants agricoles • Agence des espaces Verts d'Ile-de-France • Association RENARD • Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire • Conseil général de Seine-et-Marne • SIEP Secteur III Marne-la-Vallée

Rebords de la Brie Boisée

Situation générale



Communes concernées

C.A.M.G. :

Collégien

Jossigny

Hors C.A.M.G. :

Bussy-Saint-Georges

Croissy-Beaubourg

Ferrières-en-Brie

Villeneuve-Saint-Denis

GENERALITES

Contexte

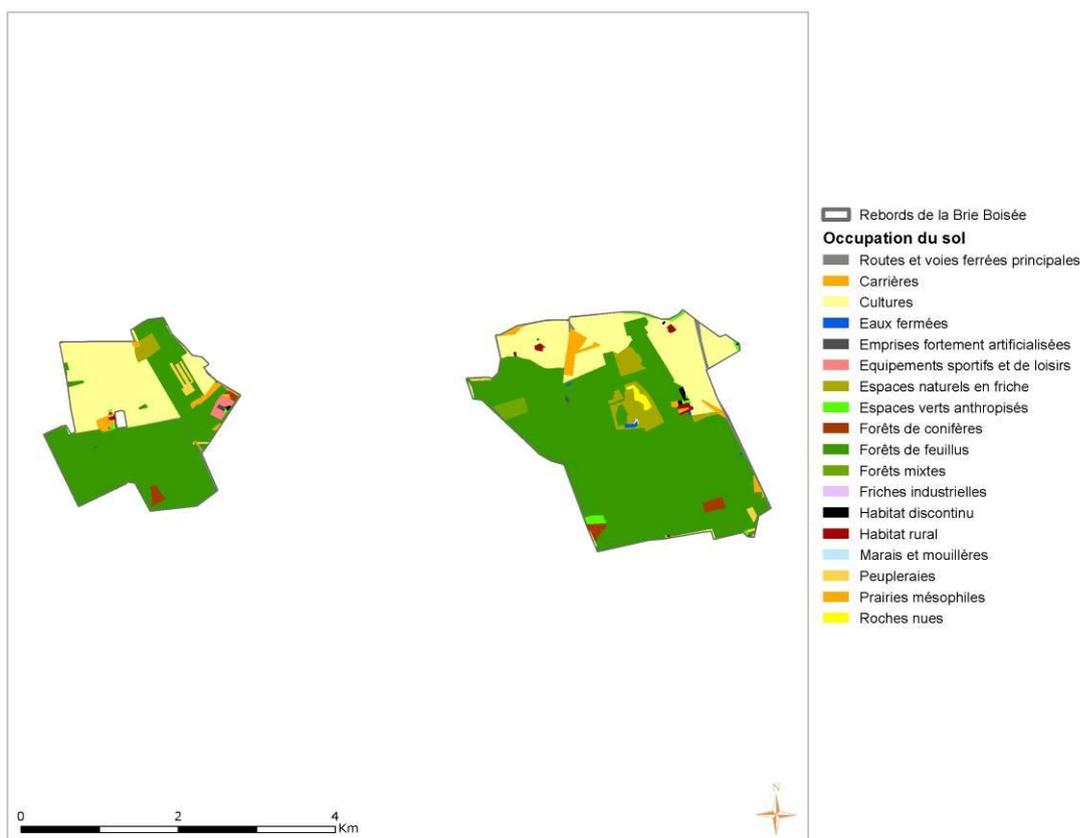
Situé tout au sud du territoire, l'entité concerne principalement le secteur de la forêt de Ferrières. Ce massif est, pour l'essentiel, assis sur des limons recouvrant les calcaires et meulières de Brie. Dans la partie nord-est de la forêt, les formations de la Brie sont recouvertes par des sables de Fontainebleau. Au nord-ouest de la forêt affleurent des formations plus anciennes de marnes vertes.

Le relief est peu marqué, mais la microtopographie a son importance pour déterminer les niveaux d'alimentation en eau, les drainages naturels et l'importance de l'engorgement, temporaire ou permanent.

Occupation du sol

Mosaïque d'espaces : boisement, milieu humide et agriculture.

Zoom sur le secteur concerné



Structure Paysagère

La **forêt régionale de Ferrières** est l'un des principaux massifs boisés du secteur. Dans la zone d'étude, la forêt est structurée par les allées cavalières et les routes forestières comme dans la plupart des forêts publiques d'île de France.

Entre la forêt régionale de Ferrière et l'autoroute A4, s'étend un **ensemble cultivé** relativement plat qui ménage des vues remarquables depuis l'autoroute sur la forêt régionale de Ferrières et les monuments remarquables le moulin, les fermes des Collinières et de Maulny. Depuis la RD88 ou la RD10, ces champs apparaissent dans le prolongement de la Plaine de Jossigny et le vallon du Ru Sainte-Geneviève

A l'ouest, la **clairière de la Ferme Lamirault** a pratiquement disparu puisque la ZAE Lamirault-Collégien est en cours d'aménagement. Les quelques champs autour de la ferme relèveront à terme plus du parc agricole, écrin autour du patrimoine architectural.



Les rebords de la Brie Boisée

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



9-1 : Les champs de la Butte du Moulin - Dans le prolongement du plateau cultivé de Jossigny, au delà de l'autoroute s'étend une plaine agricole qui ouvre les perspectives sur la forêt de Ferrières.

9-4, 9-5, 9-6 : La forêt régionale de Ferrières - Avec ses grandes allées cavalières et ses carrefours en étoile, la forêt de Ferrières est typique des grandes forêts publiques d'Île de France

9-2 : Champs relictuels de la Ferme Lamirault - Entre la Zac de Lamirault-Collégien (9-3) et la forêt de Ferrières, persistera autour de la ferme un petit espace cultivé transition entre la futur ZAC et la Forêt.



© CAMG - Sources : Fond © IGN, Orthophoto, Scan 25. Données © SCOT Marne et Gondoire / Citadia - Cartographie : Biotope, 2011

ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	
<i>Zonages réglementaires</i>	<u>Site Natura 2000</u> Aucun
	<u>Arrêté de Protection de Biotope</u> Aucun
	<u>Site Inscrit</u> Aucun
	<u>Site Classé</u> Aucun
<i>Zonages d'inventaires</i> <i>Les informations concernant les ZNIEFF proviennent de la DRIEE Ile-de-France et renseignent sur l'état d'avancement de la réactualisation de l'inventaire. Dans certains cas, les données restent imprécises et seront disponibles ultérieurement après validation par le CSRPN</i>	<u>ZNIEFF I</u> Aucune
	<u>ZNIEFF II</u> « Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières »
<i>Zonages de maîtrise foncière</i>	<u>Espace Naturel Sensible</u> Aucun
	<u>Périmètre Régionaux d'Intervention Foncière</u> « Brosse et Gondoire » « Forêt Régionale de Ferrières »

FONCTION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES OUVERTS

L'AGRICULTURE

Espace non agricole

LA FORET

La fonctionnalité de gestion

Une gestion durable et cohérente

La fonctionnalité sociale

De nombreuses infrastructures permettent une accessibilité relativement aisée.

LES ESPACES NATURELS

Régulation

- Accueil de la biodiversité
- Régulation des crues (abords des rus)

Rôle social

- Rôle paysager (maintien d'un cadre de vie)
- Chasse
- Tourisme et loisirs de nature (sentiers de randonnées, allées forestières accessibles)

FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DES ESPACES OUVERTS

<i>Biodiversité</i>	<p><u>Habitats patrimoniaux</u></p> <p>Habitats d'intérêts communautaires notamment représentés par des milieux forestiers (Hêtraie neutrocline à Mélique, Hêtraie acidiphile subatlantique, Frênaie-chênaie à Arum)</p> <p><u>Espèces présentes</u></p> <p>Faune :</p> <p><i>Oiseaux</i> : 95 espèces recensées. Cortège principalement représenté par les espèces forestières</p> <p><i>Amphibiens</i> : 12 espèces dont le Triton crêté et la Rainette verte</p> <p><i>Mammifères</i> : Faune forestière dont Chevreuil, Cerf Sika (introduit), Sanglier...</p> <p>Chiroptères</p> <p><i>Insectes</i> : 436 espèces (362 espèces de coléoptères, 9 espèces orthoptères, 16 espèces d'odonates, 49 espèces de lépidoptères) ;</p> <p>Flore :</p> <p><i>Espèces arborés</i> : Orme Lisse sur certaines parcelles de la Forêt de Ferrières (lieux dits de la Bretèche et la Réserve), Frêne, Tilleul, Erables, Merisier, Alisier torminal, Bouleau</p> <p><i>Espèces de fossé et milieux ouverts</i> : Sison à feuilles de panais, Utriculaire citrine, Polystic des montagnes</p> <p><i>Espèces typiques de zones humides</i> : Carex, Phragmites, Roseaux, Nymphéas...</p> <p><i>Autres Espèces</i> : Fausse-fougère, Lentille d'eau, Epipactis Pourpre</p> <p><i>Espèces invasives</i> : Renouée du Japon notamment (relativement bien présente à proximité de zone urbanisées)</p>
<i>Principaux corridors identifiés</i>	<p><u>Trame forestière</u></p> <p>Cœur de nature majeur constitué par le massif de Ferrières, rôle d'échange avec les massifs avoisinant (Armainvilliers, Crécy, Notre-Dame, Chigny, Ripault).</p> <p>Maillon important de la Ceinture Verte</p> <p>Connections néanmoins difficiles voire impossibles avec les territoires au Nord de l'autoroute A4</p> <p><u>Trame humide</u></p> <p>Faiblement représentée</p> <p>Néanmoins présence d'un réseau de mares et de rus sur les espaces boisés de Collégien en liaison avec la vallée de la Gondoire</p> <p><u>Trame des milieux herbacés</u></p> <p>Espaces en friches pouvant constituer des réservoirs de biodiversité (secteur de Jossigny notamment)</p> <p>Connectivité fortement perturbée avec les territoires au Nord de l'A4</p>
<i>Ruptures majeures de continuité écologique</i>	<p>Autoroute A4 interrompant la majorité des connexions, toutes trames confondues</p> <p>Construction de la ZAE de la Rucherie et l'extension de la ZAE Lamirault-Collégien</p>

ENJEUX, MENACES ET CONTRAINTES	
FORET	Pas d'enjeux particuliers
	<p><i>Richesses spécifiques du territoire</i></p> <p>Entité forestière majeure constituée par la forêt de Ferrières</p> <p>- Principales menaces sur la biodiversité</p> <p>Extension de l'urbanisation et la disparition des espaces agricoles et naturels relictuels présents sur le secteur.</p> <p>Présence de nombreuses ZAC : ZAC de Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien « des Vergers » et « Lamirault », Jossigny en cours de développement</p>
ESPACES NATURELS	<p>- <i>Principaux enjeux de conservation</i></p> <p>Accompagnement du front urbain actuel sur l'est et l'ouest au vu de préserver les franges urbaines entre Bussy-Saint-Georges et Jossigny, ainsi que sur l'est avec Val d'Europe.</p> <p>Préservation de la frange Est de Bussy-Saint-Georges constituant un site de transition important entre des zones urbaines et des zones agricoles.</p> <p>Pratique d'une gestion raisonnée des abords de voies de circulations.</p> <p>Maintien des espaces boisés relictuels constituant des éléments relais.</p> <p>Restauration des corridors écologiques, en traitant en particulier les points de blocage liés aux infrastructures de transports</p>
ENJEUX PAYSAGERS	<p>L'extension vers l'est de la ZAE de la Rucherie menace à terme les champs de la butte du Moulin.</p> <p>Conserver les ensembles architecturaux.</p>
SOURCES	
<i>Bibliographie, études consultées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire entomologique réalisé pour l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, OPIE (2002) • Etude de l'Orme lisse, du Chêne chevelu et de la Renouée du Japon en forêt régionale de Ferrières (Seine-et-Marne), ONF Ile-de-France Nord-Ouest – Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien (2003) • Forêt régionale de Ferrières : Diagnostic Paysager, écologique et étude de fréquentation, DPLG-EFLA-Biotope-Habitats et Territoires Conseils (2010) • Proposition d'aménagement de la Carrière de belle Assise, RENARD (1986) • Rapport de présentation – dossier d'approbation SCOT de la Brie Boisée, CITADIA Conseil (2008) • Bases de données naturalistes • Fiche ZNIEFF
<i>Personnes ou structures ressources</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Association RENARD • Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France • Conseil régional d'Ile-de-France

ANNEXES

Annexe 1

Méthodologies utilisées pour l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts

Méthode utilisée pour déterminer le degré de fonctionnalité des espaces agricoles

Cinq grands secteurs, correspondant chacun à une entité paysagère et agricole homogène, ont été définis sur Marne-et-Gondoire. Leur degré de fonctionnalité a été analysé au regard de 7 facteurs et pour lesquelles sont précisées les clés de lecture selon un code couleur expliqué ci-dessous :

- La qualité des sols

Les données du BRGM (cf. Partie I §IV.1) donnent des indications sur le type de sols. Certains sols sont très favorables à l'agriculture et permettent de bons rendements alors que d'autres sont de qualité moyenne (cf. Partie II §I.1). Ces données ont été recoupées avec celles fournies par les exploitants sur leurs parcelles.

Potentiel agro-pédologique du secteur		
Elevé	Variable en fonction des parcelles ou globalement moyen	Faible

- La Surface Agricole Utile

Etant le principal outil de production, la SAU présente dans chaque commune est un des critères primordiaux permettant de comprendre la fonctionnalité agricole d'un espace. Ce critère est pris en compte au vu du pourcentage de SAU dans la superficie totale des communes constitutives du secteur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Part de SAU dans la surface totale des communes du secteur		
Supérieur à 30%	De 15 à 30%	Inférieur à 15%

- La caractéristique du parcellaire

Le morcellement du parcellaire est un indicateur à prendre en compte pour évaluer le degré de fonctionnalité d'un espace agricole. En rendant plus difficile la possibilité de créer de grands ilots de culture, il occasionne, en effet, des pertes de temps (temps pour passer d'une parcelle à l'autre notamment) et une perte de rentabilité. Au contraire, un parcellaire regroupé permet de rationaliser le travail et les charges. Par ailleurs un micro-parcellaire peut rendre plus difficile la transmission des baux et l'accès à la propriété pour les agriculteurs. Pour comparer entre eux les secteurs dont les surfaces sont différentes, ce facteur sera analysé en fonction de la surface moyenne des parcelles et non en fonction du nombre de parcelles.

Surface moyenne des parcelles dans le secteur		
Supérieure à 1,6ha	Entre 0,8 et 1,6ha	Inférieure à 0,8ha

- Le degré de structuration des exploitations

Le degré de structuration des exploitations correspond à la taille et à la situation géographique des ilots de culture par rapport aux sièges d'exploitation. L'éloignement des sièges d'exploitation présents sur le territoire des ilots de culture est un élément déstructurant, qui engendre des déplacements et une perte de rentabilité pour l'exploitation.

Présence d'éléments déstructurant dans le secteur		
Sièges proches des ilots ET Surface moyenne des ilots supérieure à 8ha	Sièges proches des ilots OU Surface moyenne des ilots supérieure à 4ha	Sièges éloignés des ilots ET Surface moyenne des ilots inférieure à 4ha

- Les modes de faire-valoir

Comme il a été précisé précédemment dans le paragraphe II.2.3, les modes de faire-valoir jouent un rôle sur la viabilité économique et financière des exploitations et notamment sur la vision à moyen et long terme indispensable à la gestion d'une entreprise. Ainsi, la part de faire-valoir précaire dans la SAU est à étudier pour compléter l'analyse fonctionnelle des espaces agricoles.

Part de faire-valoir précaire dans la SAU du secteur		
0 à 10%	10 à 20%	Supérieure à 20%

- Les outils de protection de la vocation agricole des parcelles

Les outils de protection directe telles que le PRIF et indirectes telles que les sites classés, les zones inondables et les Espaces Naturelles Sensibles (cf. paragraphe III.3) sont pris en compte de la façon suivante :

Présence des outils de protection dans le secteur		
Présence d'outils de protection directe	Présence d'outils de protection indirecte	Aucun outil de protection

- Les facteurs de fragilisation (pression foncière, circulation...)

Au vu du paragraphe III.2, les principaux facteurs de fragilisation présents sur Marne-et-Gondoire sont :

- La pression urbaine et la consommation du foncier

- La circulation et l'accessibilité aux parcelles
- Les perturbations engendrant des pertes de récoltes telles que les dégâts de gibiers, les vols, les installations illégales...

Présence de facteurs de fragilisation dans le secteur		
Peu ou pas de facteurs de fragilisation	Présence d'un ou deux facteurs de fragilisation	Présence de tous les facteurs de fragilisation

- Les fonctions sociales et environnementales

La fonctionnalité des espaces tient également compte des sociales et environnementales que peuvent jouer l'agriculture sur un territoire, en termes de maintien d'espaces ouverts et de sols perméables, de techniques respectueuses de l'environnement ou de lien avec la population locale...

Pour chaque secteur, l'analyse des 8 critères ci-dessus permettra de faire un bilan sur son degré de fonctionnalité agricole avec un système de points de la façon suivante :

Qualité des sols	3	2	1
Surface Agricole Utile	3	2	1
Caractéristique du parcellaire	3	2	1
Degré de structuration des exploitations	3	2	1
Modes de faire-valoir	3	2	1
Outils de protection de la vocation agricole des parcelles	3	2	1
Facteurs de fragilisation	3	2	1
Fonctions sociales et environnementales	3	2	1

Ainsi pour chaque secteur, il peut être comptabilisé un score égal à la somme des points attribués pour chaque critère. Ce score permet d'identifier le degré de fonctionnalité des secteurs :

Score		
Supérieur à 15	Compris entre 10 et 15	Inférieur à 10
Espace agricole fonctionnel	Espace agricole relativement fonctionnel	Espace agricole peu fonctionnel

Méthode utilisée pour déterminer le degré de fonctionnalité des espaces forestiers

Les espaces forestiers ont été analysés par grand massif inscrit dans les grands secteurs décrits plus haut. Le fonctionnement de chaque massif forestier permet de déterminer leur degré de fonctionnalité. Chaque type de fonctionnalité dépend d'un certain nombre de critères :

La fonctionnalité environnementale est déterminée à partir des critères suivants :

- La richesse faunistique et floristique

Ce critère reprend la notion de cœur de nature décrite plus bas. Elle mesure le potentiel de réserve en biodiversité qu'accueillent les espaces boisés. Ce degré de richesse est mesuré en fonction de la taille de l'espace boisé, de sa richesse en faune et en flore et de l'absence d'éléments menaçant cette richesse.

Degré de richesse faunistique et floristique		
Bonne (espace « cœur de nature »)	Relativement bonne : présence de contraintes pour la préservation de la richesse	Dégradée : espace pauvre en biodiversité

- Les connexions boisées

Ces connexions permettent de déterminer si un ensemble forestier, qu'il soit un cœur de nature ou un simple espace de passage permet les déplacements de la faune entre les différents cœurs de nature, qui sont des secteurs de concentration de la faune et de la flore. Le degré de fonctionnalité de ces connexions est à mesurer en fonction des coupures dégradant ces déplacements (infrastructure, présence de clôtures, zones mitées, urbanisées), de la continuité des espaces boisés...

- Le risque de fractionnement des corridors biologiques

Ce degré de risque est mesuré par, à la fois le degré de protection d'un espace, à savoir l'existence d'outils juridiques permettant de conserver l'intégrité d'un espace, et les risques de fractionnement des espaces (projets urbains, d'infrastructures routières).

Degré de protection des corridors biologiques		
Elevé : espace protégé	Moyen : espace protégé mais existence de pressions provenant de projets (urbains,...) sur des espaces à proximité	Faible : pas de protection

En fonction de ces trois critères, un degré de fonctionnalité environnementale est déterminé.

La fonctionnalité de gestion est déterminée par les critères suivants :

- Le degré de morcellement parcellaire

Le degré morcellement parcellaire est mesuré par le ratio entre la surface de l'espace boisé et le nombre de parcelles la composant. Plus ce nombre de parcelles est important pour une surface donnée, plus les actions de gestion et d'aménagement sont rendues délicates.

Degré de morcellement parcellaire		
Faible : surface moyenne d'une parcelle supérieure à 5 000m ²	Moyen : surface moyenne comprise entre 2 500 et 5 000m ²	Fort : surface moyenne d'une parcelle inférieure à 2 500m ²

- La structure de propriété

La structure de propriété est mesurée par rapport au nombre de propriétaires pour une surface données. Plus le nombre de propriétaire est élevé et plus la gestion d'un secteur forestier est rendu difficile. Par ailleurs plus le nombre de propriétaires est élevé, plus le travail de regroupement parcellaire est difficile.

Degré de structuration de la propriété		
Bon : propriété publique ou privée couvrant l'intégralité ou la quasi intégralité du massif	Moyen : présence d'une ou plusieurs propriété(s) structurante(s) permettant d'envisager une gestion cohérente	Faible : absence de propriétés structurante, émiettement des unités foncières

La fonctionnalité sociale est déterminée par les critères suivants :

- L'accessibilité

Le degré d'accessibilité est déterminé à la fois par les possibilités offertes à la population pour atteindre le massif (proximité des espaces urbains, routes, parking...) et ensuite de déterminer ses possibilités de découverte par l'existence de chemins, allées...

Degré d'accessibilité		
Fort : présence de parking permettant l'accueil du public, bonne trame de découverte	Moyen : proximité des lieux d'habitation, présence de parking mais difficulté pour la découverte du cœur du massif	Faible : pas d'accès possible, découverte difficile

- Le potentiel de découverte

Ce critère permet de définir le potentiel de valorisation d'un espace forestier au regard de ses richesses paysagères et environnementales, le potentiel de développement des activités de loisirs...

Potentiel de découverte		
Fort : forte diversité paysagère, possibilité de valorisation...	Moyen : possibilités de découverte mais existence de frein (faible réseau de chemin, fort degré de propriété privée,...)	Faible : absence d'éléments valorisables ou présence de facteurs difficile à surmonter pour la valorisation

- Capacité d'accueil

Ce critère mesure les possibilités offertes par la forêt pour la découverte des richesses. Cette capacité d'accueil est déterminée en fonction des structures d'accueil du public existante, le réseau de chemin et allées de découverte...

Capacité d'accueil		
Bonne : présence de chemins et infrastructures permettant une découverte approfondie du massif	Moyenne : existence de chemin et infrastructures permettant une découverte partielle du massif	Faible : absence de structure

La détermination du degré de fonctionnalité est déterminée de la manière suivante :

Critères →	Type de fonctionnalité →	Degré de fonctionnalité du secteur étudié
La richesse faunistique et floristique Les connexions boisées Le risque de fractionnement des corridors biologique	Fonctionnalité environnementale	
Le degré de morcellement parcellaire La structure de propriété	Fonctionnalité de gestion	
L'accessibilité Le potentiel de découverte La capacité d'accueil	Fonctionnalité sociale	

Tous ces critères ne doivent pas être considérés comme indépendants mais en interaction. Par exemple la fonctionnalité sociale sera dépendante des potentialités de gestion d'un secteur donné. De la même manière, le potentiel de développement des capacités d'accueil sera lié aux possibilités d'instauration de documents de gestion eux même liés à la structure de la propriété et du parcellaire. La détermination du degré de fonctionnalité d'un secteur est donc le résultat de diverses interactions qui oblige à prendre en compte une part de subjectivité dans l'analyse.

Méthode utilisée pour déterminer les continuités écologiques des espaces naturels

Concept et méthodologie

Analyse des continuités écologiques

La destruction et la fragmentation des milieux naturels sont reconnues aujourd'hui comme les causes principales de l'érosion de la biodiversité. Au-delà de la réduction des habitats des espèces, l'artificialisation des espaces entre ces habitats conduit à limiter les échanges entre les populations animales et végétales.

Ces réflexions font, de plus en plus, l'objet de recherches approfondies, notamment à la suite des recommandations du Grenelle de l'Environnement qui préconise en particulier l'élaboration d'une trame Verte et Bleue à l'échelle régionale.

L'analyse réalisée dans le cadre de la présente étude est une première approche de la fonctionnalité du territoire et permet notamment de mettre en évidence les principaux espaces et milieux à enjeux.

Concepts et définitions

La théorie de la biogéographie insulaire¹⁸, la notion de métapopulation¹⁹ et l'écologie du paysage²⁰ appuyées par l'observation in situ des mécanismes d'extinction démontrent la nécessité des continuités écologiques dans la conservation de la biodiversité.

La circulation des espèces dépend de la qualité des paysages, et plus exactement de leur perméabilité liée principalement à leur structuration. Chaque espèce ayant des exigences écologiques et des capacités de dispersion propres, il existe en théorie autant de réseaux que d'espèces. Cependant, par commodité, il est légitime de regrouper dans un même cortège les espèces ayant des exigences proches.

De manière simplifiée, un réseau écologique est constitué de deux composantes principales :

- Les **cœurs de nature** (ou zones nodales ou réservoirs de biodiversité) qui sont de grands ensembles d'espaces naturels ou semi-naturels continus constituant des noyaux de biodiversité. Ces zones sont susceptibles de concentrer la plupart des espèces animales et végétales remarquables de

¹⁸ Théorie de l'équilibre dynamique développée par Mac Arthur & Wilson qui abordait plus particulièrement les relations entre superficie et richesse spécifique, ainsi que la dualité entre les taux d'immigration et les processus d'extinction des espèces, dans le cadre de la colonisation de nouveaux habitats.

¹⁹ Ensemble de populations d'une même espèce réparties dans l'espace, entre lesquelles il existe des échanges plus ou moins réguliers et importants d'individus.

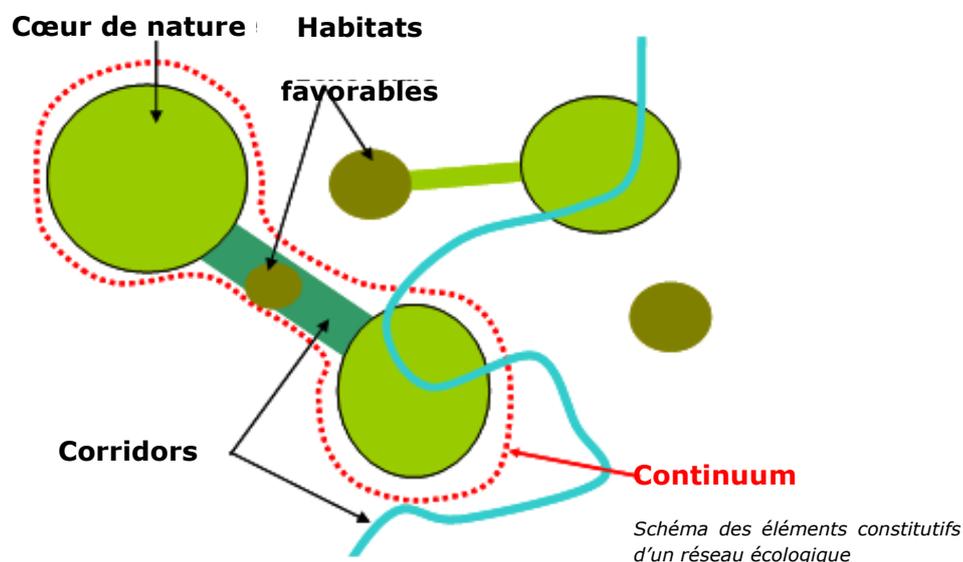
²⁰ Discipline qui consiste à comprendre les relations entre les fonctionnements écologiques et la structure et l'organisation du paysage. Elle prend en compte les relations spatiales entre les éléments du paysage, l'histoire et la gestion actuelle en lien avec l'activité humaine.

l'aire d'étude et assurent le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des individus vers les autres habitats.

- Les **corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles constituées des espaces naturels ou semi-naturels, des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant le déplacement des espèces entre cœurs de nature.

A ces deux éléments s'ajoutent des habitats favorables qui sont des ensembles naturels de moindre qualité que les cœurs de nature mais qui contribuent au maillage écologique. Les continuums (ou continuités écologiques) représentent l'ensemble des éléments du paysage accessible à la faune. Ils sont constitués d'un ou plusieurs cœurs de nature, de zones relais et des corridors écologiques.

L'assemblage des continuités écologiques forme le réseau écologique. Le reste de l'espace, à priori moins favorable aux espèces, constitue la matrice.



Méthodologie employée

Les Trames écologiques

Les analyses réalisées pour la mise en évidence des continuités écologiques sur le territoire de la CAMG se basent sur la couche globale d'occupation du sol dont la mise en place a été abordée dans le chapitre précédent.

Différentes « trames » écologiques prenant en compte le type d'espace naturel et semi-naturel (espaces agricoles, espaces verts,...) dominant ont ainsi été créés : trame des milieux forestiers, trame des milieux herbacés et trame des milieux humides.

En se basant sur des données bibliographiques et sur des avis d'experts naturalistes et cartographes, un modèle a été élaboré. Des espèces cibles représentatives des milieux concernées ont tout d'abord été déterminées. Selon les critères liés à leurs exigences biologiques (déplacement, reproduction, nourrissage, ...) un domaine vital a pu

être défini permettant de préciser les paramètres d'entrée du modèle. Cette analyse fournit les données suivantes :

	ESPECE	DOMAINE VITAL	DISPERSION (DIAMETRE)	SOURCE BIBLIOGRAPHIQUE
Trame Forestière	Chevreuril <i>Capreolus capreolus</i>	30 ha	3800 m	ONCFS Coulon et al., 2008 Acevedo et al., 2005 Saïd and Servanty (forêt caducifoliée)
Trame Milieux herbacés	Lapin de Garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	5 ha	1500 m	ONCFS FPNRF, 2008
Trame milieux humides	Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	2 ha	3000 m	Smith & Green, 2005 (Sinsch, 1988 - 1989 ; Heusser, 1969 ; Moore, 1954 ; Parker & Gittins, 1979 ; Haapanen, 1974) Joly et al., 2003 (van Gelder et al., 1986) Ray, 1999 (Sinsch, 1989)

En partant d'une identification des habitats favorables pour chaque espèce cible précitée, des capacités d'accueils potentielles ont été définies et ont permis des regroupements d'habitats au sein de la couche d'occupation du sol.

Ceux-ci permettent d'établir quelles typologies constituent les **cœurs de nature** (C) et les **habitats favorables** à la dispersion (D) pour chaque trame

Les résultats de ce classement sont consignés dans le tableau suivant.

REPARTITION DES GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL DANS LES DIFFERENTES TRAMES				
Grand type d'occupation du sol	Compartiment	Statut trame humide	Statut trame forestière	Statut trame milieux herbacé
Carrières	Milieu herbacé			D
Cours d'eau	Milieu humide	D		
Cultures	Milieu herbacé			D
Emprises fortement artificialisées	Milieu urbanisé	Elément fragmentant	Elément fragmentant	Elément fragmentant
Equipements sportifs et de loisirs	Milieu urbanisé	Elément fragmentant	Elément fragmentant	Elément fragmentant
Espaces naturels en friche	Milieu herbacé		D	C
Espaces verts anthropisés	Milieu herbacé		D	D

REPARTITION DES GRANDS TYPES D'OCCUPATION DU SOL DANS LES DIFFERENTES TRAMES

Grand type d'occupation du sol	Compartiment	Statut trame humide	Statut trame forestière	Statut trame milieux herbacé
Forêts de conifères	Milieu forestier		C	
Forêts de feuillus	Milieu forestier		C	
Forêts humides	Milieu forestier / humide	C	C	
Forêts mixtes	Milieu forestier		C	
Landes	Milieu herbacé		D	C
Marais et mouillères	Milieu humide	C		
Pelouses	Milieu ouvert		D	C
Peupleraies	Milieu forestier / humide / ouvert	D	D	D
Plans d'eau	Milieu humide	C		
Prairies humides	Milieu herbacé / humide	C		C
Prairies mésophiles	Milieu herbacé	D		C
Roches nues	Milieu herbacé			D
Vergers	Milieu herbacé		D	D

Il est important de noter que tous les cœurs de nature ne répondent pas au critère de superficie de l'espèce cible prise en compte dans chaque trame. Ainsi, les entités inférieures à la surface limite sont prises en compte dans la trame comme **élément relais** favorisant la dispersion. Dans une moindre mesure, les habitats favorables se rapprochent de ce type d'éléments, avec néanmoins une valeur écologique inférieure.

Chaque cœur de nature identifié est pourvu d'un tampon de dispersion représentant la distance maximale à laquelle une espèce peu s'éloigner de son habitat de vie pour s'alimenter ou se reproduire.

Les **éléments fragmentants** du paysage ont également été pris en compte. Ils constituent des points de rupture dans la continuité écologique du territoire :

ZONES URBANISEES (CODE MOS 11) :	Habitat individuel Habitat collectif Activités Equipements Transports Chantiers
RESEAU FERROVIAIRE :	Ligne principales Transport Urbain Voie de Service
RESEAU ROUTIER :	Autoroute Nationale

La surface totale des éléments fragmentants du paysage est importante sur le territoire. Près du quart du territoire est considéré comme défavorable à la circulation des espèces faunistiques et/ou floristiques.

La répartition de ces éléments fragmentants joue un rôle fondamental dans l'analyse de la fonctionnalité du territoire. Les situations les plus défavorables sont notamment les cas où la densité en éléments fragmentants est importante (cas du sud et du centre du territoire notamment où les zones urbanisées occupent une grande partie de l'espace), ou lorsqu'une installation linéaire (axe routier ou ferroviaire important) impose une rupture sur une longue distance.

Les corridors écologiques

Les continuités écologiques ont été prédéfinies par un écologue à partir de différents critères :

- Occupation du sol ;
- Distances parcourues ;
- Présence d'éléments fragmentants (infrastructures de transport, secteurs fortement urbanisés...) ou reconnectants (tunnel, passage supérieur, banquette sous un pont...) ;
- Préférences de déplacement des espèces considérées ;
- Topographie...

Chaque continuité établie a fait l'objet d'un passage de terrain afin d'en vérifier la pertinence et d'y apporter d'éventuelles modifications. Lors de ces passages, la pertinence a été vérifiée à travers la recherche d'obstacles aux déplacements (clôtures, microtopographie...). Les éventuelles traces de passages (empreintes, crottes, présences de cadavres, observations directes...) ont été notées pour témoigner du passage des espèces de faune. Ces passages ont permis également de vérifier si des éléments non visibles sur la couche d'occupation du sol favorisent les déplacements (haies, banquettes sous les ponts, passages souterrains sous les routes, bordures de chemin...).

Les passages de terrain permettent également de définir la fonctionnalité des continuités en fonction des informations collectées sur le terrain. Trois niveaux de fonctionnalité ont été retenus (voir tableau suivant).

Fonctionnalité du corridor écologique	Critères
Fonctionnel	Il n'existe pas d'obstacle majeur, et le milieu est favorable aux déplacements
Relativement Fonctionnel	Il existe un obstacle majeur ou une succession de plusieurs obstacles moyens, ou le milieu est défavorable aux déplacements sur des distances importantes.
Peu fonctionnel	Il existe un obstacle ou une succession de plusieurs obstacles insurmontables qui rendent les déplacements des espèces quasiment impossibles.

Les points de blocage

Les points de blocage sont des zones restreintes où s'intersectent une continuité et un élément fragmentant. Ce terme est paradoxal car les points de blocage n'en sont pas moins des zones de passage théorique, même si ce passage est perturbé par la présence d'un élément fragmentant. Ce sont la plupart du temps des routes, mais aussi des chemins de fer, des ponts, des endiguements, des buses, etc. De la même manière que la fonctionnalité, l'impact de ces points noirs sur les continuités a été évalué selon trois niveaux (voir tableau suivant). Cette information appuie visuellement la fragmentation intense du territoire et les enjeux que représentent les connexions à restaurer.

Niveau de blocage	Points de blocage liés aux infrastructures routières	Points de blocage liés des milieux aquatiques et humides
Majeur	Elément fragmentant de niveau 1 Fort trafic	Absence de berges sur plus de 10 m Présence d'un seuil important
Important	Elément fragmentant de niveau 2 Trafic moyen	Absence de berges sur moins de 10 m
Mineur	Elément fragmentant de niveau 3 Trafic faible ou présence d'un passage souterrain fonctionnel	Présence d'une banquette Ouvrage de petite taille, peu fréquenté

Identification et fonctionnement des trames

Pour chacune des trois trames étudiées, une analyse est conduite en deux temps. En premier lieu, l'analyse conduite à partir des données d'occupations du sol permet d'identifier, à l'échelle du territoire, les entités constitutives des différentes trames. Cette étape permet d'identifier les secteurs majeurs pour la fonctionnalité écologique du territoire.

Les résultats de cette analyse sont présentés de la manière suivante :

Fonctionnalité	Définition
Cœur de nature	Entité d'habitat très favorable à l'espèce cible, de taille suffisante pour abriter des populations de l'espèce
Éléments relais connectés	Habitat très favorable à l'espèce cible, mais de taille insuffisante pour constituer un cœur de nature, situé dans le rayon de dispersion théorique de celle-ci autour des cœurs de nature
Habitats de dispersion	Habitat relativement favorable à l'espèce cible, situé dans le rayon de dispersion théorique de celle-ci autour des cœurs de nature
Autres habitats connectés	Habitat non favorable à l'espèce cible, mais situé dans le rayon de dispersion théorique de celle-ci autour des cœurs de nature
Éléments relais non connectés	Habitat favorable à l'espèce cible, mais de taille insuffisante pour constituer un cœur de nature, situé hors du rayon de dispersion théorique de celle-ci autour des cœurs de nature
Habitats favorables non connectés	Habitat relativement favorable à l'espèce cible, situé hors du rayon de dispersion théorique de celle-ci autour des cœurs de nature
Autres habitats non connectés	-
Éléments fragmentants linéaires	-
Zones urbanisées	-

Dans un second temps, les aspects liés au déplacement des espèces entre ces entités sont abordés. Ils s'appuient sur l'analyse préalable et les prospections de terrain et permettent de qualifier la fonctionnalité, de préciser les axes majeurs de déplacements possibles, ainsi que les principaux points de blocage émaillant le territoire.

Méthode utilisée pour la synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels

Plusieurs indicateurs ont été mis en place à l'échelle du territoire. Ils permettent d'aborder les différentes facettes de la fonctionnalité des espaces naturels. L'objectif final de cette analyse vise notamment à donner une image du fonctionnement global des espaces.

Plusieurs thématiques sont abordées :

❖ **L'intérêt patrimonial des espaces.**

Différents critères sont utilisés pour déterminer ce paramètre.

A travers l'analyse de la bibliographie existante, il est notamment possible de mettre en évidence, sur différents secteurs du territoire, la présence d'espèce et de milieux à caractère remarquable. La présence de ces derniers peut être considérée comme un indicateur relativement fiable de la fonctionnalité d'un espace. En effet, la présence d'un important cortège animal et végétal, et notamment d'espèces à caractère patrimonial, témoigne d'un milieu fonctionnel.

Les inventaires réalisés en période favorable (printemps 2011) ont permis de rééquilibrer et d'informer sur l'intérêt potentiel de certaines sous-entités, par une note de pondération. Cette note est obtenue à la suite du croisement de différentes données issues des observations : les capacités potentielles d'accueil pour la faune et la flore, ainsi que l'intérêt écologique des habitats présents.

❖ **La fonctionnalité écologique**

L'analyse conduite à l'échelle du territoire a permis de mettre en évidence les réseaux fonctionnels. A l'échelle de la sous-entité, ce critère permet d'évaluer l'importance de l'espace considéré dans les différentes trames écologiques mises en évidence. Il considère notamment la présence d'éléments fonctionnels (cœurs de nature, éléments relais...) mais intègre également la présence d'éléments fragmentants, susceptibles de perturber la fonctionnalité de l'ensemble.

Ce critère synthétique permet de hiérarchiser les différents espaces.

❖ **L'intérêt paysager des espaces.**

Le paysage apparaît comme un élément constitutif majeur du cadre de vie. L'objectif de ce critère est de mettre en évidence les secteurs présentant un intérêt paysager notable dont il apparaît important d'envisager la préservation. Il s'agit notamment des espaces présentant des points de vue remarquables, une ambiance caractéristique du territoire...

❖ **Le niveau de protection**

Comme le précise la méthodologie mise en place par l'IAU-IDF, il apparaît important, dans le cadre du diagnostic du territoire, de mettre en évidence la présence de zonage du patrimoine naturel. Ceux-ci permettent en effet de favoriser le fonctionnement écologique des espaces naturels et témoignent de la prise en compte de ces derniers à l'échelle locale.

❖ **Les menaces pesant sur les milieux naturels**

Ce dernier indicateur évalue le niveau de menace pesant sur les milieux naturels. Il permet notamment d'évaluer la situation future des espaces, au vu des perspectives d'évolution du territoire, notamment en termes d'urbanisation.

POUR CHACUN DES CRITERES, DECRITS PRECISEMENT DANS LE TABLEAU CI-APRES, UNE NOTE A ETE ATTRIBUEE. CELLE-CI SE VEUT UN INDICATEUR DESCRIPTIF AUSSI PRECIS QUE POSSIBLE. POUR CHACUN DES CRITERES, L'AMPLITUDE DES NOTES A ETE DETERMINEE AFIN DE POUVOIR DECRIRE L'ENSEMBLE DES SITUATIONS EXISTANTES. DEFINITION ET ANALYSE CRITIQUE DES CRITERES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES SOUS-ENTITES

Critère proposé	Description	Grille de notation	Avantages	Limites	Commentaires
Intérêt patrimonial (note globale / 9)					
Diversité des habitats naturels remarquables (note / 2)	Correspond au nombre d'habitats naturels remarquables présents sur le site	Pas d'habitats remarquables : 0 1 ou 2 habitats remarquables : 1 Plus de 2 habitats remarquables : 2	Donne du poids aux habitats patrimoniaux	Ne prend pas en compte la représentativité des habitats. Critère dépendant de la surface des sites	
Flore remarquable (note / 3)	Prise en compte des espèces protégées, déterminante de ZNIEFF, très rare ou rare en Ile-de-France	0 à 5 espèces patrimoniales : 0 6 à 15 espèces patrimoniales : 1 16 à 25 espèces patrimoniales : 2 Plus de 25 espèces patrimoniales : 3	Données scientifiques fiables et tangibles pour illustrer l'intérêt d'un site (inventaires de terrain). Prise en compte de l'intérêt « historique » d'un site (données anciennes). Appuie la qualité des habitats naturels	Pression d'inventaire variable dans le temps selon les sites	
Faune remarquable (note /4)	Prise en compte des statuts de protection et de conservation des espèces	0 à 5 espèces patrimoniales : 0 5 à 10 espèces patrimoniales : 1 10 à 15 espèces patrimoniales : 2 15 à 20 espèces patrimoniales : 3 Plus de 20 espèces patrimoniales : 4	Données scientifiques fiables et tangibles pour illustrer l'intérêt d'un site (inventaires de terrain). Prise en compte de l'intérêt « historique » d'un site (données anciennes).	Groupes faunistiques étudiés de manière hétérogène sur l'ensemble du territoire d'étude Données historiques très hétérogènes sur le territoire et sur les secteurs connus	Nécessiterait des inventaires exhaustifs de la faune patrimoniale pour une évaluation plus objective

POUR CHACUN DES CRITERES, DECRITS PRECISEMENT DANS LE TABLEAU CI-APRES, UNE NOTE A ETE ATTRIBUEE. CELLE-CI SE VEUT UN INDICATEUR DESCRIPTIF AUSSI PRECIS QUE POSSIBLE. POUR CHACUN DES CRITERES, L'AMPLITUDE DES NOTES A ETE DETERMINEE AFIN DE POUVOIR DECRIRE L'ENSEMBLE DES SITUATIONS EXISTANTES. DEFINITION ET ANALYSE CRITIQUE DES CRITERES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES SOUS-ENTITES

Critère proposé	Description	Grille de notation	Avantages	Limites	Commentaires
Intérêt écologique potentiel des secteurs après prospection (note de pondération) (note/3)	Potentiel estimé pour l'accueil d'espèces (remarquables, protégées et patrimoniales) Intérêt de l'habitat	Très faible : 0 Faible : 1 Modéré : 2 Fort : 3	Evaluation du potentiel d'accueil sur des zones où la pression de prospection est faible Potentialité évaluée à dire d'expert	Inventaire non exhaustif des espèces Potentialité d'accueil	Note de pondération qui n'intègre pas la note totale de l'intérêt patrimonial. Nécessiterait des inventaires exhaustifs de la faune patrimoniale pour une évaluation plus objective
Synthèse de l'intérêt patrimonial	Intègre tous les critères proposés précédemment sauf la note de pondération des espaces naturels	Peu fonctionnel : inférieur à 3 Relativement fonctionnel : entre 3 et 6 Fonctionnel : supérieur 6	Détermine le niveau de patrimonialité	Nécessite toutefois des inventaires plus poussés sur certaines sous-entités du territoire	

POUR CHACUN DES CRITERES, DECRITS PRECISEMENT DANS LE TABLEAU CI-APRES, UNE NOTE A ETE ATTRIBUEE. CELLE-CI SE VEUT UN INDICATEUR DESCRIPTIF AUSSI PRECIS QUE POSSIBLE. POUR CHACUN DES CRITERES, L'AMPLITUDE DES NOTES A ETE DETERMINEE AFIN DE POUVOIR DECRIRE L'ENSEMBLE DES SITUATIONS EXISTANTES. DEFINITION ET ANALYSE CRITIQUE DES CRITERES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES SOUS-ENTITES

Critère proposé	Description	Grille de notation	Avantages	Limites	Commentaires
Fonctionnalité écologique (note globale / 4)					
Rôle du site dans le maillage écologique local (rôle de corridor, présence de cœur de nature) (note / 4)	Prise en compte d'un site dans son environnement global, en intégrant les potentialités de déplacement des espèces, la structure des milieux...	<p>Intérêt faible : secteur isolé et/ou dégradé par des éléments fragmentants majeurs (route, urbanisation...) : 0</p> <p>Intérêt moyen : continuité dans un ensemble d'entités peu remarquables, présence de points de blocage : 2</p> <p>Intérêt fort : continuité dans un ensemble d'entités remarquables, présence de cœurs de nature : 4</p>	<p>Considère le rôle d'un site pouvant être dégradé mais jouant encore un rôle dans un réseau fonctionnel de sites naturels.</p> <p>Prise de recul à l'échelle du territoire d'étude</p>	Notion subjective	Lien à faire ultérieurement dans le cadre des travaux qui seront développés sur les corridors (trame verte et bleue)
Intérêt paysager (note globale / 2)					
Intérêt paysager (note / 2)	Intègre les atouts paysagers d'un site (points de vue, paysages typiques, bâtis, chaos rocheux...)	<p>Pas ou peu d'intérêt paysager (pas de point de vue, paysage peu typique, pas d'ambiance ou d'éléments remarquables...) : 0</p> <p>Intérêt paysager modéré (au moins un-deux élément(s) de valorisation) : 1</p> <p>Intérêt paysager fort (plusieurs éléments de valorisation) : 2</p>	Prise en compte du paysage dans l'intérêt patrimonial d'un site	Notion subjective.	

POUR CHACUN DES CRITERES, DECRITS PRECISEMENT DANS LE TABLEAU CI-APRES, UNE NOTE A ETE ATTRIBUEE. CELLE-CI SE VEUT UN INDICATEUR DESCRIPTIF AUSSI PRECIS QUE POSSIBLE. POUR CHACUN DES CRITERES, L'AMPLITUDE DES NOTES A ETE DETERMINEE AFIN DE POUVOIR DECRIRE L'ENSEMBLE DES SITUATIONS EXISTANTES. DEFINITION ET ANALYSE CRITIQUE DES CRITERES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES SOUS-ENTITES

Critère proposé	Description	Grille de notation	Avantages	Limites	Commentaires
Niveau de protection (note globale / 4)					
Existence de zonages du patrimoine naturel sur l'entité permettant une protection des espaces (surface de l'entité concernée > 50%) (note /4)	Intègre la prise en compte des sous-entités dans les zonages du patrimoine naturel existant. Distinction en fonction des niveaux de protection induit par ces zonages	Aucun zonage : 0 Zonage d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF) et zonages d'acquisition foncière (ENS, PRIF) : 2 Zonage réglementaire du patrimoine naturel (Arrêté préfectoral de protection de biotope, Réserve Naturelle Régionale, Site Natura 2000, Sites inscrits, sites classés) : 4 Si plusieurs cas de figures sur l'entité, attribution de la note la plus élevée.	Détermination du niveau actuel de prise en compte du site	Soumis à évolution (ZNIEFF notamment)	
Mutations du territoire et menaces (note globale / 2)					
Site concerné par une modification importante de vocation (désignation de ZAC ou espace naturel constructible) (note / 2)	Intègre les évolutions	Site menacé à court terme : 0 Site menacé à moyen ou long terme : 1 Site peu ou pas menacé : 2	Prise en compte des menaces liées aux activités humaines. Appui la nécessité d'une intervention de gestion/protection	Prise en compte possible seulement pour les projets connus	
Note globale de la fonctionnalité par entité paysagère (note globale / 18)					
Synthèse de la fonctionnalité des espaces naturels	Intègre tous les critères proposés précédemment	Peu fonctionnel : inférieur à 1 Relativement fonctionnel : entre 1 et 2 Fonctionnel : supérieur à 2	Détermine le niveau de fonctionnalité des espaces ouverts	Nécessite toutefois des inventaires plus poussés sur certaines sous-entités du territoire	

Hiérarchisation des sous-entités (voir le découpage en partie IV)

Données par sous-entités

Le tableau suivant reprend les données brutes pour chacune des entités.

Secteurs	Numéro de la sous-entité	Sous-entité	Note habitats naturels	Note Flore	Note Faune	Note totale intérêt patrimonial avant prospection	Intérêt écologique potentiel des secteurs après prospection (note de pondération)	Note totale intérêt patrimonial	Note Intérêt paysager	Note Protection par un zonage du patrimoine naturel	Note Fonctionnalité	Note Niveau de menace
Secteur 1 : Butte de Lesches	1-1	Marais de Lesches	1	3	4	8	-	8	2	4	4	1
	1-2	Forêt et clairières de Lesches	2	2	2	6	-	6	2	0	4	0
	1-3	Plaine alluviale de la Marne	2	3	4	9	-	9	1	0	4	1
Secteur 2 : Pédoncule de Chalifert et de Jablines	2-1	Coteau boisé de Chalifert	2	3	4	9	-	9	2	0	0	0
	2-2	Coteau boisé de Chalifert	1	1	1	3	2	5	2	0	0	0
	2-3	Bois de Chalifert	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2
	2-4	Plateau cultivée de Chalifert	0	0	0	0	2	2	1	0	0	0
	2-5	Plaine du canal de Meaux	1	1	2	4	3	7	1	0	0	2
	2-6	ZAC de Chessy	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
	2-7	ZAC Le Clos de Saint-	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0

		Eloi										
	2-8	Plateau cultivé de Jablines	0	0	0	0	2	2	2	2	4	2
Secteur 3 : Butte boisée et cultivée des Vallières	3-1	Vallon du ru de Bouillon	0	0	0	0	3	3	2	0	4	1
	3-2	Champs relictuels du plateau de Thorigny	0	0	0	0	-	0	1	0	0	0
	3-3	ZAC Les Vallières	0	0	0	0	-	0	1	0	0	0
	3-4	Plateau cultivé de Thorigny et Dampmart	0	0	0	0	-	0	2	0	2	1
	3-5	Forêt des Vallières	2	3	4	9	-	9	2	4	4	2
	3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	0	0	0	0	2	2	2	0	4	0
Secteur 4 : La Marne	4-1	La Marne en secteur moins urbain	2	3	4	9	-	9	2	0	2	1
	4-2	La Marne en secteur urbain	1	1	2	4	-	4	2	0	2	2
	4-3	Anciennes sablières de Jablines	2	1	4	7	-	7	1	4	4	2
	4-4	Les îles de Jablines	2	3	4	9	-	9	2	4	4	2
	4-5	Coteau de Montévrain	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1
Secteur 5 : La plaine boisée de Chaalis	5-1	Délaissé Haute Tension	0	0	1	1	1	2	0	0	0	2
	5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	0	0	1	1	2	3	0	0	0	2

	5-3	Parc du château de Chaalis	0	2	3	5	2	7	2	2	2	2
	5-4	Parc du bois de Pomponne	2	3	4	9	-	9	2	4	4	2
	5-5	Reliquat Parc du Bois de Pomponne	2	3	4	9	-	9	1	4	4	2
	5-6	Bois du Marais	2	3	4	9	-	9	1	4	4	1
Secteur 6 : Plateau cultivé de Jossigny	6-1	Grands champs du plateau de Jossigny	0	0	1	1	2	3	2	2	2	0
	6-2	ZAC de Chanteloup en Brie-Montevrain	0	0	0	0	-	0	0	0	2	0
	6-3	ZAC de Serris	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
Secteur 7 : Vallées secondaires de la Brosse et de la Gondoire	7-1	Ru Sainte-Geneviève	0	0	0	0	-	0	1	2	2	2
	7-2	Vallée de la Gondoire	1	2	3	6	-	6	2	2	2	0
	7-3	Château de Fontenelle	0	0	0	0	3	3	2	0	2	2
	7-4	Coteau de Conches-sur-Gondoire	0	0	0	0	-	0	2	4	0	1
	7-5	Les Rougettes	0	0	0	0	-	0	1	2	0	0
	7-6	Parc de Château des Cèdres	0	0	0	0	2	2	1	4	0	2
	7-7	Coteau du Château de Guermentes	0	0	0	0	2	2	2	4	0	1
	7-8	Butte de Deuil	0	0	0	0	0	0	1	4	0	0
	7-9	Vallée de la Brosse et étang de la	1	3	3	7	-	7	2	4	4	1

		Loy										
	7-10	Parc des Sablons	0	0	0	0	2	2	0	4	0	2
	7-11	La Butte des Glases	0	0	0	0	2	2	1	4	0	1
	7-12	Amont du ru de la Brosse	1	3	3	7	-	7	2	4	4	1
	7-13	Corridor de la ZAC Vinci	0	0	0	0	2	2	0	2	0	0
	7-14	Délaissé Haute Tension	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
	7-15	Parc du château du deuil	0	0	0	0	2	2	1	4	0	2
Secteur 8 : Plaine de Bussy Saint-Georges, de Saint-Martin et de Collégien	8-1	ZAC Gustave Eiffel	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
	8-2	Golf des Guermantes	0	0	0	0	-	0	2	0	2	2
	8-3	Château de Guermantes - le Clos Saint George	0	0	0	0	2	2	2	4	2	2
	8-4	ZAC de Collégien	0	0	0	0	1	1	0	4	0	2
	8-5	ZAC de Bussy	0	0	0	0	-	0	1	4	2	0
	8-6	Les redars	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
	8-7	Parc de Rentilly	0	0	0	0	2	2	2	4	0	2
	8-8	ZAC du Gué Langlois	0	0	0	0	-	0	0	0	0	2
	8-9	Délaissé Haute Tension	0	0	0	0	-	0	0	0	0	2
Secteur 9 : Forêt de	9-1	Les champs de la Butte du Moulin	0	0	0	0	-	0	2	2	2	1
	9-2	Champ relictuel de	0	0	0	0	-	0	1	0	2	0

Ferrières		la ferme Lamirault										
	9-3	ZAC Lamirault	0	0	0	0	-	0	0	0	0	2
	9-4	La forêt de Ferrières	2	3	4	9	-	9	2	2	4	2
	9-5	La forêt de Ferrières	2	3	4	9	-	9	2	2	4	2
	9-6	La forêt de Ferrières	2	3	4	9	-	9	2	2	4	2
Secteur 10 : Bois de Chigny et vallons de Montévrain	10-1	Champs du Fort du bois	0	0	0	0	-	0	1	0	0	0
	10-2	Bois de Chigny	0	1	1	2	-	2	1	2	2	1
	10-3	Vallon de Montévrain	0	0	0	0	1	1	2	2	0	1
	10-4	Champs et abords du ruisseau de la grange aux bois	0	0	0	0	1	1	1	2	2	1
	10-5	Bois de Loselet et parcs des vallons de Montévrain	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1

Données des prospections de terrains par sous-entités

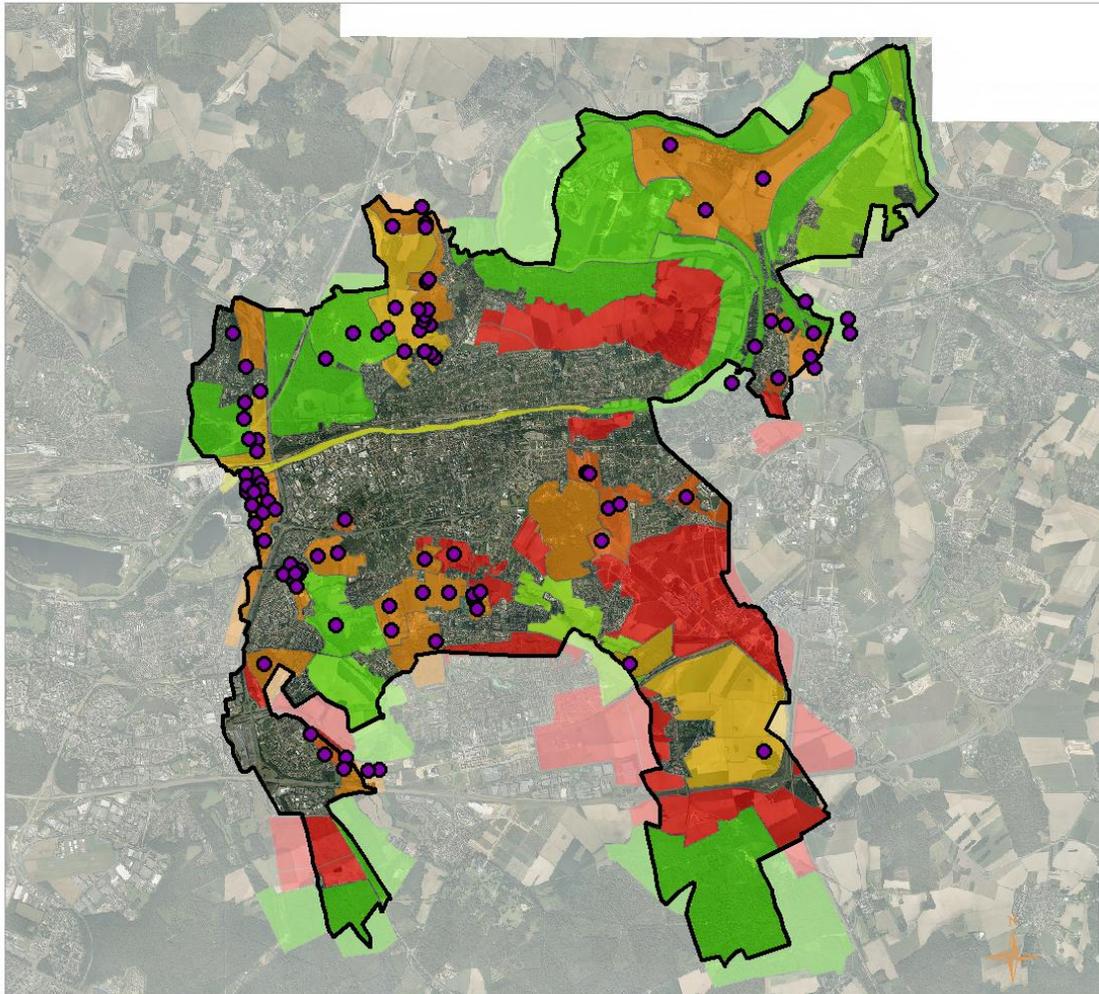
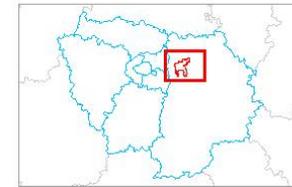


Synthèse de l'Intérêt patrimonial

MARNEetGONDOIRE

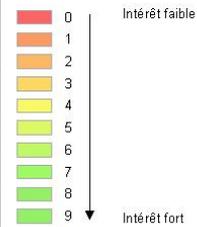
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Mise en place d'un PPEANP sur le territoire de Marne et Gondoire



• Lieux de prospection

Intérêt patrimonial



Sources : Limites administratives GDRIVE 2010 - SCAN 25 - IGN
Cartographie : Boloise, 2012

Détail des points prospectés pour les sous-entités demandant des compléments

Intérêt habitat : 0 : faible, 1 : modéré, 2 : moyen, 3 : fort

Potentiel estimé pour l'accueil d'espèces remarquables/protégées/patrimoniales : 0 nul, 1 modéré, 2 moyen, 3 fort

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
2-2	Coteau boisé de Chalifert	Boisement feuillu de forte pente (35-45°), sous-bois fourni	1	Erable sycomore, frêne, marronniers nombreux, pigeon colombin, roitelet huppé	?	1	1	2	2
2-2	Coteau boisé de Chalifert	Boisement feuillu de forte pente (35-45°)	1	Frênes et érables surtout	?	1	1	2	2
2-2	Coteau boisé de Chalifert	Boisement feuillu	1		?	1	1	2	2
2-3	Bois de Chalifert	Bois clos d'un mur ou de grillage (en partie face nord) : non visité	1 (?)	Erables, frêne, saules...	saproxylophages	?	orvet (?)	forestiers	chiroptère (?)
2-4	Plateau cultivé de Chalifert	Friche arbustive	1		1	0	2	1	1
2-4	Plateau cultivé de Chalifert	Friche herbacée (mottes), avec double haie le long de la voie ferrée et talus en friche	2	Alouette des champs, tarius pâtre, fauvette grisette, locustelle tachetée	2	0	2	friches et haies	2
2-4	Plateau cultivé de Chalifert	Zone sud : double haie le long de la voie ferrée et talus en friche (champ à l'ouest)	1	Fauvette grisette	1	0	1	haies	1
2-4	Plateau cultivé de Chalifert	Friche herbacée, fruticée et bois	2		2	?	2	friches et haies	2
2-4	Plateau cultivé de Chalifert	Petit bois entouré de champs	?	Frêne surtout	?	?	?	?	?

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
2-4	Plateau cultivé de Chalifert -	Mosaïque friches, champs, boisements	2		2	0 ?	2	2	2
2-5	Plaine du canal de Meaux 20	Prairies humides fauchées + secteurs pâturés (chevaux) + prairies humides en friche	3	Fauvette grisettes, pouillot fitis	2	anoues 2	2	2	2
2-5	Plaine du canal de Meaux -	Prairies et friches humide	3		2	2	2	2	2
2 -8	Plaine agricole de Jablines	Mosaïque friches, champs, boisements	2	-	2	0	2	2	2
3-1	Vallon du ru de Bouillon 31	Verger sur prairie	2		2	0	2	1	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon 32	Friche herbacée et jeunes arbres	2	Frênes jeunes	2	0	2	1	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon 33	Bois (ancien parc ?)	?	Marronniers etc	?	0	orvet ?	1	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Mosaïque de végétation : bon potentiel biodiversité	2	Fauvette grisettes, Locustelle tachetée	2	0	2	1	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Friche arbustive	2		1	1	2	2	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Ruines avec haies et prairie	2	Tarier pâtre	1	0	2	1	1
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Bois et prairies mêlés	2	Fauvette grisettes, Pic vert	1	0	2	2	2
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Ancien jardin (?), bois avec ouvertures	1	Bouvreuil pivoine, Fauvette grisettes	1	0	1	1	1

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Friche prairiale gagnée par les arbustes, en lisière d'un petit bois	2	Tourterelle des bois, Pouillot fitis, Fauvette grisette, Pic vert, station d'orchidées (>3 espèces)	2	0	2	2	2
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Prairie gagnée par la fruticée, fermeture à moyen terme	3	Fauvette grisette, Neottia nidus-avis, Anacamptis pyramidalis, autres orchidées (rosettes)	3	0	3	2	2
3-1	Vallon du ru de Bouillon	Mosaïque de végétation, champs et secteurs laissés à l'abandon, pâtures, fruticées, etc	3		3	1 (dispersion)	3	3	3
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Bois avec zones de fruticées arbustives	1	Chênes, charme, érables sycomore et champêtre, merisier	?	1	1	1	1
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Feuillus mêlés de pins, talus du GR ensoleillés	1		?	0	2	2	2
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Verger et prairies	1		2	0	2	1	1
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Fruticée arbustive	1		1	0	1	1	1
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Mare (temporaire ?)	1 ?	Pas accessible	Odonates (?)	2 (?)	1	1	1
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Mare et petit bois	1	Pas accessible	?	2 (?)	?	?	?
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Bois épars, avec sous-bois de graminées et buissons (chèvres en liberté), arbres fruitiers	1		1	0	2	2	2
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Fruticée dense	1		1	0	1	2	2

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
3-6	Belvédère de l'aqueduc de la Dhuis	Mosaïque boisements, fruticées et mares	2		1	1	2	2	2
5-1	Délaissé Haute Tension	Bois de feuillus mêlé de maisons, à l'ouest constructions d'habitations en cours, au nord, bouleaux et chênes surtout	?	Roitelet triple-bandeau	?	0	1	1	1
5-1	Délaissé Haute Tension	Bois de feuillus, en bon état, grillage à maille larges le long de la route ouest, friche arbustive et bois inaccessibles plus à l'est	1	Chênes + ?	?	0	1	1	1+ chiroptère
5-1	Délaissé Haute Tension	Boisement hétérogène	1		?	0	1	1	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Bois jeune, avec une prairie pâturée	?	Bouleau, peupliers	?	0	1	1	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Friche herbacée, parsemée de bouleaux (<60cm)	1		1	0	2	1	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Friche arbustive, secteurs boisés, zones plus herbacées (sous lignes HT), ronciers (au sud), fossé en eau à l'est assez sale, ru avec déchets, secteurs de gravats favorables aux reptiles	2	Saules, bouleau, robinier (localisé), frêne, noisetier, érable sycomore, merisier, orme, églantier, cornouiller, houblon et consoude (sud-est)...	1	?	1 : Lézard des murailles, Orvet	2	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Friche herbacée	1	pic vert	1	0	1	1	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Friche mosaïque en hauteur, mais enclavée entre deux axes routiers et deux voies ferrées	2 (?)	Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Pouillot fitis, Pic vert, odonates, Chevreuil	2	0	1	2	1
5-2	Délaissé Haute Tension et SNCF	Mosaïque de friches et boisements	2		2	0	2	2	1
5-3	Parc du château de Châalis	Bois de feuillus et conifères, entouré d'un grillage serré (et mur autre côté de la D86)	1 (?)	chênes	saproxylophages	1-2	1	2	2
5-3	Parc du château de Châalis	Clos et privé		Pas d'accès	?	?	?	?	?

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
5-3	Parc du Château de Chaâlis	Bois mésophile de feuillus, entouré d'un grillage perméable de ce côté, secteurs non nettoyés avec arbres morts, une mare peu profonde fréquentée par les sangliers (d'autres possibles)	2	Chêne, frêne, érable sycomore, pipit des arbres	saproxylophages	1 ou 2	1	2	2
5-3	Parc du Château de Chaâlis	Boisement étendu (plateau et pente)	2		2 (?)	2 (?)	1	2	2
6-3	Vallon de Montévrain	Champs	0		0	0	0	1	0
6-3	Vallon de Montévrain	Champs	0		0	0	0	1	0
6-3	Vallon de Montévrain	Prairies pâturées (chevaux) avec mares (peu végétalisées)	1		1	1	1	1	0
6-3	Vallon de Montévrain	Potentiel localisé (zones humides)	1		1	1	1	1	0
7-10	Parc des Sablons	Pelouse entourée de marronniers	0	Pie bavarde, lapin	?	0	0	0	0
7-10	Parc des Sablons	Ru de la Gondoire, rives boisées	1	Martin-pêcheur (observation + nid possible), aulne	odonates	Corridor	Couleuvre	2	1
7-10	Parc des Sablons	Prairie humide (fauche tardive ?)	2		1	Corridor	Couleuvre	1	1
7-10	Parc des Sablons	Bois de feuillus, avec parcours sportif, de vieux arbres sont conservés	1	Pic vert, lapin, chênes, saules, frêne, noyer, tilleul, érables, noisetier, charme	saproxylophages, etc ?	0	Orvet	1	1
7-10	Parc des Sablons	Intérêt potentiel localisé le long du ru	2		2 (?)	1	1	1	1
7-11	La Butte des Glases	Champs	0		0	0	0	1	0
7-11	La Butte des Glases	Prairies de fauche, friches herbacées et fruticées, bandes boisées	2		2	0	2	2	2
7-11	La Butte des Glases	Intérêt localisé aux friches et lisières	1		2 (?)	0	2	2	2
7-13	Corridor de la ZAC Vinci	Friche à fourrés arbustifs	1		2	0	2	2	1

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
7-13	Corridor de la ZAC Vinci	Friche avec arbustes et ronciers, secteurs plus ouverts, bon potentiel mais enclavée	1	Fauvette grisette, Linotte mélodieuse	2	0	2	2	1
7-13	Corridor de la ZAC Vinci	Friche arbustive avec jeunes arbres, bon potentiel mais enclavée	1	Pouillot fitis	?	0	1	2	1
7-13	Corridor de la ZAC Vinci	Friche variée mais enclavée	2		2	0	2	2	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche poubelle	0		0	0	1	0	0
7-14	Délaissé Haute Tension	Bois jeune, déchets le long du chemin	?	Peupliers nombreux, érable sycomore, frêne	?	?	orvet	1	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche herbacée, sable, buissons	1	Fauvette grisette	?	0	2	1	0
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche herbacée (graminées etc)	1		1	0	2	1	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Plantation jeune (surtout : bouleau, érable champêtre)	1		?	0	2	2	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche boisée et arbustive	2		?	0	1	1	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Pelouse sur sable	2		2	0	1	1	0
7-14	Délaissé Haute Tension	Etang grillagé, avec fossés en eau proches	1	Renouée et robinier à l'ouest	odonates	1	1	1	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche variée : zones sableuses nues, pelouses, prairies, buissons, arbustes, arbres, étang	2	Fauvette grisette, Pouillot fitis, lapin, renard	2	1	2	2	1
7-14	Délaissé Haute Tension	Friche variée sur sable, étang	2		2	1	2	2	1
7-15	Parc du Château du Deuil	Prairies et bois mêlés, plus humides en bord du ru de la Gondoire	2 (?)	Pas d'accès	2 (?)	2	1	2	2 (?)
7-3	Château de Fontenelle	Domaine de Fontenelle : bois humide et mésophile, futaie, taillis, ruisseau, mares forestières, étang + prairies fauchées, pelouses et arbres d'ornement. Partiellement clos (passages faune possibles), non fréquenté.	2	Pigeon colombin, Buse variable (nid ?), sanglier, chevreuil Erables, frêne, saules, tilleuls, chênes,	saproxylophages	2	2	2	2

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
				noisetier, châtaignier, bouleau...					
7-6	Parc de Château des Cèdres	Mare avec typhaie	1	Grenouilles vertes et rieuses	odonates	pelophylax et autres	couleuvre	1	0
7-6	Parc de Château des Cèdres	Pelouses	1	Pigeon colombin, Pic vert	?	urodèles ?	Orvet (?)	2	1
7-6	Parc de Château des Cèdres	Mare forestière	2	Grenouilles vertes et rieuses	odonates	tritons, salamandre	1	1	1
7-6	Parc de Château des Cèdres	Parc avec prairie de fauche, arbres d'ornement (gestion différenciée ?)	1		2	1	1	1	1
7-6	Parc de Château des Cèdres	Parc avec bois, prairie et mares	2		2	2	1	1	1
7-7	Coteau du Château de Guermantes	Champs, un verger	(?)		1	0	1	1	1
7-7	Coteau du Château de Guermantes	Champs avec ilots de fruticées	1		1	0	1	1	1
7-7	Coteau du Château de Guermantes	Prairies et bois mêlés	2		1	?	2	2	2
7-7	Coteau du Château de Guermantes	Prairies fauchées et pâturées (chevaux)	1	Pas d'accès					
7-7	Coteau du Château de Guermantes	champs, prairies, fruticées	2		1	1 ?	2	1	1
7-8	Butte de Deuil	Champs	0		0	0	0	1	0
7-9	Vallée de la Brosse et étang de la Loy	Etang de la Loy : bois humide avec mares, ruisseaux, roselière (reproduction amphibiens + poissons), selon pêcheur, existe brochet	3	Sterne pierregarin, Héron cendré, Grèbe huppé, Pic vert, Hironde rustique, Grenouille rieuse, Rana sp, etc	odonates	3	2 (couleuvres)	2	2

N°so us- entité	Sous-entité	Description	Intérêts habitat	espèces observées	potentiel d'accueil des groupes				
					insectes	amphibiens	reptiles	oiseaux	mammifères
8-3	Château de Guermantes - le Clos Saint George	Parc clos, futaie avec zones ouvertes (pelouses et prairies fauchées), taillis, entouré d'un mur presque partout (sauf ouest ?)	2 (?)	Pas d'accès	2 (?)	?	1 (?)	2 (?)	2 (?)
8-6	Les rédars	Bois clairsemé avec friches arbustives, fréquentation caravanes	0		1 (?)	0	1	1 (friches)	1
8-7	Parc de Rentilly	Parc de Rentilly : futaie de feuillus et de quelques conifères récemment nettoyée (souches, lierre coupé), planté récemment par endroits, quelques zones de friches sous saules (sud), pelouses et arbres d'ornement (sud et est)	2 (?)	Pic vert, chevreuil, sanglier, écureuil, hérisson, etc	saproxy lophages	1	1	2	3
10-4	Champs et abords du ruisseau de la grange aux bois	Habitats aquatiques dégradés, ripisylve discontinue, bassin versant essentiellement agricole et urbain.	1		-	1	1	1	1
10-5	Bois de Loselet et parcs des vallons de Montévrain	Parc de Montévrain : pelouses et friches avec présence de feuillus en bordure Bois de Loselet : dense, avec futaie de feuillus Etang de Montévrain : potentiel sur zones humides ponctuelles	1 (?)		Saproxy lophages, odonates	1	1	2	2

Atlas photographique des quelques secteurs prospectés



Secteur 2 – 2 : Coteau boisé de Chalifert



Secteur 2 – 3 : Bois de Chalifert



Secteur 2 – 4 : Plateau cultivé de Chalifert



Secteur 2 – 5 : Plaine du canal de Meaux



Secteur 3 – 1 : Vallon du Ru du Bouillon



Secteur 7 – 9 : Vallée de la Brosse et de la Gondoire (Etang de la Loy)

Annexe 2

Grille d'entretien utilisée pour réaliser l'enquête auprès des exploitants agricoles de Marne-et-Gondoire

Enquête exploitant

Identification de l'exploitation

Informations générales sur l'exploitant :

Nom - Prénom:..... Né(e) le :.....
 Domicile de l'exploitant :.....
 Téléphone fixe :..... Portable :.....
 Mail :
 Activité principale :..... Activité secondaire :.....
 Formation de l'exploitant :.....
 Date d'installation :

Informations générales sur la famille de l'exploitant :

Situation de famille :.....Nombre d'enfants :.....
 Nom – Prénom du conjoint :.....Profession :.....

Tableau 1: Environnement familial agricole

Lien familial	Nom - Prénom	Age	Exploitant, Aide familial, Salarié agricole	Formation
Enfants				
Frères/Sœurs				
Autres				

Informations générales sur l'exploitation :

Nom de l'exploitation :

Adresse du siège :

Tableau 2: Statut de l'exploitation

Forme juridique ²¹	Date de création	UTH ²²	SAU ²³ (ha)	N° PACAGE	N°MSA ²⁴

Dans le cas d'une forme juridique sociétaire, veuillez indiquer le nombre et la participation des associés :

Tableau 3: Précisions sur le statut juridique de l'exploitation

Nom - Prénom	Associé non exploitant	Associé exploitant	Date d'installation	Part de capital (%)	Part de travail (%)

Informations générales sur le foncier :

Tableau 4: Modes de faire-valoir de l'exploitation.

SAU totale (ha)	
Surface en propriété (ha)	
Surface en fermage familial (ha)	
Surface en fermage précaire (ha)	

Pouvez-vous nous fournir une copie de votre relevé parcellaire MSA et de votre dernière déclaration PAC ?

Pouvez-vous préciser les surfaces que vous exploitez en propriété, par bail rural ou en précaire (et durée du bail) ?

Caractérisation du système de production

²¹ Formes juridiques: individuelles ou sociétaires (GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité limitée, SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole, GFA : Groupement Foncier Agricole).

²² UTH : Unité de Travail Humain

²³ SAU : Surface Agricole Utile

²⁴ MSA : Mutualité Sociale Agricole

 **La fonction de production :**

Type de production : Grande culture Polyculture - Élevage Spécialisée

Tableau 5: Détail des productions végétales les deux dernières années

Culture	Surface	Part de revenu dégagée (%)	Irrigation	Part irriguée (%)
CEREALES				
OLEAGINEUX				
PROTEAGINEUX				
BETTERAVE				
PLEIN CHAMP				
Dont Pommes de Terre				
Dont Légumes				
MARAICHAGE				
PRAIRIE permanente				
PRAIRIE temporaire				
ARBORICULTURE				
JACHERE				
FORET/BOIS Quelle gestion de ces parcelles ?				

Précisez le type de SCOP et s'il s'agit d'une culture énergétique :

Surfaces des bandes enherbées :

Tableau 6: Détail des productions animales

Cheptel	Nombre	Lait produit et quota (hl) – Œufs produits	Chargement par ha	Destination
BOVIN				
Dont Vaches Laitières				
Dont Vaches Allaitantes				
Dont Vaches Mixtes				
Dont Bovins à l'Engrais				
OVIN				
CAPRIN				
PORCIN				
AVICOLE				
EQUIN				
Autre				

L'exploitation a-t-elle toujours fonctionné sur le même mode de production ? Oui Non

Si non, quels changements se sont produits, pourquoi et quand ?

.....

Quelles sont les « niches d'exploitation » les plus porteuses à l'heure actuelle ?

.....

.....

Pouvez-vous nous renseigner sur la qualité agronomique des sols que vous cultivez ?

.....

.....

Connaissez-vous des problèmes d'érosion ou d'hydromorphie sur vos sols ? Oui Non

Utilisez-vous les boues urbaines ou du compost ? Oui Non

Si oui, pouvez-vous identifier sur une carte les surfaces épandues ?

Adhérez-vous à une démarche qualité ou certification ? Oui Non

Si oui, la quelle et pourquoi ? Si non, pourquoi ?

.....
.....

Biomasse

Avez-vous des projets professionnels de production de biomasse pour une valorisation énergétique ou à destination des éco-matériaux ? Oui Non

Si oui, lesquels?.....

Avez-vous des projets professionnels de transformation de produit biomasse pour une valorisation énergétique ou éco-matériaux ? Oui Non

Si oui, lesquels ?.....

Est ce que ce type de production/transformation pourrait faire partie de votre stratégie d'activité ? Oui Non

Si oui, de quel type d'information, auriez vous besoin ?

 **La fonction sociale / Diversification :**

L'exploitant assure-t-il d'autres sortes de prestations (entretiens de chemins, haies, travaux divers, entretiens d'espaces verts...) pour les Collectivités ? Oui Non

Si oui, lesquelles ? Quel type de contrat et à quel titre ? Si non, pourquoi ?

.....
.....

L'exploitant assure-t-il d'autres sortes de prestations (prestations pédagogiques, entretiens des jardins ou espaces verts, accueil du public, lieux d'échanges, entretien de sentiers de découverte agricole...) pour les particuliers²⁵ ? Oui Non

Si oui, lesquelles ? Quel type de contrat et à quel titre ? Si non, pourquoi ?

.....
.....

L'exploitant assure-t-il des travaux chez d'autres agriculteurs²⁶ (contrats « entreprise agricole », travaux à façon, entretiens de chemins,...) ? Oui Non

Si oui, lesquels?

.....
.....

L'exploitant assure-t-il d'autres sortes de prestations (prestations pédagogiques, entretiens des jardins ou espaces verts, accueil du public, lieux d'échanges, entretien de sentiers de découverte agricole...) pour les particuliers²⁷ ? Oui Non

Si oui, lesquelles ? Quel type de contrat et à quel titre ? Si non, pourquoi ?

.....

Vous sentez-vous prêt à développer un projet pour vous rapprocher de la population urbaine ? Si oui, précisez. Si non, pourquoi ?

²⁵ Question relative à l'importance du lien urbain / rural.

²⁶ Question relative au tissu de relations entre agriculteurs.

²⁷ Question relative à l'importance du lien urbain / rural.

 **La fonction environnementale :**

Votre exploitation a-t-elle déjà fait l'objet d'un diagnostic environnemental (DAEG) ?

Oui Non

Avez-vous initié quelque démarche pour minimiser l'impact de votre production sur l'environnement (MAE, CAD, Agriculture Biologique, Agriculture Raisonnée ou intégrée, baux environnementaux...) ? Oui Non

Si oui, précisez. Si non, pourquoi ?

.....

Avez-vous conservé ou mis en place des techniques permettant de minimiser cet impact ou de préserver la biodiversité des espèces domestiques et sauvages (date de fauche, lutte intégrée, rotation, haies,)? Oui Non

Si oui, précisez. Si non, pourquoi ?

.....

Avez-vous conservé ou mis en place des éléments paysagers sur votre parcellaire (haies, arbres isolées, bosquets, mares, ripisylves, bandes enherbées...) ? Oui Non

Si oui, comment les gérez-vous ou comment les entretenez-vous ?

.....

Avez-vous bénéficié d'aides pour cela ? Oui Non

Exploitez-vous des parcelles au sein d'une aire d'alimentation de captage ou dans une zone d'expansion des crues ? Oui Non

Si oui, avez-vous adapté ou modifié vos pratiques sur ces parcelles et comment ?

.....

Produisez-vous des énergies renouvelables ou avez-vous mis en place un système d'économie d'énergie ? Oui Non

Si oui, précisez. Si non, pourquoi ?

.....

 **Partenariats économiques liés sur le territoire**

Tableau 7: Tableau des partenariats économiques réalisés sur le territoire

Partenariat	Nom du partenaire	Nature du partenariat ²⁸	Localisation
Achat de semences			
Achat d'intrants			
Achat de matières premières			
Acheminement de la production			
Stockage de la production Précisez le type de stockage (silos, laiterie, à la ferme...)			
Vente de la production			
Matériel agricole			
Autres			

Difficultés rencontrées (circulation, éloignement ...)?

Oui

Non

Si oui lesquelles ?

.....

.....

.....

Besoins en matière de partenariats ?

Oui

Non

Si oui sous quelle forme ?

.....

²⁸ Partenariats possibles : contrats, emplacements de marché,...

 **Circuits de commercialisation :**

Appartenez-vous à une organisation de producteurs ou à une structure apparentée ?

Oui Non

Si oui, comment est-elle organisée ?

Tableau 8: Mode de commercialisation

Circuit	Partenaire	Nature du partenariat ²⁹	Part du CA ³⁰ (%)	Lieu et distance de l'exploitation
Coopérative				
Négociants				
Panier				
Restauration				
GMS ³¹				
Vente à la ferme				
Marché(s)				
Autre				

Difficultés rencontrées ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

.....

Besoins en matière de débouchés ? Oui Non

Si oui, quels circuits ?

.....

.....

.....

²⁹ Partenariats possibles : contrats, emplacements de marché,...

³⁰ CA : Chiffre d'Affaires.

³¹ GMS : Grandes et Moyennes Surfaces.

 Main d'œuvre : UTH

Tableau 9 : Nature de la main d'œuvre

	Temps plein	Temps partiel	Nombre d'UTH
Chef d'exploitation			
Associé d'exploitation			
Aide familiale			
Salarié agricole			
Employés saisonniers			

Besoins en matière de recrutement ? Oui Non

Si oui, combien, quelle formation ?.....
.....
.....

Besoins en matière de formation ? Oui Non

Si oui, lesquels ?.....
.....
.....

 **Moyens techniques : État des immobilisations corporelles**

Pouvez-vous nous renseigner sur la localisation des drains, collecteurs et ouvrages d'irrigation (carte) ? Avez-vous recours à l'irrigation ? Oui Non

Tableau 10: État des bâtiments agricoles

Bâtiments	Nombre	Nature	Fonctionnalité	Localisation ³²	Mise aux normes	Amortissement (%)

Besoins en bâtiments ? Oui Non

Si oui, pour quel usage ?

.....

Tableau 11: État du matériel agricole

Matériel	Nombre	Nature	Fonctionnalité	Mutualisation	Amortissement (%)

Besoins en matériels ? Oui Non

Si oui, pour quel usage ?

.....

.....

Dans le cas d'une CUMA³³, indiquez le nombre d'associés :

.....

Et les références de la CUMA (Nom et adresse) :

.....

³² Dans la rubrique localisation, deux éléments d'analyse sont retenus : la présence sur le territoire de la CAMG et la situation par rapport à l'urbanisation.

³³ CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole.

 **Moyens financiers :**

Évolution du revenu de l'exploitation dans les 5 dernières années (en %) :.....

Part d'aides PAC (1^{er} et 2nd pilier) dans le chiffre d'affaire (en %) :

Y a-t-il eu des changements brusques de rentabilité ? Oui Non

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

L'exploitation a-t-elle fait l'objet de procédures particulières de financement ?

Oui Non

Si oui, quelles sont-elles ?

Liquidation Redressement Agridif Autre

 **Avenir de l'exploitation :**

Votre succession est-elle assurée ?

Oui Non Incertaine

Si oui, quand aura-t-elle lieu ?

<5 ans 5 ans 10 ans 20 ans 30 ans >30 ans

Si oui, par qui ?

Un enfant Un membre de la famille Un tiers identifié

.....

.....

.....

Si non, une cessation d'activité est-elle envisagée ? Oui Non

L'environnement de l'exploitation

Votre perception du territoire

Quelles sont les avantages procurés par ce territoire pour votre exploitation ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les contraintes et les inconvénients liés au territoire pour votre exploitation ?

.....
.....
.....
.....

Avez-vous des obstacles sur vos parcelles (dépôts, stationnement sauvage, passage de quad, occupation illégale de vos parcelles ...) ? Oui Non

Si oui, précisez ?

.....

Connaissez-vous les outils de protection concernant l'agriculture mis en œuvre ou en projet sur le territoire ? Vous sentez-vous concerné et qu'en pensez-vous ?

.....

 **Schéma de circulation**

Avez-vous observé des améliorations depuis l'étude qui avait été menée sur les circulations agricoles ? Oui Non

Précisez :

Quelles sont les (nouvelles) routes et voies d'accès que vous utilisez (à identifier sur une carte) ?

- Au quotidien pour le trajet habitation/zone de production ?
- Pour le fonctionnement de l'exploitation (trajet bâtiments/parcelles, trajet vers les lieux de stockage, points de vente...) ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ? Existe-t-il des points de blocage sur votre circuit ou sur le circuit que vous souhaiteriez emprunter (routes très fréquentées, points étroits, zones urbaines difficiles à traverser, chicanes, chemins agricoles obstrués...) ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Avez-vous changé vos pratiques pour vous adapter à la circulation (changement d'itinéraire, d'horaire, de matériel, d'assolement...) ?

.....

Dans votre parcellaire, existe-t-il des zones enclavées ou difficiles d'accès ? Comment les gérez-vous ? Quel avenir envisagez-vous pour ces parcelles ?

.....

✚ Identification des pressions foncières exercées sur l'exploitation : les mouvements fonciers depuis 10 ans (minimum) et 20 ans (si possible)

Votre exploitation a-t-elle déjà fait l'objet d'un aménagement foncier ? Oui Non

Avez- vous perdu des terres depuis 10 ou 20 ans ?

Tableau 12: Pertes foncières subies par l'exploitation

Année	Parcelle ou lot	Surface (ha)	Mode de cession	Motif	Destination du foncier perdu

Risquezt-vous de perdre de nouveau des terres à court et moyen terme ?

Année	Parcelle ou lot	Surface (ha)	Mode de cession	Motif	Destination du foncier perdu

Avez-vous obtenu de nouvelles terres depuis 10 ou 20 ans ?

Tableau 13: Gains fonciers obtenus par l'exploitation

Année	Parcelle ou lot	Surface (ha)	Mode d'obtention ou faire-valoir	Motif	Usage du foncier acquis

 **Les possibilités d'adaptation de l'exploitation**

Quelles sont les possibilités d'adaptation de votre exploitation vis-à-vis des contraintes du territoire ?

.....
.....
.....

Avez-vous des projets de redéploiement parcellaire (agrandissement, amélioration du parcellaire, délocalisation...) ?

Si oui, précisez :

.....
.....
.....

Avez-vous des projets pour votre exploitation (notamment des projets innovants de consolidation, de redéploiement de l'activité agricole, diversification, environnement, programme agri-urbain...) ?

- Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....

Comment percevez-vous l'avenir de votre exploitation et de manière plus générale celle de l'agriculture sur le territoire de la CAMG ?

.....
.....

Le projet de mise en place d'un PPEANP³⁴

Etes-vous déjà associé à des projets sur le territoire et/ou avez-vous été contacté par d'autres institutions pour des projets agricoles ? Oui Non

Si oui, précisez ?

.....
.....

Avez-vous connaissance du projet de mise en place d'un PPEANP par la CAMG et en quoi consiste-t-il ? Oui Non

Si oui, comment ?

.....
.....

Quelles sont vos préoccupations vis-à-vis du PPEANP ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du PPEANP ?

.....
.....
.....
.....

Avez-vous connaissance de zones pouvant faire l'objet d'une revalorisation agricole (zones en friches...) ?.....

³⁴ PPEANP : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains